



## OSMOSUN

Société anonyme au capital de 634.440 euros  
Siège social : 20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville  
800 480 683 R.C.S. Chartres

## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

(Document d'Enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le présent document d'enregistrement (le « **Document d'Enregistrement** ») a été approuvé le 7 juin 2023 par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le Document d'Enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.23-027.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Il est valide jusqu'au 7 juin 2024 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société (20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville), ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.osmosun.com](http://www.osmosun.com)).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMARQUES GÉNÉRALES</b> .....	<b>5</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE</b> .....	<b>7</b>
1.1. Responsable du Document d'Enregistrement .....	7
1.2. Attestation de la personne responsable .....	7
1.3. Rapports d'experts et déclarations d'intérêts .....	7
1.4. Informations provenant de tiers .....	7
1.5. Déclaration relative au Document d'Enregistrement .....	7
<b>2. STRATEGIE, PERFORMANCE ET APERCU DES ACTIVITES</b> .....	<b>8</b>
2.1. Informations concernant la Société .....	8
2.1.1. <i>Dénomination sociale et nom commercial de la Société</i> .....	8
2.1.2. <i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)</i> .....	8
2.1.3. <i>Date d'immatriculation et durée</i> .....	8
2.1.4. <i>Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable</i> .....	8
2.1.5. <i>Changement significatif de la structure financière de la Société depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</i> .....	8
2.1.6. <i>Description du financement attendu de l'activité de la Société.</i> .....	8
2.2. Aperçu des activités .....	9
2.2.1. <i>Présentation générale de la Société.</i> .....	9
2.2.2. <i>Atouts et avantages concurrentiels</i> .....	10
2.2.3. <i>Stratégie de la Société</i> .....	17
2.2.4. <i>Historique de la Société</i> .....	26
2.2.5. <i>Principaux marchés et environnement concurrentiel</i> .....	27
2.2.6. <i>Principales activités de la Société</i> .....	46
2.2.7. <i>RSE</i> .....	62
2.2.8. <i>Environnement réglementaire</i> .....	64
2.3. Structure organisationnelle .....	66
2.3.1. <i>Organigramme juridique</i> .....	66
2.3.2. <i>Organigramme opérationnel</i> .....	67
2.3.3. <i>Présentation de l'équipe de direction</i> .....	67
2.4. Investissements .....	69
2.4.1. <i>Principaux investissements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</i> .....	69
2.4.2. <i>Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris</i> .....	69
2.5. Examen du résultat et de la situation financière .....	69
2.5.1. <i>Présentation générale</i> .....	70
2.5.2. <i>Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats de la Société</i> .....	71
2.5.3. <i>Commentaires relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022</i> .....	72
2.5.4. <i>Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société</i> .....	75
2.5.5. <i>Flux de trésorerie</i> .....	76
2.5.6. <i>Sources de financement nécessaires à l'avenir</i> .....	79
2.6. Tendances .....	79
2.7. Prévisions ou estimations du bénéfice .....	79
<b>3. FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>80</b>

3.1.	Synthèse des principaux risques.....	80
3.2.	Risques liés aux activités de la Société.....	81
3.3.	Risques liés à l'organisation et à la stratégie de la Société.....	84
3.4.	Risques financiers.....	88
3.5.	Risques juridiques et réglementaires.....	90
<b>4.</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>93</b>
4.1.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....	93
4.1.1.	<i>Composition de la direction générale.....</i>	93
4.1.2.	<i>Composition du Conseil administration.....</i>	93
4.1.3.	<i>Expérience professionnelle des mandataires sociaux.....</i>	96
4.1.4.	<i>Principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux.....</i>	99
4.1.5.	<i>Déclarations des mandataires sociaux.....</i>	100
4.2.	Gouvernement d'entreprise.....	100
4.2.1.	<i>Code de référence.....</i>	100
4.2.2.	<i>Comités spécialisés.....</i>	101
4.3.	Rémunération et avantages.....	104
4.3.1.	<i>Rémunération des mandataires sociaux au titre des exercices 2021 et 2022.....</i>	104
4.3.2.	<i>Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023.....</i>	107
4.3.3.	<i>Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.....</i>	108
4.4.	Participations et stock options.....	109
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>110</b>
5.1.	Informations financières historiques.....	110
5.2.	Informations financières intermédiaires et autres.....	140
5.3.	Audit des informations financières historiques.....	140
5.4.	Indicateurs clés de performance.....	140
5.5.	Changement significatif de la situation financière de la Société.....	140
5.6.	Politique en matière de dividende.....	140
5.6.1.	<i>Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des dernières années.....</i>	140
5.6.2.	<i>Politique de distribution de dividendes.....</i>	140
5.7.	Informations financières pro forma.....	140
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DES VALEURS MOBILIÈRES.....</b>	<b>141</b>
6.1.	Principaux actionnaires.....	141
6.1.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote de la Société.....</i>	141
6.1.2.	<i>Droits de vote des principaux actionnaires.....</i>	142
6.1.3.	<i>Contrôle de la Société.....</i>	142
6.1.4.	<i>Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....</i>	143
6.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	143
6.3.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....	143
6.4.	Transactions avec les parties liées.....	143
6.5.	Capital social.....	144
6.5.1.	<i>Montant du capital social.....</i>	144
6.5.2.	<i>Titres non représentatifs du capital social.....</i>	144
6.5.3.	<i>Acquisition par la Société de ses propres actions.....</i>	144
6.5.4.	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.....</i>	146

6.5.5. Capital autorisé .....	149
6.5.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital .....	153
6.5.7. Informations relatives au capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option .....	153
6.6. Acte constitutif et statuts .....	153
6.6.1. Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle .....	153
6.6.2. Franchissements de seuils statutaires .....	153
6.6.3. Absence de droit de vote double .....	154
6.7. Contrats importants .....	154
<b>7. DOCUMENTS DISPONIBLES .....</b>	<b>156</b>
<b>8. GLOSSAIRE .....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE 1 Table de concordance .....</b>	<b>159</b>
<b>ANNEXE 2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 .....</b>	<b>161</b>
<b>ANNEXE 3 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 .....</b>	<b>162</b>
<b>ANNEXE 4 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....</b>	<b>165</b>

## REMARQUES GÉNÉRALES

Le Document d'Enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement général délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation du Document d'Enregistrement.

### DEFINITIONS

Dans le Document d'Enregistrement, et sauf indication contraire :

- « **Document d'Enregistrement** » désigne le présent document d'enregistrement approuvé par l'AMF ;
- « **Société** » ou « **OSMOSUN** » désigne OSMOSUN, société anonyme dont le siège social est 20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 480 683 R.C.S. Chartres.

Un glossaire contenant l'intégralité des termes définis figure au chapitre 8.

### AVERTISSEMENT

#### Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement contient des indications sur les perspectives et la stratégie de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement technologique, économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Document d'Enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de la Société concernant notamment les marchés, les produits, la stratégie, le déploiement commercial, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'Enregistrement sont données uniquement à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, notamment le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (le « **Règlement MAR** »), la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le Document d'Enregistrement.

#### Informations sur le marché et la concurrence

Le Document d'Enregistrement contient, notamment en section 2.2 « *Aperçu des activités* », des informations relatives à l'activité menée par la Société et à sa position concurrentielle. Certaines informations contenues dans le Document d'Enregistrement sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte tenu d'un environnement technologique et concurrentiel particulièrement actif, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. L'activité de la Société pourrait en conséquence évoluer de manière différente de celle décrite dans le Document d'Enregistrement. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable, et notamment le Règlement MAR.

#### Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits au chapitre 3 « *Facteurs de risque* » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

**Arrondis**

Certaines données chiffrées, y compris les données exprimées en milliers ou en millions, et les pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

**Sites Internet et liens hypertextes**

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Document d'Enregistrement ne font pas partie du Document d'Enregistrement.

# **1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE**

## **1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

Monsieur Quentin Ragetly, Président Directeur Général de la Société.

## **1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

*« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Paris, le 7 juin 2023

Monsieur Quentin Ragetly  
Président Directeur Général

## **1.3. RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **1.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS**

Certaines informations figurant dans le Document d'Enregistrement proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'Enregistrement. La Société atteste que ces informations, qu'elle considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

## **1.5. DECLARATION RELATIVE AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT**

Le Document d'Enregistrement a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'Enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'Enregistrement.

Le Document d'Enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

## 2. STRATEGIE, PERFORMANCE ET APERCU DES ACTIVITES

### 2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

#### 2.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale et commerciale OSMOSUN.

#### 2.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 800 480 683 R.C.S. Chartres.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 894500SA85VSINMMJ256.

#### 2.1.3. Date d'immatriculation et durée

La Société a une durée de vie de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 19 février 2014, soit jusqu'au 19 février 2113, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 2.1.4. Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

La Société a été constituée à l'origine sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée par décision collective des associés réunis lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 août 2014, puis en société anonyme à conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des associés en date du 24 avril 2023.

La Société, régie par le droit français, est soumise notamment aux dispositions du livre II du Code de commerce.

Son siège social est situé 20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville.

Téléphone : 02 37 34 30 75

Email : [contact@mascara-nt.fr](mailto:contact@mascara-nt.fr)

Site Internet : [www.osmosun.com](http://www.osmosun.com)

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Document d'Enregistrement.

#### 2.1.5. Changement significatif de la structure financière de la Société depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Depuis le 31 décembre 2022, la Société a bénéficié des financements suivants :

- une subvention de la région Centre Val de Loire d'un montant de 98.932 € perçue le 9 mars 2023 au titre du programme R&D phytodessalement ; et
- une subvention de la région Centre Val de Loire d'un montant de 98.932 € à percevoir le 1<sup>er</sup> juin 2024, soit à la fin du programme de R&D phytodessalement.

#### 2.1.6. Description du financement attendu de l'activité de la Société

A la date d'arrêté des comptes 2022 et à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, OSMOSUN estime ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme. Ainsi, si OSMOSUN devait poursuivre la stratégie de croissance actuellement déployée, les besoins de trésorerie pour les douze (12) mois à compter de la date du Document d'Enregistrement seraient couverts.

Néanmoins, au regard des financements nécessaires pour mener à bien sa nouvelle stratégie de croissance décrite à la section 2.2.3 « *Stratégie de la Société* », OSMOSUN envisage un projet d'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, dont le produit net permettra de couvrir les besoins de financement.

Au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société envisage les alternatives suivantes : (i) modifier sa stratégie de développement, ce qui réduirait les investissements



à consentir, et (ii) rechercher de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé. Aucune décision n'est toutefois prise à ce jour.

Il est par ailleurs précisé que la subvention de la région Centre Val de Loire d'un montant de 98.932 € consentie à la Société dans le cadre du programme de R&D phytodessalement ne sera perçue qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

## 2.2. APERÇU DES ACTIVITES

### 2.2.1. Présentation générale de la Société

Créé en 2014, OSMOSUN est un acteur français du traitement de l'eau qui a développé une innovation majeure et brevetée de dessalement solaire permettant de produire de l'eau à partir d'énergies dites « bas carbone », tout en tenant compte de la variabilité de ces énergies et sans utiliser de batterie.

Si l'eau couvre plus de 70% de la surface de la Terre, en faisant l'une des ressources les plus abondantes, 97,2% de cette eau est salée. Sur la part d'eau non salée, seule 0,7% est accessible pour les besoins des activités humaines, le reste correspondant principalement aux calottes glaciaires. Pour la partie accessible, il s'agit des eaux souterraines qui représentent environ 0,65%, le solde de 0,05% étant les eaux de surfaces (lacs et rivières).<sup>1</sup>

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières estimait déjà en 2011 que 1,4 milliard de personnes vivaient avec moins de 1.000 m<sup>3</sup> d'eau par an, seuil défini par l'OMS comme une situation de pénurie.<sup>2</sup> D'après l'ONU et l'OCDE, 1,8 milliards de personnes souffriront du manque d'eau en 2025 pour atteindre 3,9 milliards de personnes d'ici 2050. La demande en eau dépassera l'offre de 40% en 2030.<sup>3</sup> La tension sur la ressource en eau est de plus en plus forte et l'actualité récente montre que ce problème est à nos portes et concerne tous les continents.

Le dessalement d'eau de mer est une solution particulièrement efficace afin de lutter contre le stress hydrique dans un grand nombre de régions du globe, en particulier sur les zones littorales arides. Près de 21.000 unités<sup>4</sup> de dessalement sont installées dans le monde et de nombreux projets sont lancés. Cependant, une majeure partie des unités installées fonctionnent sur des énergies fossiles, source de pollution et générant des coûts d'exploitation élevés (l'énergie représente 40% des coûts opérationnels du dessalement).

Dans cette optique, OSMOSUN a développé une solution de dessalement « bas carbone » d'eau de mer et d'eau saumâtre (eau ayant plus de salinité que l'eau douce) fonctionnant sur l'énergie solaire. L'approche repose sur le traitement membranaire, une technologie qui consiste à filtrer l'eau par osmose inverse. L'osmose inverse est un procédé consistant à pousser sous haute pression l'eau à travers une membrane qui retient jusqu'à 95% des particules de sel et 99% des impuretés.<sup>5</sup>

Cette approche est différente du dessalement par distillation au travers de laquelle le sel et l'eau sont séparés lors de plusieurs cycles d'évaporation. On parle alors de dessalement thermique réalisé par des unités fonctionnant sur des énergies fossiles. La technologie utilisée par OSMOSUN est considérée 4 fois moins énergivore que les solutions thermiques : 1,5 à 4 kWh/m<sup>3</sup> pour l'osmose inverse contre 6 à 13 kWh/m<sup>3</sup> pour l'énergie thermique.<sup>6</sup>

Les unités d'OSMOSUN<sup>®</sup> sont alimentées par une énergie solaire photovoltaïque, sans stockage d'énergie, c'est-à-dire sans batteries. Cette prouesse technologique repose sur une innovation brevetée permettant aux unités de gérer la variation aléatoire de l'énergie disponible. Il s'agit de la seule technologie brevetée d'osmose inverse sans batteries qui peut fonctionner avec une énergie variable sans arrêter la production et endommager les membranes. Cette technologie permet aux unités d'OSMOSUN<sup>®</sup> d'enregistrer l'une des plus faibles consommations d'énergie : 2,5 kWh/m<sup>3</sup> pour de l'eau de mer à 35g/L. Enfin, cette innovation est durable et résiliente car elle s'adresse à toutes les zones géographiques et tous les contextes, avec des durées de vie de fonctionnement d'au moins 20 ans.

Ces dernières années, OSMOSUN a connu une forte accélération de son développement avec une multiplication par 4 des unités installées entre 2020 et 2022. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société a vendu 59 unités dans le monde dont 51 sont opérationnelles et 8 sont en cours d'installation. Le cumul des unités vendues, et dont les installations sont en service, par OSMOSUN représente 2.500.000 m<sup>3</sup> <sup>(7)</sup> d'eau potable produite, soit environ 50.000 personnes alimentées en eau potable. Par ailleurs, l'alimentation des unités d'OSMOSUN<sup>®</sup> par une énergie bas carbone a permis d'éviter 4.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.<sup>8</sup>

A partir de sa solution innovante, unique et brevetée, de dessalement solaire sans batteries, OSMOSUN a développé une large gamme d'unités ayant des capacités de production journalière d'eau allant de 1 m<sup>3</sup> à

<sup>1</sup> Source : SPGE : « L'eau dans le monde »

<sup>2</sup> CIEAU : « Quelles sont les ressources en eau dans le monde ? »

<sup>3</sup> Source : OCDE

<sup>4</sup> Source : BRGM

<sup>5</sup> Source : Dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres, Alain Maurel, Ed. Tec and Doc, Lavoisier

<sup>6</sup> Source : Institut Français des Relations Internationales (IFRI)

<sup>7</sup> Source : Société

<sup>8</sup> Source : Société

50.000 m<sup>3</sup>. La Société accompagne principalement les collectivités territoriales, les industriels et des acteurs privés dans le monde entier pour la mise en œuvre de solutions de dessalement adaptées.

Au 31 décembre 2022, OSMOSUN a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€, contre 2,0 M€ en 2021, soit une croissance de près de 130% du chiffre d'affaires. Au titre de l'exercice 2022, la Société a enregistré pour la première fois un EBITDA ajusté positif à hauteur de 197.000 €<sup>9</sup> (se référer à la section 2.5.1.3 « *Principaux indicateurs de performance* » pour plus d'informations).

Fort de la dynamique de son marché et de la pertinence de son offre, en particulier au regard de sa technologie d'osmose inverse capable de gérer la variabilité de l'énergie solaire et de son offre englobant différentes capacités allant de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour, la Société anticipe une accélération de son développement les prochaines années.

A un horizon court terme, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2025, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros, soit une multiplication par 4 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 10% du chiffre d'affaires.

D'ici 2027, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2027, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 48 millions d'euros, soit une multiplication par environ 10 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 20% du chiffre d'affaires.

Ces ambitions reposent en partie sur un « pipe » commercial qui s'élève à la date d'approbation du Document d'Enregistrement à plus de 160 millions d'euros. Ce « pipe » commercial est constitué de commandes fermes pour 5 millions d'euros, de contrats en cours de négociations avancées<sup>10</sup> pour 38 millions d'euros et d'autres projets en cours de qualification ou identifiés<sup>11</sup> pour 121 millions d'euros.

En mars 2023, Ethifinance a évalué la notation extra financière de la Société sur l'année 2022 à 72/100, ce qui correspond à un niveau de performance « avancée » dans l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaïa Rating). OSMOSUN présente également un niveau de maturité ESG significativement supérieur à ce que l'on observe dans des entreprises comparables en termes d'effectifs et de secteur d'activité, sur la base d'un échantillon composé de 18 petites et moyennes entreprises (PME) relevant du secteur de l'industrie.<sup>12</sup>

Par ailleurs, OSMOSUN fait partie des 1000+ solutions propres et rentables identifiées par la Fondation Solar Impulse et dispose du label « Solar Impulse Efficient Solution Label ». Ce label a été conçu pour mettre en lumière les solutions existantes qui sont à la fois propres et rentables et qui ont un impact positif sur la qualité de vie.

OSMOSUN dispose également de la qualification « Entreprise innovante », délivrée par Bpifrance en février 2023.

## **2.2.2. Atouts et avantages concurrentiels**

### *2.2.2.1. Un marché porteur, exacerbé par le réchauffement climatique*

Pour comprendre le développement et les opportunités du marché du dessalement et plus largement de la filière de l'eau, il est nécessaire de revenir rapidement sur les conséquences du réchauffement climatique sur les ressources en eau et l'accès à celles-ci.

#### **❖ L'effet du réchauffement climatique sur la disponibilité en eau**

Le changement climatique, principalement dû à une forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre, a et aura des effets sur la disponibilité, la qualité et la quantité d'eau douce.

32 jours sans pluie au cours de l'hiver 2023 et une année 2022 la plus chaude jamais mesurée : la France est déjà pleinement impactée par le changement climatique.<sup>13</sup>

L'été 2022 a marqué les esprits par ses trois vagues de chaleur, 33 jours de canicule au total, un mois de juillet avec un déficit pluviométrique de 85% par rapport à la normale sur la période 1991-2020. La sécheresse des sols a touché les trois quarts du territoire et des températures extrêmes très précoces ont été mesurées avec par

<sup>9</sup> Dont 26.760 € au titre du Crédit Impôt Recherche (CIR).

<sup>10</sup> Les contrats en cours de négociation correspondent aux affaires qui soit ont fait l'objet d'une offre ferme de la part de la Société avec une signature du client attendue dans les quelques semaines (chacun qualifié d'Avant-Projet Détaillé ou « AVPD »), soit qui sont déjà qualifiés et qui sont en phase de négociation avec une maturité plutôt de quelques mois (chacun qualifié d'Avant-Projet Sommaire ou « AVPS »).

<sup>11</sup> Ces projets sont des projets où tous les éléments ne sont pas encore connus ou figés et qui font encore l'objet d'une qualification (maturité supérieure à 12 mois) ainsi que des projets identifiés pour lesquels des premières discussions ont déjà eu lieu avec le client.

<sup>12</sup> Critères de benchmark retenus : taille de l'entreprise en nombre de collaborateurs (< 100) et CA < 50M€, pour le secteur « Industrie – Biens de consommation de base, Energie, Finance, Immobilier, Matériaux, Technologies de l'information » Échantillon de notes 2022, fondées sur des datas de 2021

<sup>13</sup> Source : Météo France « Sécheresse : 32 jours sans pluie en France, record battu »

exemple, plus de 40°C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin 2022. Cet été a aussi connu des événements météorologiques extrêmes avec des incendies majeurs, des canicules océaniques en Méditerranée et de violents orages.<sup>14</sup>

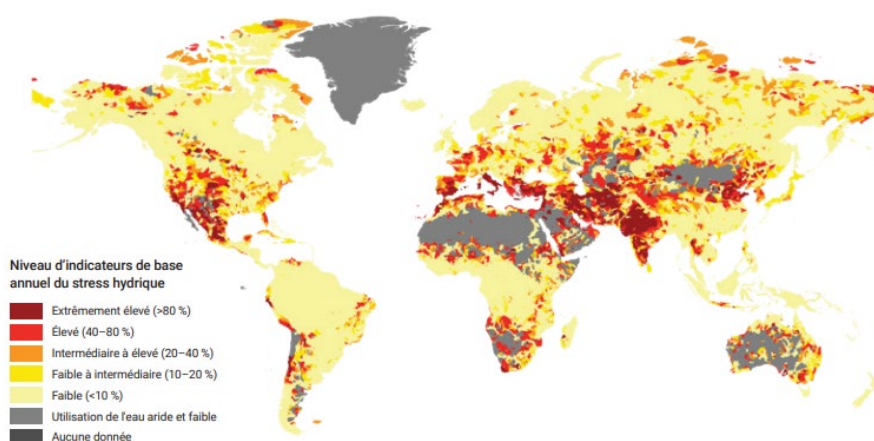
Ainsi, de nombreuses mesures de restriction d'eau ont été mises en place durant l'été 2022 pour faire face à la sécheresse. Par exemple, au 11 août 2022, 93 départements sur un total de 96 départements métropolitains avaient mis en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau.<sup>15</sup>

Les épisodes de sécheresse ne sont pas uniquement liés à l'été. En effet, l'hiver 2023 en est le parfait exemple, avec une situation de sécheresse inédite en février 2023. 32 jours consécutifs sans pluie ont été observés sur le territoire à partir du 21 janvier 2023, ce qui a entraîné une sécheresse des sols et une insuffisance de recharge des nappes souterraines et des eaux de surface. Le déficit pluviométrique est autour de 50% sur le mois de février 2023, ce qui en fait le mois de février le plus sec enregistré depuis 1959, année de commencement des prises de mesures.<sup>16</sup>

Ainsi, la pluviométrie en mars, avril et mai 2023 sera déterminante pour la situation à venir pour l'été 2023 en termes de disponibilité de la ressource en eau.<sup>17</sup>

### ❖ Constat et évolution attendue

Le stress hydrique est déjà un phénomène observé sur tous les continents, touchant près de 4 milliards de personnes pendant au moins un mois par an.<sup>18</sup>



Niveau d'indicateurs de base annuel du stress hydrique (Source : WRI 2019)

Les projections de stress hydrique d'ici à 2040 montrent une aggravation du phénomène dans les régions déjà touchées aujourd'hui. Cela est lié à l'amplification des conséquences du changement climatique et des événements de sécheresse plus longs et plus intenses. L'augmentation de la population et les besoins en eau croissants impactent également la demande en eau face à une disponibilité de la ressource sous tension.<sup>19</sup>

<sup>14</sup> Source : Météo France – Bilan climatique de l'été 2022

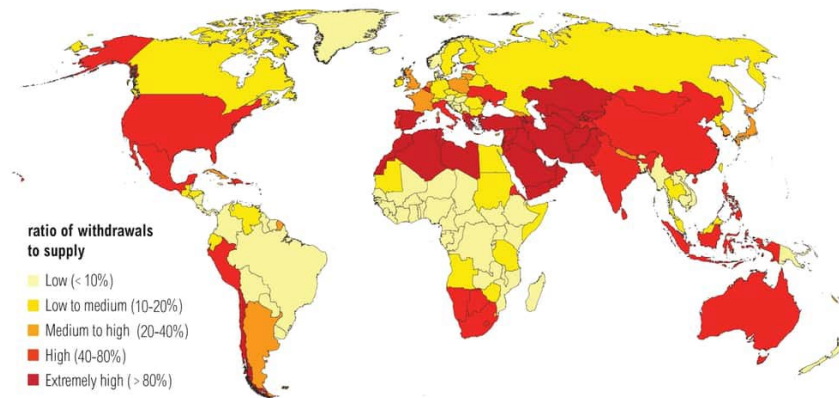
<sup>15</sup> Source : Ministère de la Transition écologique via AFP, 28 juillet 2022

<sup>16</sup> Source : Météo France « Sécheresse : 32 jours sans pluie en France, record battu »

<sup>17</sup> Source : Météo France « Sécheresse : 32 jours sans pluie en France, record battu »

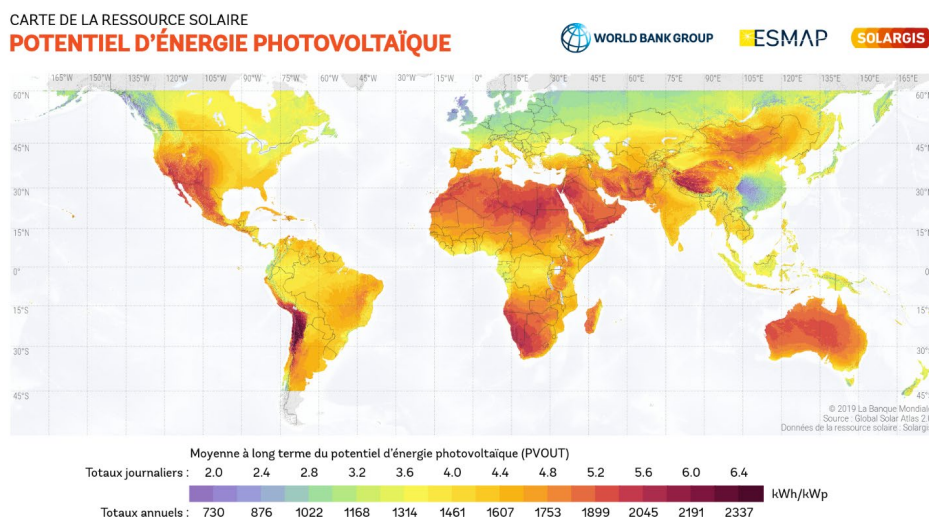
<sup>18</sup> Source : Rapport des Nations Unies « L'eau et les changements climatiques » 2020

<sup>19</sup> Source : Rapport des Nations Unies « L'eau et les changements climatiques » 2020



Carte mondiale du stress hydrique en 2040 (Source : WRI)

Cependant, l'aggravation attendue du stress hydrique dans le monde est à mettre en perspective avec de potentielles opportunités. En effet, les régions les plus touchées par le stress hydrique sont généralement les régions les plus ensoleillées, et bénéficient ainsi d'un potentiel d'ensoleillement direct pouvant être utilisé pour générer de l'énergie photovoltaïque. Ainsi, une solution de dessalement utilisant l'énergie solaire comme OSMOSUN le propose fait tout son sens et permettrait d'augmenter les capacités de production d'eau, notamment dans les régions les plus sensibles au stress hydrique.<sup>20</sup>



Carte mondiale de la ressource solaire, potentiel d'énergie photovoltaïque  
(Source : Global Solar Atlas 2.0)

#### ❖ Une recharge des nappes souterraines et des eaux de surface inhibée par le réchauffement climatique

La recharge des nappes phréatiques se fait essentiellement par infiltration des eaux pluviales. Elles s'alimentent principalement en automne et en hiver car la pluviométrie est plus abondante, l'évaporation faible et l'humidité des sols favorise l'infiltration. Cette recharge peut être perturbée par les conséquences évoquées du changement climatique, avec des saisons sèches plus longues et plus intenses, et des saisons pluvieuses plus courtes et moins efficaces. Ainsi, l'essor de pluies intenses mais courtes sur un sol de plus en plus sec ne permettra qu'une faible infiltration. De plus, l'enneigement de certains massifs montagneux diminue chaque année (c'est le cas des massifs pyrénéens et alpins), ce qui prive d'une partie de l'alimentation en eau des rivières proches des montagnes (par la fonte des neiges au printemps).

<sup>20</sup> Source : Rapport des Nations Unies « L'eau et les changements climatiques » 2020

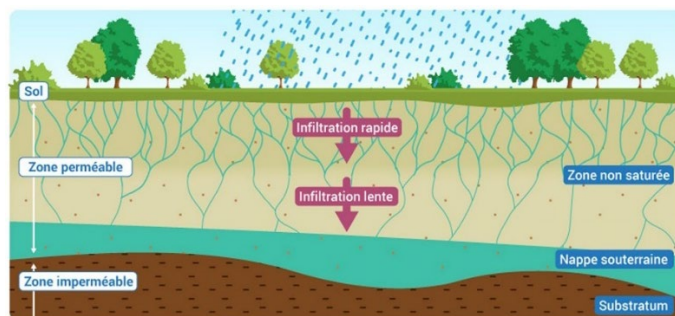
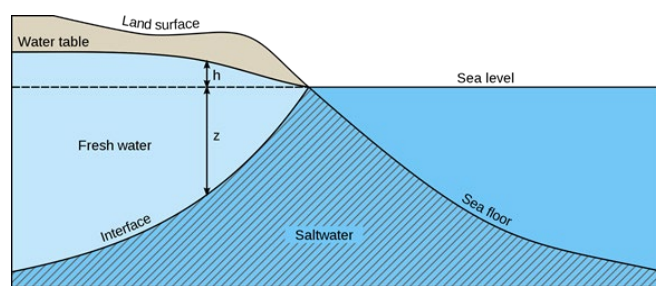


Illustration de l'infiltration des eaux pluviales pour la recharge des nappes souterraines  
(Source : Eau France)

Ces eaux souterraines peuvent également être sensibles aux risques d'intrusions salines lorsqu'elles sont près des côtes. Comme évoqué, l'une des conséquences du changement climatique est l'élévation du niveau marin. Cette élévation a pour conséquence un déplacement du biseau salé qui est l'interface de séparation eau douce / eau salée, sachant que le coin d'eau salée est sous l'eau douce.<sup>21</sup>



Coupe schématique illustrant l'interface eau douce/eau salée  
(Source : Wikipédia)

En parallèle d'une augmentation de la densité de population littorale, de la montée du niveau des mers et des océans et de l'accroissement du risque de sécheresse estivale, l'intrusion de l'eau salée dans les eaux douces augmente progressivement. De plus, ce phénomène est souvent difficilement réversible, l'eau salée se comportant comme une limite étanche. Ainsi, les nappes d'eau douce à proximité des côtes s'amenuisent et il est possible d'observer une augmentation de la salinité au niveau des forages dont certains sont déjà mis à l'arrêt.

Dans les années à venir, le réchauffement climatique va accélérer la problématique de l'augmentation de la salinité des eaux souterraines induisant la mise place de solutions adaptées comme le dessalement solaire.

#### 2.2.2.2. *Un marché en forte croissance avec une demande forte pour les solutions à la fois bas carbone et compétitives*

OSMOSUN développe des solutions innovantes pour répondre au défi majeur de la disponibilité d'eau douce, tout en réduisant l'empreinte carbone de cette activité. Le problème de la disponibilité d'eau dans le monde est de plus en plus prégnant, avec des situations particulièrement alarmantes dans un grand nombre de zones géographiques.

##### ❖ **Une demande en forte croissance**

OSMOSUN a développé et commercialise des solutions qui répondent parfaitement aux besoins d'un marché en très forte croissance dans un contexte international de pénurie d'eau. La demande du marché est particulièrement importante pour les solutions de moyennes capacités inférieures à 50.000 m<sup>3</sup>/jour qui correspondent à la gamme proposée par OSMOSUN. Par ailleurs, compte tenu du coût d'exploitation très important des unités de dessalement d'eau fonctionnant sur les énergies fossiles, le marché cherche des solutions qui s'appuient sur les énergies renouvelables et particulièrement sur l'énergie photovoltaïque. Cette approche est au cœur de l'innovation unique du dessalement solaire sans batteries brevetée par OSMOSUN.

##### ❖ **Une double expertise sur le nexus eau et énergie**

Les solutions d'OSMOSUN utilisent les énergies renouvelables pour offrir un accès à une eau potable et durable dans quasiment toutes les situations géographiques. Cette approche basée sur les énergies renouvelables a guidé les développements R&D réalisés par la Société afin de s'affranchir des contraintes liées à l'utilisation des énergies fossiles.

<sup>21</sup> Source : Rapport HAL « Entre terre et mer, les eaux souterraines du littoral » Nathalie Dörfliger



OSMOSUN garantit des solutions robustes et résilientes qui maximisent les écotecnologies et minimisent les prérequis nécessaires à leurs mises en œuvre, y compris dans les contextes les plus difficiles. Grâce à une double compétence eau/énergie, la Société apporte une solution globale particulièrement efficace. De plus, l'utilisation de l'énergie produite par panneaux photovoltaïques sans stockage, c'est-à-dire sans batteries, permet de garantir des économies sur la facture d'énergie lors de l'exploitation des unités de traitement d'eau et de produire de l'eau potable dessalée moins chère.

❖ **Des solutions qui peuvent être déployées dans quasiment tous les contextes tout en privilégiant une approche bas carbone**

OSMOSUN propose une solution technologique majeure dans le domaine du dessalement en étant capable de résoudre le problème du stress hydrique dans quasiment toutes les situations géographiques, y compris dans les zones isolées ou insulaires. Elle donne la possibilité aux collectivités et aux acteurs industriels de s'approvisionner en eau de manière autonome et locale, avec une source d'énergie renouvelable fiable et souvent abondante dans les régions concernées (lien de cause à effet entre le stress hydrique et le manque d'eau). C'est une avancée écologique qui vient se substituer aux osmoseurs alimentés par des énergies fossiles et qui permet de produire de l'eau à bon marché.

2.2.2.3. *Une technologie basée sur un procédé unique et innovant : l'osmose inverse*

Grâce à une innovation majeure, brevetée, OSMOSUN a développé une gamme d'unités de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre, capables de fonctionner sur la base d'énergie solaire, donc variable, mais sans batteries. Ces unités produisent de l'eau potable sur le principe de l'osmose inverse et sont alimentées en énergie solaire photovoltaïque, sans stockage d'énergie. Elles fonctionnent donc « au fil du soleil » tout en gérant la variation de l'énergie au cours de la journée. Le fonctionnement à régime variable d'unités d'osmose inverse est une première mondiale.

❖ **L'osmose inverse, une technologie reconnue qui s'est imposée dans le dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre**

Le principe du dessalement ou de la désalinisation est de retirer les sels d'une eau de mer ou d'une eau saumâtre, pour produire de l'eau douce. Plusieurs solutions techniques permettent le dessalement : l'osmose inverse, la distillation, l'électrodialyse et l'échange d'ions.

L'osmose inverse est le procédé aujourd'hui utilisé pour 95% des nouvelles installations de dessalement, mais aussi, à basse pression, pour de la potabilisation d'eau douce. L'osmose est un phénomène naturel d'équilibre des forces entre deux liquides, qui permet à un liquide peu concentré de traverser une membrane pour diluer un milieu plus concentré. Pour illustration, ce principe d'osmose joue un rôle important dans notre corps, en particulier dans le système digestif et les reins. Elle aide à extraire les nutriments des aliments et à retirer les déchets du sang. Ces membranes sont dites semi-perméables et dans le cas du dessalement ne laissent passer que les molécules d'eau.

❖ **Une technologie aux nombreux avantages**

L'osmose inverse produit une eau douce de qualité car elle ne fait pas que retenir les sels, elle retient aussi les matières organiques, les virus et bactéries, les pesticides et herbicides. L'eau produite par l'osmose inverse est donc potable. De plus, elle est facile à mettre en place du fait de la compacité des systèmes, tant pour l'eau de mer que pour les eaux saumâtres. Enfin, elle présente une faible consommation d'énergie spécifique, c'est-à-dire ramenée aux m<sup>3</sup> produits. La technologie brevetée et développée par OSMOSUN présente l'une des plus faibles consommations d'énergie spécifique du marché : 2,5 kWh/m<sup>3</sup> pour de l'eau de mer à 35g/L. Pour des systèmes moins efficaces, la consommation spécifique est entre 2,7 kWh/m<sup>3</sup> et 3 kWh/m<sup>3</sup> et entre 7 et 8 kWh/m<sup>3</sup> en l'absence de récupérateur d'énergie.<sup>22</sup>

❖ **Des avantages encore plus nombreux avec les solutions OSMOSUN**

Les solutions d'OSMOSUN sont 100% autonomes et s'appuient sur un schéma d'autoconsommation de l'énergie produite par l'unité de dessalement pour garantir une maîtrise à la fois opérationnelle et économique des charges d'exploitation.

OSMOSUN utilise la seule technologie brevetée d'osmose inverse sans batteries qui peut fonctionner avec une énergie variable sans arrêter la production et endommager les membranes. C'est une solution propre et écologique basée notamment sur une approche bas carbone grâce au recours à des énergies renouvelables pour un coût optimisé. Elle offre au client toute la flexibilité nécessaire sur son mix énergétique tout en garantissant une compétitivité sur l'exploitation avec des coûts d'énergie maîtrisés. Enfin, cette innovation est durable et résiliente car elle s'adresse à toutes les zones géographiques et tous les contextes, avec des durées de vie de fonctionnement d'au moins 20 ans.

<sup>22</sup> Source : Dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres, Alain Maurel, Ed. Tec and Doc, Lavoisier

#### 2.2.2.4. Une large gamme d'unités de production d'eau adaptée à tous types de configurations

A partir d'une solution innovante de dessalement solaire sans batteries, OSMOSUN a développé toute une offre d'unités couvrant une large gamme de capacités de productions journalières : de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour.

Pour les capacités inférieures à 300 m<sup>3</sup>/jour, OSMOSUN propose des solutions standards majoritairement alimentées par énergie solaire déployables dans des contextes plus ou moins isolés. L'approche standardisée permet d'optimiser les coûts de conception et d'études, et de déployer les unités avec des délais courts variant de 3 à 4 semaines. C'est notamment le cas de l'unité OSMOSUN 6 BW qui est le « *best seller* » de la Société.

Pour les capacités supérieures à 300 m<sup>3</sup>/jour, voire 500 m<sup>3</sup>/jour, l'approche repose sur une conception sur mesure pour répondre à un cahier des charges du client généralement très spécifique, souvent lié aux caractéristiques du contexte dans lequel l'unité devra être installée. Les projets sur mesure sont majoritairement installés dans des zones où des infrastructures électriques sont présentes et des solutions hybrides solaire / réseau électrique pour l'alimentation électrique des unités de traitement peuvent parfois être mises en œuvre.

Cette large gamme et cette forte amplitude dans les capacités à installer permettent à OSMOSUN d'avoir une offre extrêmement complète et en parfaite adéquation avec la demande pour des capacités inférieures à 50.000 m<sup>3</sup>.

#### 2.2.2.5. Un positionnement à forte valeur ajoutée dans la chaîne de valeur du dessalement

La proposition de valeur d'OSMOSUN couvre la conception, la construction, la vente d'équipement et l'installation des unités OSMOSUN®, permettant ainsi au client d'avoir une solution « clé en main ». Si l'on analyse le paysage concurrentiel d'OSMOSUN (voir section 2.2.2 « *Atouts et avantages concurrentiels* »), il en ressort que la Société est le seul acteur fournissant des solutions « clé en main » couplées à de l'énergie renouvelable solaire sans batteries. Ainsi, si la dimension énergie renouvelable est intégrée au projet de dessalement sur toutes les capacités, OSMOSUN apparaît unique et sans équivalent direct dans la chaîne de valeur.

OSMOSUN a réussi à développer une proposition de valeur unique grâce à sa large gamme de solutions standards pour tous projets jusqu'à 50.000 m<sup>3</sup>/jour, sa capacité à faire du sur-mesure tout en restant agnostique en termes de technologie et l'intégration de l'énergie solaire. Cela lui permet de surmonter les contraintes de capacité d'usine, de secteur et de géographie qui caractérisent le marché du dessalement tout en se démarquant clairement de ses concurrents par son positionnement en tant que fournisseur de solutions « clé en main » couplées à l'énergie solaire.

#### 2.2.2.6. Une activité en forte croissance avec de nombreux déploiements dans le monde

Depuis 2014, OSMOSUN a conçu et réalisé plus de 59 projets dans 27 pays dont 8 projets sont en cours de réalisation.

Les principales zones géographiques sont les suivantes :

- Maghreb – Afrique de l'Ouest : 13 projets
- Moyen-Orient : 3 projets
- Afrique de l'Est et Océan indien : 8 projets
- Afrique australe : 15 projets
- Asie du sud-est – Pacifique : 14 projets
- Caraïbes : 2 projets
- Autres (ONG) : 4 projets



Répartition géographique des unités de dessalement d'OSMOSUN

OSMOSUN connaît à la fois une forte accélération de son développement avec un élargissement de sa gamme de solution vers les grosses capacités comme illustré ci-dessous :

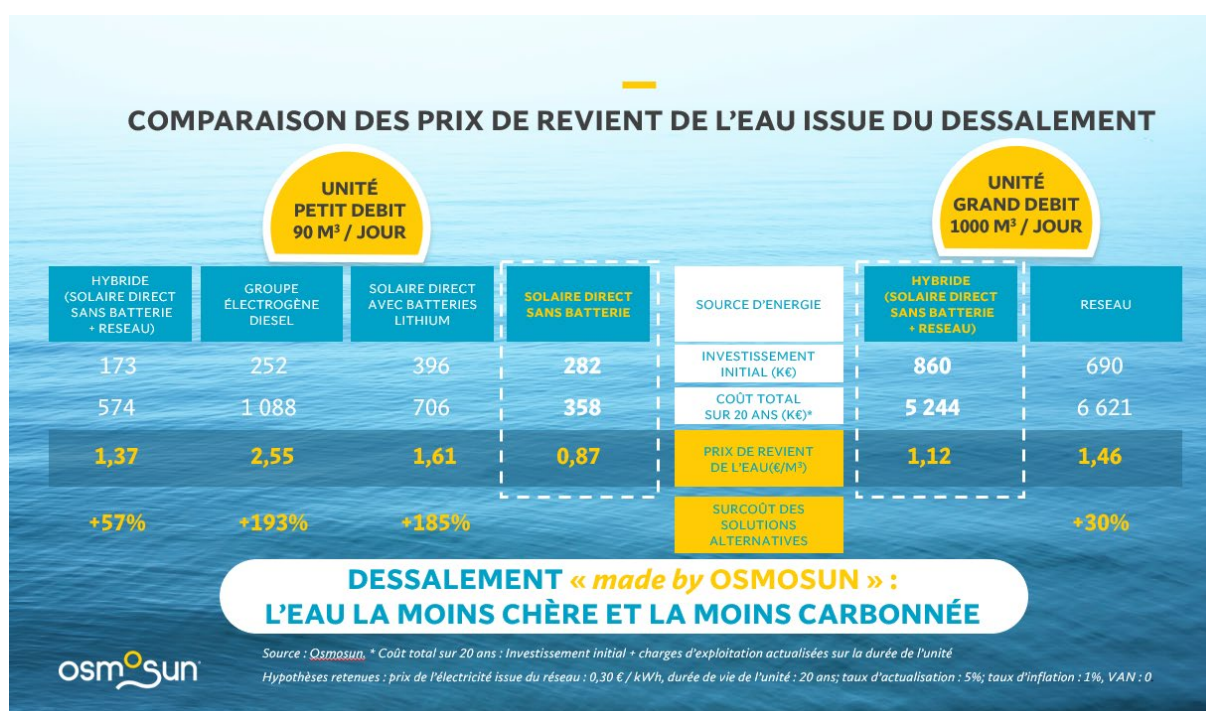
Période	2016-2018	2019-2020	2021	2022
Nombre de projets signés	8	7	25	19
Capacité	17 à 300 m <sup>3</sup> /jour	5 à 300 m <sup>3</sup> /jour	1 à 1.000 m <sup>3</sup> /jour	1 à 5.000 m <sup>3</sup> /jour

Sur l'ensemble des zones géographiques et des segments de marché développés, l'intérêt pour les solutions d'OSMOSUN se confirme notamment avec une accélération du développement dans un contexte de forte tension sur la ressource en eau.

Les segments de marchés sont les suivants : collectivités urbaines et rurales, industrie (mines, Hydrogènes...), hôtellerie, ONG, agriculture, urgence et armée.

#### 2.2.2.7. Compétitivité économique du dessalement solaire

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de la solution de production d'énergie sur le coût de l'eau dessalée. Il apparaît clairement qu'une approche avec une utilisation de l'énergie solaire sans batterie offre un atout compétitif comparé aux autres sources potentielles d'énergie.



Les prix de revient calculés ci-dessus reposent sur les hypothèses suivantes :

- le coût total est calculé sur 20 ans et correspond à l'investissement initial auquel sont ajoutées les charges d'exploitation, dont l'énergie, actualisées sur la période de 20 ans ;
- le coût au m<sup>3</sup> de l'eau dessalée est défini par le coût moyen de l'eau sur la durée de fonctionnement de l'unité pour atteindre une valeur actuelle nette égale à 0 au bout de 20 ans ; et
- le prix de l'électricité issue du réseau est établi à 0,30 € / kWh avec une consommation spécifique de 3,5 kWh/m<sup>3</sup>. La durée de vie de l'unité prise est de 20 ans. Les taux d'actualisation et d'inflation sont respectivement de 5% et 1%.

Unités petits débits :

En ce qui concerne les unités petits débits de 90 m<sup>3</sup>/jour, hormis le cas d'une source d'énergie hybride (solaire direct sans batterie et réseau), la capacité horaire de l'unité de dessalement décrite est de 13 m<sup>3</sup>/h, soit une production de 90 m<sup>3</sup>/h pour une journée ensoleillée de 7 heures. Pour le cas hybride, la capacité horaire de production est de 5 m<sup>3</sup>/h.



Les investissements initiaux correspondent à la fourniture et à l'installation de l'unité de dessalement et à la production d'énergie autonome (solaire, groupe électrogène et batteries).<sup>23</sup>

Les charges opérationnelles correspondent à l'achat des consommables, des pièces détachées (notamment le remplacement des batteries), de l'énergie (prix du kWh sur le réseau ou du diesel pour les groupes électrogènes) et au paiement de la main d'œuvre.<sup>24</sup>

#### Unités grands débits :

En ce qui concerne les unités grands débits de 1000 m<sup>3</sup>/jour, la capacité horaire de production est de 46 m<sup>3</sup>/h.

Les investissements initiaux correspondent à la fois à la fourniture et à l'installation de l'unité de dessalement, ainsi qu'à la production d'énergie autonome (solaire).<sup>25</sup>

Les charges opérationnelles correspondent à l'achat des consommables, des pièces détachées, de l'énergie (prix du kWh sur le réseau) et au paiement de la main d'œuvre d'exploitation.<sup>26</sup>

### **2.2.3. Stratégie de la Société**

La stratégie de développement d'OSMOSUN repose sur plusieurs axes :

- établir une présence locale dans des géographies prioritaires pour :
  - assurer un développement commercial direct et continu ; et
  - offrir une gamme de services allant de la vente de projets clefs en main à la vente d'eau en passant par l'exploitation avec les opérations maintenance ;
- développer progressivement une gamme très large, flexible et capable de satisfaire la majorité des besoins de traitement de l'eau, depuis les plus simples de filtration des eaux de pluie jusqu'à ceux plus élaborés nécessaires pour le traitement des eaux usées ;
- poursuivre une différenciation technologique et économique notamment par l'innovation visant à :
  - maîtriser la chaîne d'approvisionnement et les technologies clefs ;
  - assurer la compétitivité des offres et services ;
- accroître et diversifier les outils de production pour être toujours en capacité d'adapter les solutions aux délais et aux besoins des marchés.

Pour atteindre les objectifs de développement, la Société privilégie une approche de croissance organique et, en fonction des opportunités de marché, elle pourra mettre en œuvre une approche de croissance externe.

La stratégie de développement commercial se déploie au plus proche du terrain pour assurer une plus grande proximité dans les zones géographiques où OSMOSUN est déjà présente, proximité adaptée à la profondeur des marchés, mais également mettre en œuvre une stratégie de conquête de nouveaux marchés en bénéficiant du retour d'expérience qui a fait le succès du développement d'OSMOSUN à l'international.

#### *2.2.3.1. Etablir une présence locale dans des géographies prioritaires*

Le développement commercial d'OSMOSUN s'organise sur plusieurs zones géographiques aux fins suivantes :

- travailler sur un panel de pays qui est panaché en termes de profondeur du marché en dessalement solaire avec la mise en place de canaux de vente adaptés. Ce choix répond à un besoin croissant de « leads » entrant au niveau de l'axe commercial, d'organisation efficace des efforts du développement par pays et d'atténuation des risques au cas où un pays se ferme et compromet les perspectives de développement ; et
- construire un axe commercial sur plusieurs segments de marché pour couvrir des projets à cycles courts et longs afin de garantir une visibilité du chiffre d'affaires à court et moyen termes.

En fonction des pays dans les zones géographiques où l'activité est déployée, OSMOSUN a construit son développement autour de trois canaux de vente :

- des structures locales (bureau ou filiale) dans les trois zones prioritaires (Moyen-Orient / Afrique, Asie-Pacifique, Amérique Latine) : il s'agit de contacts directs réalisés par l'équipe commerciale composée de plusieurs chargés d'affaires (« *business developers* ») ayant chacun en charge une zone géographique

---

<sup>23</sup> Source : Société

<sup>24</sup> Source : Société

<sup>25</sup> Source : Société

<sup>26</sup> Source : Société

donnée. Ce schéma garantit d'être en prise directe sur le développement pour maximiser les succès. Il est mis en œuvre dans les pays prioritaires et les pays où la profondeur du marché en dessalement solaire est importante ;

- des partenaires de distribution pour les pays dont la profondeur du marché est peu importante ce qui permet d'être en capacité de saisir des opportunités sans efforts de développement ;
- un réseau d'apporteurs d'affaires dans les autres zones géographiques au sein desquelles souhaiteraient s'implanter la Société. Il s'agit de personnes morales qui, de par leur réseau et implantation dans une zone donnée, soumettent des opportunités commerciales à OSMOSUN qui a ensuite la charge de les transformer en affaire. Ils sont rémunérés à la commission.

Par ailleurs, la Société intègre, en soutien de sa politique de développement, le suivi des appels à projets et des appels d'offres des institutions financières internationales (Banque mondiale, AFD, GIZ, ENABEL (Agence de Développement du Gouvernement Fédéral Belge) LuxDev, etc.), ONG et institutions de l'ONU (OXFAM (*Oxford Committee for Relief Famine*), Croix-Rouge, UNICEF, FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), etc.). Cette partie repose sur une approche conjointe entre la direction commerciale et le service projets de la Société.

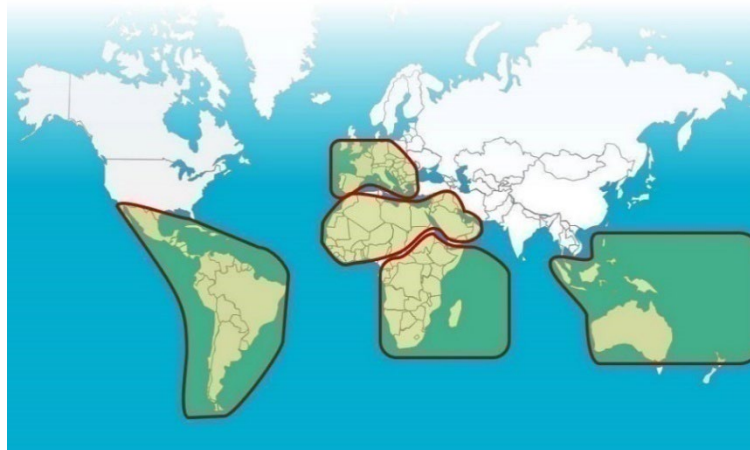
La Société souhaite développer ses équipes commerciales par un recrutement progressif : 6 recrutements ont été réalisés en 2022, 16 recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année 2024 et 21 recrutements supplémentaires sont prévus d'ici la fin de l'année 2026. Par ailleurs, la cellule de réponse aux appels d'offres de la Société est continuellement renforcée.

Cette organisation a démontré son efficacité pour ajuster l'effort de développement en fonction des pays et du niveau de priorité afin d'alimenter, qualifier et transformer les projets de l'axe commercial et répondre avec qualité et compétitivité aux Appels d'Offres.

Dans le cadre de l'accélération de l'activité, le développement commercial va évoluer vers à la fois une présence locale et une structure dédiée pour les réponses des grands Appels d'Offres internationaux et cela dans l'optique :

- d'assurer des actions commerciales en continu au niveau local et le nombre de projets identifiés ;
- d'élargir la gamme des services proposés aux clients ainsi que les offres technologiques ;
- de développer des coentreprises (joint-ventures) ou filiales avec les partenaires locaux importants ; et
- de multiplier les références sur les grandes capacités.

Le découpage géographique par zones d'intérêts où OSMOSUN construit sa stratégie de développement est illustré ci-dessous. Toutes les zones n'ont pas vocation à être développées dans le même temps et avec la même intensité. Des premières zones sont déjà opérées et c'est sur celles-ci, dans un premier temps, que le choix se porte d'intensifier le développement en mettant en place une présence locale.



Découpage par régions des marchés d'OSMOSUN

Le déploiement de présences locales pour le développement commercial se décline de manière adaptée aux marchés des zones géographiques identifiées.

Les deux premières zones prioritaires où cette stratégie est déployée dès 2023 sont :

- Maghreb – Afrique de l'ouest ; et
- Asie du sud-est – Pacifique.

### ❖ Maghreb – Afrique de l’ouest :

Une première approche est l’ouverture d’un bureau avec un chargé d’affaires dans deux pays cibles : le Sénégal en 2023 et la Tunisie en 2024.

Le Sénégal répond à la même logique de proximité sur des marchés où OSMOSUN a mis en place plusieurs unités. Au-delà du Sénégal, les marchés concernent les pays suivants : Cap Vert, Mauritanie, Guinée et Burkina Faso. S’établir à Dakar permet de rayonner sur toutes la zones en direct du fait de la proximité et ainsi agir en direct sur les développements en cours et accompagner l’ensemble des partenaires de la Société de chaque pays.

Une présence locale en Tunisie répond à la même approche. OSMOSUN envisage d’adresser le marché du Maghreb. Des partenariats avec des acteurs industriels ont été mis en place pour adresser ce marché et des offres conjointes sont réalisées. La présence locale d’OSMOSUN permet de prendre des positions sur un marché en forte croissance.

Pour le Maroc, l’approche est différente compte tenu de la profondeur du marché et des partenaires industriels avec lesquels la Société travaille. Il est prévu de mettre en place une filiale sous la forme d’une coentreprise (*joint-venture*) avec un partenaire industriel important qui permettra d’adresser des offres qui couvrent la conception, la fabrication, la construction et l’exploitation (O&M) et donc avoir des sources de revenus diverses par rapport à la chaîne de valeur.

La mise en place de cette filiale et les moyens alloués à celle-ci se déclineront de manière proportionnée à la croissance des revenus de la filiale, avec dans un premier temps l’accès aux ressources des deux entreprises en tant que de besoin.

### ❖ Asie du sud-est – Pacifique :

Une première approche est la réalisation d’une importante campagne de prospection sur 2023 pour cartographier les besoins et porter des offres avec intensité sur la zone sud Pacifique. Ce programme de prospection a pour objectif également de définir la meilleure organisation à mettre en place dans cette région en fonction des partenaires et du marché.

A partir de 2025, l’opportunité d’une présence locale en Asie du Sud pour les marchés des Philippines et Indonésie sera étudiée pour une mise en œuvre en 2026.

A compter de 2026, la stratégie de déploiement sera élargie à d’autres zones :

- Amérique Latine et Caraïbes ; et
- Afrique australe, Afrique de l’est et Océan indien.



Enfin, à noter que le contexte de stress hydrique au niveau européen, et notamment français et anglais, qui est plus que jamais d’actualité amènera OSMOSUN à réfléchir sur une stratégie de conquête de cette zone non prise en compte à ce jour.












































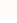
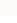




















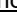
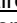
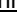


### ❖ Elargir les positions sur la chaîne de valeurs :

Les schémas ci-dessous décrivent les principales briques de la chaîne de valeur du dessalement, les requis et les compétences nécessaires. Dans le cadre de ses activités, OSMOSUN couvre le « *design & engineering* » et la fabrication/construction pour fournir des solutions clefs en main. La stratégie est de diversifier les revenus sur l’aval de la chaîne de valeur au niveau de l’exploitation et de l’O&M.



Chaîne de valeur du dessalement

Pas requis  →  Indispensable

		Assembleur	Intégrateur	Fournisseur de solutions clé en main	Fournisseur de solutions clé en main + O&M	Développeur
Requis	Présence locale					
	Partenaire local fiable					
	Système de surveillance et dépannage à distance					
	Solutions standardisées					
	Agilité dans l'offre					
	Capacité d'investissement / d'attirer du financement					
Compétences nécessaires	Design					
	Procurement					
	Force commerciale					
	Installation & commissioning					
	O&M					
	Capacité de financement					
	Expertise PPP/BOO					
	Capacité de lobbying					

### Evaluation qualitative des requis et compétences nécessaires par positionnement le long de la chaîne de valeur du dessalement

Le premier complément de revenus identifié concerne la vente de pièces détachées et de produits chimiques qui s'organise naturellement et facilement.

En effet, le coût des pièces détachées pour l'entretien courant des installations de dessalement sur la période des 10 premières années de fonctionnement, représente environ 30% à 35% du prix d'investissement. Ainsi, à partir des projets réalisés, on peut proposer une continuité de relation avec le client pour la vente des pièces détachées nécessaire à l'entretien avec soit un modèle de vente ponctuel ou soit un modèle de vente sur la durée source de revenus récurrents.

La mise en place d'un stock de pièces détachées depuis 2021, qui sera bientôt appuyé par un process interne de suivi des demandes, permettra de diversifier l'offre de la Société et l'accompagnement des clients sur l'aval de la chaîne de valeur.

A noter qu'avec 60 projets en référence, la Société est d'ores et déjà, sans démarche active spécifique, sollicitée sur la vente de pièces détachées qui a constitué pour la première fois une part de revenus en 2022 pour un montant de 297.000 €, illustrant l'intérêt et le potentiel de ce positionnement stratégique.

Le deuxième complément de revenus concerne l'assistance à l'exploitation avec prise en charge de l'O&M allant de l'entretien courant aux différents niveaux des gammes de maintenance, en passant par les interventions de dépannage.

Cet élargissement de la position d'OSMOSUN sur la chaîne de valeur nécessite des prérequis avec, d'une part un ancrage local fort, et d'autre part une capacité à gérer potentiellement un nombre important mis en œuvre dans une même zone géographique.

Du fait des conditions de mise en œuvre, il n'est pas prévu de revenir sur ce positionnement dans les cinq ans à venir. Toutefois, la mise en place d'organisation locale, notamment en stratégie du développement commercial de la Société, constitue un premier pas pour envisager cette option.

Le troisième complément de revenus se base sur les positions actuelles mais pour d'autres traitements d'eau. En effet, les technologies mises en œuvre dans le cadre du dessalement sont nombreuses et certaines sont applicables pour les traitements d'eaux de surface, souterraines ou industrielles.

Comme évoqué précédemment, une unité de dessalement est composée de trois blocs principaux : le prétraitement, l'osmose inverse, et le post-traitement.

Dans la phase de prétraitement, il est nécessaire de retirer toutes les impuretés en dehors des sels dissous qui sont traités par les membranes d'osmose inverse.

La partie de pré traitement nécessite de mettre en œuvre plusieurs technologies en fonction de la qualité de l'eau brute. De façon non exhaustive nous retrouvons : la floculation/décantation, les filtres multi médias, les filtres à sable, la microfiltration, l'ultrafiltration, la déferriation et la démanganisation, etc.

De même, sur la partie post-traitement, nous retrouvons les technologies suivantes : filtres à calcites, résine échangeuses d'ions, chloration avec dosage précis du chlore, traitement UV.

En combinant les technologies développées et mises en œuvre dans le cadre du dessalement pour d'autres types d'eaux brutes, la Société peut adresser d'autres besoins du marché de l'eau dans la fourniture de solutions clefs en main avec des unités associées aux énergies renouvelables. Dans les géographies où la Société est présente et dont elle a la pleine connaissance des acteurs du marché de l'eau, elle prévoit des premières réalisations de traitement d'eau en 2024. A noter que depuis 2022, la Société a été sollicitée sur cet élargissement de gamme mais elle n'a pas décliné l'offre commerciale.

#### 2.2.3.2. *Développer progressivement une gamme très large, flexible et capable de satisfaire la majorité des besoins de traitement*

- **Contexte**

L'approche des acteurs de l'eau, qu'il s'agisse d'eau salée, d'eau de surface, d'eau de réutilisation ou même d'eau potable, repose essentiellement sur une offre d'équipements monobloc intégrant toutes les étapes du traitement et généralement alimentés par une source d'énergie conventionnelle.

Cette approche fonctionne mais avec cependant une capacité d'adaptation limitée. En effet, quand la typologie des eaux à traiter devient très large, en particulier pour des traitements d'eaux résiduelles ou d'eaux usées chargées, une certaine flexibilité s'impose et il devient primordial d'avoir une offre en adéquation.

Il est donc de plus en plus évident qu'une approche modulaire aux interconnexions standardisées est le moyen de répondre à une large palette de typologies d'eaux à des conditions économiques intéressantes.

Cette approche modulaire devra nativement intégrer et privilégier l'utilisation des énergies renouvelables.

- **Objectifs**

D'un point de vue technique, développer et réaliser des « modules fonction » destinés au traitement d'eau. Par exemple : pompage, pré-traitement, membranes (MF, UF, NF, OI), post-traitement, contrôle commande, supervision, etc.

Chaque module remplira la fonction qui lui est dévolue mais surtout devra être interconnectable hydrauliquement, mécaniquement et électriquement aux autres modules. Cette interconnexion devra être robuste et facile à mettre en œuvre. Le module électricité/automatisme et le module supervision seront pensés pour être extensibles et à même de reconnaître les modules qui leurs sont connectés.

Les modules fonctionneront avec une énergie électrique prioritairement solaire, mais ils seront aussi hybrides avec le réseau électrique, et multi sources

D'un point de vue économique, l'approche modulaire devra réduire les prix de revient d'au moins 5% afin de préserver les marges et d'améliorer la compétitivité d'OSMOSUN. Commercialement, les solutions d'OSMOSUN auront pour but de proposer une différence vis-à-vis des solutions concurrentes.

Le programme de développement de ces solutions modulaires qui englobera notamment les études en amont, la réalisation des prototypes, les essais et la validation, devrait durer environ 36 mois à compter du démarrage.

Stratégiquement, cette approche modulaire est pensée de manière à :

- élargir l'offre avec une gamme complète qui s'appuie sur un savoir-faire spécifique en matière de technologies membranaires mais qui ira bien au-delà du marché du dessalement. A savoir les eaux de surfaces, les eaux chargées, le « reuse », etc. ;
- proposer une approche eau-énergie économiquement pertinente ;
- améliorer les temps de réponse lors de la rédaction des offres ;
- réduire les temps d'étude des solutions proposées ;
- standardiser les productions et optimiser les coûts de fabrication ;
- faciliter le transport des équipements ; et
- réduire les temps d'installation.

#### 2.2.3.3. *Poursuivre une différenciation technologique et économique notamment par l'innovation*

En plus de l'approche modulaire et innovante décrite dans le chapitre précédent, la feuille de route innovation inclut trois thèmes complémentaires

- **Développement d'un algorithme MPPT (*Maximum Power Point Traking*) adaptable sur un variateur de fréquence standard du commerce**

Contexte :

Un variateur de fréquence avec MPPT permet de convertir l'énergie solaire photovoltaïque à courant continu en énergie électrique triphasée alternative dont la fréquence variera en fonction de l'énergie solaire disponible. Ainsi, la vitesse d'un moteur de pompe triphasé alternatif augmentera si l'énergie disponible est forte et diminuera si l'énergie baisse. Le variateur et son algorithme doivent avoir un rendement optimal pour convertir correctement toute l'énergie solaire disponible.



Variateurs avec MPPT

OSMOSUN travaille à ce jour avec un seul fournisseur de variateurs de fréquence spéciaux avec MPPT intégré (classe d'isolation IP66). En 2023, grâce au développement en interne de son propre algorithme MPPT, OSMOSUN sera en mesure d'utiliser celui-ci pour ses équipements, ce qui représente environ 150 variateurs installés par an.

Par rapport à un prix moyen actuel pratiqué par son fournisseur de 1.500 € hors taxes unitaire, le prix moyen grâce au développement de l'algorithme MPPT inséré dans un variateur standard devrait être de 500 € hors taxes unitaire.

Objectifs :

D'un point de vue technique, l'algorithme devra être insérable et compatible avec au moins deux marques de variateur de fréquence standard du commerce.

La performance de cet algorithme devra être excellente, afin de restituer aux équipements le maximum d'énergie solaire quel que soit l'ensoleillement disponible et sa variabilité.

Du côté stratégique, ce variateur à MPPT est un élément clé intégré dans tous les équipements d'osmose inverse à énergie solaire produits par la Société. Il sera au terme de cette recherche « logoté » sous la marque OSMOSUN. Cette action de R&D devrait permettre à la Société de gagner en indépendance tout en préservant sa marge et sa compétitivité.

La Société est déjà en discussion avec un fabricant de variateur qui souhaite s'inscrire dans cette démarche.

Au terme d'une période de 24 mois à compter du démarrage, le développement de l'algorithme MPPT et sa mise en œuvre au niveau des variateurs et l'appareillage final devront aboutir.

- **Phyto dessalement**

Contexte :

Lors du dessalement d'eau saumâtre en sites éloignés des bords de mer, les concentrats issus de l'osmose inverse sont en général rejetés dans le milieu naturel. Deux solutions sont communément utilisées pour la gestion des concentrats : la réalisation d'un bassin d'évaporation étanche de taille considérable, ou l'infiltration dans le sol, provoquant la dégradation voire la stérilisation de la zone d'épandage. Ce problème du rejet des concentrats peut être un frein au développement du dessalement des eaux saumâtres.

Objectifs :

D'un point de vue technique, proposer aux clients une solution qui permette de limiter le problème des concentrats, par la mise en culture de plantes qui pourront absorber/fixer les sels et réduire le volume liquide des rejets par évapotranspiration.



Du côté économique, le concentrat peut devenir un sous-produit capable de produire de la biomasse valorisable économiquement à la suite de sa transformation.

Se différencier fortement par rapport à la concurrence et faire émerger des projets de dessalement qui ne le seraient pas sans cette capacité à traiter les concentrats.

Stratégiquement, le problème environnemental posé par ces rejets est un sujet fréquemment évoqué et limite l'émergence des projets du dessalement des eaux saumâtres.

Lever ce frein permettra d'accélérer le développement d'OSMOSUN sur le segment de marché des osmoseurs BW (eau saumâtre).

Les travaux de R&D auront pour but de trouver une solution simple, fiable et efficace de traitement et de gestion des concentrats.

La solution permettra de :

- créer des espaces de verdure en milieu aride ;
- produire des plantes valorisables pour l'alimentation humaine et animale ;
- produire de la biomasse valorisable en construction ou en énergie ;
- fixer le sel en surface des sols afin de le rendre collectable ; et
- limiter fortement le retour à la nappe du sel par infiltration et favoriser la recharge en eau de la nappe en améliorant la qualité (porosité) des sols.

Application : Toutes les installations de dessalement d'eau saumâtre situées à l'intérieur des terres sans accès au littoral.

*Nota* : certains essais encourageants à l'échelle pilote ont déjà été réalisés.



Gandiaye (Sénégal) : expérimentation de phyto dessalement depuis 2022

Les différentes phases, des travaux de recherche et développement aux essais en passant par l'analyse, s'étaleront sur 24 mois. La Société n'exclut pas de déposer un brevet si la solution est brevetable.

- **Captage en mer, rejets émissaires.**

Contexte :

- Prise d'eau brute en mer

La Société favorise autant que possible le forage côtier pour réaliser ses prélèvements d'eau de mer. Celui-ci a l'avantage de délivrer une eau prétraitée par le sable naturel de la plage ou du sous-sol. Cette eau est très adaptée aux unités de dessalement.

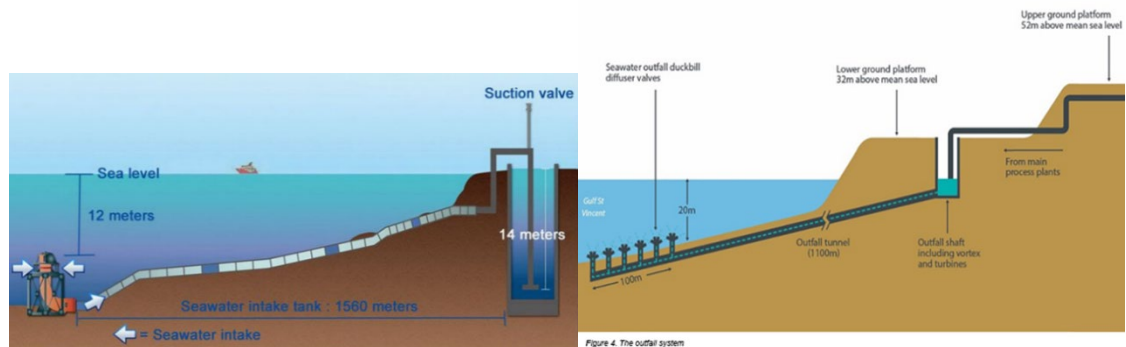
Lorsque la géologie ne permet pas de faire des forages côtiers, la Société doit réaliser une prise en mer directe avec l'infrastructure associée. En fonction du contexte cette prise en mer peut être difficile à réaliser, et coûteuse. Elle nécessite aussi des moyens techniques (équipements de levage et de manutention) qui ne sont pas toujours disponibles localement.

Très souvent cette prise en mer est réalisée artisanalement avec plus ou moins de succès, et reste toujours un point délicat tant du point de vue de la qualité d'eau prélevée que de la maintenance de la pompe et de son environnement.

- Rejet du concentrat en mer

Le rejet du concentrat fortement salé doit être traité correctement pour ne pas impacter le milieu marin et la Société doit observer des règles de dilution et de diffusion. Les solutions sont là aussi très artisanales et il n'y a pas, à la connaissance de la Société, de proposition « standardisée et/ou industrialisée » pour la taille de projets visés et pour garantir un rejet véritablement compatible avec l'environnement.

Ces deux sujets méritent réflexions et propositions pour faciliter l'implantation d'installations de dessalement d'eau de mer.



Illustrations de captage eau de mer avec différents émissaires

Objectifs :

D'un point de vue technique, les systèmes qui seront proposés seront simples et robustes en cohérence avec l'esprit des modules abordés au chapitre précédent.

Ils devront être montables localement grâce à un système d'installation et de mise en œuvre intelligent et efficace. Les lests pieds et supports devront être réalisés avec des matériaux insensibles à l'eau de mer (béton, polyester, etc.). La qualité de l'eau de mer brute au point de prélèvement devra être prise en compte.

La maintenance des systèmes mis en place devra être pensée et adaptée aux moyens et savoir-faire locaux.

Du côté économique, une prise en mer directe est souvent coûteuse, il faudra donc obtenir une optimisation du prix du système en recherchant une modularité adaptable aux contextes d'utilisation.

Stratégiquement, lorsque le prélèvement de l'eau de mer ne peut pas se faire par un forage côtier, la prise en mer directe devient un sujet difficile à aborder et à résoudre tant du point de vue technique qu'économique.

Ce point sensible est souvent un frein à l'implantation d'une installation de dessalement d'eau de mer (zones de lagon avec une pleine mer très éloignée, zones rocheuses escarpées, grand platier peu profond, etc.).

La solution permettra d'apporter une réponse modulable en fonction du contexte à un prix étudié dans des zones très nombreuses où la prise en mer devient le point bloquant des projets et réduit l'accès à l'eau des populations.

Lever ce frein entraînera des répercussions évidentes sur le nombre de projets qui deviendront réalisables et sur la croissance du chiffre d'affaires. Cela permettra également à la Société de se démarquer de la concurrence, en apportant une solution clé en main sur un sujet en général mal maîtrisé.

**2.2.3.4. Accroître et diversifier les outils de production pour adapter les solutions aux délais et besoins des marchés.**

OSMOSUN a doublé en 2022 la surface de ses locaux pour atteindre 1.600 m<sup>2</sup>. La Société a ainsi créé un atelier de production adapté et indispensable à la construction de ses équipements. La Société a également organisé un stock de pièces détachées structuré avec des outils de suivi et de *reporting* rigoureux.





Atelier de production



Magasin – Gestion des stocks

Début 2023, une surface supplémentaire de 500m<sup>2</sup> est venue s'ajouter, portant la surface totale à 2.100m<sup>2</sup>. Cet agrandissement a permis de créer une chaudronnerie au sein des ateliers de la Société destinée à la fabrication des châssis en inox et à la réalisation des tuyauteries duplex et super duplex.

Ainsi, la Société est à même de fabriquer en interne à des prix et avec des délais maîtrisés les éléments inox spéciaux de ses équipements.

Cette approche permet d'éviter le cumul de marge liée à la sous-traitance (gain d'environ 40% sur les pièces inox sous-traitée) et de gagner en temps de réponse et en maîtrise des plannings.



Atelier soudure et chaudronnerie

#### 2.2.3.5. Perspectives financières à court et moyen termes

Au 31 décembre 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en croissance d'environ 130% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021, et un EBITDA ajusté positif de l'ordre de 4% du chiffre d'affaires de la période.

Fort de la dynamique de son marché et de la pertinence de son offre, en particulier au regard de sa technologie d'osmose inverse capable de gérer la variabilité de l'énergie solaire et de son offre englobant différentes capacités allant de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour, la Société anticipe une accélération de son développement dans les prochaines années.

A un horizon court terme, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2025, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros, soit une multiplication par 4 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 10% du chiffre d'affaires.

D'ici 2027, au titre de l'exercice qui clôturera au 31 décembre 2027, la Société vise un chiffre d'affaires d'environ 48 millions d'euros, soit une multiplication par environ 10 du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022. L'EBITDA ajusté attendu devrait être supérieur à 20% du chiffre d'affaires.

Ces ambitions reposent en partie sur un « pipe » commercial qui s'élève à la date d'approbation du Document d'Enregistrement à plus de 160 millions d'euros. Ce « pipe » commercial est constitué de commandes fermes pour 5 millions d'euros, de contrats en cours de négociations avancées<sup>27</sup> pour 38 millions d'euros et d'autres projets en cours de qualification ou identifiés<sup>28</sup> pour 121 millions d'euros.

Les perspectives financières de la Société reposent notamment sur (i) le développement de ses équipes commerciales (6 recrutements ont été réalisés en 2022, 16 recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année 2024 et 21 recrutements supplémentaires sont prévus d'ici la fin de l'année 2026) et (ii) le renforcement continu de sa cellule de réponse aux appels d'offres.

#### 2.2.4. Historique de la Société

Depuis sa création en 2014, l'innovation majeure brevetée d'OSMOSUN permet aux communautés, aux services publics et aux organisations privées du monde entier de produire de l'eau douce à un coût accessible, tout en réduisant l'empreinte carbone liée à la production de cette eau, grâce à l'utilisation de l'énergie solaire et à d'autres énergies renouvelables. OSMOSUN fournit de l'eau potable partout et de façon propre, en accélérant la transition énergétique du marché de l'eau notamment grâce au dessalement solaire sans batteries.

Cette proposition de valeur s'est construite ces dix dernières années avec l'aboutissement de plusieurs étapes clés de R&D et l'accélération de la commercialisation à compter de 2018/2019 :



A la date du Document d'Enregistrement, plus de 48 unités de dessalement solaire ont été mises en œuvre et 12 sont en cours de réalisation à travers le monde auprès de clients des secteurs public et privé.

##### 2.2.4.1. 2015-2017 : La phase de démonstration technique

Après une phase de prototypage concluante dans ses ateliers, OSMOSUN est à la recherche d'une vitrine pour démontrer la viabilité et la compétitivité de ses solutions.

OSMOSUN est ainsi sélectionnée, parmi plus de 120 postulants, dans le cadre d'un appel à projets innovants de MASDAR, un des principaux acteurs mondiaux de la transition énergétique, dans le cadre d'un programme de démonstration des solutions de dessalement renouvelable. Une première unité de dessalement solaire OSMOSUN 7 SW est ainsi déployée, au côté de démonstrateurs de références du secteur tels que SUEZ, SIDEM (VEOLIA), ABENGOA et Trevi Systems. Ce programme, qui permet d'installer la première unité de dessalement produisant 40 m<sup>3</sup> par jour à partir d'eau de mer et du soleil, en autonomie, tient toutes ses promesses et la Société bénéficie ainsi d'une forte visibilité auprès des acteurs du marché.

Cette visibilité sur la démonstration technique des solutions d'OSMOSUN intéresse SUEZ et donne lieu à une collaboration dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, et mis en place par l'État français afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire français, et permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois, et permet l'installation d'un démonstrateur chez un opérateur de réseau, la Polynésienne des Eaux, filiale de SUEZ. Cette installation OSMOSUN 13 SW, de plus grande capacité puisque produisant 90 m<sup>3</sup>/jour avec l'énergie du soleil,

<sup>27</sup> Les contrats en cours de négociation correspondent aux affaires qui soit ont fait l'objet d'une offre ferme de la part de la Société avec une signature du client attendue dans les quelques semaines (chacun qualifié d'Avant-Projet Détaillé ou « AVPD »), soit qui sont déjà qualifiés et qui sont en phase de négociation avec une maturité plutôt de quelques mois (chacun qualifié d'Avant-Projet Sommaire ou « AVPS »).

<sup>28</sup> Ces projets sont des projets où tous les éléments ne sont pas encore connus ou figés et qui font encore l'objet d'une qualification (maturité supérieure à 12 mois) ainsi que des projets identifiés pour lesquels des premières discussions ont déjà eu lieu avec le client.

permet de se familiariser avec les exigences des professionnels du secteur pour la distribution d'eau potable. En parallèle, OSMOSUN positionne sa technologie sur un ensemble d'appel à projets innovants dans plusieurs pays.

#### 2.2.4.2. 2018-2019 : La phase de démonstration commerciale

Fort de la validation technique de ses solutions d'approvisionnement en eau reposant sur des solutions de dessalement solaire, OSMOSUN accentue ses efforts commerciaux en structurant notamment une stratégie commerciale visant à privilégier un certain nombre de pays choisis au regard des populations isolées et privées de tout accès aux infrastructures d'eau.

Avec les premiers déploiements du réseau commercial et l'installation des premières unités, OSMOSUN multiplie les références commerciales pour différentes capacités et pour des marchés aussi bien publics que privés comme le secteur hôtelier à Rodrigues, les communautés isolées en Indonésie et à Oman, ou encore les besoins agricoles au Cap Vert.

#### 2.2.4.3. 2020-2022 : La phase d'accélération commerciale et le changement d'échelle

OSMOSUN démultiplie également progressivement le nombre de projets dans les pays où des références sont déjà en fonctionnement, mais aussi dans de nouveaux pays tels que le Mozambique, la Somalie, la Namibie, le Sénégal et les Philippines.

Ces projets sont équitablement répartis entre des projets de traitement d'eau de mer et d'eau saumâtre, avec des capacités de production quotidienne en hausse progressive.

### 2.2.5. Principaux marchés et environnement concurrentiel

#### 2.2.5.1. Les marchés adressés

#### ❖ L'accès à l'eau dans le monde : de très fortes inégalités

Un cycle de l'eau sous pression :

- Une ressource limitée...

Les océans recouvrent plus de 70% de la surface de la Terre, ce qui en fait une des ressources les plus abondantes, mais plus de 97% de cette eau est salée. La disponibilité en eau douce sur Terre reste très limitée : sur les moins de 3% d'eau douce, une partie n'est pas accessible puisqu'elle est sous forme de glace ou de neige. Il reste seulement environ 0,7% d'eau douce disponible et accessible pour les activités humaines, prélevée dans les eaux souterraines ou de surface (lacs et rivières).<sup>29</sup>

Cette ressource est inégalement répartie dans le monde, avec près de 60% des ressources naturelles renouvelables d'eau douce présentes dans neuf pays : Brésil, Russie, Indonésie, Chine, Canada, Etats-Unis, Colombie, Pérou et Inde. Au contraire, certains pays détiennent des ressources quasiment nulles tels que le Koweït, Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, Malte, la Libye, Singapour, la Jordanie, Israël ou encore Chypre.<sup>30</sup>

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) estimait en 2011 que déjà 1,4 milliard de personnes vivaient avec moins de 1.000 m<sup>3</sup> d'eau par an, ce qui est défini par l'OMS comme une situation de pénurie.<sup>31</sup>

- ...mais une demande qui augmente...

Les besoins en eau pour les activités humaines se divisent en trois usages principaux :

- agriculture;
- industrie ; et
- consommation humaine ;

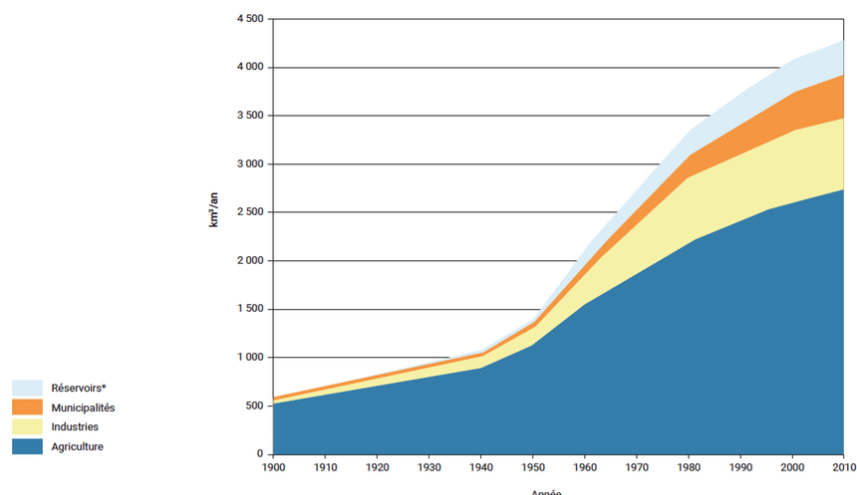
qui correspondent respectivement à 70%, 20% et 10% des prélèvements. La demande en eau a été multipliée par six au 20<sup>ème</sup> siècle principalement poussée par deux facteurs : (i) l'augmentation de la population mondiale et (ii) le développement économique des Etats.<sup>32</sup>

<sup>29</sup> Source : SPGE : « L'eau dans le monde »

<sup>30</sup> Source : SPGE : « L'eau dans le monde »

<sup>31</sup> Source : CIEAU : « Quelles sont les ressources en eau dans le monde ? »

<sup>32</sup> Source : SPGE : « L'eau dans le monde »

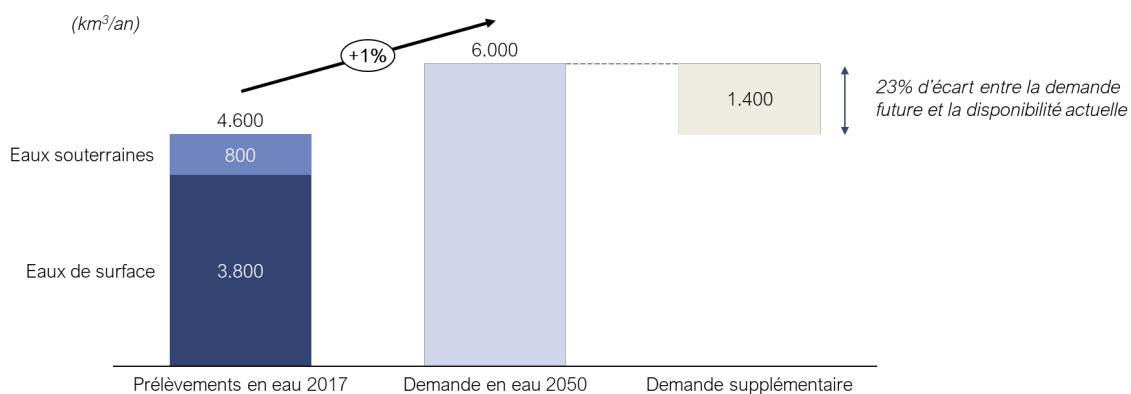


\* Évaporation à partir de lacs artificiels.

### Taux mondial de prélèvements d'eau au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, km<sup>3</sup>/an (Source : Aquastat 2010)

Même si l'agriculture représente 70% des usages de l'eau, en termes de taille de marché, elle correspond à environ 1% de la valeur (10.4 Mds€) sur un marché total de 820 Mds€ en 2022 dominé par la gestion de l'eau publique (41%) et de ses eaux usées (36%) pour les prélèvements, le traitement, le stockage, la distribution et la collecte des eaux usées. L'industrie représente également une part conséquente de ce marché avec 18% de sa valeur, avec des traitements de plus en plus poussés en fonction des applications (eaux utilisées pour des produits pharmaceutiques, alimentaires, normes de rejet plus strictes, etc.).<sup>33</sup>

Alors que les prélèvements en eau étaient de 4.600 km<sup>3</sup> par an dans le monde en 2017, cette demande est attendue à la hausse d'ici à 2050, estimée à 6.000 km<sup>3</sup> par an, entraînée par l'accroissement de la population et des besoins pour diverses applications notamment industrielles. Face à une situation d'augmentation de la demande en eau et une forte tension sur la ressource et sur sa disponibilité, de nouvelles solutions sont mises en œuvre, se développent et s'inscrivent dans un contexte local, comme c'est le cas de la solution de dessalement à partir de l'énergie solaire apportée par OSMOSUN.<sup>34</sup>



### Evolution estimée de la demande en eau d'ici 2050 et écart avec la disponibilité actuelle (Source : Graphique Amane basé sur un article de Nature « *Reassessing the projections of the World Water Development report* », Alberto Boretti, Lorenzo Rosa)

- ...nécessitant des alternatives

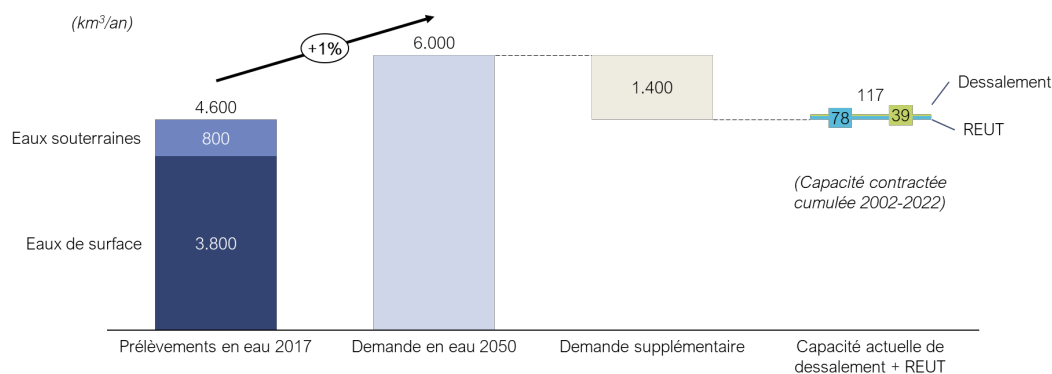
Des solutions alternatives permettraient de réduire l'écart identifié entre la demande en eau future et les ressources disponibles. Deux solutions qui sont actuellement utilisées dans le monde et connaissent une forte croissance sont (i) le dessalement de l'eau de mer et (ii) la réutilisation des eaux usées.

En 2022, la capacité cumulée et combinée du dessalement de l'eau de mer et de la réutilisation des eaux usées dans le monde était de 117 km<sup>3</sup>/an (cumulée sur la période 2002-2022), ce qui représente d'ores et déjà 8% de l'écart avec la demande supplémentaire d'ici à 2050.<sup>35</sup>

<sup>33</sup> Source : Amane Analysis / GWI WaterData

<sup>34</sup> Source : Nature article : "Reassessing the projections of the World Water Development Report", Alberto Boretti, Lorenzo Rosa

<sup>35</sup> Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023



**Capacité cumulée en 2022 de dessalement et de REUT par rapport à la demande supplémentaire identifiée d'ici 2050** (Source : Graphique Amane basé sur un article de Nature « *Reassessing the projections of the World Water Development report* », Alberto Boretti, Lorenzo Rosa ; IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023)

Pour faire face à une faible disponibilité en eau, les pays du Golfe se sont intéressés très tôt à la mise en place d'usines de dessalement de l'eau de mer pour répondre à la demande en eau de leur population et de leurs activités. L'essor du dessalement d'abord dans le Golfe s'explique par un coût de financement relativement faible grâce au soutien des institutions locales, un coût de construction également faible (ex : ACWA Power, leader saoudien du marché du dessalement, fait appel à des développeurs (EPC) chinois (CGGC, SEPCO3), plus compétitifs en termes de prix) et un coût de l'énergie très faible de par les ressources fossiles locales. Cependant, les avancées technologiques autour de l'osmose inverse et l'essor des réglementations environnementales favorisant les énergies renouvelables permettent une démocratisation du dessalement à l'échelle mondiale. En effet, d'autres régions du monde faisant face à un stress hydrique se sont intéressées à cette solution et de nombreux projets se sont développés et continuent de se développer en Afrique, en Asie, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud ou encore dans les zones insulaires.<sup>36</sup>

D'autres Etats sensibles au stress hydrique ont choisi une solution alternative qu'est la réutilisation des eaux usées, comme c'est le cas à Singapour (40% de réutilisation pour l'eau potable à ce jour)<sup>37</sup> ou encore à Windhoek en Namibie (35% des besoins en eau potable)<sup>38</sup>. La réutilisation des eaux usées permet de ne pas prélever à nouveau à la source et diminue la pression sur la ressource.

Pour répondre aux enjeux actuels et aux problématiques liées au réchauffement climatique, ces solutions permettent de limiter la pression sur une ressource déjà sous tension. Le dessalement de l'eau de mer permet ainsi de valoriser de l'eau issue des 97% d'eau salée dans le monde alors que la réutilisation des eaux usées permet de maximiser l'usage circulaire de l'eau douce disponible sur Terre.

## ❖ Le dessalement, un marché en pleine expansion

Le marché du dessalement est en forte croissance...

- Une forte augmentation du marché du dessalement dans le monde :

En 2022, le marché du dessalement a atteint 16 milliards d'euros<sup>39</sup> avec une croissance annuelle de 5% depuis 2015<sup>40</sup>. Cette croissance du marché est corrélée avec le besoin grandissant en eau douce pour les activités humaines et l'augmentation du stress hydrique partout dans le monde.

On observe donc un intérêt grandissant pour des solutions alternatives de production d'eau douce comme le dessalement, afin de répondre à de multiples enjeux :

- une population mondiale en augmentation avec une demande en eau grandissante pour les particuliers, l'agriculture et autres industries ;
- des changements climatiques de plus en plus importants exacerbant la pression sur la ressource en eau douce ; et
- une surexploitation des eaux souterraines et de surface créant un déficit entre la demande et la régénération de ces sources naturelles.

<sup>36</sup> Source : Institut français des relations internationales « Géopolitique du dessalement d'eau de mer »

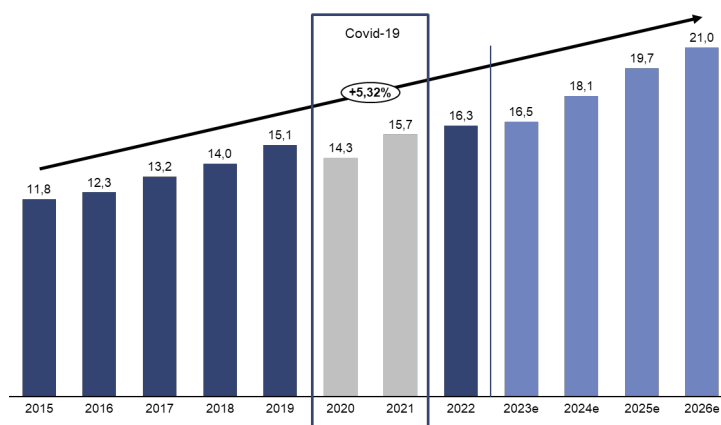
<sup>37</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource"

<sup>38</sup> Source : La revue de l'institut Veolia « La réutilisation des eaux usées : une solution d'avenir »

<sup>39</sup> Taux de change au 1 mars 2023 (fermeture des marchés) : 1 USD = 0,9373 EUR

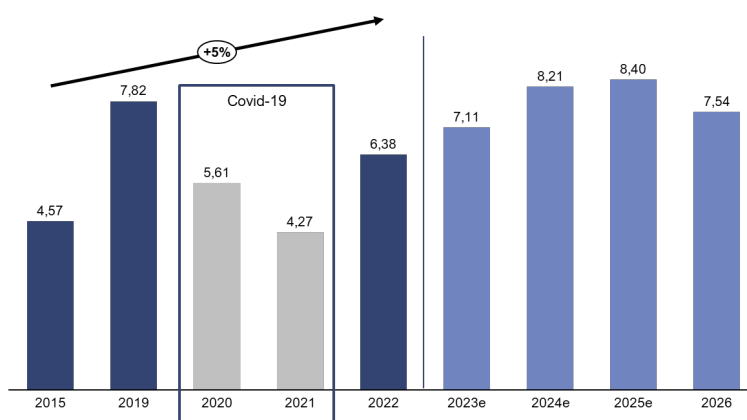
<sup>40</sup> Source : GWI Desaldata, 2022

Ces raisons expliquent donc la croissance montrée dans le graphique ci-dessous représentant le total des dépenses faites sur le marché de dessalement (*capital expenditure*<sup>41</sup> (ci-après « **CAPEX** ») et *operating expenditure*<sup>42</sup> (ci-après « **OPEX** ») entre 2015 et 2022) ainsi que les prévisions jusqu'en 2026.



Croissance de 2015 à 2026 des dépenses totales sur le marché du dessalement, en milliards d'euros (Source : GWI DesalData).

Par conséquent, le marché du dessalement connaîtrait une croissance saine de 5,32% (CAGR) sur la période 2015-2026 alors que sur la même période le marché total de l'eau aurait connu une progression de 3,24%<sup>43</sup>. Il est par ailleurs attendu que l'amplification des enjeux ci-dessus permettra de soutenir une accélération du marché du dessalement dans le monde, avec une projection de croissance du secteur prévue de 8,31% pour la période de 2023 à 2026.



Croissance de 2015 à 2022 et prévisions de 2023 à 2026 des contrats signés sur marché du dessalement, en millions de m³/jour (Source : GWI DesalData<sup>44</sup>)

Malgré la pandémie, le nombre de contrats conclus a augmenté pendant la période 2015-2022 montrant une croissance de 5%. En accord avec les prévisions, les contrats déjà octroyés croissent aussi sur les trois prochaines années et offrent une première vision concrète du marché jusqu'en 2026. Ces prévisions restent conservatrices car au vu des enjeux précédemment cités, auxquels font face le secteur de l'eau et du dessalement, on peut sérieusement s'attendre à une augmentation du nombre de contrats au-delà de ce qui est déjà contractualisé.

- Un marché très concentré sur les usines S, M & L ( $\leq 50.000$  m³/jour) qui représentent plus de 95% du marché

Le marché du dessalement présente une grande diversité du point de vue de la capacité des usines développées. En effet, sur la période 2016-2022, on observe des projets allant de 1 à plus de 900.000 m³/jour, le projet moyen faisant environ 11.500 m³/jour<sup>45</sup>. Le marché reste largement dominé par les projets de moins de 50.000 m³/jour qui

<sup>41</sup> Le calcul des 'CAPEX' inclue les coûts d'ingénierie, de conception, d'équipement et matériaux, d'installations et services, prises d'eau et rejet, de prétraitement, des pompes, des membranes, des dispositifs de récupération d'énergie, des réservoirs sous pression et de la fabrication thermique.

<sup>42</sup> Le calcul des 'OPEX' inclut les coûts des produits chimiques, de l'énergie, de la main d'œuvre et du remplacement des membranes et autres équipements

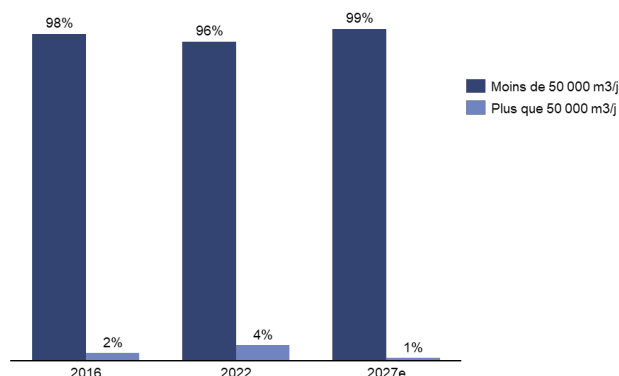
<sup>43</sup> Source : GWI DesalData, 2022

<sup>44</sup> Le marché du dessalement suit des cycles de deux à cinq ans c'est pourquoi les contrats déjà signés offrent une visibilité à long terme pour les acteurs du marché et permettent de soutenir les prévisions de croissance.

<sup>45</sup> Source : GWI DesalData



représentent 96% des projets de dessalement dans le monde en 2022. Cette réalité n'a pas évolué au fur et à mesure de la croissance du secteur comme illustré ci-dessous.

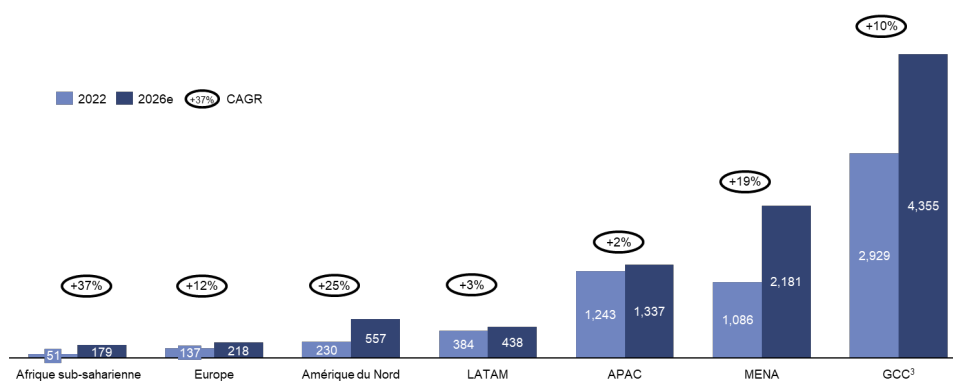


Evolution de la taille des projets de dessalement entre 2016 et 2022 et prévisions pour 2027  
(Source : GWI DesalData, 2022)

On constate donc que le segment de marché représentant les unités de dessalement produisant moins de 50.000 m<sup>3</sup>/jour est très fortement majoritaire de manière constante sur la période étudiée. Ce même segment est d'ailleurs celui sur lequel OSMOSUN s'est positionné et a développé ses quatre solutions.

- Une croissance particulièrement forte attendue notamment en Afrique, géographie clé d'OSMOSUN :

Historiquement le Moyen-Orient et notamment les pays du Golfe se sont intéressés très tôt à la mise en place d'usines de dessalement pour répondre à la demande en eau de leur population et de leurs activités dans une des régions les plus arides du monde. Cet intérêt dans le Golfe s'explique par une conjoncture favorable au dessalement de coût de financement relativement faible grâce au soutien des institutions locales, de coût de construction également faible et un coût de l'énergie très faible du fait des ressources fossiles locales. Cette région où la démocratisation du dessalement est déjà en marche connaît une croissance estimée à 19% pour la période entre 2022 et 2026 et de 10% pour les pays du Golfe. Cependant, il faut noter que la taille des projets dans cette région est le plus souvent supérieure à 50.000 m<sup>3</sup>/jour. OSMOSUN concentre donc ses investissements futurs dans les régions d'Afrique, Amérique du Sud et Asie-Pacifique. Ces régions ont toutes des prévisions de croissance, notamment en Afrique sub-saharienne qui a la croissance prévue la plus importante du monde (37% CAGR, 2022-2026e).



Croissance du marché mondial du dessalement entre 2022 et 2026 par région, en millions d'euros  
(Source : GWI DesalData, 2022<sup>46</sup>)

Taille des usines (m <sup>3</sup> /jour)	2027	
	2022	2027
<50.000	1,628 million €	3,186 millions €
>50.000	3,397 millions €	4,243 millions €

Répartition des CAPEX déployés en fonction de la taille des usines pour la technologie SWRO en 2022 avec une prévision pour 2027 (Source GWI DesalData)

<sup>46</sup> GCC : Conseil de coopération du Golfe (Bahreïn, Koweït, Qatar, Oman, Arabie saoudite et Émirats arabes unis), non compris dans le calcul de la région MENA

Taille des usines (m3/jour)	2022	2027
<50.000	301 millions €	254 millions €
>50.000	117 millions €	131 millions €

Répartition des CAPEX déployés en fonction de la taille des usines pour la technologie BWRO en 2022 avec une prévision pour 2027 (Source GWI DesalData)

Le dessalement s'impose comme une nécessité sur le continent africain à raison d'une très forte demande en eau douce conjuguée à des approvisionnements limités et imprévisibles, ce qui génère un stress hydrique touchant près de 250 millions de personnes dans cette région selon l'Organisation Météorologique Mondiale.<sup>47</sup>

La croissance en Amérique latine est marquée par les sécheresses relevées au Chili, au Brésil, au Paraguay ainsi qu'en Bolivie causant une baisse de la production agricole. La croissance s'explique aussi, dans ces régions, par les besoins en eau des différentes industries, autre que l'agriculture, comme l'industrie minière.

La croissance du marché du dessalement est ainsi à attribuer à la recherche d'alternatives durables à l'utilisation de l'eau douce naturelle. Cela implique le développement d'un nouvel écosystème concentré sur l'innovation technologique, des réglementations plus strictes et axées sur l'environnement, ainsi qu'un meilleur accès au financement.

...soutenue par de multiples facteurs

- L'essor de la technologie d'osmose inverse (RO) – plus performante, moins coûteuse et moins impactante pour l'environnement

L'une des innovations apportées au marché du dessalement est la technologie de l'osmose inverse (*Reverse Osmosis*, « **RO** »), utilisée notamment par OSMOSUN. L'osmose inverse repose sur un système de membranes retenant les solides dissouts et produisant ainsi un flux d'eau pure, appelé le perméat, et un flux d'ions rejetés, appelé saumure ou « brine ». Cette méthode permet une réduction de la consommation d'énergie contrairement aux méthodes thermales car l'énergie n'entre pas directement dans le processus de dessalement. C'est pour cela que la technologie RO s'est substituée aux technologies thermales. En effet, les méthodes thermales utilisant l'évaporation et la condensation pour désaliniser l'eau sont associées à des centrales électriques et sont, par conséquent, bien plus onéreuses comme méthode. Cette substitution se remarque dans les chiffres : en 2022, la technologie RO représentait 97% de la capacité totale produite.

Trois arguments expliquent la conversion et l'utilisation de plus en plus massive de l'osmose inverse :

- elle est plus performante du fait de sa scalabilité et de sa flexibilité. La technologie RO est modulaire, ce qui permet un ajout et un montage rapide des nouvelles unités contrairement aux technologies thermales dépendantes de l'énergie et de l'espace disponible. Cependant l'osmose inverse est un processus plus délicat que ses concurrents. En effet, les membranes utilisées sont sensibles aux variations de débit et de pression, c'est pourquoi OSMOSUN a collaboré avec l'institut Européen des Membranes pour augmenter la longévité des membranes et développer des techniques pour mieux les protéger ;
- la technologie est aussi moins coûteuse. En moyenne, l'osmose inverse coûte 0,15 €/m<sup>3</sup> de capital investissement contre plus de 0,22 €/m<sup>3</sup> pour les technologies thermales. De même, les coûts d'exploitations sont réduits (en moyenne 0,28 €/m<sup>3</sup> pour la technologie RO contre 0,46 €/m<sup>3</sup> à 0,59 €/m<sup>3</sup> pour les technologies thermales).<sup>48</sup> Cette différence de coûts d'exploitation est principalement dû à la présence de dispositifs de récupération d'énergie sur les unités de dessalement RO ; et
- enfin, le dessalement par RO est plus éco-responsable et durable. La consommation d'énergie est réduite. L'osmose inverse consomme en moyenne 1,5 à 4 kWh/m<sup>3</sup> contre entre 6 à 13 kWh/m<sup>3</sup> pour les technologies thermales. La saumure rejetée est environ 1,5°C plus chaude que la température de l'eau de mer contre 5°C à 15°C pour les technologies thermales et OSMOSUN utilise un taux de conversion de l'ordre de 35% à 40% de perméat pour limiter sa consommation d'énergie et de produits chimiques.<sup>49</sup>

Ainsi, le Moyen-Orient, une région précurseur dans le dessalement et les technologies thermales, voit son marché totalement se tourner vers l'osmose inverse. Seuls quelques projets de taille moyenne devraient encore voir le jour pour un total ne dépassant pas 50.000 m<sup>3</sup>/jour.

- Des réglementations environnementales plus strictes nécessitant des solutions durables

<sup>47</sup> Source : Rapport sur l'état du climat en Afrique, Organisation Météorologique Mondiale, Septembre 2022

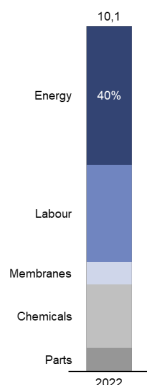
<sup>48</sup> Source : GWI DesalData

<sup>49</sup> Source : Société



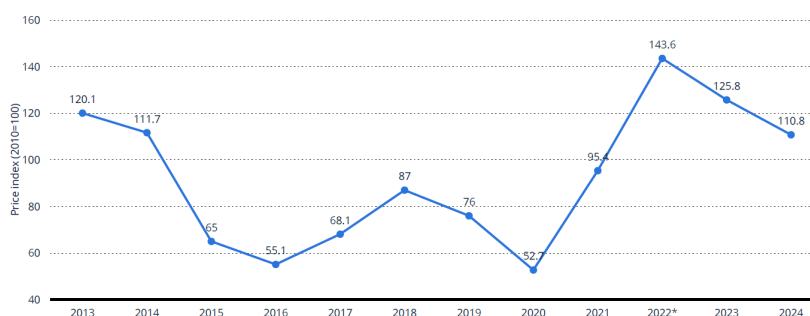
La transition vers l'osmose inverse a été accentuée et accélérée par une réglementation environnementale plus stricte à l'échelle mondiale.

L'utilisation et la gestion de l'énergie ayant un impact majeur sur l'environnement, elle doit être utilisée de la manière la plus efficace possible. Or, près de 40% des coûts d'exploitations sur le marché du dessalement sont liés à l'énergie. Cela représente une consommation mondiale moyenne de 80 TWh/an, ce qui est supérieure à la consommation électrique du Chili qui est de 75 TWh/an<sup>50</sup>.



Représentation de la consommation d'énergie (en pourcentage) dans les coûts d'exploitations (en milliards d'euros) du marché total du dessalement en 2022 (Source : GWI DesalData, 2022)

De plus, la pandémie de coronavirus et la guerre en Ukraine ont fait bondir le prix des énergies fossiles, les rendant inabordable et impactant les coûts d'exploitations et le prix de l'eau pour les clients finaux.



Indice des prix des matières premières énergétiques dans le monde de 2013 à 2021, avec une prévision jusqu'en 2024 (base 100 en 2010) (Source : Banque Mondiale, Statista 2022<sup>51</sup>)

L'étude ci-dessus, faite par la Banque Mondiale, soutient cette augmentation. Sur une base 100 en 2010, on observe une augmentation du prix des matières premières énergétiques de 91 points entre 2020 et 2022, du jamais vu sur les 10 dernières années. Ces périodes coïncident avec les périodes de Covid-19 et de la guerre en Ukraine. Les prévisions jusqu'en 2024 semblent indiquées une baisse lente, encore non ressentie début 2023, et qui ne prévoit pas un retour aux prix observés avant la pandémie sur le court terme.

Ainsi, l'utilisation d'énergies renouvelables s'impose pour permettre aux entreprises de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leurs empreintes carbone et de se conformer aux réglementations des pays et accords mondiaux comme les accords de Paris dont l'ambition implique, d'après l'IRENA (*International Renewable Energy Agency*), de multiplier par six (6) la vitesse de développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, en Australie occidentale par exemple, toutes les nouvelles usines de dessalement doivent utiliser des énergies renouvelables<sup>52</sup>.

OSMOSUN s'inscrit dans cette démarche environnementale en étant pionnière dans le dessalement 100% solaire sans batteries sur des unités de petites et moyennes tailles. OSMOSUN utilise ainsi 2,5kWh/m<sup>3</sup> pour de l'eau de mer à 35g/l avec 96% de récupération d'énergie avec peu voire pas d'émissions de gaz à effet de serre.<sup>53</sup>

<sup>50</sup> Source : GWI WaterData

<sup>51</sup> Basé sur le dollar américain nominal

<sup>52</sup> Source : [insidewater.com.au/new-renewable-powered-desalination-plant-planned-for-alkimos/](https://insidewater.com.au/new-renewable-powered-desalination-plant-planned-for-alkimos/)

<sup>53</sup> Source : Société

	Eolienne	Houlomotrice	Géothermale	Solaire
Constance de l'offre	Faible	Elevé	Elevé	Faible
Géographie	Littoral	Littoral	Limité	Tout lieux avec un ensoleillement suffisant
Technologie	Etablie	Phase initiale	Projets pilotes réussis	Reconnue et en progrès
Coût vs coût des énergies fossiles	Compétitif	N/A	Compétitif	En baisse rapide

#### Bénéfices de l'énergie solaire parmi les énergies renouvelables sur le marché du dessalement<sup>54</sup>

OSMOSUN, grâce à sa technologie brevetée, permet de compenser les irrégularités et fluctuations de l'énergie solaire grâce à un système entièrement automatisé avec un accumulateur hydraulique qui absorbe les fluctuations, un variateur de fréquence alimentant les pompes en fonction de l'énergie disponible solaires et un algorithme intelligent de gestion de l'énergie qui gère l'interaction solaire, le tout, sans besoin de batterie de stockage.

Un deuxième point d'attention est à relever dans le dessalement. En effet, outre la consommation d'énergie, le dessalement entraîne le rejet de saumure qui peut s'avérer hautement nocif pour l'environnement. On observe ainsi l'émergence dans les appels d'offres d'une nécessité d'explicitier les solutions envisagées pour gérer la saumure en aval du processus de dessalement. De plus, on observe un essor des réglementations autour de la gestion des saumures (ex : La Californie a mis en place depuis 2015 des limites sur la salinité et les méthodes de déversement de la saumure)<sup>55</sup>.

OSMOSUN, dans sa démarche écologique et durable, obtient seulement 5% de différence de salinité par rapport à l'eau de mer en intrant et a mis en place un système de lagunes pour les eaux saumâtres.

OSMOSUN étudie une approche innovante avec la mise en place d'une lagune artificielle contenant des plantes halophiles<sup>56</sup> endogènes à la flore locale. Cette solution permet de créer un écosystème sans introduire de potentiels organismes nuisibles et de recycler, par la suite, les plantes halophiles pour l'industrie de la construction. OSMOSUN crée ainsi une chaîne de valorisation durable et soucieuse de l'environnement à l'inverse des solutions traditionnelles d'évaporation, qui sont très énergivores.

Pour finir, des pays comme le Chili, la Chine et l'Inde ont implémenté une réglementation ayant un impact direct sur l'utilisation de l'eau. Le Chili interdit, par exemple, à toutes nouvelles expansions minières la consommation d'eau douce naturelle si ces dernières dépassent 13.000 m<sup>3</sup>/jour. De même, la Chine et l'Inde limitent aux industriels le prélèvement et le rejet des eaux usées. Cela pousse les industriels vers des solutions alternatives telle que le dessalement pour subvenir à leurs besoins en eau.

Au vu de la croissance du marché liée aux besoins grandissants d'eau douce, OSMOSUN s'inscrit comme un acteur unique grâce à ses solutions de dessalement solaire, permettant un dessalement écologique et durable de l'eau. Aujourd'hui, OSMOSUN est l'un des seuls acteurs qui répond à la fois aux enjeux économiques, réglementaires et écologiques à l'aide de ses solutions innovantes.

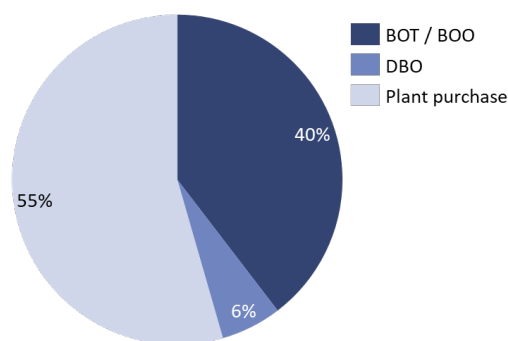
#### ❖ Un meilleur financement grâce à l'essor de la participation du privé

Dans cette optique de développement de nouvelles alternatives à l'eau douce naturelle, on observe un essor de la participation du privé dans le financement.

<sup>54</sup> [alj.com/en/perspective/fresh-water-fresh-ideas-can-renewable-energy-be-the-future-of-desalination/](http://alj.com/en/perspective/fresh-water-fresh-ideas-can-renewable-energy-be-the-future-of-desalination/)

<sup>55</sup> [www.reuters.com/article/us-usa-drought-desalination-idUKKBN0NR21J20150507](http://www.reuters.com/article/us-usa-drought-desalination-idUKKBN0NR21J20150507)

<sup>56</sup> Une plante halophile est une plante qui peut survivre dans des environnements très salés ou alcalins, tels que les marais salants, les mangroves ou les zones côtières soumises à des marées salées. Les plantes halophiles sont capables de tolérer des niveaux élevés de sel dans leur environnement en développant des adaptations spéciales, telles que des systèmes racinaires spécifiques, des feuilles succulentes pour stocker l'eau ou des mécanismes de sécrétion de sel.



Part de la capacité opérationnelle additionnelle entre 2016-2022, par modèle de contractualisation  
(Source : GWI DesalData)<sup>57</sup>

Le modèle de contractualisation privilégié reste l'achat direct d'usine (« *plant purchase* ») où le client finance le projet avec ses fonds propres. Ce modèle est particulièrement répandu pour les projets de petites tailles, ne dépassant pas 10.000 m<sup>3</sup>/jour grâce à un besoin d'investissement et une complexité typiquement moindre. C'est aussi le modèle dominant dans le secteur industriel, ces derniers préférant garder le contrôle sur les infrastructures critiques à leur processus industriel.

C'est cependant le modèle BOT/BOO (« **Build, Operate, Transfer** »/« **Build, Own, Operate** ») qui se développe le plus rapidement, allant jusqu'à représenter 81% de la capacité opérationnelle additionnelle en 2022.<sup>58</sup> Dans ce modèle, le client délègue le design, la construction, le financement, l'opération et la maintenance de l'usine à un acteur privé, qui peut se constituer sous la forme d'un consortium selon les compétences. Cela permet à la fois de transférer les risques technologiques et de livraison du client final à l'acteur privé et de faire appel à des investisseurs privés externes pour financer les besoins en CAPEX plutôt que de se limiter aux capacités de financement du client final. Ce modèle est particulièrement prisé pour les larges projets, généralement dans le secteur public, ayant des contraintes financières et techniques accentuées.

Une meilleure participation du privé au financement génère deux avantages :

- un meilleur accès au financement qui catalyse la croissance du marché : les projets de dessalement sont typiquement coûteux, notamment en CAPEX. Ainsi, se limiter aux fonds propres des clients finaux pour financer des projets de dessalement peut freiner la réalisation de nouveaux projets. L'utilisation de modèles de contractualisation comme les BOT/BOO qui facilite la participation de financements privés aux projets de dessalement permet donc de soutenir la croissance du marché ; et
- une recherche de rentabilité qui favorise l'innovation : le secteur privé est plus incité à innover et à optimiser pour réduire leurs coûts et maintenir une rentabilité face au contrat du client final. Ces optimisations permettent en retour au client final de proposer l'eau à un coût plus bas aux usagers.

#### ❖ **La réutilisation des eaux usées : un marché à fort potentiel**

La réutilisation des eaux usagées est un marché à fort potentiel

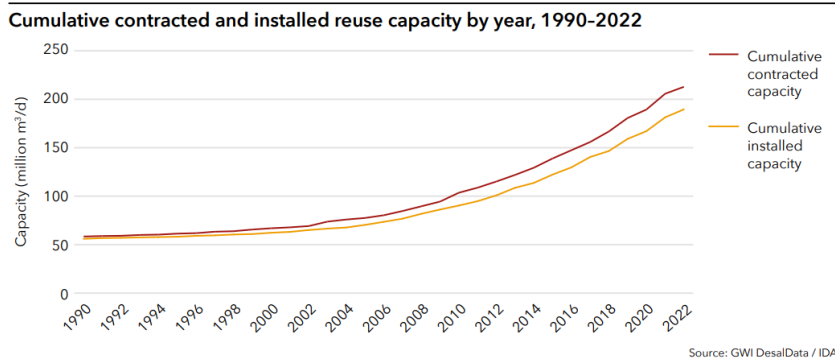
- Une forte augmentation de la capacité de réutilisation dans le monde...

Dans les régions du monde faisant face à un stress hydrique important, la réutilisation des eaux usées peut être une solution durable et efficace pour répondre à la demande en eau. Depuis les années 1990, la capacité cumulée contractualisée a fortement augmenté et atteint en 2022 environ 210 millions de m<sup>3</sup>/jour (vs une capacité installée d'environ 190 millions de m<sup>3</sup>/jour).<sup>59</sup>

<sup>57</sup> A noter que la période 2016-2022 a été choisie pour limiter le poids de la période COVID sur 2020.

<sup>58</sup> Source : GWI DesalData, 2022

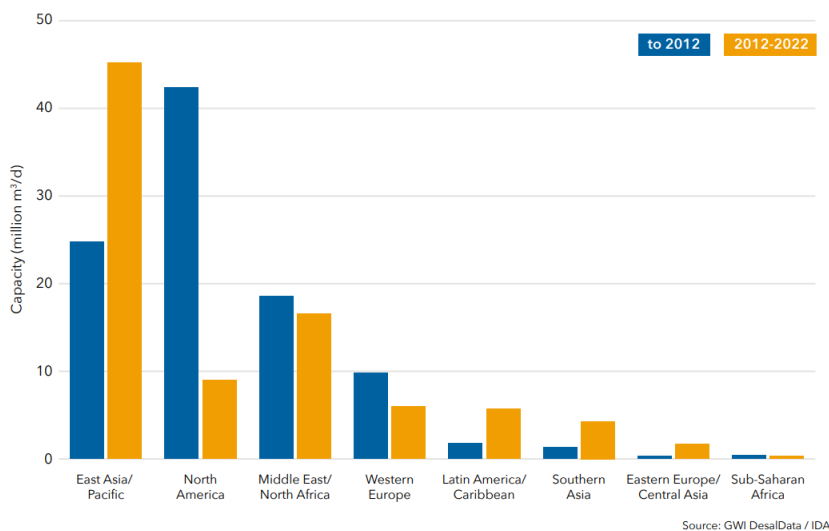
<sup>59</sup> Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023



**Capacité cumulée de réutilisation sur la période 1990-2022**  
 (Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022- 2023)

L'Asie Pacifique, l'Amérique du Nord et la région MENA sont les leaders mondiaux du marché de la réutilisation des eaux usées avec respectivement 37%, 27% et 19% des capacités mondiales en 2022. Les pratiques autour de la réutilisation ont été particulièrement poussées par les réglementations de plus en plus strictes sur le rejet des eaux usées et les objectifs nationaux de réutilisation pour répondre à des enjeux croissants d'approvisionnement en eau douce. Le développement de procédés de réutilisation des eaux usées prendra également son essor avec l'augmentation au niveau mondial de la collecte et du traitement des eaux usées. En effet, l'implémentation de systèmes centralisés efficaces de traitement des eaux usées favorise la réutilisation à des coûts raisonnables.

**Installed reuse capacity by region to 2022**

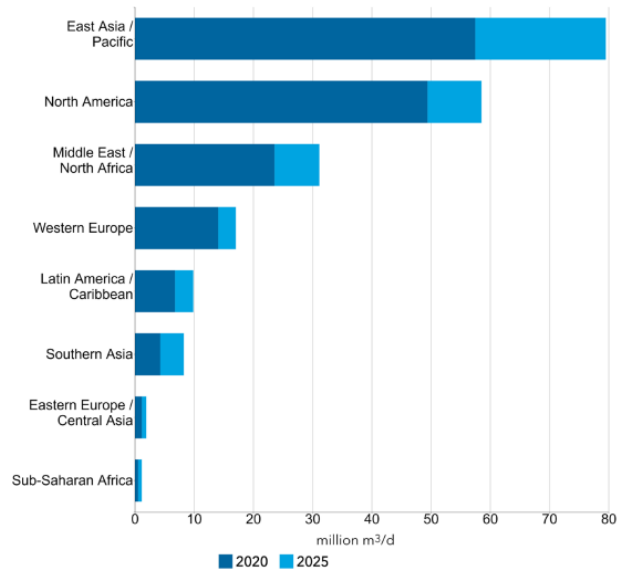


**Capacité cumulée des installations de réutilisation par région**  
 (Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022- 2023)

Le marché de la réutilisation des eaux usées devrait continuer à croître dans le futur. Il est estimé qu'en 2025, la capacité cumulée installée mondiale sera environ de 220 millions de m<sup>3</sup>/jour (contre 190 millions de m<sup>3</sup>/jour en 2022), soit une croissance annuelle de 5%.<sup>60</sup>

<sup>60</sup> Source : GWI Desal Data "GWI Market focus deck: Desalination & Reuse markets July 2020"

Cumulative installed reuse capacity by region, 2020 & 2025



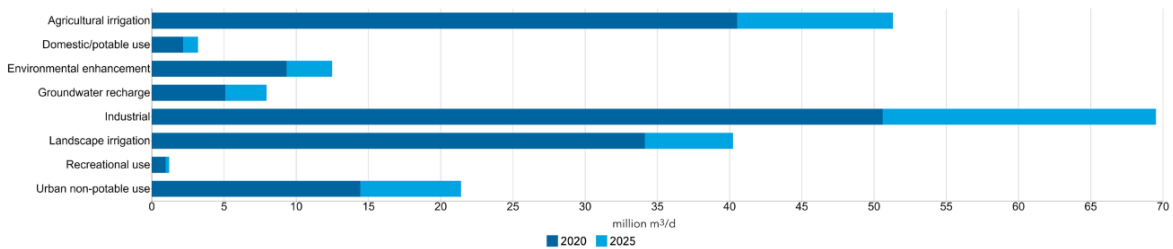
Capacité cumulée de réutilisation installée par région en 2020 et en 2025  
(Source : GWI DesalData)

- ...avec un potentiel inexploité qui reste énorme, surtout pour les collectivités et les industries clés (Pharma, Agroalimentaire, Microélectronique)

La principale application du marché de la réutilisation est le secteur industriel, suivi par l'irrigation pour l'agriculture et les espaces verts. La réutilisation des eaux usées pour l'usage direct en eau potable est très limitée à ce jour, avec au niveau mondial environ 2,5 millions de m<sup>3</sup>/jour de capacité cumulée installée en 2020.<sup>61</sup>

Chaque année, 380 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux usées sont générées dans le monde.<sup>62</sup> Cette quantité va augmenter de 24% d'ici 2030.<sup>63</sup> Un changement de paradigme est en cours et doit s'accélérer pour considérer les eaux usées comme une potentielle ressource pour récupérer des nutriments et de l'eau traitée plutôt que comme un rejet à dépolluer.<sup>64</sup>

Profile of cumulative installed reuse capacity by sector, 2020 & 2025



Capacité cumulée installée de réutilisation des eaux usées par application en 2020 et 2025  
(Source : GWI DesalData)

Sur les 380 milliards de m<sup>3</sup> d'eaux usées produites dans le monde par an, seul 20% est traitée avant d'être relâchée dans l'environnement, et seulement près de 0,3% (220 millions de m<sup>3</sup>/jour) est traitée pour être réutilisée.<sup>65</sup> La croissance du marché de la réutilisation est prévue de continuer d'augmenter, poussée par des réglementations plus strictes, une ressource en eau sous tension et une demande en eau qui augmente.

<sup>61</sup> Source : GWI\_DesalData\_Desalination\_\_Reuse\_Markets\_July\_2020 p. 42 / GWI DesalData / GWI WaterData

<sup>62</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource", Mai 2022, p.1

<sup>63</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource", Mai 2022, p.1

<sup>64</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource"

<sup>65</sup> Source : UN water

- « Drivé » côté secteur public par un changement de mentalité d'un point de vue réglementaire

La réutilisation des eaux usées pour un usage en eau potable est très limitée, particulièrement pour une réutilisation directe. Il est plus commun de trouver des cas de réutilisation indirecte avec l'intermédiaire de la recharge d'une nappe phréatique ou d'un bassin en surface. C'est le cas dans le nord de la Belgique dans l'usine de Torreele qui recharge artificiellement un aquifère qui fournit de l'eau à environ 60.000 personnes depuis 2003.<sup>66</sup>

Il existe toujours une forte barrière psychologique à la réutilisation des eaux usées, considérée comme des eaux insalubres, pour de la consommation humaine. Le dégoût instinctif associé à l'idée de recycler des eaux usées, combiné à la crainte que cette eau ne soit pas sûre est connu sous le nom de « *yuck factor* » ou « facteur beurk ». <sup>67</sup> Seulement 53% des Français boiraient une eau issue du recyclage des eaux usées selon l'enquête nationale réalisée en 2018 sur le sujet de l'eau.<sup>68</sup> Aux Etats-Unis, une étude similaire a été réalisée dans le Nevada, 35% des gens se disant prêts à boire de l'eau du robinet provenant d'un mélange d'eau réutilisée traitée et d'eau de source potable, 26% n'étant pas sûrs et 38% ont répondu ne pas l'être.<sup>69</sup>

Deux exemples qui fonctionnent de réutilisation directe en eau potable sont Singapour, qui couvre 40% de ses besoins en eau potable par la réutilisation des eaux usées, et la ville de Windhoek en Namibie qui couvre environ 35% de ses besoins en eau potable.<sup>70</sup>

Singapour faisant face à une disponibilité en eau douce faible, la solution de réutilisation des eaux usées a été choisie depuis 2002. L'eau en sortie est appelée « NEWater » et est utilisée pour les industries et mélangée au réseau d'eau potable pour la consommation humaine. Avant le lancement du projet, un effort important a été mené sur des actions de communication, d'éducation de la population et d'information. Une étude fin 2002 de l'Independent Forbes Research a montré que 82% de la population accepterait de boire directement l'eau « NEWater » et 16% supplémentaire si l'eau était mélangée au réseau d'eau potable existant. Une des raisons de cette haute adhésion au projet est qu'il permet à Singapour de se rapprocher d'une autosuffisance.<sup>71</sup>

Singapour a pour objectif d'augmenter sa capacité de réutilisation pour atteindre 55% de ses besoins en eau potable.<sup>72</sup>

La Namibie est un des pays les plus sensibles au stress hydrique dans le monde, avec une évaporation très élevée et des précipitations peu fréquentes. La capitale de Windhoek a décidé de recycler ses eaux usées pour la consommation humaine depuis 1968. A ce jour, 400.000 habitants sont alimentés par l'usine de recyclage des eaux usées.<sup>73</sup>

La réglementation européenne sur le sujet de la réutilisation est particulièrement stricte, mais elle évolue afin de favoriser ces pratiques. Les eaux usées publiques pourront désormais plus facilement être utilisées pour du recyclage en agriculture avec des exigences moins contraignantes compte tenu de l'entrée en vigueur à compter du 12 juin 2023 du règlement (UE) n° 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau<sup>74</sup> (voir la section 2.2.8 « *Environnement réglementaire* » pour plus d'informations), les autres usages demeurant sous la responsabilité de l'Etat membre.<sup>75</sup>

En France, par exemple, la réutilisation est strictement encadrée afin d'exclure tout risque sanitaire mais souhaite néanmoins voir ces pratiques se développer. Dans le cadre des Assises de l'eau de 2020, un objectif de tripler d'ici à 2025 les volumes d'eaux usées non conventionnelles utilisés a été fixé. Par la suite, le Varenne de l'eau de février 2022 montre que la France s'ouvre progressivement à de nouveaux usages pour la réutilisation des eaux usées traitées : le nettoyage de la voirie, la lutte contre les incendies, le nettoyage des réseaux ou encore la recharge artificielle des nappes sont autorisés par décret depuis un an.<sup>76,77</sup>

En Belgique, le gouvernement flamand met en place des actions de lutte contre la sécheresse et les pénuries d'eau, notamment décrites dans le cadre du « *Blue Deal* » qui incite à la réutilisation de l'eau. Il est désormais autorisé d'utiliser de l'eau recyclée dans l'industrie agroalimentaire, et plusieurs brasseries produisent en utilisant de telles eaux.<sup>78,79</sup>

<sup>66</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource", Mai 2022, p.1

<sup>67</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource"

<sup>68</sup> Source : Enquête nationale 2018 « Les français et l'eau » Baromètre 22<sup>ème</sup> édition, CIEAU, TNS

<sup>69</sup> Source : Article "Public perceptions of potable water reuse, regional growth, and water resources management in the Reno-Sparks area of northern Nevada, USA", Kerri Jean Ormerod, Samantha Redman, Scott Kelley

<sup>70</sup> Source : La revue de l'institut Veolia « La réutilisation des eaux usées : une solution d'avenir »

<sup>71</sup> Source : Article "Communications on Technological Innovations: Potable Water Reuse", Cecilia Tortajada, Sunil Nambiar

<sup>72</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource", Mai 2022, p.5

<sup>73</sup> Source : La revue de l'institut Veolia « La réutilisation des eaux usées : une solution d'avenir »

<sup>74</sup> Règlement (UE) n° 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau

<sup>75</sup> Source : The conversation « Réutilisation des eaux usées : que va changer le nouveau règlement européen ? »

<sup>76</sup> Source : Ecologie.gouv « Mieux partager la ressource en eau : le Gouvernement permet de nouveaux usages des eaux usées traitées »

<sup>77</sup> Source : Francetvinfo « Sécheresse : on a decrypté quatre idées reçues sur la réutilisation des eaux usées traitées »

<sup>78</sup> Source : Atlas info « Pénurie d'eau en Belgique : la Flandre va réutiliser ses eaux usées »

<sup>79</sup> Source : Saur « Reuse : quelle réglementation pour la réutilisation des eaux usées industrielles »

- « Privé » côté industriel par une forte pression réglementaire

Comme évoqué précédemment, les applications industrielles représentent la première utilisation des eaux usées recyclées. Les industries ont tout intérêt à continuer de développer des pratiques de réutilisation car l'accès à la ressource peut être réservé prioritairement à la consommation humaine et à l'agriculture en cas de stress hydrique et de restrictions des usages de l'eau. Dans ce cas, on peut imposer aux industries des mesures de réduction de consommation d'eau.<sup>80</sup>

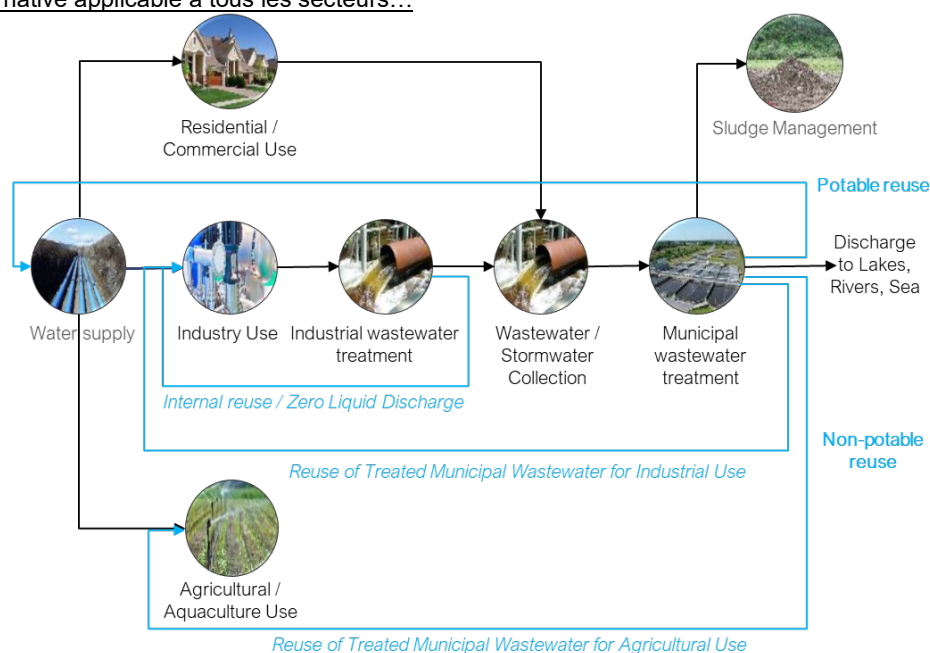
C'est le choix qu'a fait le groupe OCP au Maroc, extracteur minier de roche phosphatée et producteur d'engrais phosphatés. En 2021, le groupe utilisait 31% de sources « non conventionnelles », issues du dessalement de l'eau de mer et de la réutilisation des eaux usées domestiques. A horizon 2030, l'objectif est de passer à 100% dont 28% de réutilisation afin de préserver la ressource en eau douce déjà sous forte tension.<sup>81</sup>

Les réglementations sur les rejets industriels sont également en perpétuelle évolution avec pour objectif une meilleure protection de l'environnement, et impose donc des normes plus strictes. Par exemple en Europe, la directive cadre sur l'eau (ci-après « DCE ») a été mise à jour et impose de nouveaux objectifs de réduction de rejets de certaines substances. Cette mise à jour a été transposée en droit français dans un arrêté et impose depuis 2018 pour les nouvelles installations, et depuis 2020 pour celles existantes, de nouvelles limites de rejets, notamment sur les biocides et produits phytosanitaires.<sup>82</sup>

La réutilisation des eaux usées dans le secteur industriel permet de limiter les rejets dans l'environnement. Les normes de rejet étant déjà très strictes, notamment en Europe et pour certains types d'installations (par exemple les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France), les industriels doivent généralement mettre en place des solutions de traitement poussé sur leurs sites afin de pouvoir soit réinjecter ces eaux dans le réseau de traitement des eaux usées publiques, soit rejeter ces effluents directement dans l'environnement. Ainsi, la nécessité d'employer des traitements plus poussés favorise la viabilité économique de la réutilisation, qui ne demande plus qu'un effort marginal en termes de traitement pour des bénéfices bien plus larges de sécurité de la ressource en eau.

#### La réutilisation : un moteur de circularité du marché de l'eau

- Une alternative applicable à tous les secteurs...



Schématisme des différentes possibilités de réutilisation des eaux en fonction des secteurs et des applications (Source : Analyse Amane)

Seulement près de 0,3% de l'eau utilisée dans le monde est réutilisée. Pourtant, les opportunités sont diverses à travers le cycle de l'eau et les différents secteurs (public, agriculture, industrie). Les différentes utilisations de la ressource en eau ont chacune leurs particularités, que ce soit en termes de qualité de l'eau, de réglementation, de

<sup>80</sup> Source : Veolia "Réutilisation des eaux usées et traitées : une solution pour pérenniser les activités industrielles en période de sécheresse

<sup>81</sup> Source : Article Medias24 "En 2030, 100% de l'eau utilisée par OCP proviendra de sources non conventionnelles »

<sup>82</sup> Source : Article Actu environnement "Les industriels confrontés au challenge de la dépollution de leurs effluents aqueux »



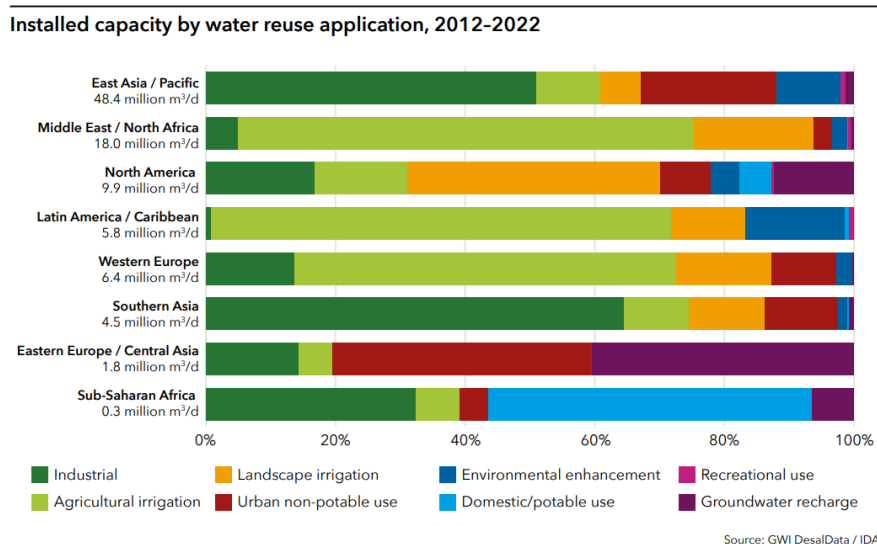
moyens de mise en œuvre, etc. L'eau consacrée à l'irrigation des cultures n'aura pas la même qualité qu'une eau pour la consommation humaine ou pour un produit pharmaceutique. De même, les moyens mis en œuvre et les processus de prise de décision associés sont généralement plus importants et plus rapides dans l'industrie que dans le secteur public ou agricole.<sup>83</sup>

- ...avec des usages variés selon les régions

Au-delà des différences de capacité de réutilisation dans les différentes régions du monde, les applications sont elles aussi variées et diffèrent selon les pays. L'Asie Pacifique, par exemple, qui est le leader des pratiques de réutilisation de l'eau dans le monde à ce jour a pour application principale (plus de la moitié de la capacité de réutilisation) la réutilisation industrielle. Cela est dû principalement à des restrictions d'usages de l'eau imposées aux industriels. En Chine, 25% des eaux usées devront être réutilisées pour les industries d'ici à 2025.<sup>84</sup>

La région MENA, l'Amérique Latine, les Caraïbes et l'Europe de l'Ouest utilisent principalement les eaux recyclées pour de l'irrigation pour l'agriculture. En effet, l'agriculture est le premier poste de consommation d'eau douce dans le monde, et les exigences de qualité sont moindres en comparaison de l'eau à destination de la consommation humaine ou encore pour certaines applications industrielles spécifiques (comme la microélectronique ou la pharmaceutique).

L'Afrique sub-saharienne concentre ses efforts sur de la réutilisation des eaux usées pour des applications en eau potable, mais les volumes restent limités à ce jour (0,3 million de m<sup>3</sup>/jour).<sup>85</sup>



Capacité cumulée installée par région et par application, 2012-2022  
(Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023)

- ...où l'osmose inverse (RO) est une technologie clé pour la démocratisation de la réutilisation publique et industrielle

Dans le marché de l'eau mondial, les secteurs public et industriel sont les principaux contributeurs, ils représentent 95% du marché en valeur en 2022. L'agriculture ne représente qu'environ 1% du marché malgré qu'elle soit le premier utilisateur des ressources en eau dans le monde, avec 70% des prélèvements.

Un des obstacles à surmonter dans la réutilisation des eaux usées est de mettre en place le niveau et le type de traitement suffisant pour pouvoir l'utiliser dans l'application choisie. L'irrigation de parcelles à usage non alimentaire, ou encore certains circuits de refroidissement industriels ne requièrent pas nécessairement un haut niveau de traitement alors qu'un usage en eau potable ou certains processus industriels nécessitent un traitement plus poussé.<sup>86</sup>

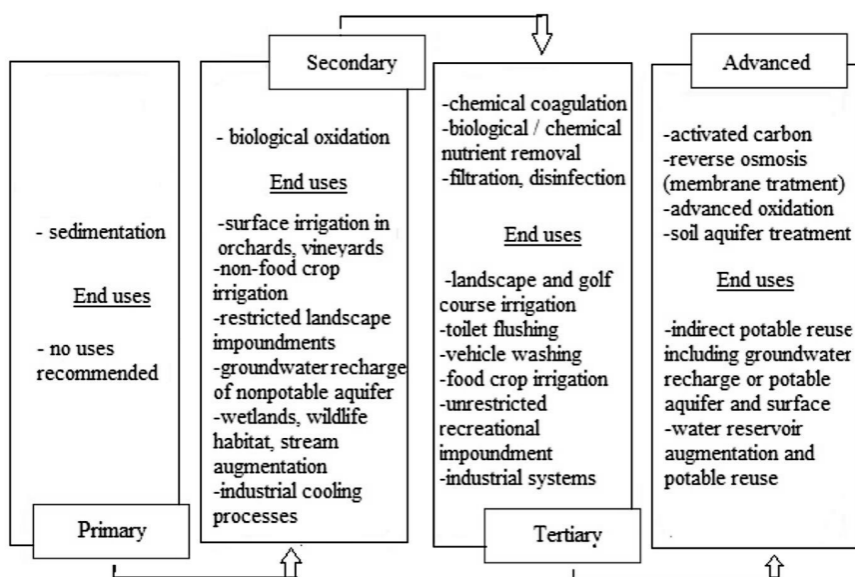
<sup>83</sup> Source : European Investment Bank "Wastewater as a resource"

<sup>84</sup> Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023

<sup>85</sup> Source : IDA Desal and Reuse Handbook 2022-2023

<sup>86</sup> Source : AQUARES "Water Reuse Technology Application Guide"





Types et niveaux de traitement recommandés pour les eaux usées en fonction de l'application  
 (Source : AQUARES « *Water reuse technology application guide* » 2020)

Les traitements tertiaires tels que l'osmose inverse sont requis pour des applications très réglementées ou demandant une qualité avancée :

- la réutilisation directe en eau potable requiert la surveillance la plus rigoureuse de la qualité de l'eau réutilisée afin d'éliminer tout risque pour la santé publique ; et
- la réutilisation des eaux industrielles et notamment des eaux de process exige parfois un traitement très avancé, comme pour les applications agroalimentaires, microélectroniques, pharmaceutiques, etc.

Au-delà de l'application finale et de la qualité de l'eau requise dans le but de sa réutilisation, le traitement choisi va également dépendre de l'eau en entrée (ou de l'eau en sortie de station d'épuration avant traitement complémentaire).

Pour ces raisons, les projets de réutilisation sont très souvent des projets au cas par cas, avec un traitement spécifique selon les conditions du territoire, de l'eau en entrée et de la qualité nécessaire en sortie. Ces projets nécessitent des solutions clé en main, par blocs de traitement qui peuvent être adaptés au cas par cas et utilisant des énergies bas carbone pour limiter les OPEX, ce qu'OSMOSUN est capable de proposer.

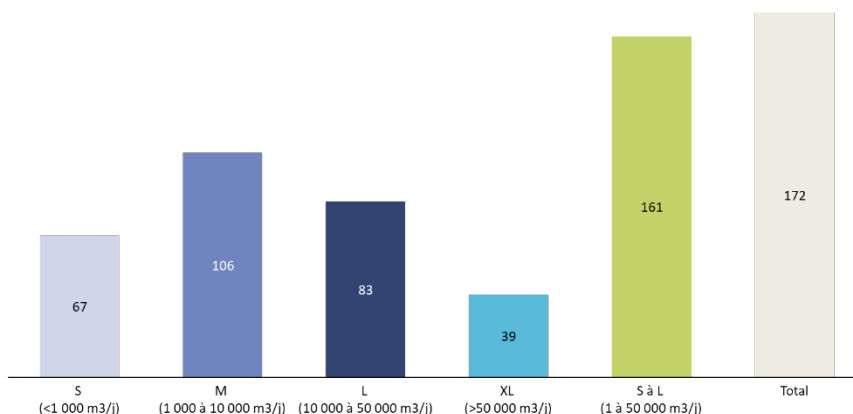
#### 2.2.5.2. Paysage concurrentiel

##### ❖ Un paysage concurrentiel fragmenté entre fournisseurs de petite et moyenne capacité et fournisseurs de grosse capacité d'usine de dessalement

###### Un paysage fragmenté en termes de capacité d'usine...

L'essor global du marché du dessalement attire de nombreux acteurs. Entre 2016 et 2022, près de 2.400 projets d'usines de dessalement utilisant la technologie d'osmose inverse (technologie utilisée par OSMOSUN) ont été remportés dans le monde<sup>87</sup>. Au total, 172 fournisseurs d'usines différents (dont OSMOSUN) sont répertoriés sur cette période. Cependant, on observe que ce paysage concurrentiel est très éclaté en fonction de la taille de l'usine. En effet, pour les usines allant de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour (tailles S à L), un total de 161 fournisseurs différents sont répertoriés, contre seulement 39 fournisseurs pour les usines d'une capacité supérieure à 50.000 m<sup>3</sup>/jour.

<sup>87</sup> D'après l'inventaire de projets de dessalement dans le monde de GWI DesalData, données mises à jour en mars 2022.

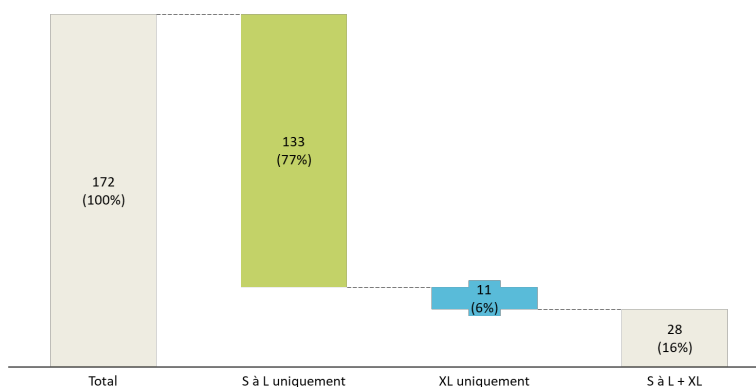


**Nombre de fournisseurs d'usines de dessalement entre 2016-2022, par taille d'usine<sup>88</sup> (usines utilisant la technologie RO uniquement) (Source : GWI DesalData)**

Le paysage concurrentiel s'explique par la nature des projets XL (>50.000 m<sup>3</sup>/jour) qui sont typiquement dans le secteur public (environ 70% des projets XL répertoriés utilisant la technologie d'osmose inverse entre 2016 et 2022<sup>89</sup>), ce qui implique un processus d'appel d'offre complexe et coûteux pour le soumissionnaire. A cela s'ajoutent des contraintes de développement qui nécessitent une certaine taille critique et, soit un vaste panel de compétences (du design à l'opération), soit la mise en place de partenariats. Enfin, ces projets sont aussi caractérisés par une durée de développement particulièrement longue (en moyenne, les projets XL entre 2016 et 2022 ont pris 4 ans entre l'obtention de l'appel d'offre et le démarrage de l'opération en usine<sup>90</sup>). Tous ces facteurs créent une forte barrière à l'entrée pour les projets de plus de 50.000 m<sup>3</sup>/jour.

...et peu d'acteurs présents sur toutes les capacités d'usines

Ainsi, on observe une certaine spécialisation des fournisseurs d'usines de dessalement avec peu d'entre eux actifs à la fois sur les projets S à L (1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour) et XL (>50.000 m<sup>3</sup>/jour).



**Nombre de fournisseurs d'usines de dessalement entre 2016-2022, par taille d'usine (usines utilisant la technologie RO uniquement) (Source : GWI DesalData)**

Sur les 172 fournisseurs d'usines différents répertoriés entre 2016 et 2022, 77% (133), dont OSMOSUN, sont uniquement actifs sur les projets S à L (1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour) et seulement 6% (11 fournisseurs) sont actifs uniquement sur les projets XL (>50.000 m<sup>3</sup>/jour). Enfin, peu de fournisseurs sont actifs sur l'ensemble des tailles d'usines avec seulement 16% des fournisseurs d'usines de dessalement (28) ayant réalisés à la fois des projets S à L et XL sur la période 2016-2022.

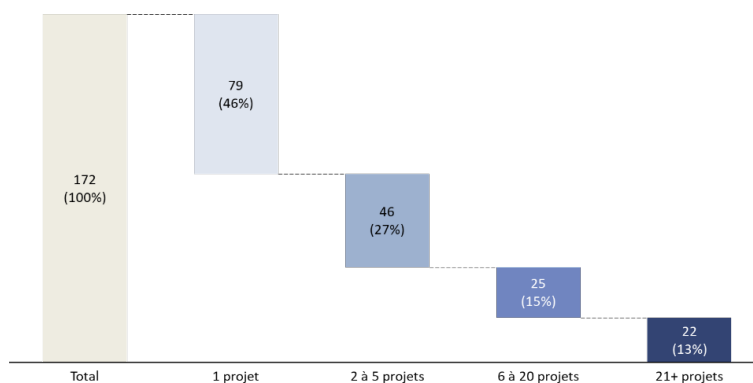
De nombreux acteurs mais peu sont réellement actifs

On observe enfin que près de la moitié des fournisseurs d'usines de dessalement (46%, ou 79 fournisseurs) n'ont remporté qu'un seul projet répertorié sur la période 2016-2022.

<sup>88</sup> Note : Le total ne correspond pas à la somme du nombre de fournisseurs par taille car certains fournisseurs ont réalisé des projets de différentes capacité (S, M, L, XL) sur la période 2016-2022 et sont donc présents sur plusieurs segments.

<sup>89</sup> Source : GWI DesalData, données mises à jour en mars 2022.

<sup>90</sup> Source : GWI DesalData, données mises à jour en mars 2022.



Nombre de fournisseurs d'usines de dessalement entre 2016-2022, par nombre de projets remportés (usines utilisant la technologie RO uniquement) (Source : GWI DesalData)

Cela peut s'expliquer tout d'abord par une forte corrélation positive entre taille du projet et durée de cycle de déploiement. En effet, les projets suivent typiquement des cycles allant de 18 mois jusqu'à 5 ans pour les plus grosses capacités entre l'obtention de l'appel d'offre et le début des opérations en usine. De ce fait, les fournisseurs de petite et moyenne capacité, qui bénéficient de cycles plus courts de par la taille des usines développées restent tout de même contraints par leurs capacités internes pour honorer plusieurs projets en parallèle. En ce qui concerne les gros fournisseurs, leur capacité à réaliser plusieurs projets en parallèle est inhibée par la réalisation de projets XL (>50.000 m<sup>3</sup>/jour). En effet, ce sont les seuls capables de répondre aux gros appels d'offres qui sont certes plus lucratifs et visibles, mais passent par un processus d'appel d'offre complexe et coûteux, un développement long de quatre ans en moyenne et la nécessité d'avoir un large panel de compétences (du design à l'opération).

A cela s'ajoute des contraintes sectorielles (étant donné la diversité de la qualité de l'intrant et de l'usage qui varient fortement entre les secteurs) et géographiques (du fait de la nécessité de maîtriser le contexte local et d'avoir une présence sur le terrain) détaillées ci-dessous.

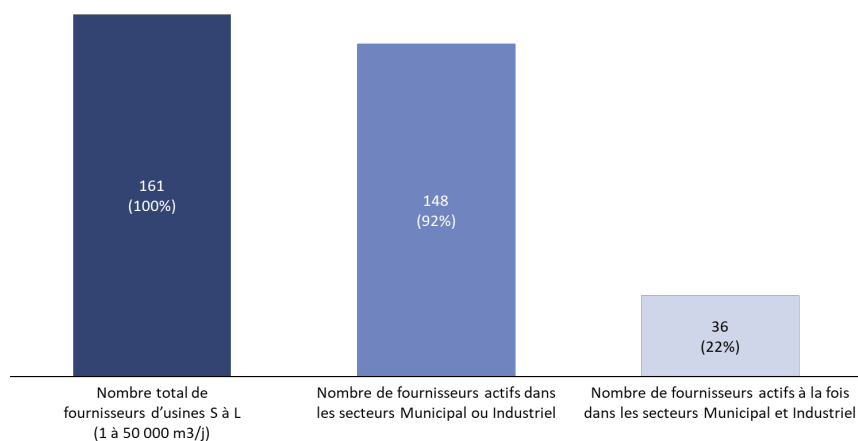
Ainsi, les 46% de fournisseurs n'ayant remporté qu'un seul projet sur la période entre 2016 et 2022 suivent une stratégie plus opportuniste qui ne permet pas de maintenir une présence pérenne dans le dessalement du fait de la difficulté à surmonter les contraintes de cycle, de secteur et de géographie évoquées.

Grâce à sa large gamme de solutions standards pour tous projets jusqu'à 50.000 m<sup>3</sup>/jour et sa capacité à faire du sur-mesure tout en restant agnostique en termes de technologie, OSMOSUN sait s'adapter à des cycles de déploiement variés comme le démontre plus de sa soixantaine de références accumulées sur les neuf dernières années.

❖ **Les acteurs de petite et moyenne capacité (faisant des usines S, M, L) ont tendance à se focaliser en termes de secteur et géographie**

Les acteurs de petite et moyenne capacité ont tendance à se spécialiser sur un seul secteur

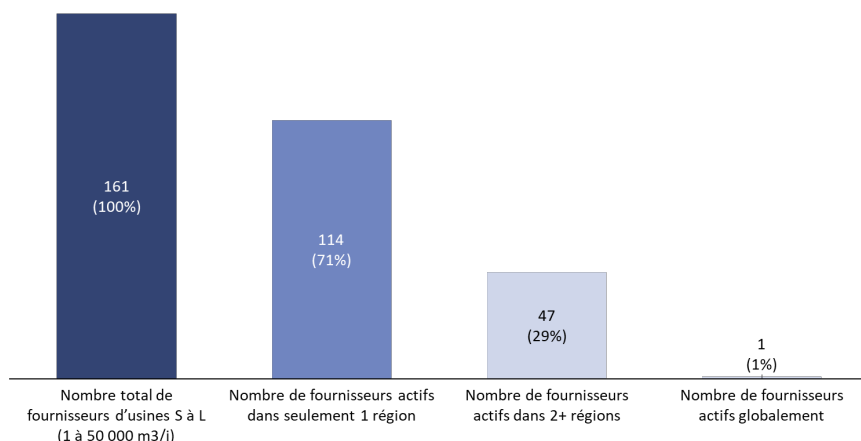
Lorsqu'on se focalise sur les fournisseurs d'usines S à L (1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour), on constate aussi une spécialisation en termes de secteurs adressés. En effet, sur les 161 fournisseurs répertoriés ayant réalisés des usines S à L entre 2016 et 2022, la quasi-totalité (92%, ou 148 fournisseurs) ont réalisé des projets dans les secteurs public ou industriel. Cependant, seulement 22% (36 fournisseurs) ont réalisé des projets à la fois dans les secteurs public et industriel. Cela s'explique notamment par la diversité de la qualité de l'intrant et de l'usage qui varie fortement entre les secteurs public et industriel, voire par type d'industrie. Certains acteurs comme OSMOSUN ont ainsi fait le choix de rester agnostique en termes d'équipement en amont de l'osmose inverse et se concentrent sur des solutions « clé en main » entièrement customisables aux besoins du client, offrant une flexibilité sectorielle. Cela s'explique également par le fait que 73% des acteurs ont fait moins de cinq projets ce qui accentue la spécialisation par marché.



Nombre de fournisseurs d'usines de désalinisation entre 2016-2022, par secteur (usines utilisant la technologie RO uniquement) (Source : GWI DesalData)

#### Les acteurs de petite et moyenne capacité ont tendance à se spécialiser géographiquement

D'un point de vue géographique, on observe aussi une spécialisation des fournisseurs d'usines S à L (1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour). En effet, sur les 161 fournisseurs répertoriés ayant réalisés des usines S à L entre 2016 et 2022, la majorité (71%, ou 114 fournisseurs) sont actifs dans seulement une région du monde versus 29% (47 fournisseurs) actifs dans deux régions ou plus. De plus, seulement un fournisseur d'usines S à L est actif globalement sur la période 2016-2022.



Nombre de fournisseurs d'usines de désalinisation entre 2016-2022, par région (usines utilisant la technologie RO uniquement) (Source : GWI DesalData)

Cela s'explique notamment par la nécessité de maîtriser le contexte local et d'avoir une présence sur le terrain pour assurer le bon déroulement de la phase de développement. C'est encore plus important lorsque le fournisseur est aussi responsable de l'opération de l'usine, auquel cas une équipe locale à plein temps est nécessaire. Cela implique d'avoir la taille critique et les ressources humaines pour répondre à ces besoins, créant une barrière à l'entrée géographique pour des fournisseurs de petite et moyenne capacité. Enfin, cela s'explique également par le fait que 73% des acteurs ont réalisé moins de cinq projets et que donc majoritairement cela s'est réalisé dans une seule géographie.

Ainsi, avec ses soixantaines références d'usines S à L (1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour), dans plusieurs secteurs (public, industriel, hôtellerie) et dans 25 pays, OSMOSUN a su démontrer sa capacité à surmonter les multiples contraintes qui caractérisent le marché du dessalement.

#### **❖ Un paysage concurrentiel qui peine à réconcilier dessalement et énergies renouvelables comme le fait OSMOSUN**

##### Les acteurs du dessalement solaire restent petits...

Tout comme OSMOSUN, plusieurs acteurs ont su saisir l'opportunité de combiner dessalement et énergie solaire.

■ Actif ■ Pas prioritaire ■ Inactif

NON EXHAUSTIF

Acteurs	Employés	Solutions clé en main	Assembleur	Solaire	Municipal	Industriel	Hôtellerie	Agriculture	HQ	Géographies
Osmosun	10-20	✓		■	■			■	France	Afrique, LatAm, Asie Pacifique
Trunz	40		✓	■		■	■		Suisse	Asie, LatAm, Afrique, Océanie
Empereal	20	✓		■		■	■		Jordanie	Moyen-Orient, Inde
Boreal Light	~10	✓	✓	■		■	■		Allemagne	Afrique
Elemental	~10		✓	■		■	■	■	Pays-Bas	Europe, LatAm, Afrique, Océanie
GeniusWatter	~10	✓		■					Cap Vert	Cap vert
Solar Water Solutions	~10	✓		■		■			Finlande	Afrique, Asie, Europe, LatAm
Mork Water	~10		✓	■		■		■	Australie	Asie Pacifique
Grino	~5		✓	■		■	■		Allemagne	Europe, Afrique
Davis & Shirtliff	200+	✓		■					Kenya	Afrique de l'Est

**Evaluation qualitative du positionnement sur la chaîne de valeur des acteurs du dessalement solaire**  
(Source : Analyse Amane Advisors)

Cela dit, on constate que contrairement à OSMOSUN, ces concurrents sont généralement petits (moins de dix employés), ont tendance à se spécialiser dans un secteur précis, typiquement le secteur public, et aucun n'est présent globalement.

De plus, ces concurrents ont tendance à se concentrer sur un positionnement d'assembleur qui nécessite moins de compétences et ne requiert qu'un seul partenaire local fiable et des solutions standardisées pour pénétrer le marché. Ce positionnement, certes plus facile d'accès, mais qui ne permet pas de répondre indépendamment à des projets d'une capacité supérieure à 10.000 m<sup>3</sup>/jour, il implique une gamme de solutions limitées par le besoin de standardisation et repose sur des partenariats inhibant le contrôle sur le projet ainsi que les revenus réalisables.

OSMOSUN s'est donc naturellement positionné en tant que fournisseur de solutions « clé en main » du fait de la nature de son offre conteneurisée. Ce positionnement génère de multiples avantages :

- une complémentarité et plus grande influence sur le processus de design et d'intégration des technologies nécessaires ;
- une capacité à réaliser des projets de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour indépendamment ;
- un gain d'expérience sur les spécificités locales ;
- un contrôle de la relation client et de la relation avec les constructeurs d'équipement ; et
- une meilleure visibilité auprès du marché.

...et les plus gros acteurs n'offrent pas de solutions solaires

Son positionnement en tant que fournisseur de solutions « clé en main » fait basculer OSMOSUN dans un environnement concurrentiel plus large où l'on retrouve les acteurs traditionnels du dessalement.

■ Actif ■ Pas prioritaire ■ Inactif

NON EXHAUSTIF

Acteurs	Employés	Solutions clé en main	Assembleur	Solaire	Municipal	Industriel	Hôtellerie	Agriculture	HQ	Géographies
Osmosun	10-20	✓		■	■			■	France	Afrique, LatAm, Asie Pacifique
Suez	86,195	✓		■					France	Global
Culligan	7500	✓		■	■				Etats-Unis	Global
Metito	3500	✓		■					UAE	Egypte, Moyen-Orient, Asie
TSG	780	✓		■					Etats-Unis	LatAm, Amérique du Nord
AES	350	✓		■					Arabie Saoudite	Moyen-Orient
Temak	51-200	✓		■					Grèce	Moyen-Orient, Afrique, Europe
Watera	51-200	✓		■				■	Luxembourg	Europe du sud et de l'est
Sychem	130	✓		■					Grèce	Europe
Osmoflo	170		✓	■					Australie	Asie Pacifique, Moyen-Orient
SLCE	~11- 50		✓	■				■	France	Amérique du Nord
Triton Water solutions	42	✓		■					Allemagne	Europe
Elmasa	~ 40	✓		■		■			Espagne	Europe
OsmoSistemi	~25	✓		■					Italie	Europe, Moyen-Orient
Karm Water (IWP only)	~5	✓		■					Egypte	Egypte
Unitech	10-20	✓		■				■	Inde	Asie Pacifique
Desalia	~10	✓		■	■				Espagne	Moyen-Orient
Ionics freshwater Ltd	NA	✓		■	■	■	■	■	Barbade	Caraïbes

**Evaluation qualitative du positionnement sur la chaîne de valeur des acteurs du dessalement fournissant des solutions « clé en main »** (Source : Analyse Amane Advisors)

Lorsqu'on se focalise sur les acteurs fournissant des solutions « clé en main », on observe un positionnement sectoriel et géographique typiquement plus large qu'OSMOSUN. Cela est directement corrélé à la taille de ces acteurs, qui ont majoritairement plus de 100 employés. En effet, ceux ayant moins de 100 employés (ex : SLCE,

Triton, Emalsa) tendent à se focaliser sur une région précise du monde. OSMOSUN apporte tout de même une proposition de valeur forte comparée à ses concurrents :

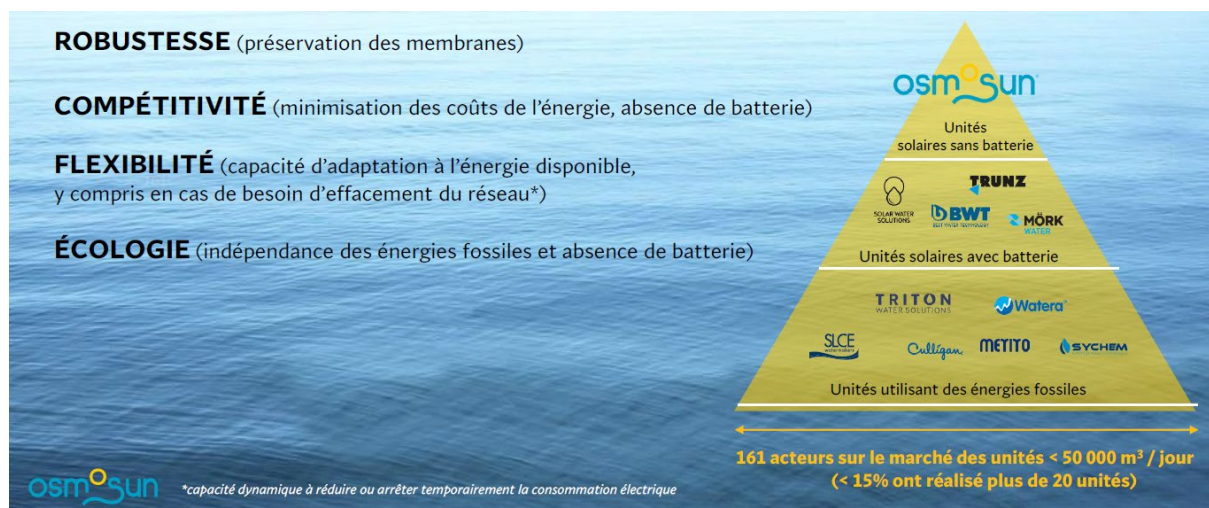
- OSMOSUN est le seul acteur fournissant à la fois des solutions « clé en main » couplées à de l'énergie renouvelable solaire sans batteries ; et
- très peu d'acteurs mis à part les très gros (SUEZ, Culligan, Metito) et Temak sont présents en Afrique, région où OSMOSUN est déjà implantée et qui possède à la fois les plus grosses prévisions de croissance de marché du dessalement (37% CAGR 2022-2026) et le plus gros potentiel d'énergie photovoltaïque au monde<sup>91</sup>.

❖ **OSMOSUN a un positionnement unique sur les capacités de dessalement solaire de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour**

De l'analyse du marché on retient que les acteurs de dessalement pour des capacités de 1 à 50.000 m<sup>3</sup>/jour ayant réalisé sur les six dernières années comme OSMOSUN un nombre de projets supérieurs à 20, sur plusieurs zones géographiques pour des marchés publics ou privé sont finalement peu nombreux.

Si on ajoute la dimension énergie renouvelable au projet de dessalement sur toutes les capacités, OSMOSUN apparaît unique et sans équivalent direct.

OSMOSUN a développé un savoir-faire différenciant et compétitif dans le dessalement solaire grâce à une technologie qui présente les avantages suivants :



Pour conclure, OSMOSUN a réussi à développer une proposition de valeur unique grâce à sa large gamme de solutions standards pour tous projets jusqu'à 50.000 m<sup>3</sup>/jour, sa capacité à faire du sur-mesure tout en restant agnostique en termes de technologie et l'intégration de l'énergie solaire. Cela lui permet de surmonter les contraintes de capacité d'usine, de secteur et de géographie qui caractérisent le marché du dessalement tout en se démarquant clairement de ces concurrents par son positionnement en tant que fournisseur de solutions « clé en main » couplées à l'énergie renouvelable solaire sans batteries.

**2.2.6. Principales activités de la Société**

OSMOSUN couvre toutes les étapes de la mise en œuvre des unités « clé en main », de la conception à l'installation et la mise en route, en passant par la fabrication et la commercialisation :



Le schéma ci-dessous illustre chacune des expertises qui sont mises en œuvre dans le cadre d'un projet de dessalement réalisé par OSMOSUN.

<sup>91</sup> Source : GWI DesalData / Global Solar Atlas 2.0





Pour chaque projet, les équipes d'OSMOSUN prennent en charge tout ou partie des différentes composantes : prise d'eau, pré-traitement, unité de dessalement, post-traitement, distribution, gestion des rejets et production électrique.

Pour la réalisation de chaque projet, OSMOSUN intègre plusieurs étapes dans la chaîne de valeur permettant d'offrir aussi bien des solutions standards sans phase d'études ou de développement spécifique, notamment pour les petites capacités, que des solutions clefs en main.

OSMOSUN réalise l'ensemble des études nécessaires à la conception des unités, leur implantation et la sélection des technologies les mieux adaptées pour répondre aux besoins d'efficacité, de durabilité, d'économie et d'impact environnemental.

Les équipes d'OSMOSUN approvisionnent chaque équipement auprès de panels de fournisseurs à la fois réputés dans le secteur de l'eau pour la qualité de leur matériel et dont les performances dans le temps ont pu être validées par la Société.

La Société assemble et produit dans ses ateliers les parties hydro mécaniques, électriques et automatismes. Chaque unité est testée avant expédition.

OSMOSUN assure les travaux et les opérations sur site pour la mise en place de tous les équipements puis réalise la mise en service afin de garantir les performances attendues.

Par ailleurs, OSMOSUN accompagne et forme les équipes choisies par le client pour assurer l'exploitation des unités.

Toutes les solutions sont conçues selon des normes techniques élevées, basées sur trois caractéristiques clés :

- des matériaux de haute qualité ;
- une consommation d'énergie la plus basse possible ; et
- la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables.

Chaque composant est choisi pour sa durabilité et est assemblé avec une conception simplifiée pour faciliter les opérations de maintenance, indispensables au fonctionnement à long terme des unités de dessalement :

- pompes d'alimentation, haute pression et récupération d'énergie, sont résistantes à la corrosion grâce à l'utilisation d'acier inox comme le duplex et le super duplex. De plus, elles ont un MTBF (*Mean Time Between Failures*) très élevé et des opérations de maintenance nécessaires seulement toutes les 8.000 heures ;
- raccords hydrauliques avec démontage instantané qui offrent un accès simplifié aux principaux composants et conçus en mode « plug and play » ;
- recommandation à chaque fois que possible de la mise en œuvre de puits côtiers pour la collecte d'eau de mer. En effet, ceux-ci permettent de bénéficier de la filtration naturelle par les sols. La qualité de cette filtration permet de réduire le prétraitement à la fois d'un point de vue technique qu'économique ;
- gestion automatique du système avec surveillance à distance par réseau Internet, GSM, voire satellite. La télésurveillance permet la remontée de toutes les alarmes pour des interventions rapides des équipes de maintenance sur place ou à distance selon la nature du problème ;



- les membranes sont un des éléments majeurs des unités de dessalement et leur préservation au cours de l'exploitation est importante. OSMOSUN a travaillé avec l'institut européen des membranes pour s'assurer que tous les choix de conception et d'innovation apportés aux unités de dessalement permettent de garantir l'efficacité et la durabilité des membranes ; et
- panneaux photovoltaïques qui sont garantis 25 ans par les fabricants avec une diminution maximale de 15% en efficacité sur leur durée de vie.

Tous les composants sont choisis également car ils peuvent être facilement approvisionnés auprès de plusieurs fournisseurs de référence

#### 2.2.6.1. L'offre d'OSMOSUN

##### ❖ **Savoir-faire de la Société**

###### Recherche & Développement :

En amont d'une affaire, OSMOSUN intervient au travers de son pôle de développement structuré autour de deux services : le service commercial (quatre personnes) et le service projets (trois personnes). Cette organisation est mise en œuvre pour répondre à tout type de besoin pour des solutions standard ou sur mesure.

Le service commercial a en charge le développement direct auprès des prospects et des clients ainsi que la relation avec tous les partenaires locaux dans les zones géographiques de développement visées. Il travaille à l'origine des projets pour positionner les solutions innovantes d'OSMOSUN et qualifier les besoins du client pour définir le « *scope of work* ». Il a la maîtrise de toutes les parties prenantes d'un pays pour développer les projets tant au niveau des administrations que des ministères, des acteurs économiques et des institutions financières présentes dans le pays. Il a la connaissance des réseaux français de soutien à l'export : AFD, DG trésor, BPI, MEDEF internationale, etc. Il rédige et envoie les offres commerciales puis négocie les termes contractuels. Il est le garant de la marge.

Le service projets a deux missions principales : (i) accompagner le service commercial sur les sujets techniques et économiques et (ii) une fois un contrat signé, prendre le pilotage de la réalisation du projet en lien avec tous les acteurs internes et externes. Dans l'accompagnement en amont des affaires, l'implication la plus significative du service projets est le pilotage des réponses à appel d'offres internationaux. Pour la définition des scopes techniques, le service projets s'appuie sur le bureau d'études.

###### Conception :

Le bureau d'études a en charge plusieurs missions :

- développer et mettre à jour en fonction des évolutions technologiques la gamme de produits ;
- faire la conception technique de tous les projets sur mesure ;
- piloter l'innovation avec la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route innovation produits pour répondre aux enjeux stratégiques de développement ; et
- accompagner la fabrication des unités au niveau de l'atelier de production en lien avec les méthodes du service Production et industrialisation.

Pour réaliser ses missions le bureau d'études s'appuie sur plusieurs compétences et outils dans lesquels OSMOSUN a investi.

Les compétences principales sont :

- électrique (pour la conception des systèmes électriques avec notamment la réalisation des schémas électriques, des notes de calcul, etc.) ;
- hydromécanique (pour la réalisation des schémas de fonctionnement et de tous les plans et schémas de détails) ;
- dessin industriel ; et
- automatisme.

Les outils numériques à disposition du bureau d'études pour la conception complète des unités et des projets dans leur ensemble sont :

- SolidWorks pour la conception hydro mécanique ;
- SolidWorks electrical pour la conception électrique ;
- Autocad pour les plans d'installation et de travaux sur sites ; et
- GP PRO (Proface), EcoStruxure™ Machine Expert (Schneider Electric), TIA portal (Siemens) pour l'automatisme et la programmation.

#### Fabrication en atelier :

OSMOSUN dispose d'un atelier de fabrication et d'équipes de production pour réaliser le montage de toute la gamme de produits.

Les moyens de production se répartissent sur plus de 2.100m<sup>2</sup> avec les applications suivantes :

- magasin de pièces détachées ;
- atelier de chaudronnerie et soudure pour tous types d'acier et inox, y compris pour les qualités duplex et super duplex mises en œuvre dans le dessalement. Il permet la réalisation entre autres de tous les châssis et éléments de tuyauterie métallique ;
- atelier de soudure polyéthylène pour la réalisation des éléments de tuyauterie en matière plastique ;
- atelier électrique pour le montage des armoires électriques ;
- espace de montage mécanique avec divers moyens de levage dont un double pont roulant de deux fois 10 tonnes permettant la manipulation des charges lourdes notamment des conteneurs de 20 pieds et 40 pieds ; et
- une zone d'essai pour tester chaque unité produite avant expédition.

La fabrication assure le colisage des matériels et unités avant expédition.

#### Logistique :

OSMOSUN a développé une expertise sur la logistique d'expédition à l'international que ça soit sur les termes des Incoterms que les questions d'assurance associées. Cette maîtrise est nécessaire pour assurer la maîtrise des risques notamment vis-à-vis des questions de transfert de responsabilité et transfert de propriété des équipements.

#### Construction : travaux sur site, installation des équipements et mise en service :

OSMOSUN coordonne les travaux sur site nécessaires à la mise en œuvre des projets. Les travaux sur site sont réalisés soit par des partenaires soit par des sous-traitants. Une fois les travaux réalisés et réceptionnés, le conducteur de travaux supervise la mise en place des équipements et une équipe d'OSMOSUN est envoyée sur site pour le montage des derniers matériels et l'assemblage entre tous les équipements. Cette équipe réalise la mise en service de l'unité, les tests de performance et la réception avec le client.

A noter que pour les petites capacités, les travaux sur site, d'installation et mise en service sont très allégés et se réalisent sur moins d'une semaine par une seule personne. Dans certains cas, cela est mis en œuvre par des partenaires locaux ou le client lui-même après sa formation par OSMOSUN dans ses locaux ou lors d'une mise en service précédente. La conception même des petites unités a été faite pour une prise en main rapide des partenaires et clients.

#### Formation et accompagnement à l'exploitation :

OSMOSUN a développé des modules de formation et des notices d'utilisation détaillées spécifiques à chaque unité (standard ou sur mesure) pour accompagner le client à la prise en main des unités et ainsi en assurer l'entretien courant et l'exploitation dans son ensemble par la suite.

A la demande du client, OSMOSUN peut accompagner à distance ou sur site les opérations de maintenance programmées ou correctives, pour contrôler la bonne exécution et refaire un point de formation à cette occasion. L'attention portée par OSMOSUN au-delà des périodes de garanties est une force reconnue et appréciée des clients et partenaires de la Société.

#### ❖ **La maîtrise de l'osmose inverse**

La technologie de dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre par osmose inverse est connue depuis plus de trente ans et reconnue aujourd'hui comme une technologie mature.

La technologie des panneaux solaires photovoltaïques qui permet de produire de l'énergie électrique à partir de l'irradiance solaire est elle aussi bien mature avec des évolutions fortes en matière de rendement et de baisse des prix.

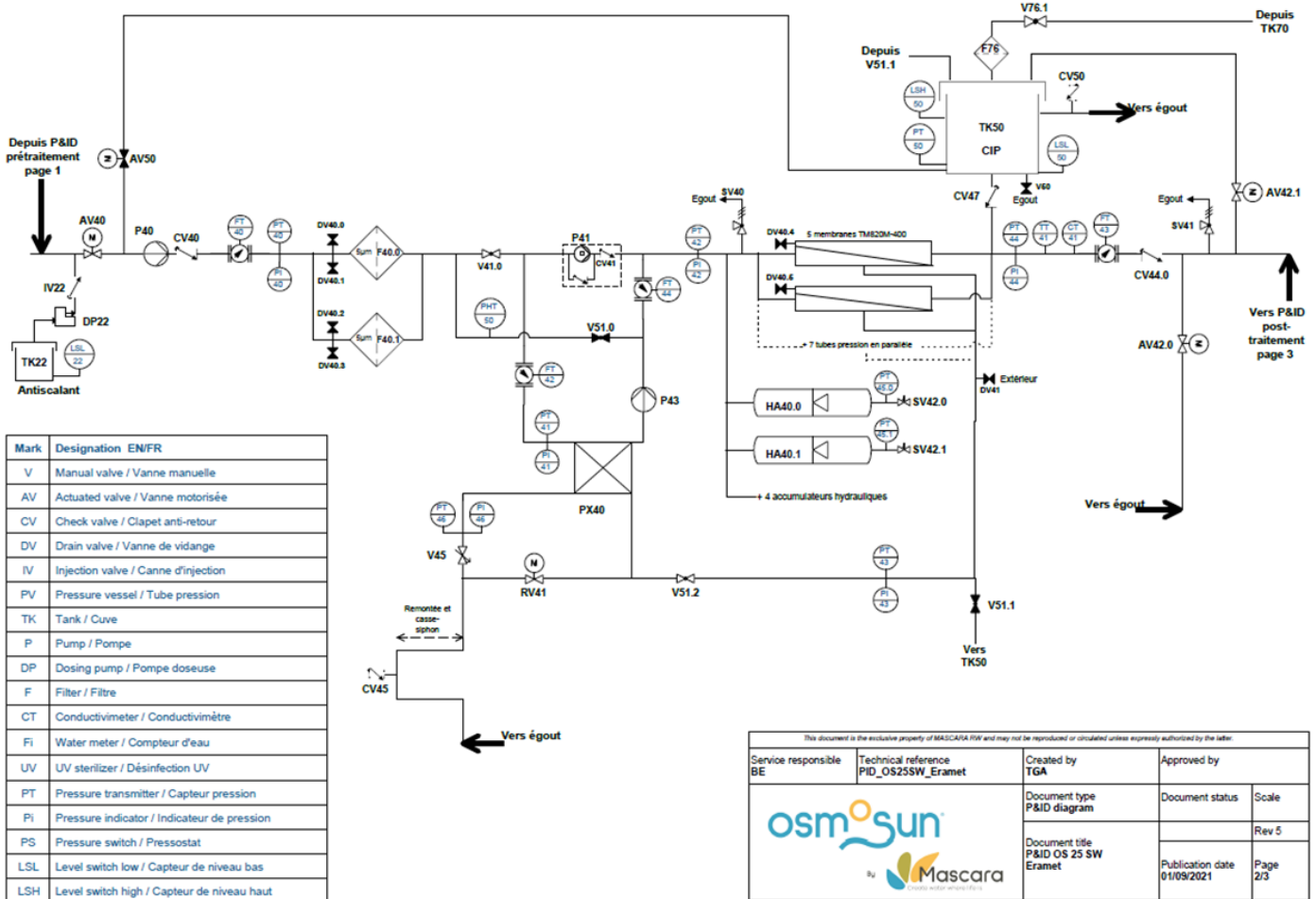
Le processus de l'osmose inverse est classiquement développé pour une production d'eau douce continue où les paramètres de réglages des équipements sont fixes et où l'énergie consommée est constante.

La production d'énergie solaire est variable en fonction de l'ensoleillement, des nuages et du cycle quotidien jour/nuit.

Ces deux technologies ne sont *a priori* pas compatibles sans un stockage d'énergie qui permette de lisser et de rendre permanente l'énergie mise à disposition de l'osmoseur. Pourtant, la Société a développé un processus à osmose inverse variable capable de s'adapter instantanément à la quantité d'énergie disponible. C'est ce fonctionnement à énergie variable qui est l'objet du brevet qu'elle a déposé :

### OSMOSUN : l'osmose inverse au fil du soleil et sans batteries

La figure ci-dessous décrit les flux d'une unité OSMOSUN® qui produit de l'eau douce :



PID OSMOSUN

#### Les principaux éléments de l'invention d'OSMOSUN :

1. La coordination des paramètres à variation simultanée : irradiance solaire, débit, pression, température, taux de conversion, salinité de l'eau d'entrée, qualité de l'eau produite, grâce à un algorithme intelligent issu de la recherche de la Société.
2. Le respect des caractéristiques constructeur des membranes lors des variations de pression et de débit imposées aux membranes par les fluctuations d'énergie.

La Société utilise pour cela des accumulateurs hydropneumatiques qui restituent de l'eau sous pression en cas de chute brutale d'énergie. Cette restitution d'eau va amortir la fluctuation. A l'inverse, la Société utilise des variateurs de vitesse pour créer des remises en pression progressive lorsque l'énergie revient.

3. La transformation du courant continu des panneaux solaires en courant alternatif à fréquence variable avec utilisation optimisée de l'énergie solaire disponible.

La Société utilise pour cela des variateurs de fréquence à MPPT (ci-après « **Maximum Power Point Tracking** ») intégré, associé à l'algorithme de gestion globale de l'unité OSMOSUN®.

4. Le rinçage des membranes en cas de disparition de l'énergie solaire, par une réserve d'eau douce dédiée qui chassera l'eau salée des membranes par osmose directe et assurera une mise au repos des membranes en eau douce pour la nuit par exemple.

#### Les avantages d'OSMOSUN :

**Autonomie :** de l'eau partout pour tous, grâce à l'énergie solaire, sans batteries, sans nécessité d'être connecté à un réseau électrique, sans groupe électrogène ni combustible fossile.

**Economie :** production d'énergie solaire à un coût de 0,02 à 0,04 €/KWh heure, très compétitif par rapport aux énergies conventionnelles qui peuvent atteindre dans certains pays 0,4 €/KWh.

Les systèmes de la Société intègrent des récupérateurs d'énergie qui permettent de diviser par trois la consommation y compris sur les petites machines.

**Ecologie :** 100% énergie solaire, pas de batterie à transporter, remplacer, recycler ou plus souvent jeter. L'énergie de la journée est stockée sous forme d'eau douce en réservoir. Cette eau sera ainsi disponible 24h/24.

**Maintenance :** les machines sont simples, robustes et conçues pour être entretenues et dépannées localement. OSMOSUN propose en option une télésurveillance qui permet de suivre à distance les paramètres de la machine, d'alerter si nécessaire et d'accompagner l'intervenant si besoin.

#### La variation de puissance un atout pour demain :

Pour les sites où les réseaux sont faibles ou à forte pénétration d'énergies renouvelables, il est tout à fait possible d'utiliser les osmoseurs de la Société qui sont hybrides (solaire/réseau électrique/groupe électrogène) comme point de consommation variable sur un réseau électrique et faire de la gestion de la demande pour les opérateurs de réseaux électriques. Par exemple, à tout moment et instantanément la consommation électrique des unités de dessalement peut être ajustée à la baisse ou la hausse par simple consigne imposée par les opérateurs de réseau pour répondre à des difficultés ponctuelles rencontrées par celui-ci dans l'équilibre du réseau.

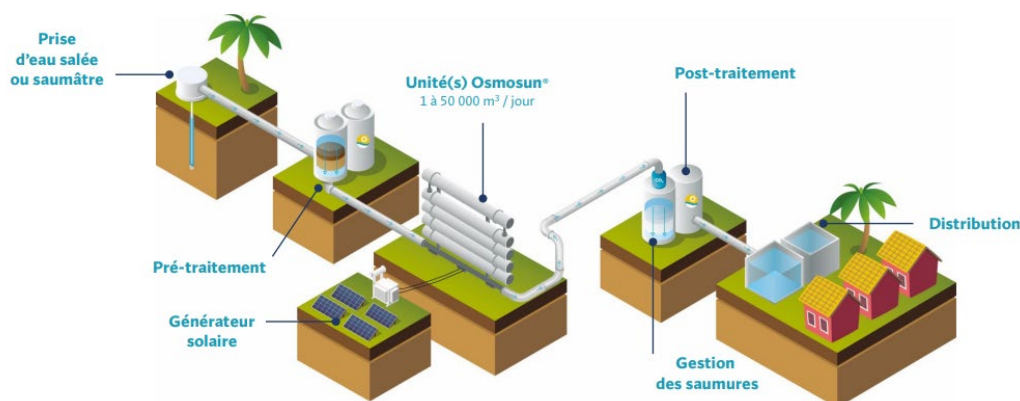
Par exemple :

- Si la demande en électricité des consommateurs est forte, l'unité OSMOSUN® peut s'effacer proportionnellement à la demande puis revenir progressivement dès que la demande des consommateurs ralentit ;
- La production de l'osmoseur peut être adaptée en fonction de l'origine et du coût de l'électricité produite (si le solaire est très disponible, que la demande est faible, l'osmoseur produira à son maximum et l'eau sera stockée en réservoir).

L'unité OSMOSUN® en charge variable, devient un élément de régulation des réseaux électriques. La Société propose aujourd'hui un asservissement « *Power Plant Manager* » interconnecté avec les réseaux électriques et les réservoirs d'eau à même de réguler et d'optimiser les consommations d'énergie quelle que soit leur source.

#### 2.2.6.2. *Des solutions standards et des solutions sur mesure*

OSMOSUN a développé autour de son innovation toute une gamme de solutions pour des capacités qui vont de 1m<sup>3</sup>/jour à 50.000m<sup>3</sup>/jour. A titre d'exemple, voici le schéma général d'une unité complète de dessalement solaire d'OSMOSUN :



### Solutions standards :

Pour les solutions en dessous de 300 m<sup>3</sup>/jour, il s'agit de solutions standards qui s'articulent autour d'un catalogue avec des options pour répondre aux besoins divers des clients.

Les projets sont majoritairement des unités qui sont alimentées en 100% solaire dans des contextes plus ou moins isolés.

L'approche par solution standard s'explique à plusieurs niveaux :

- éviter tout frais de conception et d'études qui alourdiraient le coût de la solution ;
- répondre aux attentes des clients avec un délai de réalisation court de trois à quatre semaines. Cette attente impose d'avoir *a minima* les principaux composants en stock, voire des unités complètes. C'est particulièrement le cas du produit OSMOSUN 6 BW qui est le « *best-seller* » de la Société. La nécessité d'avoir un stock impose de rationaliser au maximum les pièces afin d'éviter que ce dernier soit trop large en nombre de références, qu'il y ait des temps de séjour de certaines pièces trop longs et une valorisation financière élevée ; et
- rationaliser les frais de développements commerciaux.

### Solutions sur mesure :

Les solutions au-dessus de 300-500 m<sup>3</sup>/jour sont des solutions sur mesure qui répondent soit à un cahier des charges spécifiques imposé par le client, soit par la nécessité d'adapter la conception au contexte où la solution sera installée.

Les projets sur mesure sont de plus grandes capacités et majoritairement dans des zones où des infrastructures électriques sont présentes et des solutions hybrides solaire / réseau électrique pour l'alimentation électrique des unités de traitement sont mises en œuvre.

Les projets sur mesure ont des cycles plus longs aussi bien en amont de l'affaire que pour la réalisation de celle-ci.

La réalisation d'un projet sur mesure s'échelonne de 4 à 18 mois.

### ❖ **Un catalogue de solutions pour les petites capacités**

#### **UNITES OSMOSUN®**

OSMOSUN a développé une gamme de solutions de dessalement standard alimentées par énergie photovoltaïque de petites capacités pouvant produire jusqu'à 350m<sup>3</sup> d'eau potable par jour. Ces solutions de dessalement standard mises en place s'adressent aussi bien aux eaux saumâtres qu'à l'eau de mer.

Pour optimiser le coût de production de l'eau aux capacités locales, les unités OSMOSUN® peuvent fonctionner sous deux types d'approvisionnements énergétiques :

- Hors réseau : 100% autonome, les unités OSMOSUN® fonctionnent du lever au coucher du soleil grâce aux panneaux photovoltaïques, fournissant de l'eau potable à un prix compétitif, y compris dans les endroits très éloignés ; et
- Hybride : les unités de dessalement sont alimentées à la fois par le réseau électrique et des panneaux photovoltaïques pour produire de l'eau 24h/24 et 7j/7, avec une gestion énergétique intelligente coordonnée entre le réseau d'électricité et le champ solaire de panneaux photovoltaïques.

La gamme de solution proposée s'adresse aux petites et moyennes collectivités, à l'hôtellerie, à l'industrie, aux mines, aux ONG, à l'armée, et à l'agriculture.



Unité OSMOSUN® de dessalement d'eau de mer

La gamme de produits OSMOSUN® SW pour l'eau de mer se compose des modèles suivants :

Unité OSMOSUN®	0.2 SW	0.52 SW	1.3 SW	2.6 SW	5 SW	7 SW	10 SW	13 SW
Capacité de débit d'eau douce (m³/h)	0,2	0,5	1,3	2,6	5	7	10	13
Production journalière 100% solaire (m³/jour)	1,4	3,5	9,1	18,2	35	49	70	91
Production journalière en mode hybride (m³/jour)	4,8	12	31,2	62,4	120	168	240	312



Unité OSMOSUN® de dessalement eau saumâtre

La gamme de produits OSMOSUN® BW pour les eaux saumâtres se compose des modèles suivants :

Unité OSMOSUN®	0.2 BW	1 BW	2 BW	3 BW	6 BW	15 BW
Capacité de débit d'eau douce (m³/h)	0,2	1	2	3	6	15
Production journalière 100% solaire (m³/jour)	1,4	7	14	21	42	105
Production journalière en mode hybride (m³/jour)	4,8	24	48	72	144	360

Pour les unités de petites capacités, les avantages du dessalement autonome permettent différentes possibilités d'intégration locale, aussi bien pour faciliter une mise en œuvre rapide lors de la mise en service que pour la collecte des paiements dématérialisés de la distribution d'eau.

Chacune de ces intégrations spécifiques a été standardisée pour plusieurs types de projets.

## OSMO-WATT®

OSMO-WATT® est une solution solaire entièrement conteneurisée pour le dessalement d'eau de mer et saumâtre. Un seul conteneur de 20 pieds avec des panneaux solaires déployables sur tringles permet une production d'une eau potable allant de 5 à 150 m<sup>3</sup>/jour. Une fois le conteneur posé, il ne faut pas plus de 3-4 heures à deux personnes pour déployer les panneaux solaires et mettre en service l'unité. Cette solution répond aux attentes des zones isolées où des solutions résilientes et transitoires, pouvant devenir pérennes, sont à mettre en place.



Schéma d'une unité OSMO-WATT®

## OSMOSUN® NOMAD

Robuste, rustique et mobile, OSMOSUN® NOMAD est une unité de traitement d'eau intégrée sur une remorque qui possède tous les équipements pour le prétraitement et la filtration des eaux saumâtres notamment les eaux riches en fluor ou arsenic, pour produire de l'eau potable conforme aux critères de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette solution répond aux besoins des contextes de l'urgence et du secteur agricole.

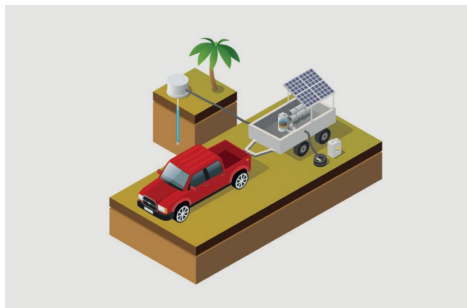


Schéma d'une unité OSMOSUN® NOMAD

## OSMOSUN® TAPS

OSMOSUN® TAPS est une solution qui intègre un système de distribution d'eau grâce à des robinets connectés qui permet une identification des utilisateurs, valide les prépaiements effectués par le consommateur et mesure les quantités distribuées individuellement. Cette solution est adaptée aux collectivités reculées qui recherchent des solutions de production et de distribution simple et économique grâce à une alimentation en énergie solaire.

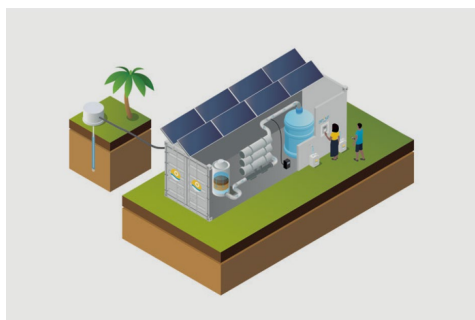


Schéma d'une unité OSMOSUN® TAPS

### ❖ Des solutions sur mesure pour les capacités importantes

OSMOSUN réalise des solutions sur mesure pour les moyennes capacités allant de 500 m<sup>3</sup>/jour à 50.000 m<sup>3</sup>/jour. Pour chaque projet, OSMOSUN identifie les besoins du client, analyse le périmètre du projet, planifie l'intégration des solutions dans un contexte spécifique.



Entre 500 m<sup>3</sup>/jour et 2.500 m<sup>3</sup>/jour, la solution mise en œuvre correspond à une unité montée sur une seule plateforme incluant (i) un bloc de prétraitement, (ii) un bloc pompes hautes pression et récupérateurs d'énergie, (iii) un bloc avec les membranes de dessalement et (iv) un bloc post-traitement.

Pour les projets entre 5.000 m<sup>3</sup>/jour et 50.000 m<sup>3</sup>/jour, les unités se composent de plusieurs trains de dessalement montés en parallèle d'une capacité de 5.000 m<sup>3</sup>/jour chacun et qui comprennent (i) un bloc de prétraitement, (ii) un bloc pompes hautes pression et récupérateurs d'énergie, (iii) un bloc avec les membranes de dessalement et (iv) un bloc post-traitement.

Les solutions sur mesure de moyenne capacité s'adressent aux collectivités de type ville secondaire de plusieurs milliers d'habitants, à l'hôtellerie, à l'industrie et aux mines.

- Illustration d'un projet réalisé de 1.000 m<sup>3</sup>/jour de dessalement d'eau de mer pour un site industriel isolé dans l'Océan Pacifique avec une solution entièrement conteneurisée pour répondre aux besoins du client.



Unité OSMOSUN® en Nouvelle Calédonie de 1.000 m<sup>3</sup>/jour

- Illustration avec un projet en cours de réalisation de 5.000 m<sup>3</sup>/jour d'une usine de dessalement pour une ville portuaire en Afrique de plus de 100.000 habitants.

Pour ce projet, OSMOSUN conçoit, fabrique et met en service l'intégralité d'une usine de dessalement. Les schémas ci-dessous illustrent la partie des études détaillées qui ont été réalisées par le bureau d'études de la Société pour la conception de l'usine.

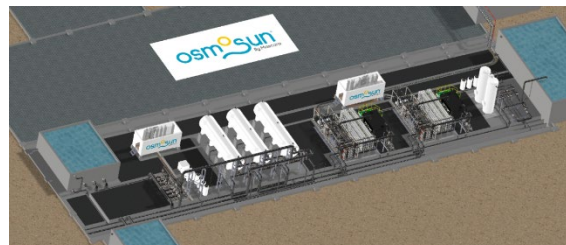


Schéma d'ensemble de l'usine

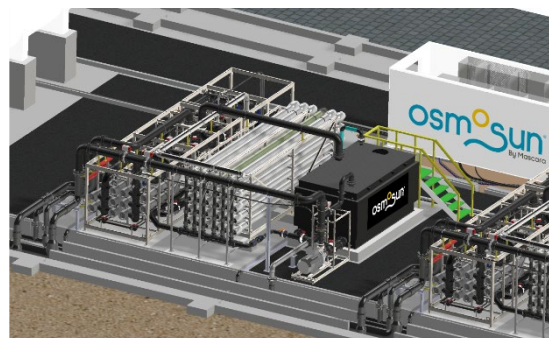


Schéma d'un bloc de 2.500 m<sup>3</sup>/jour

Les photos ci-dessous illustrent la fabrication des modules de l'usine de dessalement dans les ateliers de production à Gellainville.



Fabrication dans les ateliers de production d'OSMOSUN de deux unités de 2.500 m<sup>3</sup>/jour

### 2.2.6.3. Les projets réalisés et les clients

#### ❖ Exemples de projets dans le secteur hôtelier

##### Polynésie Française :

Une île hôtel de Polynésie Française a choisi OSMOSUN pour sécuriser son approvisionnement en eau.

L'ensemble des infrastructures de cet hôtel luxueux reposait jusque-là uniquement sur la collecte de pluie, stockée pour contrer la forte saisonnalité, mais devait depuis quelques années apporter de l'eau par bateau pendant un saison sèche de durée croissante.

Conformément à la stratégie de l'hôtel d'un groupe reconnu, le choix d'une solution la plus responsable possible pour résoudre cette problématique de l'eau a fait l'unanimité.

OSMOSUN a ainsi proposé une solution 100% autonome fonctionnant avec l'énergie solaire déployée sur site, et permettant la production de 10m<sup>3</sup> par jour.

Pour préserver la richesse des écosystèmes marins qui nourrissent les populations et attirent les touristes, ce projet a déployé un système de dilution et de diffusion des rejets de concentrats pour en minimiser l'impact.

- Informations clés :

Lieu	Polynésie : Ile Nukutepipi	Client	Hôtel
Unité	OSMOSUN 1.3 SW	Opération	100% Solaire
Production	10m <sup>3</sup> /jour	Date installation	01/23
Photos	Ci-dessous	Périmètre de fourniture :	Projet clé en main, appuyé par sous-traitants locaux
Spécificité	Système de dilution des rejets en mer		



Polynésie Française : Conteneur OSMOSUN® alimentant l'île-hôtel en eau douce

### Rodrigues :

Un autre exemple dans le secteur hôtelier est une réalisation sur l'île de Rodrigues, en République de Maurice, pour un système produisant 20m<sup>3</sup>/jour en autonomie, avec une attention particulière portée à l'intégration paysagère, avec le générateur solaire installé en toiture.

- Informations clés :

Lieu	Rodrigues	Client	Hôtel
Unité	OSMOSUN 2.6 SW	Opération	100% Solaire
Production	60m <sup>3</sup> /jour	Date installation	02/19
Photos	Ci-dessous	Périmètre de fourniture :	Projet clé en main, appuyé par sous-traitants locaux
Spécificité	Solaire en toiture des bâtiments		



Maurice : Installation OSMOSUN® alimentant l'hôtel en eau douce, avec le solaire en toiture

### ❖ Exemples de projets pour le secteur le rural

#### Gandiaye au Sénégal :

Le Sénégal dispose de ressources en eau très inégales suivant ses régions. La zone du bassin arachidier se retrouve particulièrement en difficulté compte tenu de la salinité et de la forte teneur en fluor de ses eaux souterraines.

Les nappes phréatiques non potables, selon les normes internationales de l'eau potable, entraînent des problèmes de santé publique, amenant les autorités locales à s'intéresser aux systèmes de traitements membranaires pour potabiliser cette ressource pour les populations nombreuses de la zone.

C'est ainsi que la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (la « **GIZ** ») a accepté de financer l'Agence des Energies Renouvelables du Sénégal pour déployer auprès de l'office rural un système de dessalement et potabilisation de cette eau souterraine, le tout en opération 100% solaire.

A la demande de la GIZ, OSMOSUN a proposé une solution innovante de traitement des rejets salés du procédé : ceux-ci sont utilisés pour l'irrigation d'un filtre planté, qui absorbe l'eau et ses sels pour sa croissance. Le co-produit se trouve ainsi être des roseaux ou d'autres fourrages pour les locaux.

- Informations clés :

Lieu	Sénégal, Gandiaye	Client	Agence publique : GIZ via l'ANER
Unité	OSMOSUN 6 BW	Opération	100% Solaire
Production	45m <sup>3</sup> /jour	Date installation	12/2021
Photos	Ci-dessous	Périmètre de fourniture :	Projet clé en main, appuyé par sous-traitants locaux

Lieu	Sénégal, Gandiaye	Client	Agence publique : GIZ via l'ANER
<b>Spécificité</b>	Expérimentation de la phyto-épuration des rejets		



Sénégal : Conteneur OSMOSUN® avec générateur et château d'eau associé, ainsi que le filtre planté

#### Turkana Basin Institute au Kenya :

Le Turkana Basin Institute (ci-après « **TBI** »), institut de recherche paléontologique au nord du pays à la frontière avec l'Ethiopie, zone aride et isolée, considérée comme le berceau de l'humanité a cherché une solution clefs en main de dessalement d'eaux saumâtres 100% solaires.

- Informations clés :

Lieu	Sénégal, Gandiaye	Client	Agence publique : GIZ via l'ANER
<b>Unité</b>	OSMOSUN 3 BW	Opération	100% Solaire
<b>Production</b>	22m <sup>3</sup> /jour	Date installation	07/2021
<b>Photos</b>	Ci-dessous	Périmètre de fourniture :	Projet clé en main, appuyé par sous-traitants locaux



Projet de dessalement d'eau saumâtre solaire OSMOSUN® au Kenya, financé par la GIZ

#### ❖ Exemple de projets dans le secteur insulaire

##### Agua Brava au Cap Vert :

Le Cap Vert est un archipel volcanique à l'Ouest de la côte africaine. Historiquement, les pluies saisonnières stockées dans les hauts reliefs des neuf îles du pays permettaient d'alimenter les populations toute l'année. Pris en tenaille entre des précipitations plus incertaines que jamais et des besoins croissants de la population en



développement et de l'industrie, les autorités de ces îles n'ont progressivement eu d'autre choix que de se résigner à l'usage du dessalement pour assurer leur disponibilité de l'eau potable.

L'autorité locale a ainsi sollicité un financement de LuxDev pour permettre le déploiement de ce projet comprenant deux unités de dessalement solaires d'une production de 500m<sup>3</sup>/jour chacune et des infrastructures de refoulement et de stockage pour une distribution gravitaire à l'ensemble de l'île.

OSMOSUN a remporté en 2022 ce projet complexe grâce à un partenariat d'experts de leurs secteurs respectifs.

- Informations clés :

Lieu	Cap Vert : Ile de Brava	Client	Agence publique : Agua Brava Financement : LuxDev
Unité	2 x OSMOSUN 25 SW	Opération	Solaire hybride
Production	2 x 500m <sup>3</sup> /jour	Date installation	En cours

- Une réputation d'excellence établie dans le pays

Ce projet a été rendu possible par une fine connaissance de l'écosystème par les équipes d'OSMOSUN, ainsi que par une réputation localement établie par la réalisation de plusieurs projets au Cap Vert.



Projet de dessalement d'eau saumâtre solaire OSMOSUN® pour l'agriculture à Moia Moia, financé par le FIDA

- Un impact local significatif sur les populations

La meilleure illustration de l'impact des projets OSMOSUN® sur les populations au Cap Vert a été illustrée par un reportage réalisé pour la Radiotélévision Suisse RTS en 2020 : [www.youtube.com/watch?v=e\\_PvTia98iw](http://www.youtube.com/watch?v=e_PvTia98iw)

#### ❖ Exemple de projets pour le secteur minier

Minier dans le Pacifique :

Le secteur minier est un gros consommateur d'eau, souvent implanté dans des zones arides et isolées, avec des contraintes environnementales fortes où l'accès aux ressources est restreint en vue de préserver l'eau disponible pour les populations. C'est justement le cas en zone insulaire dans le Pacifique où le client a fait appel à l'expertise OSMOSUN® pour sécuriser l'approvisionnement en eau de ses opérations, et a fait le choix du dessalement solaire car solution la plus compétitive économiquement à la suite d'études internes.

- Informations clés

Lieu	Ile du Pacifique	Client	Groupe minier international
Unité	OSMOSUN 45 SW	Opération	Solaire, hybridation diesel possible en secours
Production	1.000m <sup>3</sup> /jour	Date installation	12-2021
Photos	Ci-dessous	Périmètre de fourniture :	Fourniture et installation équipements de dessalement – partenaires pour solaire et réservoirs



Installations d'unités OSMOSUN® en site minier dans le Pacifique

Liste non exhaustive des références d'OSMOSUN :

Application	Zone	Année	Capacité m <sup>3</sup> /jour	Unité
Agriculture	Afrique	2023	35	OSMOSUN 6 BW
Communauté rurale	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Utilité	Afrique	2022	1.200	OSMOSUN 50 SW
Communauté rurale	Pacifique	2022	3	OSMOSUN 0.2 SW
Communauté rurale	Pacifique	2022	3	OSMOSUN 0.2 SW
Communauté rurale	Pacifique	2022	3	OSMOSUN 0.2 SW
Communauté rurale	Pacifique	2022	3	OSMOSUN 0.2 SW
Communauté rurale	Pacifique	2022	3	OSMOSUN 0.2 SW
Utilité	Caraïbes	2022	312	OSMOSUN 13 SW
Utilité	Caraïbes	2022	312	OSMOSUN 13 SW
Hôtel	Pacifique	2022	30	OSMOSUN 1,3 SW
Mine	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Mine	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Mine	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Mine	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Mine	Afrique	2022	35	OSMOSUN 6 BW
Utilité	Océan Indien	2022	144	OSMOSUN 6 BW
Utilité	Afrique	2022	168	OSMOSUN 7 SW
Utilité	Afrique	2022	144	OSMOSUN 6 BW
Utilité	Afrique	2022	5.040	OSMOSUN 210 SW
Utilité	Afrique	2021	360	OSMOSUN 15 BW
Mine	Pacifique	2021	1.000	OSMOSUN 45 SW
Agriculture	Afrique	2021	140	OSMOSUN 6 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	140	OSMOSUN 6 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	140	OSMOSUN 6 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Agriculture	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 6 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2021	70	OSMOSUN 3 BW
Utilité	Afrique	2021	60	OSMOSUN 2.6 SW
Base Vie	Afrique	2021	30	OSMOSUN 1.3 SW
Agriculture	Pacifique	2021	5	OSMOSUN 0.2 BW
Communauté rurale	Asie	2021	5	OSMOSUN 0.2 SW
Urgence	Europe	2021	5	OSMOSUN 0.2 BW
Urgence	Europe	2021	5	OSMOSUN 0.2 BW
Agriculture	Afrique	2020	140	OSMOSUN 3 BW
Armée	Afrique	2020	5	OSMOSUN 0.2 BW



Application	Zone	Année	Capacité m <sup>3</sup> /jour	Unité
Utilité	Afrique	2019	380	OSMOSUN 13 SW
Communauté rurale	Afrique	2019	110	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Moyen Orient	2019	70	OSMOSUN 3 BW
Hôtel	Océan Indien	2019	60	OSMOSUN 2.6 SW
Communauté rurale	Asie	2019	20	OSMOSUN 0.75 BW
Utilité	Océan Indien	2018	310	OSMOSUN 13 SW
Communauté rurale	Afrique	2018	110	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2018	110	OSMOSUN 3 BW
Communauté rurale	Afrique	2018	70	OSMOSUN 4.5 BW
Communauté rurale	Afrique	2018	70	OSMOSUN 4.5 BW
Communauté rurale	Afrique	2018	70	OSMOSUN 4.5 BW
Utilité	Pacifique	2017	310	OSMOSUN 13 SW
Utilité	Moyen Orient	2016	170	OSMOSUN 7 SW

#### 2.2.6.4. Partenaires

Face à la diversité de ces contextes, OSMOSUN fait preuve d'agilité pour trouver l'articulation la plus pertinente face au besoin de présence et de compétences très spécifiques dans les marchés ciblés.

Les partenaires d'OSMOSUN sont divers en fonction des besoins et peuvent ainsi être :

- des génie-civilistes : entreprises internationales ou locales expertes du gros œuvre et qui savent parfaitement déployer l'infrastructure dans laquelle OSMOSUN va intégrer ses équipements de process de traitement d'eau. Dans la majorité des cas, ces partenariats sont mis en œuvre dans le cadre autour d'une opportunité projet bien spécifique ;
- des distributeurs : entreprises bien implantées localement qui achète directement les solutions OSMOSUN et les commercialisent, les installent et gèrent la maintenance pour leurs clients ;
- des apporteurs d'affaires : personnes morales qui, de par leur réseau et implantation dans une zone donnée, soumettent des opportunités commerciales à OSMOSUN qui a ensuite la charge de les transformer en affaire. Ceux-ci sont rémunérés à la commission ; et
- des développeurs solaires : forts de leurs implantations locales et savoirs faire sur l'énergie, ils représentent des partenaires intéressants dès lors qu'ils envisagent le dessalement solaire comme un axe d'intérêt pour eux.

OSMOSUN conclut systématiquement des contrats avec ses partenaires. Ceux-ci sont conclus pour une durée déterminée et pour un périmètre délimité (cela peut être pour une zone géographique ou une opportunité commerciale).

Qu'ils soient distributeurs, mandataires de groupement ou sous-traitants, leur compétitivité, références et réseau commercial sont les prérequis indispensables. Le bon cadrage des qualifications de chacun permet de construire des groupements de compétences efficaces et compétitifs pour déployer et maintenir des projets de dessalement solaire sur la durée et ainsi pérenniser leur impact auprès des populations locales.

- **Exemple de partenaire génie civiliste : RAZEL WATER SOLUTIONS**



Les projets de dessalement solaires impliquent la construction d'infrastructures de prise, transport et stockage d'eau, dans des contextes côtiers assez spécifiques. Ainsi, OSMOSUN s'associe avec des acteurs experts de la construction et des travaux publics qui disposent pour la plupart d'expertise dans le secteur de l'eau. C'est dans ce cadre et en vue d'affaires bien spécifiques sur des zones géographiques d'intérêt pour les deux structures qu'OSMOSUN s'est rapproché de RAZEL Water Solutions, entreprise du groupe français Fayat à la forte présence internationale.

Cette collaboration a permis d'être lauréat du projet de dessalement solaire de l'île de Brava au Cap Vert, en groupement avec un expert du solaire : le groupe Générale du Solaire.

- **Exemple de partenaire distributeur : MADAGREEN POWER**



L'entreprise MadaGreen Power est partenaire distributeur de Mascara depuis 2020 pour Madagascar. L'entreprise, initialement spécialisée dans les énergies renouvelables auprès de clients privés et d'ONG localement, a décidé de lancer un département consacré aux solutions d'accès à l'eau et à l'assainissement. C'est ainsi qu'OSMOSUN a été distribué par Madagreen Power qui a acheté des équipements pour se constituer un stock, fait la promotion de ceux-ci localement et a déployé les premiers projets auprès d'ONG d'abord et désormais auprès de l'UNICEF.

- **Exemple de partenaire apporteur d'affaires : Régine Sainte-Croix**



La zone morcelée des îles des Caraïbes qui est aride, peuplée avec une énergie chère et carbonée, a rapidement été identifiée comme présentant un fort intérêt pour les développements d'OSMOSUN. Cependant, avec des cycles de développement longs et des frais de développement élevés, l'allocation d'une ressource commerciale en direct par OSMOSUN n'était pas cohérente.

Installée en Martinique, Régine, dans sa structure Reliable Solution Caribbean, représente dans l'ensemble des pays anglophone des Caraïbes plusieurs entreprises françaises du secteur de l'eau et des déchets. Répartir les frais de développement sur plusieurs solutions commercialisées offre pour son activité une meilleure rentabilité et pour les projets d'OSMOSUN une consistance dans la présence au sein des réseaux locaux nécessaire à l'aboutissement de projets.

- **Exemple de partenaire développeur solaire : AKUO ENERGY INDONESIA**



Les projets de dessalement solaire d'OSMOSUN ont intéressé le groupe français Akuo Energy Indonesia dès ses débuts, avec la vision de développement de projet d'accès à l'eau et à l'énergie, sur la base de projets développés sous forme de contrat de service avec une vente d'eau, à l'image des contrats de vente d'électricité qui est leur cœur de métier. La collaboration s'est orientée vers les zones ciblées pour des projets de dessalement solaire pertinents : les zones insulaires arides à l'énergie chère. C'est le cas de milliers d'îles de l'Est de l'Indonésie. C'est ainsi que s'est initiée la collaboration avec Akuo Energy Indonesia. Elle se poursuit pour des développements de projets de dessalement solaire où le service de l'accès à l'eau est vendu au client et non le contrat de déploiement d'infrastructure uniquement.



Cartographie des principaux partenaires d'OSMOSUN

## 2.2.7. RSE

### 2.2.7.1. *Un engagement : rendre l'eau accessible à toute le monde tout en respectant l'environnement*

Les solutions et les projets développés par OSMOSUN répondent à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ci-après « ODD ») mis en place par l'ONU. De même, OSMOSUN évalue si dans ces activités certains impacts ne seraient pas alignés avec les ODD et, si c'est le cas, OSMOSUN identifie des solutions alternatives à mettre en place.

## ODD pour lesquels OSMOSUN a un impact direct positif pour chaque projet et solution proposée



Il s'agit de l'engagement même d'OSMOSUN : « *Apporter de l'eau propre partout et pour tous* ». Les solutions de dessalement solaire proposées par OSMOSUN permettent de donner accès à une eau propre et de proximité à toutes les zones géographiques.



OSMOSUN a développé son innovation autour des énergies renouvelables et plus particulièrement l'énergie électrique produite par des panneaux photovoltaïques. Aux origines de la création d'OSMOSUN, le choix de l'énergie solaire par panneaux photovoltaïques a été fait d'une part pour son impact vis-à-vis du réchauffement climatique mais aussi pour la robustesse dans le temps des équipements qui ne nécessite pas d'effort au niveau exploitation. Par la suite, l'énergie solaire par panneaux photovoltaïques est devenue l'énergie électrique bon marché en investissement et en fonctionnement, ce qui répond parfaitement à la recommandation numéro 7 de l'ODD d'une énergie propre et d'un coût abordable.

## ODD pour lesquels OSMOSUN a un impact direct positif mais qui dépend des projets



Une eau de qualité a un impact direct sur la santé et particulièrement sur celles des enfants : l'insalubrité de l'eau potable et le manque d'assainissement et d'hygiène représente la seconde cause de mortalité infantile des moins de cinq ans.

Dans certaines régions, ont été mises en place des solutions de dessalement solaire, les forages puisent dans des nappes d'eaux saumâtres riches en fluor ou arsenic, source de nombreuses maladies pour les populations locales.



Les premières victimes des conditions de stress hydrique dans le monde sont les femmes et les filles, responsables de la collecte de l'eau dans les trois quarts des foyers des pays en développement. Ainsi développer des projets de proximité pour un accès à une eau de qualité impacte la situation des femmes et des filles et ainsi favorise l'égalité entre les sexes. Des projets réalisés au Mozambique ont permis d'observer directement cette amélioration.



L'eau sert en premier à l'agriculture à plus de 70%. Le manque d'accès à une eau de qualité impacte l'autonomie alimentaire. Plusieurs projets réalisés notamment au Cap Vert et Kenya ont eu pour objectifs de redynamiser des vallées avec du maraîchage pour les besoins locaux et la vente d'une partie de la production. L'augmentation de la salinité des nappes avait mis à l'arrêt les activités agricoles, obligeant une partie de la population à quitter les villages.

Veille, analyse et recherche de solution en cas d'impact.

Dans ces activités, OSMOSUN veille à ne pas impacter la biodiversité et la vie des milieux terrestres et aquatiques et développe des programmes de recherches et développement pour mitiger les impacts et sans cesse développer une approche de solutions « éco technologiques ». Par exemple le programme de phyto-dessalement décrit précédemment.

### *2.2.7.2. Extrait et notation rapport Ethifinance*

Dans le cadre d'une démarche volontaire, la Société a sollicité Ethifinance (agence d'analyse et de conseil extra-financiers) en vue de l'établissement d'un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) portant

sur le caractère responsable de la Société au travers de différentes thématiques : gouvernance, environnement, ressources humaines et relations parties prenantes externes.

Il est précisé que l'évaluation des critères de composition et de fonctionnement des instances de gouvernance porte sur la gouvernance telle que présentée dans le Document d'Enregistrement.

En mars 2023, Ethifinance a évalué la notation extra financière de la Société sur l'année 2022 à 72/100, ce qui correspond à un niveau de performance « avancée » dans l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaia Rating), mais aussi à une note nettement supérieure à la note moyenne de 25/100 obtenue par le panel d'entreprises choisi par Ethifinance sur la base d'informations rendues publiques. OSMOSUN présente également un niveau de maturité ESG significativement supérieur à ce que l'on observe dans des entreprises comparables en termes d'effectifs et de secteur d'activité, sur la base d'un échantillon composé de 18 petites et moyennes entreprises (PME) relevant du secteur de l'industrie.<sup>92</sup>

### 2.2.7.3. Extrait analyse Taxonomie Ethifinance

Le 7 avril 2023, le cabinet Ethifinance a établi un rapport évaluant l'alignement de l'activité de la Société avec la Taxonomie Européenne sur la base des éléments suivants :



- **Critères techniques** : les activités alignées doivent correspondre aux critères techniques de sélection définis dans la taxonomie de l'UE et disponibles au moment de l'évaluation.

Les unités autonomes énergétiquement (100% solaire), en autoconsommation complète, satisfont automatiquement le premier critère technique listé par la taxonomie, que ce soit sur le dessalement d'eau de mer ou d'eau saumâtre.

En revanche, s'agissant des unités hybrides, celles-ci ne satisfont pas encore le critère technique (la consommation moyenne nette des unités hybrides demeurant au-dessus du seuil préconisé par la Taxonomie Européenne).



- **Principes de non-nuisance (DNSH)** : correspondent à la capacité d'une entreprise à anticiper et à atténuer les risques environnementaux pertinents pour ses activités.

A ce jour, la Société satisfait partiellement les 5 critères DNSH en lien avec ses activités, étant précisé que les critères 4 (économie circulaire) et 5 (pollution) ne sont pas applicables à l'activité de la Société.



- **Garanties sociales minimales** : cette exigence correspond à l'alignement des politiques d'une entreprise sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme - en particulier les principes identifiés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail.

A ce jour, la Société satisfait trois critères de « garanties sociales minimales » sur quatre en lien avec ses activités.

L'évaluation réalisée par Ethifinance au regard des aspects de taxonomie est une évaluation équivalente proposée par Ethifinance et non un « reporting » volontaire au sens de la réglementation applicable relative à la Taxonomie Européenne.

Il est par ailleurs rappelé qu'une activité éligible ne correspond pas à une activité « durable » sur le plan environnemental.

## 2.2.8. Environnement réglementaire

### 2.2.8.1. Réglementation relative à la mise sur le marché des unités OSMOSUN®

Les solutions conçues et mises en place par la Société répondent à des normes issues du décret n° 2008-1156 en date du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et de protection individuelle, transposition en droit français de la directive européenne 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE, l'objectif étant de garantir la santé et la sécurité des personnes vis-à-vis des risques découlant de l'utilisation des unités OSMOSUN®.

<sup>92</sup> Critères de benchmark retenus : taille de l'entreprise en nombre de collaborateurs (< 100) et CA < 50M€, pour le secteur « Industrie – Biens de consommation de base, Energie, Finance, Immobilier, Matériaux, Technologies de l'information » Échantillon de notes 2022, fondées sur des datas de 2021

Ainsi, la Société doit notamment :

- veiller à ce que chaque unité OSMOSUN® satisfasse aux exigences essentielles de santé et de sécurité ;
- établir un dossier technique et le rendre disponible ;
- mettre à disposition les informations nécessaires, telles que la notice d'instructions ;
- appliquer une procédure d'évaluation de la conformité ;
- établir une déclaration dite « CE » de conformité ; et
- apposer le marquage « CE » sur chacune des unités OSMOSUN®.

#### 2.2.8.2. Réglementations françaises et européennes dans le secteur du traitement de l'eau

Les différentes réglementations françaises et européennes dans le secteur du traitement de l'eau et de la réutilisation de l'eau ne sont pas applicables à la Société car celle-ci agit comme simple fabricant de solutions de dessalement de l'eau, et non comme producteur ou distributeur d'eau au public, ou encore comme exploitant d'installations de récupération des eaux, au sens des différentes réglementations en la matière. Ainsi, les réglementations suivantes s'appliquent en général aux clients de la Société, mais pas à la Société :

- directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée en droit français par une ordonnance en date du 22 décembre 2022 ;
- règlement (UE) n° 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau : le règlement établit des exigences minimales de qualité et de surveillance de l'eau et des dispositions en matière de gestion des risques, pour une utilisation sûre de l'eau de récupération dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau, et vise notamment à garantir que l'eau de récupération est sûre pour l'irrigation agricole ; et
- la loi française du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

En France, la Société n'est tenue qu'au respect des dispositions de la directive « machine » présentée à la section 2.2.8.1 ci-avant, au titre de la conformité des solutions délivrées à ses clients.

#### 2.2.8.3. Réglementations étrangères

Dans le cadre de ses activités à l'étranger, la Société se conforme aux réglementations locales applicables, étant précisé que comme sur le territoire français, la Société agit comme fabricant de solutions de dessalement de l'eau et n'est pas considérée comme un fabricant ni un distributeur d'eau.

## 2.3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

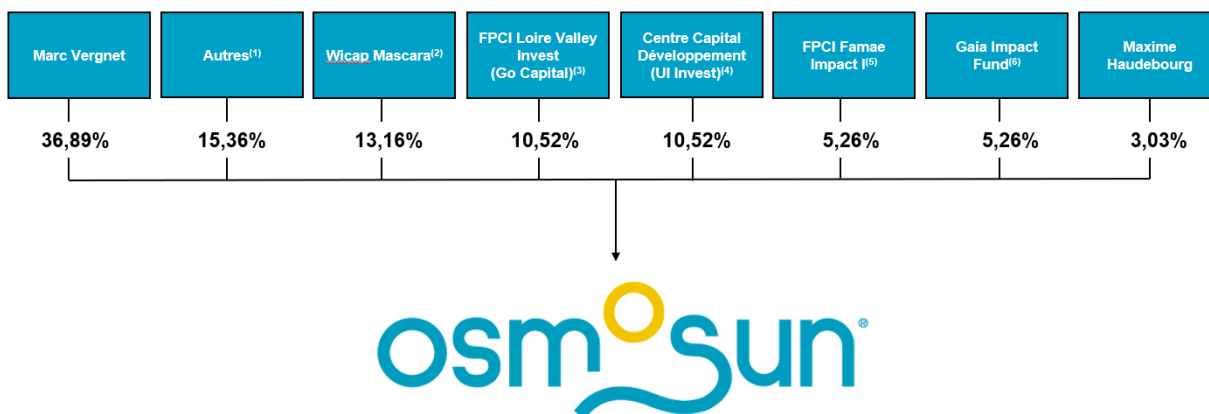
### 2.3.1. Organigramme juridique

La Société, dont l'actionariat est décrit en section 6.1.1 « Répartition du capital social et des droits de vote de la Société », ne fait pas partie d'un groupe et ne produit pas de comptes consolidés.

La Société détient une participation de 11,79% dans la société Impacts Water Solutions (IWS), dont le siège social est situé, 119 Kommissaris, Welgemoed Bellville, 7530, Afrique du Sud, enregistrée sous le numéro 2019/205250/07 (anciennement dénommée Turnkey Water Solution).

IWS est une société sud-africaine qui développe, installe et exploite des systèmes de purification de l'eau en faisant appel à des technologies utilisant notamment le potentiel de l'énergie solaire. Elle se donne pour mission de lutter contre le stress hydrique. IWS est le distributeur exclusif de la Société en Afrique du Sud et en Namibie. L'accord de distribution exclusive a été signé en novembre 2019 pour une durée de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. Une part importante de l'activité d'IWS consiste à développer des projets de vente d'eau « IWP » (*Independent Water Producer*) de type BOO (*Build Own Operate*), c'est-à-dire concevoir, installer, financer et exploiter des unités de traitement d'eau.

L'organigramme ci-dessous expose la détention capitalistique des actionnaires de la Société en capital et en droits de vote, sur une base non diluée, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement :

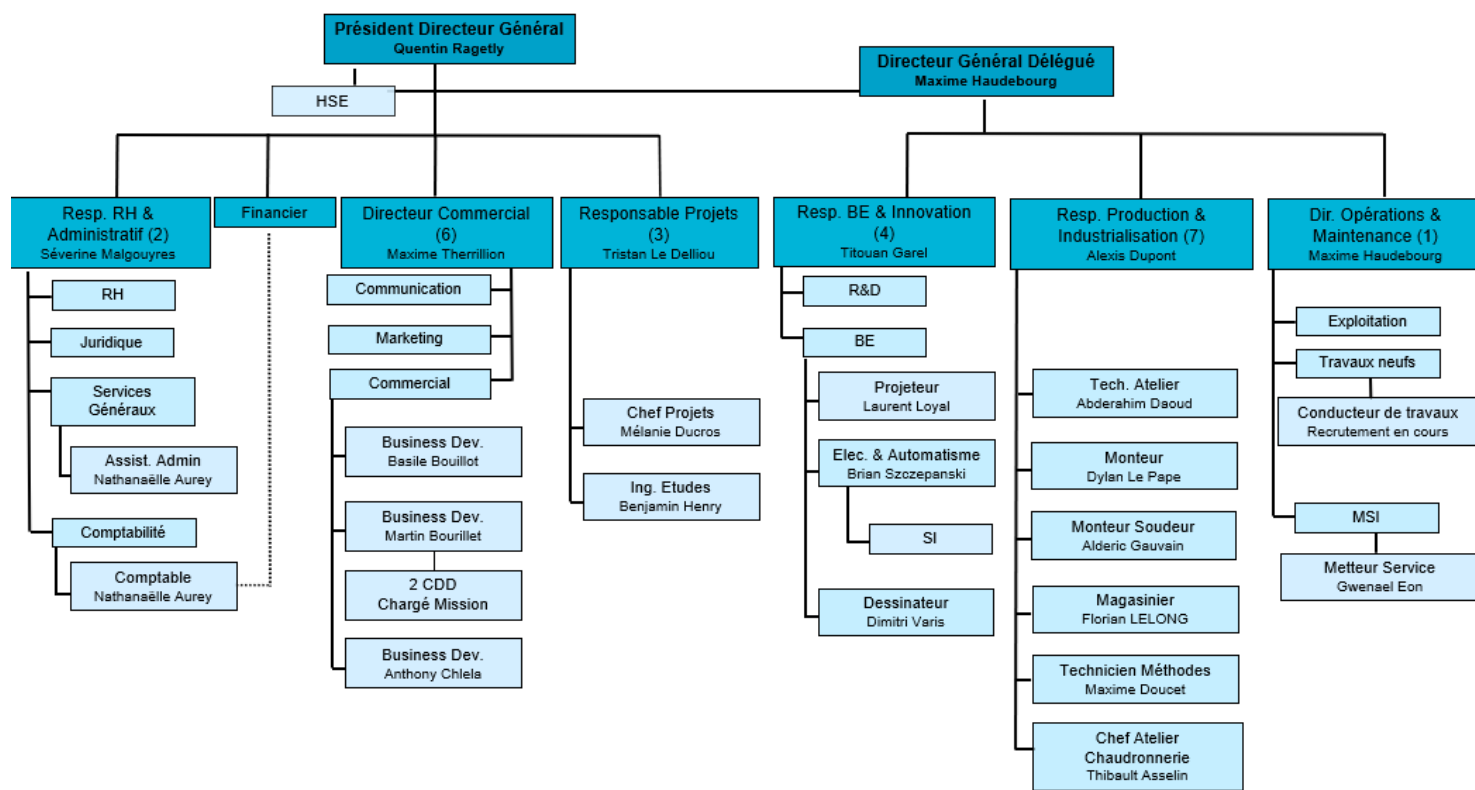


- (1) Autres participations réparties entre quinze personnes physiques et morales.
- (2) Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 2, rue Jean Giono - 31130 Balma, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 991 258 R.C.S Toulouse.
- (3) Fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion Go Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1 A, rue Louis Braille 35136 Saint Jacques de la Lande, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 445 284 458 R.C.S. Rennes.
- (4) Société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 38, rue de la Mairie de Loire - 45100 Orléans, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 341 256 543 R.C.S Orléans.
- (5) Fonds professionnel de capital investissement représenté par la société Famae Impact, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro n°200000012, dont le siège social est situé 61bis, rue Bichat – 75010 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 850 524 851 R.C.S. Paris.
- (6) Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20, rue Monsieur Le Prince - 75006 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 335 682 R.C.S. Paris.



## 2.3.2. Organigramme opérationnel

À la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société regroupe 25 salariés répartis comme suit :



## 2.3.3. Présentation de l'équipe de direction

### Président Directeur Général ▪ Quentin Ragetly

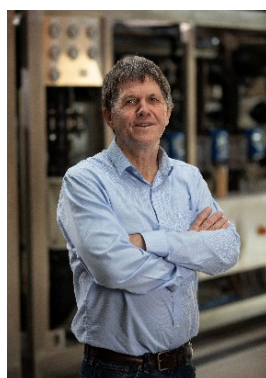


Depuis janvier 2020, Quentin Ragetly exerce des fonctions de direction au sein de la Société, d'abord en qualité de Président lorsque la Société était une société par actions simplifiée, puis désormais en qualité de Président Directeur Général depuis la transformation de la Société en société anonyme décidée le 24 avril 2023.

Ingénieur de formation, il commence sa carrière en 1999 au CEA en tant que chercheur puis en 2004 comme responsable de production à l'internationale chez BP.

En 2008, chez ENGIE, il a la charge du développement de filiales et cultive une approche créatrice, entrepreneuriale et empreinte de sens vis-à-vis des défis environnementaux.

### Directeur Général Délégué ▪ Maxime Haudebourg



Maxime Haudebourg est co-fondateur de la Société et exerce des fonctions de direction au sein de la Société depuis novembre 2014, d'abord en qualité de Directeur Général lorsque la Société était une société par actions simplifiée, puis désormais en qualité de Directeur Général Délégué depuis la transformation de la Société en société anonyme décidée le 24 avril 2023.

Il a débuté sa carrière en tant qu'enseignant, puis a évolué vers l'industrie en tant que concepteur de machines spéciales.

En 1989 il crée et dirige MS+, une société d'ingénierie et de maintenance industrielle qu'il quitte en 1996 à la suite de son rachat par Entrepouse Montalev, devenue ENDEL.

Après une année de travail en Inde en centre de recherches scientifiques sur les énergies renouvelables, il fonde et dirige en 1998 Perche Activités (Ingénierie Industrielle, équipements agroalimentaire et énergies renouvelables). Une partie des activités de cette entreprise est orientée vers les pays du sud, principalement en Afrique et en Asie.

Son parcours est très orienté sur la création d'activités, le management participatif et le développement durable au sens large et appliqué.

### Responsable en Ressources Humaines et Administratives



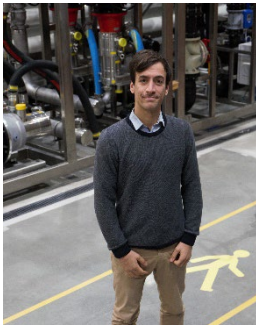
#### ▪ Séverine Malgouyres

Fort d'une formation initiale en commerce international et d'une vingtaine d'années d'expérience, Séverine Malgouyres a contribué au développement de start-up en biotechnologies, de PME et de grands groupes industriels par son accompagnement dans leurs démarches administratives, financières, commerciales, marketing et ressources humaines.

D'un naturel participatif et dotée un fort esprit collectif, son envie de performer en groupe l'a poussée vers une formation complémentaire et des fonctions ressources humaines.

Son ouverture d'esprit et sa capacité d'apprentissage lui permettent de relever de nombreux défis.

### Directeur Commercial



#### ▪ Maxime Therrillion

Fort d'une formation supérieure en commerce international, d'expériences en conseil et développement commercial en France et à l'étranger, dans les secteurs des télécommunications et des technologies vertes, Maxime Therrillion a rejoint OSMOSUN en 2016 pour impulser le déploiement de solutions durables d'accès à l'eau avec la technologie d'OSMOSUN.

Il croit fermement que les solutions combinant des pratiques commerciales durables et des technologies frugales ont le pouvoir de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

### Responsable Projets



#### ▪ Tristan Le Delliou

Ingénieur de formation et après avoir passé plusieurs années dans le domaine de l'énergie, Tristan Le Delliou a intégré en 2018 le service projet d'OSMOSUN et contribue au développement opérationnel et commercial de l'entreprise.

Passionné par les sujets d'innovation liés aux thématiques de l'eau et de l'énergie, il encadre une équipe de chef de projet sur un périmètre allant de la phase d'appel d'offres jusqu'à la mise en service des équipements de dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre OSMOSUN réalisés dans le monde.

Les valeurs fortes et les solutions de qualité portées par OSMOSUN apportent une réponse concrète et adaptée aux défis majeurs de la décarbonation et de l'accès à l'eau pour tous, y compris pour les sites les plus isolés. Faire partie de cette aventure sonne pour lui comme une évidence et répond à son envie d'engagement pour un monde plus durable.

## Responsable BE & Innovation



### ▪ Titouan Garel

Ingénieur spécialité en énergies renouvelables et en procédés automatisés, Titouan Garel a rejoint OSMOSUN en 2016. D'abord en charge de la recherche & développement, il a contribué au développement de la gamme OSMOSUN® pour le dessalement d'eau de mer et d'eau saumâtre, de la preuve de concept à l'industrialisation des produits ainsi qu'à la mise au point en atelier et en service dans plusieurs pays du monde.

Actuellement responsable du bureau d'étude et de l'innovation, il encadre une équipe pluridisciplinaire de techniciens et ingénieurs en électricité, mécanique et automatisation. Toujours curieux de chercher les solutions les plus optimales, lui et son équipe mettent leurs compétences au service de l'entreprise pour la réalisation des projets et le développement de nouvelles solutions.

## Responsable Production & Industrialisation



### ▪ Alexis Dupont

Alexis Dupont a rejoint OSMOSUN en 2016 après des études en mécanique et productique.

Il débute chez OSMOSUN, au bureau d'étude en participant au développement des premières unités OSMOSUN® sur les sujets mécaniques et hydrauliques.

En 2021, il prend la tête du service production et industrialisation, avec pour ambition de développer et piloter un outil industriel performant permettant de répondre à la demande croissante en unités OSMOSUN®.

Il encadre aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire de techniciens animés par la volonté de produire des équipements industriels innovants et en phase avec les enjeux de développement durable actuels.

## 2.4. INVESTISSEMENTS

### 2.4.1. Principaux investissements réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Néant.

### 2.4.2. Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Néant.

## 2.5. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le lecteur est invité à prendre connaissance du jeu de comptes unique établi spécifiquement pour les besoins du Prospectus au titre des exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 présentés dans la section 5.1 « *Informations financières historiques* ». Les comptes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse d'OSMOSUN sur le marché Euronext Growth à Paris.

La Société a identifié, postérieurement à l'approbation des comptes annuels 2021 par l'assemblée générale, des reclassements et ajustements relatifs à l'exercice 2021. Ces reclassements et ajustements, détaillés dans la Note 8 « *Reclassements et ajustements effectués* » de l'annexe au jeu de compte unique sur les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 figurant à la section 5.1 « *Informations financières historiques* » du Document d'Enregistrement, ont été pris en compte dans les comptes présentés dans le Document d'Enregistrement, dans l'exercice de leur survenance.

La Société n'est pas exposée au risque de change. Ceci s'explique du fait que la Société travaille avec deux devises différentes : l'euro et le dollar américain pour les ventes et les achats. Elle dispose ainsi d'un compte bancaire en euro et d'un compte bancaire en dollar et, en fonction de la devise du contrat, a recours au compte bancaire ayant la même devise pour ses encaissements et ses décaissements.

## 2.5.1. Présentation générale

### 2.5.1.1. Activité d'OSMOSUN

Créé en 2014, OSMOSUN est un acteur français du traitement de l'eau qui a développé une innovation majeure et breveté de dessalement solaire permettant de produire de l'eau à partir d'énergies dites « bas carbone », tout en tenant compte de la variabilité de ces énergies et sans utiliser de batterie.

OSMOSUN a développé une solution de dessalement « bas carbone » d'eau de mer et d'eau saumâtre (eau ayant plus de salinité que l'eau douce) fonctionnant sur l'énergie solaire. L'approche repose sur le traitement membranaire, une technologie qui consiste à filtrer l'eau par osmose inverse. L'osmose inverse est un procédé consistant à pousser sous haute pression l'eau à travers une membrane qui retient jusqu'à 95% des particules de sel et 99% des impuretés.

Les unités d'OSMOSUN® sont alimentées par une énergie solaire photovoltaïque, sans stockage d'énergie, c'est-à-dire sans batteries. Cette prouesse technologique repose sur une innovation brevetée permettant aux unités de gérer la variation aléatoire de l'énergie disponible. Il s'agit de la seule technologie brevetée d'osmose inverse sans batteries qui peut fonctionner avec une énergie variable sans arrêter la production et endommager les membranes. Cette technologie permet aux unités d'OSMOSUN® d'enregistrer l'une des plus faibles consommations d'énergie : 2,5 kWh/m<sup>3</sup> pour de l'eau de mer à 35g/L. Enfin, cette innovation est durable et résiliente car elle s'adresse à toutes les zones géographiques et tous les contextes, avec des durées de vie de fonctionnement d'au moins 20 ans.

Ces dernières années, OSMOSUN a connu une forte accélération de son développement avec une multiplication par 4 des unités installées entre 2020 et 2022. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société a vendu 59 unités dans le monde dont 51 sont opérationnelles et 8 en cours d'installation. Le cumul des unités vendues par OSMOSUN représente 2.500.000 m<sup>3</sup> d'eau potable produite, soit environ 50.000 personnes alimentées en eau potable. Par ailleurs, l'alimentation des unités d'OSMOSUN® par une énergie bas carbone a permis d'éviter 4.000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le lecteur est invité à se référer à la section 2.2.1 « Présentation générale de la Société » pour une présentation plus détaillée des activités de la Société.

### 2.5.1.2. Source de revenus

Les deux principales sources de revenus sont les suivantes :

- **la vente de projets clé en main** : englobe les études, les équipements sur mesure, les installations et les mises en service ; et
- **la vente de matériel** : concerne la vente des osmoseurs, des équipements amont et aval, et les pièces détachées.

### 2.5.1.3. Principaux indicateurs de performance

La Société utilise comme principaux indicateurs de performance le chiffre d'affaires, la marge brute, le taux de marge brute, le résultat d'exploitation, le résultat d'exploitation ajusté, l'EBITDA ajusté et le taux d'EBITDA ajusté. Ces indicateurs sont suivis par le management de la Société afin d'analyser et évaluer ses activités et leur tendance, préparer les prévisions de résultats et procéder à la prise de décisions stratégiques.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 013 452	4 602 158
Marge brute	1 259 468	2 354 725
Taux de marge brute	49,78%	49,61%
Résultat d'exploitation	(908 934)	(622 643)
Résultat d'exploitation ajusté	(778 440)	(595 883)
EBITDA ajusté	(220 895)	197 490
<b>Taux d'EBITDA ajusté</b>	-	<b>4,3%</b>

La marge brute se calcule de la manière suivante :

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Production vendue	2 013 452	4 602 158
Production stockée ou déstockage	123 950	13 500
Production immobilisée	640 583	157 620
<b>Production de l'exercice</b>	<b>2 530 085</b>	<b>4 746 278</b>
Matières premières	218 346	2 176 987

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Sous-traitante directe	752 271	214 565
<b>Marge brute</b>	<b>1 259 468</b>	<b>2 354 726</b>
<b>Taux de marge brute</b>	<b>49,78 %</b>	<b>49,61 %</b>

Le taux de marge brute est calculé en retenant au numérateur la marge brute et au dénominateur le chiffre d'affaires.

L'EBITDA est un indicateur de mesure de la performance opérationnelle, défini comme le résultat d'exploitation retraité des dotations nettes sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions. Les notions « EBITDA ajusté » et « résultat d'exploitation ajusté » tiennent compte d'un retraitement du montant de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ajouté à ces deux indicateurs.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 013 452	4 602 158
Résultat d'exploitation	(908 934)	(622 643)
<i>Crédit d'Impôt Recherche (CIR)</i>	<i>130 494</i>	<i>26 760</i>
<b>Résultat d'exploitation ajusté</b>	<b>(778 440)</b>	<b>(595 883)</b>
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	<i>557 544</i>	<i>793 373</i>
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>(220 895)</b>	<b>197 490</b>
<b>Taux d'EBITDA ajusté</b>	<b>-</b>	<b>4,3%</b>

Le taux d'EBITDA ajusté est calculé en retenant au numérateur l'EBITDA ajusté et au dénominateur le chiffre d'affaires.

#### 2.5.1.4. Recherche et développement

L'activité en matière de R&D constitue un facteur de différenciation essentiel pour la Société afin de conserver son positionnement de référence de marché.

Dans le cadre de la valorisation de son effort d'innovation, la Société mesure de façon continue ses dépenses de R&D et bénéficie à ce titre du dispositif de CIR en France. Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses éligibles au CIR et le produit de CIR associé pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Dépenses éligibles au CIR	303 637	89 202
Produit de CIR associé	130 494	26 760

#### 2.5.2. Principaux facteurs ayant une incidence sur les résultats de la Société

Les principaux facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société sont décrits en section 3 « *Facteurs de risques* ».

En particulier, OSMOSUN considère que les principaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les résultats et les objectifs de la Société sont les suivants :

- la dépendance de la Société vis-à-vis de certains projets ;
- la cybercriminalité et la perte de données informatiques ;
- la survenance de pandémies, crises sanitaires ou conflits armés ;
- les difficultés liées à l'approvisionnement ou à l'évolution des prix des composants et la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur ;
- le développement et la gestion de la croissance interne et externe de la Société ;
- la dépendance de la Société vis-à-vis des personnes clés ;
- la dilution du capital social de la Société ;
- le retard dans l'innovation et l'investissement dans la R&D ;
- l'atteinte à la réputation de la Société ;
- le besoin de financement et le risque de liquidité ;
- la corruption et le blanchiment ;
- l'appropriation ou l'utilisation des innovations de la Société par des tiers ; et
- les évolutions législatives et réglementaires.



### 2.5.3. Commentaires relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

Les données principales des périodes considérées sont présentées ci-dessous :

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 013 452</b>	<b>4 602 158</b>
Autres produits d'exploitation	533 183	150 595
Achats consommés	518 346	2 176 987
Charges de personnel	986 180	1 198 964
Autres charges d'exploitation	1 386 156	1 185 427
Impôts et taxes	7 342	20 645
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	557 544	793 372
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(908 933)</b>	<b>(622 642)</b>
- Produits et charges financiers	73 152	222 835
+ Produits et charges exceptionnels	626 962	489 316
+ Impôts sur les résultats (CIR)	130 494	26 760
<b>Résultat net</b>	<b>(224 898)</b>	<b>(329 400)</b>

#### 2.5.3.1. Exercice clos le 31 décembre 2021

L'exercice 2021 a été marqué par la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Au niveau de la Société, l'activité est restée dynamique compte tenu des enjeux du marché de l'eau avec des projets souvent identifiés comme prioritaires compte tenu des besoins des populations des pays concernés.

Ainsi, pendant cette période, la Société a connu une activité soutenue lui permettant d'augmenter significativement son chiffre d'affaires qui s'élève à 2 M€ au 31 décembre 2021. Alors que la Société avait signé 11 nouveaux projets en 2019 et 2020, elle a réussi à en signer 15 sur le seul exercice 2021 (capacités allant de 1 à 1.000 m<sup>3</sup>/jour, contre des capacités allant à maximum 300 m<sup>3</sup>/jour sur la période 2019-2020).

Cette progression de l'activité s'explique par 2 axes :

- un axe historique de développement avec la consolidation des ventes commerciales de petites capacités de dessalement ;
- un nouvel axe qui correspond à l'intégration de projet de plus fortes capacités.

#### 2.5.3.2. Exercice clos le 31 décembre 2022

Pour l'exercice 2022, OSMOSUN a poursuivi son développement commercial avec un chiffre d'affaires qui a plus que doublé durant cette période en atteignant 4,6 M€. Cet exercice confirme la croissance du développement suivant les deux axes mis en place, l'un sur les petites capacités, l'autre sur les grandes capacités. Sur l'exercice 2022, la Société a signé 19 nouveaux projets avec des capacités allant de 1 à 5.000 m<sup>3</sup>/jour, soit une augmentation des capacités.

OSMOSUN a doublé en 2022 la surface de ses locaux pour atteindre 1.600 m<sup>2</sup>. La Société a ainsi créé un atelier de production adapté et indispensable à la construction de ses équipements. La Société a également organisé un stock de pièces détachées structuré avec des outils de suivi et de *reporting* rigoureux.

#### 2.5.3.3. Chiffre d'affaires

Les revenus de la Société comprennent majoritairement la vente de projets clé en main incluant étude, équipements sur mesure, installation et mise en service et accessoirement la vente de matériels : osmoseurs, équipements amont et aval, pièces détachées.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Ventes de projet clé en main	2 002 811	4 601 483
Produits des activités annexes	10 641	675
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 013 452</b>	<b>4 602 158</b>
<i>Dont France</i>	<i>800</i>	<i>50 000</i>
<i>Dont Export</i>	<i>2 012 652</i>	<i>4 552 158</i>

Au 31 décembre 2022, OSMOSUN a réalisé un chiffre d'affaires de 4,6 M€, en croissance de 129% par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2021. La part de l'international dans le chiffre d'affaires est très forte dans la mesure où elle représente 98,9% au 31 décembre 2022 (contre 100% au 31 décembre 2021).



La Société envisage d'intensifier la vente de pièces détachées et d'augmenter le poids des ventes de matériel dans le futur. En 2021, les ventes de pièces détachées représentaient 50 K€ de chiffre d'affaires. Elles ont fortement augmenté en 2022 avec un montant de ventes de 300 K€ compte tenu de la forte demande de clients pour ces pièces.

De la même manière, la stratégie de la Société est d'intensifier dans le futur la part des prestations de services dans la partie ventes de projets clé en main.

#### 2.5.3.4. EBITDA ajusté et taux d'EBITDA ajusté

Au 31 décembre 2022, la Société a enregistré un EBITDA ajusté positif d'un montant de 197 K€, soit un taux d'EBITDA ajusté de 4,3%.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 013 452	4 602 158
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>(220 895)</b>	<b>197 490</b>
<b>Taux d'EBITDA ajusté</b>	<b>-</b>	<b>4,3%</b>

La notion d'EBITDA « ajusté » provient du retraitement du montant de CIR qui est ajouté au résultat d'exploitation, retraité des dotations nettes sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions.

#### 2.5.3.5. Résultat d'exploitation et résultat d'exploitation ajusté

Au 31 décembre 2022, la Société a dégagé un résultat d'exploitation de -622 K€, en amélioration par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021, notamment lié à la hausse des ventes de projets clé en main. Il reste néanmoins négatif car les perspectives de croissance ont amené la Société à réaliser beaucoup d'investissements et les prévisions des ventes ont conduit à l'achat de beaucoup de matières premières.

Après ajout des CIR, le résultat d'exploitation ajusté ressort à -596 K€ au 31 décembre 2022 et à -778 K€ au 31 décembre 2021.

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 013 452</b>	<b>4 602 158</b>
Autres produits d'exploitation	533 183	150 595
Achats consommés	518 346	2 176 987
Charges de personnel	986 180	1 198 964
Autres charges d'exploitation	1 386 156	1 185 427
Impôts et taxes	7 342	20 645
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	557 544	793 372
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(908 933)</b>	<b>(622 642)</b>
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	130 494	26 760
<b>Résultat d'exploitation ajusté</b>	<b>(778 440)</b>	<b>(595 883)</b>

Au 31 décembre 2022, les achats consommés totalisent 2,2 M€, en hausse de 320% par rapport à l'exercice précédent (518 K€), tirés par la croissance des projets en cours et des ventes à l'international avec le besoin exponentiel d'eau dans de nombreux pays du monde. Comme présenté dans le tableau ci-dessous, les achats consommés sont essentiellement liés aux achats de matières premières et de fournitures (2,4 M€ au 31 décembre 2022 et 702 K€ au 31 décembre 2021).

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Achats matières premières et fournitures	726 430	2 460 067
Achats d'emballages	0	566
Frais d'accessoires & transports sur achat	2 713	0
Variation stock matières	(210 796)	(283 646)
<b>Total des achats consommés</b>	<b>518 346</b>	<b>2 176 987</b>

Les charges de personnel s'établissent à 1,2 M€ au 31 décembre 2022, en progression de 21,5% par rapport à l'exercice précédent alors que l'effectif est passé de 16 au 31 décembre 2021 à 23 au 31 décembre 2022 pour répondre à la demande croissante d'unités de dessalement. Durant cette période, il a notamment été intégré un atelier de chaudronnerie au sein de l'atelier avec un chaudronnier spécialisé dans les soudures d'acier duplex.

- Les autres charges d'exploitation totalisent 1,2 M€ à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2022, en baisse de 17% par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Elles incluent notamment :

- La sous-traitance générale (229 K€ au 31 décembre 2022 contre 752 K€ au 31 décembre 2021) ;
- Les loyers de locations immobilières et mobilières (161 K€ au 31 décembre 2022 contre 83 K€ au 31 décembre 2021) ;
- Les honoraires d'intermédiaires (321 K€ au 31 décembre 2022 contre 180 K€ au 31 décembre 2021) ;
- Les déplacements, missions et réceptions (192 K€ au 31 décembre 2022 contre 140 K€ au 31 décembre 2021).

Enfin, la hausse des dotations aux amortissements de +42% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'explique principalement par les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles avec l'aménagement d'un nouveau bâtiment et l'achat de matériel complexe spécialisé en lien avec la production croissante de nouvelles unités de dessalement. Cette hausse traduit aussi l'impact de la dotation liée à la mise en service du projet ECODESS pour un montant de 209 K€. ECODESS est un projet « d'Eco Dessalement » portant sur des démonstrateurs et bancs d'essais.

#### 2.5.3.6. Résultat financier

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Autres produits financiers	-	-
Autres intérêts, produits assimilés	-	-
Escomptes obtenus	-	-
Différences positives de change	2 000	4 001
Reprises provisions financières	-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>2 000</b>	<b>4 001</b>
Intérêts et charges assimilés	61 425	51 845
Escomptes accordés	-	-
Différences négatives de change	13 727	11 743
Dotations financières amortissement et provision	-	163 248
<b>Charges financières</b>	<b>75 152</b>	<b>226 836</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(73 152)</b>	<b>(222 834)</b>

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la baisse du résultat financier de 149 K€ est principalement due à l'augmentation du poste « Dotations aux amortissements ». Il s'agit ici de l'impact de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la participation dans IWS au 31 décembre 2022 pour 163 K€.

#### 2.5.3.7. Résultat exceptionnel

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Produits exceptionnels / opération gestion	532 228	338 098
Produits exceptionnels/ opération en capital	94 464	151 219
Reprises provisions exceptionnelles	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>626 692</b>	<b>489 317</b>
Charges exceptionnelles / opération gestion	-	-
Charges exceptionnelles / opération gestion	-	-
Dotations exceptionnelles, amortissement et provision	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>626 692</b>	<b>489 319</b>

Au 31 décembre 2022, le résultat exceptionnel est principalement composé de produits exceptionnels correspondant aux subventions accordées pour le développement des projets et aux avances remboursables. A ce titre, il a été constaté un profit exceptionnel de 225 K€ en 2022 et de 527 K€ en 2021 concernant l'avance conditionnée de l'ADEME pour le projet Demos.

#### 2.5.3.8. Impôt sur les résultats

Au 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé un produit d'impôt de 26 K€ correspondant au CIR : le crédit d'impôt recherche est directement déduit de l'impôt sur les sociétés.

#### 2.5.3.9. Résultat net

Au 31 décembre 2022, la Société enregistre un résultat net déficitaire de -329 K€, contre -225 K€ au 31 décembre 2021.

## 2.5.4. Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

### 2.5.4.1. Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Au 31 décembre 2022, la trésorerie de la Société s'établit à 386 K€ contre 803 K€ au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres s'élèvent eux à 811 K€ au 31 décembre 2022 contre 1,3 M€ au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuvés par assemblée générale du 17 mai 2022, font apparaître un montant des capitaux propres de 1.134.349 €, devenus inférieurs à la moitié du capital social. Afin de reconstituer les capitaux propres de la Société de remplir les critères appliqués par certains organismes publics partenaires ou financeurs de la société, la direction a proposé une opération d'apurement de pertes par réduction du capital motivée par des pertes et par prélèvement sur les postes « Prime d'émission » et « Primes d'émission réservée ».

Dans ce cadre, par décision du 17 mai 2022, l'assemblée générale mixte de la Société a :

- réduit le capital social de la Société d'un montant de 1.800.820 €, par résorption à due concurrence des pertes antérieures, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 100 € à 24 €. Le capital social est passé de 2.369.500 € à 568.680 € ; et
- affecté une somme de 846.906 € sur le poste « Report à nouveau » par prélèvement sur le poste « Prime d'émission » à concurrence de 128.250 € et sur le poste « Prime d'émission réservée » à concurrence de 718.656 €.

L'endettement financier net au 31 décembre 2022 s'établit à 2,7 M€ contre 1,9 M€ au 31 décembre 2021. Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. La Société n'est soumise à aucun covenant de la part de ses financeurs.

L'endettement se décompose comme il suit :

(En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 659 791</b>	<b>3 053 185</b>
Disponibilités	803 253	386 172
<b>Endettement financier net</b>	<b>1 856 538</b>	<b>2 667 013</b>

### 2.5.4.2. Informations sur les sources de financement

Depuis sa création, la Société a eu recours à plusieurs sources de financement, dont principalement :

- des prêts bancaires ;
- des subventions d'investissement ;
- des avances remboursables et/ou conditionnées ;
- le CIR ; et
- l'émission d'obligations convertibles en actions (se référer à la section 6.5.4.2 « Obligations convertibles en actions » pour plus de détails).

### 2.5.4.3. Financement à court et à moyen termes

Au 31 décembre 2022, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

Etat des dettes financières 2022 (En euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	3 375	3 375		
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	3 048 310	688 876	2 199 248	160 186
Emprunts et dettes financières divers	1 500	1 500		

Environ 75% des emprunts présentés ci-dessus sont des emprunts dont l'échéance est située entre 1 et 5 ans. 23% sont à moins d'un an et 5% sont à plus de 5 ans.

Au 31 décembre 2021, les financements à court et moyen termes étaient les suivants :

Etat des dettes financières 2021 (En euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	10 558	10 558		
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	2 643 233	313 577	2 279 656	50 000
Emprunts et dettes financières divers	6 000	6 000		

Environ 86% des emprunts présentés ci-dessus sont des emprunts dont l'échéance est située entre 1 et 5 ans. 12% sont à moins d'un an et 2% sont à plus de 5 ans.

Pour rappel, sur les 2 derniers exercices, la Société a bénéficié de 157 K€ de CIR ce qui lui a permis de financer l'innovation :

- Au titre de l'exercice clos en 2022, la Société a bénéficié d'un CIR d'un montant de 26.760 €. Ce crédit d'impôt sera remboursé au cours de l'exercice 2023.
- Au titre de l'exercice clos en 2021, la Société a bénéficié d'un CIR d'un montant de 130.494 €. Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les emprunts en cours contractés par la Société :

EMPRUNTS (DETTES M-T)									
Intitulé	Montant	Taux	Périodicité	Date d'octroi du prêt	Date de la première échéance	Durée du différé <sup>(1)</sup>	Durée du prêt	Dernière échéance	Capital restant dû au 31/12/2022
Prêt à taux variable Euribor 3 mois moy – BPI	115 000	Taux variable	Trimestrielle	31/01/2015	30/06/2018	3	5	30/06/2023	17 250
Prêt NYPRO trésorerie – CA	140 000	0,00%	Mensuelle	15/05/2019	15/05/2019	0	5	15/04/2024	37 333
Prêt Innovation - BPI	500 000	3,05%	Trimestrielle	30/09/2017	31/03/2020	2	5	31/03/2025	225 000
PGE BNP	612 649	0,75%	Mensuelle	30/11/2020	30/11/2022	1	4	30/11/2026	600 072
PGE BPI	600 000	2,25%	Trimestrielle	16/12/2020	31/12/2022	1	4	31/12/2026	600 000
Prêt Innovation – BPI	1 000 000	2,85%	Trimestrielle	31/03/2020	30/09/2022	2	5	30/09/2027	1 000 000
Prêt Rebond – BPIr	300 000	0,22%	Trimestrielle	31/08/2022	31/08/2024	2	5	31/08/2029	300 000
Prêt MT Entreprise (matériel/travaux) – CA	300 000	0,80%	Mensuelle	31/08/2022	31/08/2022	0	7	31/03/2029	268 655
<b>TOTAL</b>									<b>3 048 310</b>
<b>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</b>									<b>3 375</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>									<b>3 051 685</b>

(1) Les différés en soutien au développement de l'entreprise ont été établis contractuellement au moment de l'attribution du prêt.

### 2.5.5. Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 sont reproduits ci-après :

Flux de trésorerie liés à l'activité (En Euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Résultat net</b>	-224 899	-329 401
+ Amortissements et provisions	557 544	956 621
- Subvention d'investissement viré au résultat	-207 464	-151 219

Flux de trésorerie liés à l'activité (En Euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		
+ Moins-values de cession, nettes d'impôt		
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>	<b>125 181</b>	<b>476 001</b>
<b>- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>834 852</b>	<b>583 243</b>
Stocks et en-cours	86 846	270 146
Créances clients	2 246 567	-556 372
Autres créances	371 230	-365 082
Comptes de régularisation Actif	13 552	-8 049
Fournisseurs et comptes rattachés	-331 373	-193 331
Autres dettes	-1 607 427	1 513 878
Comptes de régularisation Passif	55 457	-77 946
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>-709 671</b>	<b>-107 242</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>660 728</b>	<b>513 777</b>
Corporelles et incorporelles	660 550	503 985
Financières	178	9 792
<b>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Corporelles et incorporelles		
Financières		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-660 728</b>	<b>-513 777</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires		
Subventions d'investissements et avances conditionnées	-331 509	-196 639
Augmentations de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	23 208	600 000
Remboursements d'emprunts	181 000	199 422
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-489 301</b>	<b>203 938</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>-1 859 700</b>	<b>-417 081</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>2 662 952</b>	<b>803 253</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)</b>	<b>803 252</b>	<b>386 172</b>

#### 2.5.5.1. Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles

La marge brute d'autofinancement a augmenté de 125 K€ en 2021 à 476 K€ en 2022 du fait de la hausse des amortissements qui passent eux-mêmes de 558 K€ en 2021 à 957 K€ en 2022.

Les flux générés par l'activité se sont améliorés du fait de l'augmentation significative de la marge brute et de la diminution de la variation du BFR.

La consommation de trésorerie de la Société s'est inscrite à la baisse en effet en 2022 la consommations de trésorerie à été de 417 K€ contre 1.9 M€ en 2021. Principalement en raison de l'amélioration des flux liés à l'activité.

Flux de trésorerie liés à l'activité (En Euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Résultat net</b>	<b>-224 899</b>	<b>-329 401</b>
+ Amortissements et provisions	557 544	956 621
- Subvention d'investissement viré au résultat	-207 464	- 151 219

Flux de trésorerie liés à l'activité (En Euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Résultat net</b>	-224 899	-329 401
- Plus-values de cession, nettes d'impôt + Moins-values de cession, nettes d'impôt		
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>	<b>125 181</b>	<b>476 001</b>
<b>- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>834 852</b>	<b>583 243</b>
Stocks et en-cours	86 846	270 146
Créances clients	2 246 567	-556 372
Autres créances	371 230	-365 082
Comptes de régularisation Actif	13 552	-8 049
Fournisseurs et comptes rattachés	-331 373	-193 331
Autres dettes	-1 607 878	1 513 878
Comptes de régularisation Passif	55 457	-77 946
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-709 671</b>	<b>-107 242</b>

#### 2.5.5.2. Flux de trésorerie généré par les activités d'investissement

Le montant de 514 K€ d'acquisitions d'immobilisations est détaillé dans les annexes financières aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (annexes reproduites à la section 5.1 « Informations financières historiques » du Document d'Enregistrement).

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>660 728</b>	<b>513 777</b>
Corporelles et incorporelles	660 550	503 985
Financières	178	9 792
<b>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Corporelles et incorporelles		
Financières		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-660 728</b>	<b>-513 777</b>

#### 2.5.5.3. Flux de trésorerie généré par les activités de financement

Le détail des flux de financements est décrit dans les annexes financières aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. (voir section 5.1 « Informations financières historiques » du Document d'Enregistrement).

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (En euros)	31 décembre 2021 (12 mois)	31 décembre 2022 (12 mois)
Dividendes versés aux actionnaires		
Subventions d'investissements et avances conditionnées	-331 506	-196 639
Augmentations de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	23 208	600 000
Remboursements d'emprunts	-181 000	-199 422
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-489 3001</b>	<b>203 938</b>

#### 2.5.5.4. Subventions et quotes-parts affectées au résultat au 31 décembre 2021

Subventions	Montant des subventions (compte 131)	Montant rapporté au résultat (compte 139)	Montant net
Région Centre Eau De Mer	30 000,00 €	-26 016,67 €	3 983,33 €
Région Eau Sauma PM	161 240,00 €	-99 520,91 €	61 719,09 €
Ademe Demos	187 956,00 €	-116 010,62 €	71 945,38 €
Région Eau Sauma GM	139 689,39 €		139 689,39 €
Bpifrance	0,00 €	-18 625,25 €	-18 625,25 €
Ademe Ecodess	411 261,24 €		411 261,24 €
Ademe Furna	141 000,00 €		141 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 071 146,63 €</b>	<b>-260 173,45 €</b>	<b>810 973,18 €</b>



#### 2.5.5.5. Subventions et quotes-parts affectées au résultat au 31 décembre 2022

Subventions	Montant des subventions (compte 131)	Montant rapporté au résultat (compte 139)	Montant net
Région Centre Eau De Mer	30 000,00 €	-30 000,00 €	0,00 €
Région Eau Sauma Pm	161 240,00 €	-131 769,00 €	29 471,00 €
Ademe Demos	187 956,00 €	-153 602,00 €	34 354,00 €
Région Eau Sauma Gm	139 686,39 €	-46 563,00 €	93 126,39 €
Bpifrance	200 000,00 €	-9 523,00 €	190 477,00 €
Ademe Ecodess	356 814,94 €	-39 934,00 €	316 880,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 700,33 €</b>	<b>-411 391,00 €</b>	<b>664 309,33 €</b>

#### 2.5.5.6. Sources de financement complémentaires obtenues depuis le 31 décembre 2022

Depuis le 31 décembre 2022 et jusqu'à la date d'approbation du Document d'enregistrement, la Société a obtenu deux subventions de la région Centre Val de Loire au titre du programme R&D de phytodessalement :

- l'une d'un montant de 98.932 € perçue le 9 mars 2023 ; et
- l'autre d'un montant de 98.932 € à percevoir le 1<sup>er</sup> juin 2024, soit à la fin du programme de R&D phytodessalement.

#### 2.5.6. Sources de financement nécessaires à l'avenir

Les sources de financement nécessaires à la Société à l'avenir sont présentées à la section 2.1.6 « *Description du financement attendu de l'activité de la Société* ».

## 2.6. TENDANCES

Les tendances sur le marché de la Société sont présentées à la section 2.2.2 « *Atouts et avantages concurrentiels* ».

Les perspectives et les objectifs de la Société sont présentés à la section 2.2.3.5 « *Perspectives financières à court et moyen termes* ».

## 2.7. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation du bénéfice.

### 3. FACTEURS DE RISQUE

Le présent chapitre présente les principaux risques propres à la Société sur la base des risques dont la Société a connaissance à la date du Document d'Enregistrement.

Le présent chapitre présente également les dispositifs de maîtrise desdits risques que la Société a déjà mis en place.

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du Document d'Enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits dans le présent chapitre n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du Document d'Enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du Document d'Enregistrement. La survenance de faits nouveaux, internes ou externes à la Société, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte la probabilité d'occurrence du risque, l'impact de l'ampleur du risque et les effets des mesures prises par la Société pour gérer chaque risque.

La présentation des facteurs de risques intègre également la prise en compte des impacts de la pandémie de Covid-19.

#### 3.1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans chaque catégorie, les risques présentant le degré de criticité net le plus important sont mentionnés en premier, suivant la légende suivante :

- Risque fort
- Risque moyen
- Risque faible

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
<b>1. Risques liés aux activités de la Société</b>			
Risque de dépendance vis-à-vis de certains projets	● Faible	● Fort	● Moyen
Risques liés à la cybersécurité	● Fort	● Faible	● Moyen
Risques liés à la survenance de pandémies, crises sanitaires ou conflits armés	● Moyen	● Moyen	● Moyen
Risques liés à l'exploitation de l'atelier de production et à la survenance d'incidents	● Moyen	● Moyen	● Moyen
Risques liés à l'approvisionnement, l'évolution des prix des composants et la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur	● Moyen	● Faible	● Faible
<b>2. Risques liés à l'organisation et à la stratégie de la Société</b>			
Risque de dilution	● Fort	● Fort	● Fort

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques liés au développement et à la gestion de la croissance interne et externe	Moyen	Fort	Moyen
Risque de dépendance à l'égard des personnes clés	Moyen	Fort	Moyen
Risques de retard dans l'innovation et l'investissement dans la Recherche et le Développement	Moyen	Moyen	Moyen
Risque réputationnel de la Société	Faible	Moyen	Moyen
<b>3. Risques financiers</b>			
Besoin de financement et risque de liquidité	Faible	Moyen	Moyen
<b>4. Risques juridiques et réglementaires</b>			
Risques de corruption et blanchiment	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la propriété intellectuelle	Faible	Fort	Faible
Risques liés aux évolutions législatives et réglementaires	Moyen	Faible	Faible

### 3.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE

Risque de dépendance vis-à-vis de certains projets  Moyen
<b>Description du risque</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour chaque exercice, l'activité et les résultats de la Société dépendent de la réalisation d'un ou deux projets significatifs. Dès lors, la non-réalisation des projets concernés pourrait fortement impacter les résultats de l'exercice de la Société.</li> <li>A titre d'exemples, les contrats conclus par la Société avec Eramet et Chohan Group ont représenté respectivement 67,32% du chiffre d'affaires de la Société au titre de l'exercice 2021 et 65,23% du chiffre d'affaires de la Société au titre de l'exercice 2022 (voir la section 6.7 « Contrats importants » pour plus d'informations).</li> </ul>
<b>Impacts potentiels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La rupture anticipée des contrats relatifs aux projets les plus significatifs, l'inexécution partielle par l'un des contractants de ses obligations au titre de ces contrats, ou plus généralement le retard ou la non-réalisation de ces projets est susceptible d'avoir un effet défavorable notable sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société pour l'exercice en cours.</li> </ul>
<b>Dispositif de maîtrise du risque</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La Société dispose d'un portefeuille évolutif et diversifie la taille et le nombre des projets et des clients pour lesquels elle intervient afin de réduire son risque de dépendance à l'égard des projets les plus significatifs. La Société travaille actuellement sur deux projets significatifs, et non plus sur un seul au titre d'un même exercice, et a pour objectif, à terme, d'équilibrer son activité sur chaque exercice en la répartissant entre 5 à 6 projets.</li> <li>En outre, la Société perçoit systématiquement un acompte de 30% du montant global de la facture à la signature du contrat, un nouvel acompte de 40% au moment de l'expédition des éléments composant la solution créée pour le client et un règlement final de 30% au moment de la mise en service de la solution, étant précisé que les clients qui auraient, ou dont le projet aurait, un profil financier plus risqué, le cas échéant, devraient régler l'intégralité de la facture au moment de la signature du contrat.</li> <li>Enfin, la Société effectue une sélection minutieuse des projets, de ses partenaires et de ses clients pour diminuer le risque de non-réalisation des projets.</li> </ul>

**Description du risque**

- Les cyberattaques dans les systèmes d'information sont en augmentation, de plus en plus sophistiquées et de plus en plus coûteuses pour les sociétés qui en sont victimes. Les activités de la Société nécessitent l'utilisation de systèmes informatiques sophistiqués susceptibles d'être exposés aux risques de défaillance ou de piratage informatique.
- Ces risques constituent une menace pour la sécurité des informations et peuvent conduire à des actes de fraude ou d'intrusion dans les systèmes de gestion et de données de la Société. Ils peuvent également entraîner une perte des données ou l'interruption des systèmes informatiques ainsi que la diffusion non autorisée d'informations confidentielles ou protégées.
- Les pertes de données pourraient ralentir le déploiement des projets et provoquer une détérioration des relations avec les clients et/ou les partenaires de la Société.

**Impacts potentiels**

- Impact sur les activités opérationnelles de la Société et effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et les perspectives financières de la Société.

**Dispositif de maîtrise du risque**

- A la suite d'une cyberattaque subie en 2018 ayant pour origine l'ouverture de la pièce jointe d'un email frauduleux contenant un virus ayant crypté les données du serveur et accompagné d'une demande de rançon pour corriger le problème, la Société a renforcé ses serveurs pour éviter tout risque d'intrusion malveillante dans ses systèmes informatiques. La Société a par ailleurs mis en place plusieurs actions pour lutter contre ce type de cyberattaques : des rappels réguliers sur les risques de cyberattaques sont réalisés en interne et de nouveaux serveurs ont été mis en place sur site, avec une copie des données toutes les 24 heures sur des serveurs extérieurs, ce qui, en cas de cyberattaque, permet de pouvoir retélécharger l'ensemble des données perdues, exceptées celles des dernières 24 heures.
- Plus généralement, la Société a procédé à une refonte de son système informatique et de son système de sécurité et a mis en place un mécanisme de redondance de l'information. Ainsi, dans le cas où la Société n'arriverait pas à déjouer une telle attaque, la perte de données serait équivalente à 24 heures maximum et la Société serait en mesure de reprendre ses activités et le déploiement de ses projets avec un minimum d'interruption et de perte de données.

**Description du risque**

- La crise liée à la pandémie de Covid-19 a entraîné des conséquences majeures sur l'économie mondiale. La Société pourrait voir ses activités réduites ou contraintes du fait de la mise en place de nouvelles mesures de confinement et de restriction des déplacements liées à la propagation du Covid-19 ou à la survenance d'une nouvelle crise sanitaire, compte tenu de la nécessité pour une grande partie de ses effectifs d'être présents dans les locaux de la Société afin d'effectuer leur travail.
- La Société pourrait par ailleurs avoir plus de difficultés à se financer dans un contexte de crise économique et financière et être contrainte de reporter des projets de développement.
- En outre, la nature, l'ampleur et la durée incertaines de la guerre menée par la Russie en Ukraine et les mesures de sanctions prises par un certain nombre d'Etats et d'organisations internationales en réponse à cette guerre, y compris, notamment, les effets potentiels de ces sanctions, des mesures de contrôle des exportations, des interdictions de voyager et des saisies d'actifs, ainsi que toute action de représailles de la Russie, ont contribué à accroître la volatilité et l'incertitude des marchés.
- La Société ne peut exclure que l'évolution de l'un de ces événements mondiaux ait un impact sur sa capacité à s'approvisionner, à se financer et à produire ses solutions.
- 98% de la production de la Société étant exportée à l'étranger, la survenance d'une pandémie, d'une crise sanitaire ou d'un conflit armé dans un des pays où elle exporte ses solutions pourrait entraîner un retard dans l'installation de ses solutions, un ralentissement de sa production ou un arrêt de ses livraisons.

## Risques liés à la survenance de pandémies, crises sanitaires ou conflits armés

Moyen

### Impacts potentiels

- Difficultés d'approvisionnement logistique ou risque de rupture de la chaîne d'approvisionnement, notamment s'agissant des composants électroniques.
- Difficultés à lever des fonds sur les marchés.
- Ralentissement ou arrêt de la production de la Société.
- Impact sur la productivité, les résultats et la situation financière de la Société.

### Dispositif de maîtrise du risque

- Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la Société a adapté sa structure afin de mettre en place un plan de continuité de son activité tout en assurant la sécurité de ses salariés.
- La Société est devenue plus autonome et essaie d'anticiper au mieux la gestion de sa production, de ses approvisionnements et de ses stocks afin de pouvoir s'adapter à une éventuelle nouvelle crise sanitaire ou aux conséquences d'un conflit armé dans une autre région du monde.
- Par ailleurs, le secteur de l'eau est un secteur prioritaire. La Société a ainsi bénéficié durant la pandémie de Covid-19 d'un traitement prioritaire de ses fournisseurs par rapport aux autres secteurs. Son activité n'a pas été sensiblement impactée par les problèmes d'approvisionnement.
- Les exportations de la Société, qui représentent 98% de sa production, sont réalisées dans 27 pays différents, ce qui répartit le risque sur plusieurs pays et zones géographiques et donc en limite les ampleurs, même en cas de pandémie mondiale. L'atténuation de ce risque du fait de la répartition géographique de l'activité de la Société est d'autant plus forte s'agissant du risque de la survenance d'un conflit armé, en général plus localisé.

## Risques liés à l'exploitation de l'atelier de production et à la survenance d'incidents

Moyen

### Description du risque

- La Société a doublé en 2022 la superficie de son atelier de production pour atteindre 1600 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de l'exploitation de son site de production, des incidents, tels qu'un dysfonctionnement ou une panne des outils industriels nécessaires à la production de ses équipements, sont susceptibles d'intervenir.
- La Société pourrait également faire face à des accidents industriels tel que le déclenchement d'un incendie.

### Impacts potentiels

- La Société pourrait faire face à un arrêt total ou des interruptions imprévues de production ou un retard dans sa production et la livraison de ses solutions, lesquels sont susceptibles d'affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et/ou ses perspectives de développement.

### Dispositif de maîtrise du risque

- Afin de prévenir au maximum les risques liés à l'exploitation du site de production et à la survenance d'incidents, la Société attache une grande importance à la formation de ses employés et des prestataires auxquels elle a recours dans le cadre de l'exploitation de son atelier de production ainsi qu'au suivi de la maintenance de ses installations, et à la mise en œuvre des évolutions nécessaires, afin de répondre au mieux aux risques opérationnels identifiés.
- La Société se conforme par ailleurs aux prescriptions applicables afin de sécuriser atelier de production.
- La Société bénéficie d'une couverture en cas de perte d'exploitation au titre d'un contrat d'assurance dont les plafonds sont conformes aux standards de marché.
- En outre, en cas de fermeture temporaire de son atelier de production, la Société a la possibilité de louer rapidement l'un des ateliers équivalents situés dans une zone géographique très proche.

**Risques liés à l'approvisionnement, l'évolution des prix des composants et la dépendance vis-à-vis d'un fournisseur** Faible**Description du risque**

- La Société doit s'approvisionner en plusieurs composants auprès de fournisseurs externes. Le marché de certains composants peut évoluer et être restreint, susceptible d'affecter le prix et les conditions d'obtention des composants nécessaires au déploiement des solutions conçues par la Société, d'étendre les délais de livraison et d'augmenter les coûts de production pour la Société.
- Par ailleurs, le prix de certains composants pourrait augmenter en fonction de différents facteurs et notamment en raison de l'évolution du prix de l'énergie et de l'inflation du coût de la main-d'œuvre.
- En outre, la Société est dépendante de l'un de ses fournisseurs, la société Vacon (filiale du groupe Danfoss), qui est le seul fournisseur de variateurs à algorithme MPPT.

**Impacts potentiels**

- En cas de rupture de certains composants ou de difficultés subies par Vacon, son fournisseur de variateurs, l'activité de la Société serait ralentie jusqu'à ce que celle-ci trouve de nouveaux composants ou de nouveaux fournisseurs lui permettant de mettre en œuvre les solutions OSMOSUN qu'elle conçoit pour ses clients. La Société subirait des retards dans la livraison de ses solutions auprès de ses clients.
- En cas d'augmentation du prix de l'énergie et d'inflation du coût de la main-d'œuvre, la Société pourrait rencontrer des difficultés à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs ou se voir contrainte de subir une hausse des prix et des conditions d'obtention des composants nécessaires à la production de ses solutions OSMOSUN.
- La réalisation de l'un de ces risques aurait un impact sur la productivité, les marges opérationnelles et la situation financière ainsi que la réputation de la Société.

**Dispositif de maîtrise du risque**

- Dans le cadre de son activité, le coût de l'énergie (gaz et électricité) impacte faiblement les charges de la Société. Celle-ci n'est pas directement soumise au risque d'augmentation du prix de l'énergie, mais seulement indirectement par le biais de ses fournisseurs, par exemple ses fournisseurs d'acier et de polyéthylène.
- Afin de faire face à une hausse potentielle des prix des fournisseurs, la Société a mis en place une politique lui permettant d'établir des devis ne s'étalant pas sur des périodes supérieures à 30 jours. Cette politique permet à la Société de prendre en considération l'évolution et, notamment, les augmentations des prix appliqués par les fournisseurs et de ne pas s'engager à l'égard de ses clients sur des solutions sans en maîtriser le coût à horizon plus de 30 jours.
- En outre, la Société dispose d'un stock de composants lui permettant de réduire les délais de livraison de ses solutions de petites et moyennes capacités.
- De plus, quel que soit le type de composant qui viendrait à subir une rupture ou un retard de livraison, même les variateurs fournis par Vacon, la Société est toujours en mesure de mettre en place des solutions alternatives ou temporaires pour continuer à proposer ses solutions en utilisant d'autres composants que ceux initialement prévus.
- Par ailleurs, afin de limiter le risque de dépendance à l'égard de Vacon, la Société est en train de développer deux dispositifs de maîtrise de ce risque : (i) le développement d'un variateur sous marque OSMOSUN, qu'elle produirait elle-même, et (ii) le développement d'un nouvel algorithme lui permettant d'utiliser plusieurs variateurs standard en lieu et place du variateur Vacon.

**3.3. RISQUES LIES A L'ORGANISATION ET A LA STRATEGIE DE LA SOCIETE****Risque de dilution** Fort**Description du risque**

- La Société a procédé à l'attribution de BSPCE dans le cadre de sa politique d'intéressement de ses salariés et mandataires sociaux et envisage de continuer à attribuer de tels instruments pour faire venir ou fidéliser les profils qu'elle recrute.



## Risque de dilution

Fort

- La Société a également émis des OCA afin de soutenir son financement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement) et pourra procéder à de nouvelles émissions de ce type d'instruments dans le futur en fonction de ses besoins.

### Impacts potentiels

- Un nombre maximal de 690.000 actions nouvelles sont susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 BSPCE en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, représentant une dilution potentielle maximale de 14,82% du capital social de la Société.

L'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris sera sans incidence sur les BSPCE en circulation : elle n'entraînera ni leur exercice automatique, ni leur caducité.

- Les OCA seront automatiquement converties en actions nouvelles en cas de réalisation du projet d'introduction en bourse de la Société au plus tard le 31 décembre 2023. Le montant correspondant à l'émission desdites actions nouvelles sera intégré dans le montant de l'offre qui sera lancée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, étant précisé qu'alternativement, à la demande de la Société, chaque titulaire d'OCA s'est irrévocablement engagé à souscrire un nombre d'actions nouvelles représentant un prix de souscription global au moins égal au montant de la créance obligataire qu'il détiendra, par compensation avec l'intégralité du montant de sa créance obligataire détenue à l'égard de la Société, au prix de ladite offre diminué d'une décote de 20%.

Le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites sur conversion des 2.150 OCA en circulation ne peut pas être déterminé à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, celui-ci étant lié au prix de l'offre qui sera lancée par la Société dans le cadre de son introduction en bourse (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement). En toute hypothèse, la dilution potentielle résultant de la conversion des OCA en actions nouvelles sera intégrée dans la dilution potentielle totale résultant de ladite offre.

### Dispositif de maîtrise du risque

- La Société n'a pas mis en place de dispositif spécifique de maîtrise de ce risque, étant précisé que l'assemblée générale des actionnaires de la Société reste souveraine pour fixer les plafonds de dilution dans le cadre de toute nouvelle émission de titres donnant accès au capital de la Société.

## Risques liés au développement et à la gestion de la croissance interne et externe

Moyen

### Description du risque

- La stratégie de croissance interne de la Société consiste notamment à s'implanter sur de nouveaux territoires, pénétrer certains marchés géographiques et développer de nouvelles solutions. Le succès de la Société dépendra en partie de sa capacité à cartographier les compétences existantes, recruter, former et retenir un nombre suffisant d'employés, y compris des cadres dirigeants, ingénieurs et techniciens, ayant les compétences, l'expertise et la connaissance globale et locale requises pour permettre sa croissance organique.
- Par ailleurs, afin de continuer à proposer des services novateurs et adaptés aux besoins de ses clients et conquérir de nouveaux marchés, la Société pourra être amenée à innover et développer des technologies et services nouveaux, qui seront soit développés en interne, soit obtenus dans le cadre d'opérations de croissance externe. Les résultats de la Société dépendront en partie de sa capacité à réussir l'intégration de ces projets et de ces opérations de croissance externe.
- En outre, contrairement à la plupart de ses concurrents, la Société est agnostique en termes de technologie utilisée et sélectionne chaque technologie avec soin en fonction du besoin du client. Dans le cadre d'opérations de croissance externe ayant pour objet l'acquisition de nouvelles briques technologiques, la Société devra être vigilante à ne pas acquérir de sociétés utilisant une technologie exclusive ou fermée, ce qui pourrait la rendre dépendante de certains systèmes et limiter son agilité et sa flexibilité dans la proposition de solutions créatives et novatrices à ses clients.
- Les projections de développement et de croissance de la Société dépendent en bonne partie de la concrétisation des négociations commerciales en cours et à venir. La conversion réussie de ces opportunités en chiffre d'affaires réel n'est pas garantie à 100%. Une grande partie du « pipe » commercial de la Société est tributaire de décisions prises par des tiers (clients potentiels ou partenaires commerciaux). Ces décisions peuvent être influencées par des facteurs indépendants du contrôle de la Société, tels que les conditions économiques, les préférences du marché ou les changements de réglementation.

**Impacts potentiels**

- Impact sur la différenciation technologique de la Société.
- Impact sur le développement, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.
- Il existe un risque inhérent de non-conversion de certaines opportunités commerciales en raison de facteurs externes sur lesquels la Société n'a qu'une influence limitée, et en conséquence, un risque que la Société n'atteigne pas les objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA projetés (se référer à la section 2.2.1 « *Présentation générale de la Société* »).

**Dispositif de maîtrise du risque**

- La Société a mis en place un processus d'intégration rapide de ses nouveaux effectifs, consistant notamment en un parcours d'intégration, une fiche de poste détaillée et un accompagnement par les membres de la direction. La Société bénéficie en outre d'un niveau de fidélisation et de sentiment d'appartenance élevé de ses salariés, qu'elle cultive et entretient afin de fidéliser et retenir ses équipes.
- La Société n'a pas encore réalisé d'opérations de croissance externe. Dans le cadre de ses projets de croissance externe, la Société organise une veille technologique et se fait accompagner par des conseils spécialisés dans le secteur de l'eau, du dessalement et des énergies renouvelables afin d'identifier les briques technologiques dont elle aura besoin au cours des prochaines années ainsi que les sociétés cibles qui les détiennent et qui disposent d'un profil compatible avec l'organisation et la stratégie de la Société, ceci en vue de permettre une intégration réussie tant de la technologie que, le cas échéant, des équipes la maîtrisant. De plus, plusieurs membres du Conseil d'administration disposent d'une expérience significative dans la conduite d'opérations de croissance externe sur laquelle la Société pourra s'appuyer.
- La Société a mis en place depuis mars 2017 un outil de gestion des relations et interactions avec ses clients ou clients potentiels : le logiciel CRM (Customer Relationship Management) Salesforce. Depuis la mise en place du logiciel, la Société a travaillé à plusieurs reprises avec Salesforce via un intégrateur agréé pour configurer le logiciel au mieux de ses besoins et afin qu'il devienne un véritable outil de gestion et de *reporting* du pilotage de l'activité commerciale. Cet outil permet à la Société de suivre en temps réel l'état d'avancement des relations clients et clients potentiels et lui permet, en conséquence, d'anticiper le mieux possible l'évolution de son chiffre d'affaires et de son EBITDA.

**Dépendance à l'égard des personnes clés****Description du risque**

- La réussite de la Société dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise d'un nombre limité de personnes et en particulier de son co-fondateur et Directeur Général Délégué, Monsieur Maxime Haudebourg, et de son Président Directeur Général, Monsieur Quentin Ragetly.
- Le déploiement de la stratégie de croissance de la Société s'appuie notamment sur l'expertise et l'expérience significatives de son Président Directeur Général et de son Directeur Général Délégué dans les secteurs de l'eau et des énergies renouvelables. Le départ simultané de Monsieur Maxime Haudebourg et Monsieur Quentin Ragetly serait susceptible d'entraîner des conséquences négatives sur la stratégie de croissance de la Société.

**Impacts potentiels**

- Départ, indisponibilité prolongée ou décès d'une personne clé susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la stratégie de croissance, la gestion, les résultats et la situation financière de la Société.
- Diminution de l'attractivité pour recruter de nouveaux talents et/ou lever des fonds.

**Dispositif de maîtrise du risque**

- La Société dispose de deux dirigeants mandataires sociaux, un Président Directeur Général et un Directeur Général Délégué, ayant chacun tous pouvoirs pour représenter la Société à l'égard tant des équipes internes que des tiers.

## Dépendance à l'égard des personnes clés

Moyen

- En outre, la Société a constitué une équipe de direction solide et complète autour du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, rassemblant toutes les directions de la Société et organisée sous forme de comité exécutif (se référer à la section 2.3.3 « *Présentation de l'équipe de direction* »).
- Ainsi, même en cas de départ simultané des deux dirigeants mandataires sociaux, la Société serait en mesure de s'appuyer sur les membres du comité exécutif afin d'assurer la succession ou, *a minima*, la transition au niveau de la direction générale.
- La Société a par ailleurs souscrit une assurance de responsabilité civile « personnes clés » afin de couvrir le risque de perte ou d'indisponibilité temporaire de l'un de ses dirigeants.

## Risques de retard dans l'innovation et d'investissement dans la Recherche et le Développement

Moyen

### Description du risque

- L'un des avantages concurrentiels de la Société réside dans sa différenciation technologique et dans sa capacité à proposer des solutions novatrices à ses clients. En cas de retard dans l'innovation, la Société perdrait son profil différenciant vis-à-vis de ses concurrents.
- Afin de maintenir son avance technologique, la Société engage régulièrement des dépenses en Recherche et Développement, que ce soit pour optimiser sa technologie actuelle ou en concevoir de nouvelles. Les investissements en Recherche et Développement peuvent être effectués à perte par la Société si la nouvelle technologie ou l'amélioration technologique n'est finalement jamais mise en œuvre par la Société ou si elle n'est pas suffisamment convaincante pour le marché.

### Impacts potentiels

- Impact sur le positionnement concurrentiel de la Société.
- Impact sur les résultats et la situation financière de la Société.

### Dispositif de maîtrise du risque

- La stratégie de la Société consiste à anticiper plusieurs années à l'avance les nouvelles technologies et à maintenir une recherche constante en la matière, par la mise en place d'une veille technologique et le recours à la Recherche et au Développement. Cette double approche permet à la Société de limiter le risque de retard technologique et de retard dans l'innovation.
- Les dépenses effectuées par la Société en matière de Recherche et Développement sont en partie compensées par des subventions versées par l'Etat et la région. De plus, afin de limiter le risque de pertes liées à des recherches qui resteraient sans succès, la Société retient une approche pratique et pragmatique consistant en (i) un temps de R&D plus court et (ii) l'atteinte de *milestones* concrets à des stades moins avancés afin de vérifier rapidement le caractère opérationnel de la nouvelle technologie développée. Cette approche permet à la Société de mettre fin à des recherches à un stade peu avancé et donc moins coûteux si la technologie développée n'est pas susceptible d'être rapidement opérationnelle.

## Risque réputationnel de la Société

Moyen

### Description du risque

- La Société évolue dans le secteur de l'eau, dans lequel la réputation de sérieux et de fiabilité des acteurs est essentielle. De plus, l'approche éco-responsable et plus généralement ESG de la Société est au cœur de sa stratégie et de son image.
- Les solutions conçues et mises en place par la Société répondent à (i) des normes issues de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE et du décret 2008-1156 du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle et (ii) à des normes de conformité et de qualité contractuelles qui sont arrêtées par le client en fonction des standards de marché et de ses besoins. L'appréciation de la qualité et de la composition de l'eau brute en amont de la conception de la solution par la Société relève de la compétence et de la responsabilité du client. Toutefois, en cas d'erreur d'appréciation de l'eau, la solution conçue par la Société pourrait être inadaptée (niveau de performance, type de variateur utilisé, etc.) ou non-conforme. La réputation

## Risque réputationnel de la Société

Moyen

de la Société pourrait pâtir de toute non-conformité de ses solutions ou de l'eau dessalée au moyen des solutions OSMOSUN, même si ce défaut de conformité n'est pas dû à la solution OSMOSUN mise en place par la Société.

- Un défaut de fabrication des membranes utilisées dans la solution OSMOSUN aurait un impact sur la filtration de l'eau, sur la performance et la conformité de la solution OSMOSUN et donc sur la réputation de la Société. La non-conformité ou la défaillance des membranes vendues par le fournisseur ou la mauvaise appréciation de la qualité et de la composition de l'eau par le client pourraient influencer sur le niveau de traitement de l'eau, ce qui entraînerait un préjudice commercial et réputationnel pour la Société.
- Un défaut de performance pourrait ternir l'image et la réputation de la Société et ainsi amoindrir la confiance de ses futurs clients et de ses prospects.

### Impacts potentiels

- Impact sur l'image et la réputation de la Société.
- Impact sur les résultats, la situation financière et les projets de croissance de la Société.

### Dispositif de maîtrise du risque

- La Société a mis en place un dispositif d'accompagnement de ses clients afin (i) de leur permettre d'apprécier correctement l'eau brute en amont de la conception de la solution de dessalement par la Société et (ii) que ce dernier puisse vérifier et opérer avec les exigences et les objectifs mis en place par la Société.
- La Société conduit des enquêtes sur ses partenaires et clients afin de procéder à une analyse de risque et de vérifier la fiabilité de ces derniers.
- En outre, les fournisseurs de membranes confèrent une garantie de conformité à la Société, qui protège cette dernière en cas de défaut des membranes pendant une durée de 18 mois à compter de la livraison ou de 12 mois à compter de la mise en service, étant précisé que la Société demande ponctuellement des extensions contractuelles de garantie à ses fournisseurs en fonction des besoins de ses clients.
- La Société conçoit et fabrique les installations suivant la réglementation en vigueur et les règles de l'art, notamment avec un système de contrôle qui permet d'identifier une dérive ou une défaillance. En fonction de l'impact de la défaillance, une alarme est générée voire, dans certains cas, l'installation est mise à l'arrêt automatiquement par mesure conservatoire. Par exemple, la défaillance d'une membrane ne limitant plus le passage des sels sera observée par une variation anormale des capteurs de pression et une augmentation de la conductivité du perméat.
- Les installations sont conçues pour être très robustes et adaptées à tous les contextes. Chaque composant est choisi pour ses performances et sa durabilité dont l'évaluation s'appuie sur un retour d'expérience sur plusieurs années, à la fois sur banc d'essai et en conditions réelles.

## 3.4. RISQUES FINANCIERS

### Besoin de financement et risque de liquidité

Moyen

#### Description du risque

- Le risque de liquidité renvoie aux difficultés que la Société pourrait éprouver à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance.
- Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres, par l'obtention d'avances remboursables et par l'obtention de subventions ainsi que par le recours à l'endettement bancaire.
- Le tableau ci-dessous représente l'endettement financier de la société par échéance au 31 décembre 2022 :

	Montant	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	3 051 685 €	692 251 €	2 199 248 €	160 186 €
<b>Autres dettes financières</b>	1 500 €	1 500 €	-	-
<b>Total endettement financier</b>	3 053 185 €	693 751 €	2 199 248 €	160 186 €

- L'endettement financier est principalement composé d'emprunts et de dettes financières auprès des établissements de crédit à hauteur de 3.051.685 €. (Pour plus d'informations, le détail est donné en section 2.5.4.3.)
- Parmi ces emprunts, la Société bénéficie de deux prêts garantis par l'Etat afin de faire face aux conséquences financières de la pandémie de Covid-19 :
  - le 16 décembre 2020, la Société a contracté un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 90% avec Bpifrance Financement aux termes duquel Bpifrance Financement s'engage à prêter à la Société la somme de 600.000 €. La dernière échéance de remboursement est fixée au 31 décembre 2026. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le montant restant dû au titre de cet emprunt s'élève à 561.193 € ;
  - le 30 novembre 2020, la Société a contracté un prêt garanti par l'Etat avec BNP Paribas aux termes duquel BNP Paribas consent un prêt d'un montant de 600.000 €. La dernière échéance de remboursement est fixée au 30 novembre 2026. A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le montant restant dû au titre de cet emprunt s'élève à 555.750 €.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 386.172,26 € au 31 décembre 2022 et à 845.000 € au 30 avril 2023.
- Depuis la clôture de l'exercice, OSMOSUN a obtenu l'attribution d'une subvention du Conseil Régional du Centre Val de Loire pour un programme de Recherche Développement et Innovation d'un montant de 197.864 €, dont 98.932 € ont été versés en mars 2023. Le solde sera versé en fin de programme, le 30 avril 2024.
- La Société a par ailleurs émis, le 30 mai 2023, 2.150 OCA d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros, représentant un emprunt obligataire d'un montant principal total de 2.150.000 € (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).
- La Société n'est soumise à aucun covenant de la part de ses financeurs.
- La Société ne devrait pas être exposée à un risque immédiat de liquidité sur ses contrats de prêts dans la mesure où ces derniers prévoient la mise en œuvre de clauses classiques de remboursement anticipé obligatoire, notamment en cas de défaut de paiement d'une échéance, de cessation d'activité ou de dissolution.
- La Société estime ne pas être non plus confrontée à un risque de liquidité à court terme. Ainsi, si la Société devait poursuivre la stratégie de croissance actuellement déployée, les besoins de trésorerie pour les douze (12) mois à compter de la date du Document d'Enregistrement seraient couverts :
  - sur la base d'un scénario dégradé (carnet de commandes actuel et sans nouveaux fonds) jusqu'en mai 2025 ; et
  - sur la base d'un scénario raisonnable (carnet de commandes actuel et portion du « pipe » commercial sans nouveaux fonds) jusqu'en octobre 2027.
- Toutefois, au regard des financements nécessaires pour mener à bien sa nouvelle stratégie de croissance (telle que décrite à la section 2.2.3 « *Stratégie de la Société* »), la Société sera amenée à mettre en place des financements complémentaires.

### Impacts potentiels

- L'incapacité de la Société à se financer et/ou à honorer ses dettes pourrait entraver le déploiement de sa stratégie de croissance ainsi que la réalisation de ses projets.
- Dans tous les cas, les résultats, les flux de trésorerie et, plus généralement, la situation financière, ainsi que la marge de manœuvre de la Société pourraient être affectés de manière défavorable.

## Besoin de financement et risque de liquidité

Moyen

### Dispositif de maîtrise du risque

- L'approche de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables. A ce titre, la Société a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser ce risque, sans pour autant exclure l'impact potentiel d'événements extrêmes ne pouvant être raisonnablement prévus.
- Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Société (telle que décrite à la section 2.2.3 « *Stratégie de la Société* ») implique des investissements additionnels qui seront intégralement financés en cas de réalisation du projet d'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- Dans le cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société envisage les alternatives suivantes : (i) modifier sa stratégie de développement, ce qui réduirait les investissements à consentir, et (ii) rechercher de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé. Aucune décision n'est toutefois prise à ce jour.

## 3.5. RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

### Risques de corruption et blanchiment d'argent

Moyen

#### Description du risque

- Les activités de la Société s'inscrivent dans un environnement légal et réglementaire évolutif et complexe. Le développement de la Société dans certains pays pourrait induire des risques en matière de corruption et de blanchiment d'argent du fait des différentes législations nationales. La perception du risque de corruption peut en effet être plus élevée dans certains pays que dans d'autres.

#### Impacts potentiels

- Un défaut de la Société à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption ou de blanchiment d'argent pourrait ternir l'image et la réputation de la Société et ainsi amoindrir la confiance de ses futurs clients et de ses prospects/partenariats.
- Le manquement de la Société à ses engagements éthiques intégrant des principes de comportement en matière de corruption et de blanchiment d'argent pourrait l'exposer à des sanctions.

### Dispositif de maîtrise du risque

- La Société se conforme avec les lois et les réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Elle est engagée dans la lutte contre les pratiques illicites et cherche à appliquer des règles et procédures en ligne avec la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ; cela s'illustre notamment dans ses conditions générales de vente. La Société a l'intention de développer de façon plus détaillée sa politique interne et les recommandations à l'égard de ses équipes pour continuer à maîtriser et réduire autant que possible ces risques.
- Pour sécuriser son activité, les partenaires, notamment financiers, de la Société sont sélectionnés uniquement parmi des partenaires connus et réputés sur le marché ayant mis en place des politiques internes très exigeantes en matière de *compliance*.

### Risques liés à la propriété intellectuelle

Faible

#### Description du risque

- Le succès de la Société dépend en partie de sa capacité à protéger ses innovations, qu'il s'agisse de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés tels que les secrets commerciaux et le savoir-faire, afin que celles-ci ne puissent être appropriées ou utilisées par des tiers, en particulier par des concurrents.
- Outre la protection de ses technologies propres, la Société doit également veiller à ne pas utiliser de technologies qui seraient détenues et protégées par un tiers sans l'accord de ce dernier, sous peine de voir sa responsabilité engagée et sa réputation affaiblie.



**Impacts potentiels**

- Perte de l'innovation de la Société et des investissements y afférents réalisés par la Société.
- Mise en jeu de la responsabilité de la Société.
- Impact sur la réputation et la situation financière de la Société.

**Dispositif de maîtrise du risque**

- La Société a mis en place une politique de protection de ses droits de propriété intellectuelle qu'elle estime raisonnable et en adéquation avec le coût et les enjeux de ses innovations.
- A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société a enregistré un brevet et trois marques (dont la marque « OSMOSUN ») en son nom auprès de l'INPI. Le brevet déposé concerne un procédé de pilotage d'une installation de dessalement alimentée par une source d'énergie renouvelable et de toute installation associée. Le brevet a également fait l'objet d'une inscription au registre européen des brevets. Les zones couvertes par le brevet sont :
  - l'Afrique du Sud ;
  - la Suisse et le Liechtenstein ;
  - le Royaume-Uni ;
  - la Grèce ;
  - la France ;
  - l'Espagne ;
  - la Belgique ;
  - l'Allemagne ; et
  - le Conseil de coopération du Golfe ;

étant précisé que lorsqu'une zone n'est pas couverte par le brevet, un tiers peut utiliser la technologie brevetée mais ne peut pas déposer un brevet dans cette zone car il ne pourra pas prouver l'innovation.
- La Société ne dépose pas systématiquement de brevet, qui est une procédure très coûteuse, dès qu'elle développe un nouveau sujet, mais dépose systématiquement une enveloppe Soleau sur tout sujet novateur, lui conférant une preuve de création à un coût très faible. A partir du moment où la Société estime que l'innovation doit faire l'objet d'une plus grande protection compte tenu de son apport technologique et de son utilisation potentielle, elle dépose alors un brevet.
- Par ailleurs, la Société a mis en place un système de veille portant sur l'innovation des tiers, conduite par le responsable du bureau d'études en lien avec un conseil externe en propriété intellectuelle, afin de vérifier que personne n'a déposé la technologie qu'elle est amenée à utiliser et qu'elle ne se retrouve pas en situation de violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

**Description du risque**

- La Société exerce ses activités dans un environnement complexe, exigeant et en évolution permanente, que ce soit dans le secteur de l'eau et du dessalement ou dans celui des énergies renouvelables. Elle est soumise aux normes issues de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE et du décret 2008-1156 du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle, mais ses clients sont soumis à la réglementation locale applicable au traitement et, le cas échéant, à la fourniture de l'eau.
- En cas d'évolution ou de changement régulier de la réglementation applicable aux secteurs d'activités dans lesquels la Société évolue, le marché du dessalement ou celui des énergies renouvelables pourrait être impacté de manière défavorable et la mise en place des solutions proposées par la Société pourrait entraîner des contraintes supplémentaires et/ou un coût plus élevé pour les clients de la Société.

**Impacts potentiels**

- Baisse du niveau d'activité de la Société et/ou diminution des marges opérationnelles.
- Impact sur le développement, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

**Dispositif de maîtrise du risque**

- La Société surveille régulièrement l'évolution de l'environnement réglementaire applicable à son activité.
- La Société n'est cependant pas directement soumise à la réglementation applicable au dessalement ; ce sont les clients qui sont responsables du respect de la réglementation applicable lorsqu'ils mettent en place des solutions de dessalement et arrêtent les normes qui devront être respectées par le prestataire. Dans ce cadre, la Société se doit de livrer des solutions conformes aux normes attendues en la matière.
- Le dessalement étant par ailleurs en général la dernière solution disponible pour obtenir de l'eau douce, un changement de réglementation ne serait pas susceptible de mettre fin à cette solution. Toutefois, cela pourrait entraîner des contraintes et un coût plus élevé pour le client final, qui pourrait alors décider d'ajuster sa demande à la baisse pour répondre à son budget initial.
- Les normes réglementaires applicables à la Société la contraignent dans la mise en œuvre du dessalement. Néanmoins, il convient de préciser que ce cadre normatif ne s'applique pas uniquement à la Société mais au marché dans son intégralité.

## 4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

### 4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

#### 4.1.1. Composition de la direction générale

Jusqu'au 24 avril 2023, date de transformation de la Société d'une société par actions simplifiée en société anonyme à conseil d'administration, la direction était composée de Monsieur Quentin Ragetly, en qualité de Président de la Société, et de Monsieur Maxime Haudebourg, en qualité de Directeur Général.

Depuis le 24 avril 2023, et à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Principale fonction dans la Société	Date de la 1 <sup>ère</sup> nomination	Echéance du mandat en cours
<b>Quentin Ragetly</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	Président Directeur Général	01/01/2020	Assemblée générale annuelle 2027
<b>Maxime Haudebourg</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	Directeur Général Délégué	31/10/2014	Assemblée générale annuelle 2027

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 avril 2023, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général compte tenu de la taille de la Société.

Le Président Directeur Général est désigné par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Président Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

La Société est engagée même par les actes du Président Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts de la Société suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. En accord avec le Président Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés au Directeur Général Délégué et fixe sa rémunération. A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

#### 4.1.2. Composition du Conseil administration

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Prénom, nom, titre	Indépendant	Début du mandat	Fin du mandat	Comité d'Audit	CNR <sup>(1)</sup>	Comité RSE	Expérience et expertise apportées
<b>Quentin Ragetly</b> Président Directeur Général	Non	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2027			✓	Métier
<b>Dorothee Chabredier</b> Administratrice indépendante Présidente du Comité RSE	Oui	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2026			✓	Métier et fusions & acquisitions
<b>Maxime Haudebourg</b> Directeur Général Délégué Administrateur	Non	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2027				Métier
<b>Karine Vernier</b> Administratrice indépendante Présidente du CNR <sup>(1)</sup>	Oui	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2026		✓		Innovation, finance et RSE

Prénom, nom, titre	Indépendant	Début du mandat	Fin du mandat	Comité d'Audit	CNR (1)	Comité RSE	Expérience et expertise apportées
<b>Isabelle de Gavoty Coville</b> Administratrice indépendante Présidente du Comité d'Audit	Oui	22/05/2023	Assemblée générale annuelle 2026	✓		✓	Finance, RSE et accompagnement post-IPO
<b>Christophe Melinette</b> Administrateur indépendant	Oui	22/05/2023	Assemblée générale annuelle 2025	✓	✓		Opérationnel, stratégie et fusions & acquisitions
<b>Go Capital</b> Administrateur, ayant pour représentant permanent <b>Hervé Bachelot Lallier</b>	Non	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2025				Finance
<b>Groupe OKwind</b> Administrateur, ayant pour représentant permanent <b>Louis Maurice</b>	Non	30/05/2023	Assemblée générale annuelle 2027				Finance
<b>UI Investissement</b> Administrateur, ayant pour représentant permanent <b>Bruno Jas</b>	Non	24/04/2023	Assemblée générale annuelle 2025	✓			Finance

(1) Comité des Rémunérations et des Nominations.

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la Société.

La Société considère que quatre (4) administrateurs sont indépendants au sens des recommandations du Code Middlenext. Conformément au Code Middlenext, les critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

Analyse	Critères d'indépendance énoncés par le Code Middlenext				
	Ne pas avoir été au cours des 5 dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été au cours des 2 dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 6 dernières années
<b>Quentin Ragetly</b>		✓	✓	✓	✓
<b>Maxime Haudebourg</b>		✓	✓	✓	✓
<b>Dorothee Chabredier</b>	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Karine Vernier</b>	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Isabelle de Gavoty Coville</b>	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Christophe Melinette</b>	✓	✓	✓	✓	✓

Critères d'indépendance énoncés par le Code Midlenext						
Analyse	Ne pas avoir été au cours des 5 dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été au cours des 2 dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 6 dernières années	
	Go Capital, ayant pour représentant permanent <b>Hervé Bachelot Lallier</b>	✓	✓	✓	✓	
	Groupe OKwind, ayant pour représentant permanent <b>Louis Maurice</b>	✓	(1)	(2)	✓	✓
	UI Investissement, ayant pour représentant permanent <b>Bruno Jas</b>	✓	✓		✓	✓

(1) La société Groupe OKwind et la Société ne sont pas encore en relation d'affaires, mais compte tenu de l'accord de coopération technique et commerciale conclu le 25 mai 2023 entre les deux sociétés, le Conseil d'administration a considéré, par précaution, que ce critère ne serait plus rempli prochainement.

(2) La société Groupe OKwind ne détient aucune action de la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement. Toutefois, les 750 OCA détenues par Groupe Okwind ont vocation à être automatiquement converties en actions nouvelles dans le cadre de l'offre qui sera lancée par la Société lors de son introduction en bourse, étant précisé par ailleurs que la société Groupe Okwind s'est également engagée à souscrire des actions nouvelles additionnelles à cette occasion à hauteur d'un prix de souscription global de 750.000 €. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré, par précaution, que ce critère ne serait plus rempli prochainement.

### **Censeurs :**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Conseil d'administration ne comprend aucun censeur.

L'article 18 « *Censeurs* » des statuts de la Société prévoit que le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition de son Président, un à cinq censeurs, personnes physiques ou morales choisies parmi ou en dehors des actionnaires. Nul ne peut être nommé censeur s'il est âgé de plus de 70 ans.

Les censeurs sont nommés pour une durée maximale de deux ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment sur décision de révocation du Conseil d'administration ou dans les conditions prévues dans la décision de nomination du Conseil d'administration.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil d'administration. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative uniquement, sans que leur absence ne puisse nuire à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs. Ils peuvent faire partie des comités créés par le Conseil d'administration.

Les censeurs sont tenus aux mêmes obligations, notamment de discrétion, que les administrateurs. Plus généralement, les censeurs sont soumis à la réglementation française et européenne relative à la prévention des abus de marché, ainsi qu'aux fenêtres négatives applicables aux opérations portant sur les titres de la Société.

Les modalités de rémunération des censeurs sont arrêtées par le Conseil d'administration, qui peut leur allouer une partie de l'enveloppe globale arrêtée par l'assemblée générale pour les membres du Conseil d'administration, sous réserve de l'existence de services effectifs rendus à la Société (se référer à la section 4.3.2.3 « *Rémunération des administrateurs et censeurs* » pour plus de détails sur la politique de rémunération des censeurs).

#### 4.1.3. Expérience professionnelle des mandataires sociaux

##### Président Directeur Général

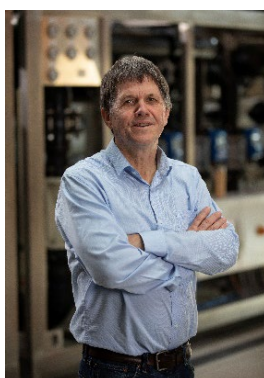
##### ▪ Quentin Ragetly



Se référer à la biographie présentée à la section 2.3.3 « *Présentation de l'équipe de direction* » du Document d'Enregistrement.

##### Directeur Général Délégué & Administrateur

##### ▪ Maxime Haudebourg



Se référer à la biographie présentée à la section 2.3.3 « *Présentation de l'équipe de direction* » du Document d'Enregistrement.

##### Administratrice indépendante

##### ▪ Dorothée Chabredier



Madame Dorothée Chabredier a 15 ans d'expérience dans le conseil stratégique, en particulier chez Amane Advisors, un cabinet de conseil mondial de premier plan axé sur l'eau et la régénération de la ressource qu'elle a contribué à créer. En tant que directrice et responsable ESG (Environnement, Social et Gouvernance), elle a dirigé plus de 100 projets dans le monde entier, allant de la définition de la stratégie, de la due diligence commerciale à la levée de fonds et à la commercialisation. Ses clients comprennent des multinationales, des startups technologiques, des sociétés de capital-investissement, des services publics et des organisations à but non lucratif.

Au cours des 8 dernières années, elle a été impliquée dans les principales opérations de fusions et acquisitions de l'industrie de l'eau dans le monde, la définition de la stratégie de croissance mondiale pour plusieurs start-ups ou la due diligence ESG.

Son engagement envers le développement durable a été reconnu par ses pairs de l'industrie puisqu'elle a été sélectionnée comme membre du jury Water Technology Idol lors du Sommet mondial de l'eau 2022 sur le thème « Water-Positive Zero Carbon ».

Elle a également été membre du comité consultatif du Capri Global Capital Hurun India Impact 50 2021, classant les 50 meilleures entreprises ayant leur siège social en Inde en fonction de leur alignement sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Elle travaille également activement avec la Chaire AgroParisTech-SUEZ « Eau pour Tous – Direction Générale des Services d'Eau et d'Assainissement » pour le transfert de connaissances pro bono. Elle est régulièrement invitée à partager son expertise dans des journaux ou podcasts reconnus de l'industrie de l'eau.



Madame Dorothee Chabredier est titulaire d'une maîtrise en génie de l'environnement d'AgroParisTech (France) et d'un MBA du programme Unitech de l'Université de Delft (Pays-Bas).

**Administratrice indépendante** ■ **Karine Vernier**



Madame Karine Vernier a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie mondiale de l'énergie. Elle a mené avec succès de nombreux programmes dans le secteur des énergies propres, notamment avec les géants de l'énergie ENGIE et GRTgaz. Elle a fondé deux entreprises dans le secteur du gaz naturel et du numérique et en a dirigé une troisième dans le secteur des carburants propres.

Plus récemment, elle a apporté son expérience entrepreneuriale au secrétariat général de l'investissement (cabinet du premier ministre chargé des nouveaux investissements pour l'avenir du nouvel État français).

Aujourd'hui, elle travaille au sein de la société européenne EIT InnoEnergy en tant que CEO France avec une double mission : (i) financer et accélérer les start-up émergentes et (ii) créer et faire réussir des gigafactories green field (GravityHy par exemple) au sein de la dynamique des alliances européennes gérées par EIT InnoEnergy (Alliance européenne des batteries, alliance européenne industrielle du solaire) et le Centre européen d'accélération de l'hydrogène vert (EGHAC) sponsorisé par Breakthrough Energy. Ces expériences lui donnent une vision unique de l'industrie des startups en Europe et des informations inestimables sur la manière de relever ses défis et opportunités pour une économie européenne dynamique et durable.

Madame Karine Vernier est docteure en économétrie (Université de Strasbourg).

**Administratrice indépendante** ■ **Isabelle de Gavoty Coville**



Madame de Gavoty Coville a commencé sa carrière comme analyste financière dans les secteurs automobile et aéronautique chez Fideuram Wargny en 1995. Elle rejoint Axa IM en 1998 comme gérante de fonds sur les valeurs moyennes françaises, européennes et les grandes capitalisations de la zone euro. En 2008, elle est responsable de l'équipe valeurs moyennes où elle développe un fonds global sur les technologies de la nouvelle économie et des fonds climat et capital humain.

En 2019, elle devient directrice de l'équipe de gestion actions de Paris et responsable des stratégies ESG et Impact de l'équipe de gestion actions d'Axa IM. Elle a été administratrice de fonds d'investissement et de SICAV du groupe Axa et Agipi. En outre, elle a siégé au comité de nomination de la société suédoise Cloetta.

Elle est titulaire d'un master de finance de l'Université d'Aix Marseille, ainsi que diplômée et membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

**Administrateur indépendant** ■ **Christophe Melinette**



Monsieur Christophe Melinette est un expert en stratégie et fusions-acquisitions dans les secteurs de l'énergie, du contrôle et de l'industrie. Il est le fondateur de Nostromo, un cabinet de conseil spécialisé dans ces domaines.

Avant de créer Nostromo, il a occupé le poste de vice-président senior en charge de la stratégie et des fusions-acquisitions au niveau global chez Schneider Electric. Il a également été membre du comité exécutif de la division Energy management, qui représente 75% des activités du groupe.

Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction chez Tyco, notamment celui de président et directeur général de la région Moyen-Orient. Il a également travaillé pour General Electric en tant que directeur commercial et pour Alstom T&D en qualité de directeur de projets de construction électrique en Amérique latine.

Il a une large expérience internationale et il a vécu dans différents pays tels que le Venezuela, le France, l'France, l'Australie, Dubaï, les Etats-Unis, Hong Kong et maintenant Paris.

Il est ingénieur des Arts et Métiers et est titulaire d'un MBA de HEC.

#### Administrateur



#### ▪ **Hervé Bachelot Lallier, représentant permanent de Go Capital**

Monsieur Hervé Bachelot Lallier est actuellement directeur d'investissement associé au sein de Go Capital, société de gestion indépendante spécialisée dans l'investissement en amorçage, capital-risque et capital développement dans des entreprises innovantes à fort contenu technologique.

Il possède une expérience de plus de 20 ans en finance d'entreprise en relation avec de jeunes entreprises innovantes, des entreprises de tailles intermédiaires et des grands groupes côtés.

Monsieur Hervé Bachelot Lallier a occupé différentes fonctions de direction au sein de différents établissements financiers (Société Générale, Natixis, groupe Banque Populaire). Il a notamment participé, avant de rejoindre Go Capital, à la conduite d'opérations structurées et de marché pour des grands groupes industriels, à la création d'une plateforme d'ingénieries au sein de Banque Populaire (financements structurés, de projets en énergies nouvelles, fusions-acquisitions, fonds propres, *crowdequity*) ainsi qu'à la création d'une société de capital-risque régionale dédiée aux jeunes entreprises innovantes dans le domaine de l'économie maritime et des *cleantech*.

Il a par ailleurs créé une société d'importation et de vente de produits spécialisés sur Internet.

Monsieur Hervé Bachelot Lallier est diplômé en finance de l'Université Paris Dauphine et de l'ESSEC Business School.

#### Administrateur



#### ▪ **Louis Maurice, représentant permanent de Groupe OKwind**

Ingénieur en Agronomie ESITPA – Paris, Monsieur Louis Maurice, a démarré sa carrière comme ingénieur R&D chez Gelman France puis comme directeur commercial d'une filiale du groupe Elf dans le process industriel. Il exerce ensuite 19 ans dans le groupe ABB, leader mondial de la transformation d'électricité, successivement Directeur Général de la division ventilateur, Président d'ABB Service south Europe, Vice-Président d'ATAP France et Président du Centre d'Excellence Worldwide et était membre du comité exécutif du Groupe ABB. Monsieur Louis Maurice est également auditeur du CHEDE (Cycle des hautes études pour le développement économique).

En 2009, Monsieur Louis Maurice a créé la société OKwind puis la société Groupe OKwind, société dont les actions sont cotées sur le marché Euronext Growth à Paris, dont il assure la présidence et la direction générale depuis sa création.

Acteur de la transition énergétique, Groupe OKwind développe des solutions de production et de consommation d'énergie verte en circuit court. Son approche globale, combinant génération et management de l'énergie, vise à renforcer l'autonomie énergétique et ainsi accélérer la transition écologique. Grâce à son écosystème technologique unique, Groupe OKwind permet à l'autoconsommation de s'affirmer comme une nouvelle voie pour l'énergie. Une solution qui est déployable rapidement, pilotable en temps réel et à un tarif compétitif, sans subvention. Chaque jour, Groupe OKwind œuvre ainsi au déploiement d'une énergie locale, bas carbone, à coût fixe au service des professionnels et des particuliers.

## Administrateur



### ▪ Bruno Jas, représentant permanent de UI Investissement

Monsieur Bruno Jas est rattaché au bureau d'Orléans depuis 2000, et est en charge des investissements en région Centre Val de Loire pour Centre Capital Développement (société de capital-risque gérée par la société d'investissement UI Investissement).

Très inséré dans le tissu économique régional, il a pour rôle de détecter et d'investir dans des entreprises à fort potentiel afin de favoriser leur ancrage territorial et pérenniser les savoir-faire.

Il a réalisé 31 opérations de capital développement ou de reprise-transmission, dans plusieurs secteurs d'activités mais avec une composante prépondérante en industrie.

Il accompagne actuellement 9 sociétés et siège dans 5 comités stratégiques.

Monsieur Bruno Jas est titulaire d'un DESS CAAE (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'IAE d'Orléans.

#### 4.1.4. Principaux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandats ou fonctions en cours exercés en dehors de la Société <sup>(1)</sup>	Mandats ou fonctions exercés en dehors de la Société et échus au cours des 5 dernières années <sup>(1)</sup>
<b>Quentin Ragetly</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>
<b>Maxime Haudebourg</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>
<b>Dorothee Chabredier</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>
<b>Karine Vernier</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de Holosolis</li> <li>Président de Gravithy</li> </ul>
<b>Isabelle de Gavoty</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de IDGC IDG Consulting</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général d'Axa France Actions</li> <li>Directeur Général d'AXA Europe Small Cap</li> <li>Directeur Général d'AGIPI Actions Monde</li> <li>Administrateur d'Axa Euro Selection</li> </ul>
<b>Christophe Melinette</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de Nostromo</li> <li>Administrateur de Schneider Lucibel Managed Services SAS</li> <li>Gérant de la SCI Melimelo-IMMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de Delta DoreFinance</li> </ul>
<b>Go Capital</b> Ayant pour représentant permanent <b>Hervé Bachelot Lallier</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de ECOP</li> <li>Administrateur de VitaDx International</li> <li>Administrateur de Energiency</li> <li>Administrateur de Sabella</li> <li>Membre du comité stratégique de Cryonove Pharma</li> <li>Administrateur de Diafir</li> <li>Membre du conseil d'administration d'Igyxos</li> <li>Administrateur d'Acticor Biotech</li> <li>Administrateur d'Alinova</li> <li>Membre du comité stratégique d'Infectis Bioscience</li> <li>Administrateur de Pherecydes Pharma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de Exfo Solutions</li> <li>Administrateur de Dictanova</li> <li>Administrateur de Coave Therapeutics</li> <li>Membre du conseil de surveillance d'Effinov Nutrition</li> </ul>

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandats ou fonctions en cours exercés en dehors de la Société <sup>(1)</sup>	Mandats ou fonctions exercés en dehors de la Société et échus au cours des 5 dernières années <sup>(1)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de Nouvelle Aquitaine Accélération</li> <li>Administrateur de Ergosup</li> <li>Administrateur d'Algosource</li> </ul>	
<b>Groupe OKwind</b> Ayant pour représentant permanent <b>Louis Maurice</b> Zone du Haut Montigne 35370 Torce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérant de la société civile Louism</li> <li>Membre du comité stratégique de Purecontrol</li> <li>Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de l'association CEEI Bretagne Compétitivité</li> </ul>
<b>UI Investissement</b> Ayant pour représentant permanent <b>Bruno Jas</b> 20, avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de Pole Agency</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant.</li> </ul>

(1) Liste des mandats exercés par les administrateurs personnes physiques et les représentants permanents des administrateurs personnes morales.

L'ensemble des administrateurs élisent domicile, au titre de leurs mandats, au siège social de la Société.

#### 4.1.5. Déclarations des mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq (5) dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'incriminations, de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

## 4.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.2.1. Code de référence

La Société a désigné le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middlednext (accessible sur le site Internet [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)) comme code de référence (le « **Code Middlednext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer à compter de la date de première admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth Paris, dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le tableau de synthèse ci-dessous décrit la mise en œuvre des recommandations du Code Middlednext par la Société selon les critères suivants :

- les recommandations « Appliquées » qui sont déjà mises en œuvre par la Société ;
- les recommandations « En cours d'application » qui seront mises en œuvre progressivement et dont la Société n'a pas encore eu l'occasion de prendre des décisions les mettant en œuvre à la date d'approbation du Document d'Enregistrement ; et
- les recommandations « Non appliquées » qui ne seront pas mises en œuvre ou dont l'application par la Société est impossible.

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
<b>I. LE POUVOIR DE SURVEILLANCE</b>		
R1 : Déontologie des membres du Conseil d'administration	✓	
R2 : Conflits d'intérêts	✓	
R3 : Composition du Conseil d'administration – Présence de membres indépendants	✓	

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
<b>I. LE POUVOIR DE SURVEILLANCE</b>		
R4 : Information des membres du Conseil d'administration	✓	
R5 : Formation des membres du Conseil d'administration		✓ <sup>(1)</sup>
R6 : Organisation des réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés	✓	
R7 : Mise en place de comités spécialisés	✓	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	✓	
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	✓	
R10 : Choix de chaque administrateur	✓	
R11 : Durée des mandats des administrateurs	✓ <sup>(2)</sup>	
R12 : Rémunération de l'administrateur	✓	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration	✓	
R14 : Relation avec les actionnaires	✓	
<b>II. LE POUVOIR EXECUTIF</b>		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	✓ <sup>(3)</sup>	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	✓	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	✓	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	✓ <sup>(4)</sup>	
R19 : Indemnités de départ	✓	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	✓	
R21 : Stock-options et actions gratuites	✓	
R22 : Points de vigilance	✓	

- (1) A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. Le Conseil d'administration examinera au cours de l'exercice 2023 l'opportunité de se conformer à cette recommandation, qui apparaît à ce stade trop contraignante par rapport au besoin de formation des administrateurs et à la taille et à l'organisation de la Société.
- (2) La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, et afin de permettre la mise en œuvre de l'échelonnement des mandats des membres du Conseil d'administration, les premiers mandats d'administrateur auront les durées suivantes : deux (2) ans, trois (3) ans et quatre (4) ans, réparties entre trois (3) groupes d'administrateurs.
- (3) La Société a mis en place une politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise et veille à l'absence de discrimination et à la représentation de la diversité. Toutefois, la représentation des genres n'est pas encore équilibrée au sein de la direction et du personnel salarié de la Société compte tenu des profils techniques et hautement qualifiés recherchés dans le domaine d'activité de la Société, lesquels sont rares, et des candidatures reçues qui ne respectent pas l'équilibre entre les genres.
- (4) Les contrats de travail de Monsieur Quentin Ragetly et de Monsieur Maxime Haudebourg ont été résiliés le 24 avril 2023, date de la transformation de la Société en société anonyme.

#### 4.2.2. Comités spécialisés

##### 4.2.2.1. Mise en place de comités spécialisés

Le Conseil d'administration peut créer en son sein un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 24 avril 2023, a mis en place trois comités spécialisés conformément aux recommandations n°7 et n°8 du Code Middlednext auquel la Société se réfère de manière volontaire (se référer à la section 4.2.1 « Code de référence » du Document d'Enregistrement) :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Rémunérations et des Nominations (« **CNR** ») ; et
- un Comité sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises (« **RSE** »).

Ces comités spécialisés ne sauraient s'immiscer dans la direction de la Société ni réduire ou limiter les pouvoirs de la direction générale ou du Conseil d'administration.

Chaque comité spécialisé a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration relevant de sa compétence. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité et la responsabilité collective et exclusive du Conseil d'administration à qui il rend compte. Les comités spécialisés ne doivent pas se substituer au Conseil d'administration, mais doivent faciliter le travail de ce dernier.

Si les comités établissent leur propre règlement intérieur, ils le font approuver préalablement par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités *ad hoc* permanents ou temporaires.

#### 4.2.2.2. Comité d'Audit

Les principales stipulations du règlement intérieur au Comité d'Audit sont décrites ci-dessous.

##### Composition – Réunions :

Le Comité d'Audit est composé de deux (2) à cinq (5) membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres, dont au moins un (1) membre doté de compétences en matière financière, comptable ou de contrôle légal. La présidence du Comité d'Audit est assurée par un membre indépendant.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, le Comité d'Audit est composé de :

- Isabelle Gavoty Coville, présidente du Comité d'Audit ;
- Christophe Melinette ; et
- UI Investissement (ayant pour représentant permanent Bruno Jas).

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux (2) fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels de la Société avant leur soumission au Conseil d'administration et aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

##### Attributions :

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer les missions suivantes :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission et tenir compte des constatations et des conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ; et
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

#### 4.2.2.3. Comité des Nominations et des Rémunérations

Les principales stipulations du règlement intérieur relatives au Comité des Nominations et des Rémunérations sont décrites ci-dessous.

##### Composition – Réunions :

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de deux (2) à cinq (5) membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres, étant précisé qu'aucun dirigeant mandataire social ne peut être membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. La présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations est par ailleurs assurée par un membre indépendant.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations sont :

- Karine Vernier, présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations ; et
- Christophe Melinette.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social.



#### Attributions en matière de nominations :

En matière de nominations, le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé d'assurer les missions suivantes :

- donner son avis sur les projets de nomination et de révocation du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et du Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration et proposer également des candidats ;
- formuler des propositions sur la sélection des membres du Conseil d'administration, en ce compris les censeurs, et des membres de tout comité *ad hoc* interne au Conseil d'administration ; et
- examiner le respect des critères d'indépendance des membres du Conseil d'administration et des candidats à un poste de membre du Conseil d'administration et de tout comité *ad hoc* interne au Conseil d'administration.

#### Attributions en matière de rémunération :

En matière de rémunération, le Comité des Nominations et des Rémunérations est chargé d'assurer les missions suivantes :

- faire toutes recommandations au Conseil d'administration sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement des mandataires sociaux, plus particulièrement au sujet de la rémunération du Directeur Général, de tout Directeur Général Délégué et du Président du Conseil d'administration, et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long termes ;
- analyser *a priori* et *a posteriori* la pertinence des critères mis en place en matière de rémunération ;
- être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- donner son avis au Conseil d'administration sur les propositions de la direction générale concernant le principe et les modalités d'attribution, à tout dirigeant et mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient une participation, de parties variables de rémunération liées au résultat, d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'attributions gratuites d'actions, lorsque ces éléments sont versés, attribués ou pris en charge par la Société ; et
- s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux avec celle du ou des dirigeants mandataires sociaux.

#### 4.2.2.4. Comité RSE

Les principales stipulations du règlement intérieur relatives au Comité RSE sont décrites ci-dessous.

#### Composition – Réunions :

Le Comité RSE est composé de deux (2) à cinq (5) membres désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres, étant précisé que des membres externes peuvent être désignés en complément. La présidence du Comité RSE est assurée par un membre indépendant.

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, les membres du Comité RSE sont :

- Dorothee Chabredier, présidente du Comité RSE ;
- Isabelle de Gavoty Coville ; et
- Quentin Ragetly.

Le Comité RSE se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social.

#### Attributions :

Le Comité de la RSE est chargé d'assurer les missions suivantes :

- examiner, assister et évaluer la stratégie de la Société en matière de RSE ;
- apprécier les risques et les opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- participer au suivi des systèmes de *reporting*, à l'établissement de l'information extra-financière et à la revue de la déclaration annuelle de performance extra-financière, le cas échéant ;
- participer à la mise en œuvre et au suivi de cette stratégie ; et
- assister le Conseil d'administration dans la présentation des impacts, risques et opportunités liés au dérèglement climatique en prenant en compte les effets du climat sur la Société mais aussi de la Société sur celui-ci.

### 4.3. REMUNERATION ET AVANTAGES

#### 4.3.1. Rémunération des mandataires sociaux au titre des exercices 2021 et 2022

Les tableaux de la présente section sont établis conformément à l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02, telle que modifiée le 5 janvier 2022 (la « **Position-Recommandation n°2021-02** »). L'information est établie en se référant au Code Middenext.

Tableau n°1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Quentin Ragetly et Monsieur Maxime Haudebourg ont respectivement été nommés Président Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société par délibération du Conseil d'administration en date du 24 avril 2023.

Les rémunérations mentionnées dans les tableaux de la présente section correspondent donc aux rémunérations perçues par ces derniers au titre de leurs mandats respectifs de Président de la Société et de Directeur Général de la Société pendant les deux (2) derniers exercices, au cours desquels la Société avait la forme d'une société par actions simplifiée.

	Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Quentin Ragetly, Président Directeur Général</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	84.996 €	86.700 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0 €	0 €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>84.996 €</b>	<b>86.700 €</b>

(1) Le détail des rémunérations attribuées au titre de l'exercice figure au tableau suivant.

	Exercice 2021	Exercice 2022
<b>Maxime Haudebourg, Directeur Général Délégué</b>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	80.004 €	81.600 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0 €	0 €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.004 €</b>	<b>81.600 €</b>

(1) Le détail des rémunérations attribuées au titre de l'exercice figure au tableau suivant.

Tableau n°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au titre des deux (2) derniers exercices clos et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants attribués <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Quentin Ragetly, Président Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	84.996 €	84.996 €	86.700 €	86.700 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>84.996 €</b>	<b>84.996 €</b>	<b>86.700 €</b>	<b>86.700 €</b>

(1) Rémunérations dues au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date du versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants attribués <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Maxime Haudebourg, Directeur Général Délégué</b>				
Rémunération fixe	80.004 €	80.004 €	81.600 €	81.600 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.004 €</b>	<b>80.004 €</b>	<b>81.600 €</b>	<b>81.600 €</b>

(1) Rémunérations dues au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date du versement.

(2) Intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Tableau n°3 : Rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Non applicable.

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable.

Tableau n°5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Non applicable.

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Non applicable.

Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription d'actions

Monsieur Quentin Ragetly est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2018</sub>, (ii) 200 BSPCE<sub>2019</sub> et (iii) 900 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> représentant 225.000 actions ordinaires et 4,83% du capital social de la Société sur une base entièrement diluée.

Monsieur Maxime Haudebourg est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2017</sub>, (ii) 300 BSPCE<sub>2018</sub> et (iii) 800 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> représentant 225.000 actions ordinaires et 4,83% du capital social de la Société sur une base entièrement diluée.

Se référer à la section 6.5.4.1 « *Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise* » du Document d'Enregistrement pour plus de détails.

Tableau n°9 : Options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription d'actions consentis aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Monsieur Quentin Ragetly est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2018</sub>, (ii) 200 BSPCE<sub>2019</sub> et (iii) 900 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> représentant 225.000 actions ordinaires et 4,83% du capital social de la Société sur une base entièrement diluée.

Monsieur Maxime Haudebourg est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2017</sub>, (ii) 300 BSPCE<sub>2018</sub> et (iii) 800 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> représentant 225.000 actions ordinaires et 4,83% du capital social de la Société sur une base entièrement diluée.

Se référer à la section 6.5.4.1 « *Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise* » du Document d'Enregistrement pour plus de détails.

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Non applicable.

Tableau n°11 : Précisions relatives aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Quentin Ragetly</b> Président Directeur Général Date de début de mandat : 24/04/2023 Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle 2027		✓		✓		✓		✓
<b>Maxime Haudebourg</b> Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 24/04/2023 Date de fin de mandat : Assemblée générale annuelle 2027		✓		✓		✓		✓

#### 4.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

##### 4.3.2.1. Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 avril 2023, a décidé que Monsieur Quentin Ragetly percevra au titre de ses fonctions de Président Directeur Général de la Société :

- à compter du 24 avril 2023 jusqu'au 30 juin 2023, une rémunération fixe de quatre-vingt-dix mille cent soixante-huit euros (90.168 €) bruts par an, correspondant au montant de sa précédente rémunération en qualité de Président de la Société sous forme de société par actions simplifiée, qui sera mensualisée et proratisée sur cette période ;
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, une rémunération fixe annuelle brute de cent cinq mille euros (105.000 €), soit une rémunération brute de huit mille sept cent cinquante euros (8.750 €) par mois sur douze (12) mois ; et
- au titre de l'exercice 2023, une rémunération variable annuelle d'un montant maximum brut de quarante mille euros (40.000 €), représentant moins de 40% de la rémunération annuelle fixe, qui sera conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance suivant une application linéaire et répartie comme suit :
  - 40% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction du niveau de performance financière de la Société et du dirigeant : (i) 24% au titre des objectifs de chiffre d'affaires et (ii) 16% au titre des objectifs d'EBITDA annoncés par la Société ;
  - 30% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction du niveau de performance boursière de la Société, par comparaison avec la performance de l'indice CAC Mid & Small ;
  - 30% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction de la mise en œuvre des critères RSE et de la performance de la Société en la matière.

Il est précisé que les objectifs précis à atteindre au titre de l'exercice 2023 au regard des critères de performance décrits ci-avant seront arrêtés ultérieurement par le Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de sa première réunion et seront gardés confidentiels par la Société.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 avril 2023, a décidé par ailleurs de prévoir l'attribution au profit de Monsieur Quentin Ragetly d'une prime en cas de succès de l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris. Le montant de la prime a été fixé par le Conseil d'administration à quarante mille euros (40.000 €) en cas de réalisation de l'introduction en bourse, éventuellement augmenté (i) de cinq mille euros (5.000 €) en cas d'exercice de la clause d'extension de l'offre et (ii) de cinq mille euros (5.000 €) supplémentaires en cas d'exercice de l'option de surallocation.

La Société aura par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance chômage « GSC » au profit de Monsieur Quentin Ragetly.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Quentin Ragetly pourra recevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 qui seront fixées par le Conseil d'administration (se référer à la section 4.3.2.3 « Rémunération des administrateurs »).

Il est rappelé que Monsieur Quentin Ragetly est également titulaire de BSPCE attribués au cours d'exercices précédents (se référer à la section 6.5.4 « Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription »).

##### 4.3.2.2. Rémunération du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 avril 2023, a décidé que Monsieur Maxime Haudebourg percevra au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société :

- à compter du 24 avril 2023 jusqu'au 30 juin 2023, une rémunération fixe de quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre euros (84.864) bruts par an, correspondant au montant de sa précédente rémunération en qualité de Directeur Général de la Société sous forme de société par actions simplifiée, qui sera mensualisée et proratisée sur cette période ;
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, une rémunération fixe annuelle brute de cent mille euros (100.000 €), soit une rémunération brute de huit mille trois cent trente-trois euros (8.333 €) par mois sur douze (12) mois ; et
- au titre de l'exercice 2023, une rémunération variable annuelle d'un montant maximum brut de quarante mille euros (40.000 €), représentant 40% de la rémunération annuelle fixe, qui sera conditionnée à la réalisation d'objectifs de performance suivant une application linéaire et répartie comme suit :

- 40% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction du niveau de performance financière de la Société et du dirigeant : (i) 24% au titre des objectifs de chiffre d'affaires et (ii) 16% au titre des objectifs d'EBITDA annoncés par la Société ;
- 30% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction du niveau de performance boursière de la Société, par comparaison avec la performance de l'indice CAC Mid & Small ;
- 30% de la part variable de la rémunération seront attribués en fonction de la mise en œuvre des critères RSE et de la performance de la Société en la matière.

Il est précisé que les objectifs précis à atteindre au titre de l'exercice 2023 au regard des critères de performance décrits ci-avant seront arrêtés ultérieurement par le Comité des Nominations et des Rémunérations au cours de sa première réunion.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 avril 2023, a décidé par ailleurs de prévoir l'attribution au profit de Monsieur Maxime Haudebourg d'une prime en cas de succès de l'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris. Le montant de la prime a été fixé par le Conseil d'administration à quarante mille euros (40.000 €) en cas de réalisation de l'introduction en bourse, éventuellement augmenté (i) de cinq mille euros (5.000 €) en cas d'exercice de la clause d'extension de l'offre et (ii) de cinq mille euros (5.000 €) supplémentaires en cas d'exercice de l'option de surallocation.

La Société aura par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance chômage « GSC » au profit de Monsieur Maxime Haudebourg.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Maxime Haudebourg pourra recevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2023 qui seront fixées par le Conseil d'administration (se référer à la section 4.3.2.3 « Rémunération des administrateurs »).

Il rappelle que Monsieur Maxime Haudebourg est également titulaire de BSPCE attribués au cours d'exercices précédents (se référer à la section 6.5.4 « Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription »).

#### 4.3.2.3. Rémunération des administrateurs et censeurs

L'assemblée générale mixte des associés en date du 24 avril 2023 a décidé d'allouer à titre de rémunération un montant global maximum de cinquante-cinq mille euros (55.000 €) aux administrateurs et censeurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2023 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire.

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour répartir la totalité ou une partie de cette somme entre ses membres. Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs et aux censeurs sont les suivants :

- assiduité aux réunions du Conseil d'administration ;
- appartenance à un ou plusieurs comités du Conseil d'administration ;
- présidence de comités du Conseil d'administration ;
- rémunération d'une mission exceptionnelle ; et
- s'agissant des censeurs, l'existence de services effectifs rendus à la Société.

Fonctions	Rémunération annuelle
Membre du Conseil d'administration	5.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Membre d'un comité du Conseil d'administration	1.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Censeur	3.000 euros (pour 100% d'assiduité)
Mission exceptionnelle	1.000 euros par mission

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucune somme n'a été versée aux administrateurs au titre de leur rémunération pour l'année 2023.

#### 4.3.3. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, de retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.



La Société n'a pas versé de primes de départ ou d'arrivée aux mandataires sociaux.

#### 4.4. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration et des membres de la direction générale ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivants :

Nom	Nombre d'actions détenues directement	Nombres d'actions détenues indirectement	% du capital de la Société (sur une base non diluée)	Nombre d'actions à émettre sur exercice d'instruments dilutifs <sup>(1)</sup>	% du capital de la Société (sur une base diluée) <sup>(1)</sup>
Quentin Ragetly	0	0	0,00%	225.000 <sup>(2)</sup>	4,83%
Maxime Haudebourg	120.000	0	3,03%	225.000 <sup>(3)</sup>	7,41%
Dorothee Chabredier	0	0	0,00%	0	0,00%
Karine Vernier	0	0	0,00%	0	0,00%
Isabelle de Gavoty Coville	0	0	0,00%	0	0,00%
Christophe Melinette	0	0	0,00%	0	0,00%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	417.000	0	10,52%	0 <sup>(4)</sup>	8,96% <sup>(4)</sup>
Groupe OKwind	0	0	0,00%	0 <sup>(5)</sup>	0,00% <sup>(5)</sup>
Centre Capital Développement (UI Investissement)	417.000	0	10,52%	0 <sup>(6)</sup>	8,96% <sup>(6)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>954.000</b>	<b>0</b>	<b>24,07%</b>	<b>450.000</b>	<b>30,16%</b>

(1) Base diluée tenant compte de l'exercice de l'intégralité des BSPCE en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement mais ne prenant pas en compte la conversion des OCA en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

(2) Il est précisé que Monsieur Quentin Ragetly est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2018</sub>, (ii) 200 BSPCE<sub>2019</sub> et (iii) 900 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> (se référer à la section 6.5.4 « *Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription* » du Document d'Enregistrement).

(3) Il est précisé que Monsieur Maxime Haudebourg est titulaire de (i) 400 BSPCE<sub>2017</sub>, (ii) 300 BSPCE<sub>2018</sub> et (iii) 800 BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub> (se référer à la section 6.5.4 « *Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription* » du Document d'Enregistrement).

(4) Il est précisé que FPCI Loire Valley Invest (Go Capital) est titulaire de 700 OCA dont le nombre d'actions pouvant être souscrites sur conversion de ces OCA ne peut être déterminé à la date d'approbation du Document d'Enregistrement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

(5) Il est précisé que le Groupe OKwind est titulaire de 750 OCA dont le nombre d'actions pouvant être souscrites sur conversion de ces OCA ne peut être déterminé à la date d'approbation du Document d'Enregistrement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

(6) Il est précisé que Centre Capital Développement (UI Investissement) est titulaire de 200 OCA dont le nombre d'actions pouvant être souscrites sur conversion de ces OCA ne peut être déterminé à la date d'approbation du Document d'Enregistrement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

Il est également précisé que la société Groupe OKwind s'est irrévocablement engagée, dans le cadre de l'offre qui sera lancée par la Société concomitamment à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth à Paris, à souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société représentant un prix de souscription global égal à 750.000 euros.

## 5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

### 5.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Jeu de compte unique sur les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

SAS MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES  
28630 GELLAINVILLE

Page : 1

#### BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	144 971.80	100 913.11	44 058.69	73 053.05	28 994.36	39.69
	Frais de développement	79 429.23	79 429.23				
	Concessions, brevets et droits similaires	74 532.91	70 888.44	3 644.47	12 165.68	8 521.21	70.04
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 834 238.90	2 255 965.43	1 578 273.47	1 082 739.94	495 533.53	45.77
	Autres immobilisations corporelles	407 115.82	137 221.21	269 894.61	34 497.44	235 397.17	682.36
	Immobilisations en cours	306 402.80		306 402.80	1 289 205.39	982 802.59	76.23
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	180 514.81	163 248.00	17 266.81	180 514.81	163 248.00	90.43	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	94 354.00		94 354.00	84 562.00	9 792.00	11.58	
<b>Total II</b>	<b>5 121 560.27</b>	<b>2 807 665.42</b>	<b>2 313 894.85</b>	<b>2 756 738.31</b>	<b>442 843.46</b>	<b>16.06</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	494 441.69		494 441.69	210 795.93	283 645.76	134.56
	En-cours de production de biens	8 000.00		8 000.00	21 500.00	13 500.00	62.79
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	5 039.90		5 039.90		5 039.90	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	1 896 833.16		1 896 833.16	2 453 205.50	556 372.34	22.68
	Autres créances	142 634.50		142 634.50	512 756.32	370 121.82	72.18
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	386 172.26		386 172.26	803 253.09	417 080.83	51.92	
Charges constatées d'avance (3)	10 829.04		10 829.04	18 878.15	8 049.11	42.64	
<b>Total III</b>	<b>2 943 950.55</b>		<b>2 943 950.55</b>	<b>4 020 388.99</b>	<b>1 076 438.44</b>	<b>26.77</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>8 065 510.82</b>	<b>2 807 665.42</b>	<b>5 257 845.40</b>	<b>6 777 127.30</b>	<b>1 519 281.90</b>	<b>22.42</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

94 354.00

Dossier N° 60022 en Euros.

Attestation de présentation des comptes

A.G.C.E

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 568 680)	568 680.00		2 369 500.00		1 800 820.00	76.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	226 944.00		1 073 850.00		846 906.00	78.87
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	4 750.00		4 750.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	323 881.35		2 732 834.49		2 408 953.14	88.15
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>329 400.82</b>		<b>224 898.86</b>		<b>104 501.96</b>	<b>46.47</b>
Subventions d'investissement	664 308.65		810 973.54		146 664.89	18.09	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>811 400.48</b>		<b>1 301 340.19</b>		<b>489 939.71</b>	<b>37.65</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	358 815.36		546 134.31		187 318.95	34.30
<b>Total II</b>	<b>358 815.36</b>		<b>546 134.31</b>		<b>187 318.95</b>	<b>34.30</b>	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 051 685.40		2 653 791.15		397 894.25	14.99
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 500.00		6 000.00		4 500.00	75.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	645 711.08		452 379.88		193 331.20	42.74
	Dettes fiscales et sociales	281 787.08		378 940.77		97 153.69	25.64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			1 409 541.00		1 409 541.00	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	106 946.00		29 000.00		77 946.00	268.78
	<b>Total IV</b>	<b>4 087 629.56</b>		<b>4 929 652.80</b>		<b>842 023.24</b>	<b>17.08</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 257 845.40</b>		<b>6 777 127.30</b>		<b>1 519 281.90</b>	<b>22.42</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 087 629.56 2 599 996.65

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021	31/12/2022	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	49 999.59	4 551 483.00	4 601 482.59	2 002 811.46	2 598 671.13	129.75	
Production vendue de services	259.66	416.00	675.66	10 641.00	9 965.34	93.65	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>50 259.25</b>	<b>4 551 899.00</b>	<b>4 602 158.25</b>	<b>2 013 452.46</b>	<b>2 588 705.79</b>	<b>128.57</b>	
Production stockée			13 500.00	123 950.19	110 450.19	89.11	
Production immobilisée			157 619.80	640 583.00	482 963.20	75.39	
Subventions d'exploitation			5 266.64	2 087.50	3 179.14	152.29	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 200.00	14 444.19	13 244.19	91.69	
Autres produits			8.72	18.60	9.88	53.12	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>4 752 753.41</b>	<b>2 546 635.56</b>	<b>2 206 117.85</b>	<b>86.63</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 460 632.99	729 142.16	1 731 490.83	237.47	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			283 645.76	210 795.93	72 849.83	34.56	
Autres achats et charges externes *			1 185 247.05	1 385 718.48	200 471.43	14.47	
Impôts, taxes et versements assimilés			20 645.60	7 341.95	13 303.65	181.20	
Salaires et traitements			882 839.80	753 807.53	129 032.27	17.12	
Charges sociales			316 124.36	232 372.52	83 751.84	36.04	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			793 372.74	557 544.43	235 828.31	42.30	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			179.43	438.07	258.64	59.04	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>5 375 396.21</b>	<b>3 455 569.21</b>	<b>1 919 827.00</b>	<b>55.56</b>	
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>622 642.80</b>	<b>908 933.65</b>	<b>286 290.85</b>	<b>31.50</b>	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	4 001.93		2 000.20		2 001.73	100.08
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	4 001.93		2 000.20		2 001.73	100.08
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	163 248.00		61 425.47		163 248.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	51 845.37		13 726.59		9 580.10	15.60
Différences négatives de change	11 742.97		13 726.59		1 983.62	14.45
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	226 836.34		75 152.06		151 684.28	201.84
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	222 834.41		73 151.86		149 682.55	204.62
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	845 477.21		982 085.51		136 608.30	13.91
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	338 097.80		532 228.20		194 130.40	36.48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	151 218.59		94 464.45		56 754.14	60.08
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	489 316.39		626 692.65		137 376.26	21.92
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	489 316.39		626 692.65		137 376.26	21.92
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	26 760.00		130 494.00		103 734.00	79.49
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	5 246 071.73		3 175 328.41		2 070 743.32	65.21
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	5 575 472.55		3 400 227.27		2 175 245.28	63.97
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	329 400.82		224 898.86		104 501.96	46.47

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## NOTE 1 : LA SOCIETE

Créé en 2014, la Société est un acteur français du traitement de l'eau qui a développé une innovation majeure et brevetée de dessalement solaire permettant de produire de l'eau à partir d'énergies dites « bas carbone », tout en tenant compte de la variabilité de ces énergies et sans utiliser de batterie.

La Société a développé une solution de dessalement « bas carbone » d'eau de mer et d'eau saumâtre (eau ayant plus de salinité que l'eau douce) fonctionnant sur l'énergie solaire. L'approche repose sur le traitement membranaire, une technologie qui consiste à filtrer l'eau par osmose inverse. L'osmose inverse est un procédé consistant à pousser sous haute pression l'eau à travers une membrane qui retient jusqu'à 95% des particules de sel et 99% des impuretés.

Ces dernières années, la Société a connu une forte accélération de son développement avec une multiplication par 4 des unités installées entre 2020 et 2022.



## NOTE 2 : BASE DE PREPARATION

Les présents comptes relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 ont été préparés dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris. Ils ont été préparés spécifiquement pour les besoins du Prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

Les états financiers ont été établis en euros.

Ils ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français à l'exception du point décrit ci-dessous. La Société a identifié, postérieurement à l'approbation des comptes annuels 2021 par l'assemblée générale, des reclassements et ajustements relatifs à l'exercice 2021 et antérieurs. Ces reclassements et ajustements ont été pris en compte dans les présents comptes établis pour les besoins du Prospectus, dans l'exercice de leur survenance.

Ce traitement comptable déroge aux règles et principes comptables français. Ces comptes intègrent également un tableau de variation des capitaux propres et un tableau de flux de trésorerie qui n'étaient pas présentés dans les comptes historiques. Ces comptes établis pour les besoins du Prospectus ne se substituent pas aux comptes légaux des exercices clos le 31 décembre 2021 approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2022 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuvés par l'assemblée générale du 24 avril 2023.

A l'exception des reclassements et ajustements détaillés en Note 8 « *Reclassements et ajustements effectués* » relatifs aux exercices 2021 et 2022, les comptes établis pour les besoins du Prospectus ont été établis à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes légaux visés ci-avant. Ces comptes établis pour les besoins du Prospectus ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 mai 2023. S'agissant des comptes établis pour les besoins spécifiques du Prospectus, les événements survenus postérieurement aux dates respectives d'arrêtés des comptes légaux de chacun des exercices considérés sont présentés en annexe aux comptes établis pour les besoins du Prospectus.

## NOTE 3 : ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

### 3.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

#### *Activité de la période :*

L'activité de la Société a significativement progressé au cours de l'exercice. Cette progression s'est opérée sur deux axes :

- un axe historique de développement avec la consolidation des ventes commerciales de petites capacités de dessalement 100% solaires entre 1 et 300 m<sup>3</sup>/jour ; et
- un nouvel axe qui correspond à l'intégration de projets de plus fortes capacités entre 500 et 5.000 m<sup>3</sup>/jour. Sur l'année 2021, une première unité de 1.000 m<sup>3</sup>/jour a été vendue.

### 3.2. AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

#### *Activité de la période :*

La Société a poursuivi son développement commercial avec un chiffre d'affaires qui a plus que doublé en 2022. Cet exercice confirme la croissance du développement suivant les deux axes mis en place, l'un sur les petites capacités, l'autre sur les grandes capacités. L'un des projets grande capacité signé cette année atteint les 5.000 m<sup>3</sup> d'eau douce par jour.

La Société a augmenté de 1.000 m<sup>2</sup> la surface de ses locaux afin de créer un atelier industriel de production à même de produire les équipements de grande capacité. La Société est locataire de ses locaux.

#### *Réduction de capital :*

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021, approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2022, font apparaître un montant des capitaux propres de 1.134.349 €, devenus inférieurs à la moitié du capital social. Afin de reconstituer les capitaux propres de la Société et de respecter les critères requis par certains organismes publics partenaires ou financeurs de la Société, tel que Bpifrance, une opération d'apurement de pertes a été réalisée par réduction du capital motivée par des pertes et par prélèvement sur les postes « Prime d'émission » et « Primes d'émission réservée ».

Dans ce cadre, par décision du 17 mai 2022, l'assemblée générale mixte de la Société a :

- réduit le capital social de la Société d'un montant de 1.800.820 €, par résorption à due concurrence des pertes antérieures, par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 100 € à 24 €. Le capital social est passé de 2.369.500 € à 568.680 € ; et
- affecté une somme de 846.906 € sur le poste « Report à nouveau » par prélèvement sur le poste « Prime d'émission » à concurrence de 128.250 € et sur le poste « Prime d'émission réservée » à concurrence de 718.656 €.

### 3.3. ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pour financer sa croissance, la Société a initié un processus de levée de fonds permettant d'assurer son développement.

L'intégralité des 540 bons de souscription d'actions qui avaient été émis à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 ont été exercés par leurs titulaires.

2.200 BSPCE, dont (i) 400 BSPCE<sub>2017</sub> qui avaient été émis en vertu des décisions collectives des associés réunis le 1<sup>er</sup> juin 2017, en deux tranches en date respectivement du 1<sup>er</sup> juin 2017 et du 1<sup>er</sup> mars 2018 et (ii) 1.800 BSPCE<sub>2018</sub> émis en vertu de la 1<sup>ère</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2018, ont été exercés par leurs titulaires.

100 BSPCE, dont (i) 50 BSPCE<sub>2017</sub> et (ii) 50 BSPCE<sub>2019</sub> qui avaient été émis en vertu de la 6<sup>ème</sup> décision unanime des associés constatée par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2019, ont été supprimés à l'occasion d'une démission.

L'assemblée générale en date du 24 avril 2023 a décidé de diviser par 150 la valeur nominale des actions de la Société. En conséquence, la valeur nominale de chacune des actions de la Société est passée de vingt-quatre euros (24 €) à seize centimes d'euros (0,16 €).

L'assemblée générale en date du 24 avril 2023 a statué sur le changement de nom de la Société qui est devenu OSMOSUN, anciennement Mascara Nouvelles Technologies.

Le 22 mai 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à l'effet de décider l'émission d'obligations convertibles en actions et d'ouvrir la période de souscription.

## NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 4.1. PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes établis pour les besoins du Prospectus ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Règlement ANC 2014-03, à l'exception du point mentionné en Note 8 « *Reclassements et ajustements effectués* ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 4.2. PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 4.3. CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Président compte tenu des éléments suivants :

- la situation déficitaire historique de la Société s'explique par le fait qu'elle est encore dans sa phase de développement, pendant laquelle des dépenses de recherche et développement sont encourues, alors que les revenus ne suffisent pas encore à équilibrer l'exploitation ;
- la trésorerie disponible au 31 décembre 2022 est de 386.172 € ; et
- la Société a bénéficié de financements remboursables dont le montant s'élève au 31 décembre 2022 à 358.815 € et de nouveaux financements bancaires sur l'exercice 2022 pour 600.000 €.

Ces financements permettront de couvrir les besoins de trésorerie de la Société au-delà des 12 prochains mois.

Au-delà, et afin de poursuivre son développement et couvrir ses besoins à moyen terme, des financements complémentaires seront nécessaires. La Société a initié un processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris.

## NOTE 5 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

### 5.1. FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans dès leur date de mise en service.

### 5.2. FRAIS D'ETABLISSEMENT ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Année 2022

	Valeur brute	Valeur nette	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	144 972	44 059	20,00

#### Année 2021

	Valeur brute	Valeur nette	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	144 972	73 053	20,00

#### Année 2022

	Valeur brute	Valeur nette	Taux d'amortissement
Brevets	13 115	0	20,00
Logiciels informatiques	61 418	3 644	33,33

#### Année 2021

	Valeur brute	Valeur nette	Taux d'amortissement
Brevets	13 115	132	20,00
Logiciels informatiques	50 518	12 033	33,33

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### 5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

#### 5.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice. Cette valeur est déterminée par rapport à la situation nette de la participation à la clôture.

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie et ont été évalués à leur valeur nominale.

#### 5.5. STOCKS

Les stocks de matières et marchandises ont été évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les stocks et en cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

#### 5.6. CREANCES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients sont suivies mensuellement, à partir de la balance âgée par les commerciaux, chefs de projet et la direction générale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La direction générale décide d'une dépréciation, le cas échéant, en fonction de la spécificité de chaque projet / affaire.

#### 5.7. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

#### 5.8. DETTES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

La Société n'est soumise à aucun covenant de la part de ses financeurs.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche, développement et innovation dont le remboursement est conditionné au succès technique et commercial du projet financé sont présentées au passif dans la rubrique « Avances conditionnées ».

#### 5.9. CAPITAUX PROPRES

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

#### 5.10. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus de la Société comprennent majoritairement la vente de projets clé en main incluant étude, équipements sur mesure, installation et mise en service et accessoirement la vente de matériels : osmoseurs, équipements amont et aval, pièces détachées.

La Société applique la méthode de l'avancement pour reconnaître le chiffre d'affaires sur les projets clé en main spécifiquement négociés dans le cadre d'un contrat. La marge prévisionnelle est déterminée pour chaque affaire en fonction du chiffre d'affaires estimé à terminaison et des coûts budgétés. Le chiffre d'affaires de chaque affaire



est reconnu à la date de clôture en fonction de l'avancement du projet, calculé à partir du ratio « coûts engagés à la date de clôture / coûts budgétés sur le projet ». Dans le cas où la marge prévisionnelle se traduirait par une perte il serait procédé à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

Le revenu de la vente de matériels et de pièces détachées est reconnu au moment du transfert de propriété.

#### 5.11. CREDIT D'IMPOT

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre techniques et scientifiques. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par la Société au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherches ont été encourues.

Les crédits d'impôts sont présentés en diminution de l'impôt sur le résultat.

#### 5.12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, notamment les subventions et avances remboursables.

## NOTE 6 : NOTES SUR LES COMPTES ETABLIS POUR LES BESOINS DU PROSPECTUS

### 6.1. ETAT DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

ANNEE 2022	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	224 401		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 633		10 900
<b>TOTAL</b>	<b>288 034</b>	<b>0</b>	<b>10 900</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 636 556		1 197 683
Installations générales agencements aménagements divers	44 395		204 826
Matériel de bureau et informatique, mobilier	84 515		73 380
Immobilisations corporelles en cours	1 289 205		164 584
<b>TOTAL</b>	<b>4 054 671</b>		<b>1 640 473</b>
Autres participations	180 515		
Prêts, autres immobilisations financières	84 562		9 792
<b>TOTAL</b>	<b>265 077</b>		<b>9 792</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 607 782</b>		<b>1 661 165</b>

ANNEE 2022	Diminutions		Valeur brute fin exercice
	Poste à Poste	Cessions	
Frais d'établissements et de développement			224 401
Autres postes d'immobilisations incorporelles			74 533
<b>TOTAL</b>			<b>298 934</b>
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 834 239
Installations générales agencements aménagements divers			249 221
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			157 895
Immobilisations corporelles en cours		1 147 387	306 403
<b>TOTAL</b>		<b>1 147 387</b>	<b>4 547 758</b>
Autres participations			180 515
Prêts, autres immobilisations financières			94 354
<b>TOTAL</b>			<b>274 869</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 147 387</b>	<b>5 121 561</b>

ANNEE 2021	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	224 401		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 897		736
<b>TOTAL</b>	<b>287 298</b>	<b>0</b>	<b>736</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 294 592		341 965
Installations générales agencements aménagements divers	41 345		3 050
Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 789		11 726
Immobilisations corporelles en cours	986 132		640 583
<b>TOTAL</b>	<b>3 394 858</b>	<b>0</b>	<b>997 324</b>
Autres participations	180 515		
Prêts, autres immobilisations financières	84 384		178
<b>TOTAL</b>	<b>265 077</b>		<b>178</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 947 233</b>	<b>0</b>	<b>998 238</b>

ANNEE 2021	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions	
Frais établissement et de développement			224 401
Autres postes d'immobilisations incorporelles			63 633
<b>TOTAL</b>			<b>288 034</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel			2 636 557
Installations générales agencements aménagements divers			44 395
Matériel de bureau et informatique, mobilier			84 515
Immobilisations corporelles en cours	337 509		1 289 206
<b>TOTAL</b>	<b>337 509</b>	-	<b>4 054 673</b>
Autres participations			180 515
Prêts, autres immobilisations financières			84 562
<b>TOTAL</b>			<b>265 255</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>337 509</b>	-	<b>4 607 962</b>

Les immobilisations corporelles en cours ainsi que les installations techniques, matériel et outillage industriel correspondent à la production immobilisée dans le cadre des projets. (Il s'agit de prototypes et de bancs d'essais.)

En 2021 :

- Les immobilisations en cours concernent principalement le programme ECODESS (Eco Dessalement) et les programmes Eau saumâtre B et Eau saumâtre C.
- Les installations techniques, matériel et outillage industriel concernent principalement les démonstrateurs et prototypes réalisés dans le cadre du programme DEMOS, les prototypes et bancs d'essais réalisés dans le cadre du programme eau saumâtre A.

En 2022 :

- Les immobilisations en cours concernent principalement le programme Eau saumâtre C.
- Les installations techniques, matériel et outillage industriel concernent principalement les démonstrateurs et prototypes réalisés dans le cadre du programme DEMOS, les prototypes et bancs d'essais réalisés dans le cadre du programme eau saumâtre A, et les démonstrateurs et bancs d'essais réalisés dans le cadre du programme ECODESS.

## 6.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice 2022	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	151 348	28 994		180 342
Autres immobilisations incorporelles	51 467	19 421		70 888
<b>TOTAL</b>	<b>202 815</b>	<b>48 415</b>	-	<b>251 230</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 553 816	702 149		2 255 965
Installations générales agencements aménagements divers	31 174	18 544		49 718
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 239	24 264		87 503
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 229</b>	<b>744 957</b>	-	<b>2 393 186</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 851 044</b>	<b>793 372</b>	-	<b>2 644 416</b>

Ventilation des dotations de l'exercice 2022	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab. rech. développ.	28 994				
Autres immob. incorporelles	19 421				
<b>TOTAL</b>	<b>48 415</b>				
Instal. techniques matériel outillage indus.	702 149				
Instal. générales agenc. aménag. divers	18 544				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 264				
<b>TOTAL</b>	<b>744 957</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>793 372</b>				

Situations et mouvements de l'exercice 2021	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	120 147	31 201		151 348
Autres immobilisations incorporelles	38 107	13 360		51 467
<b>TOTAL</b>	<b>158 254</b>	<b>44 561</b>		<b>202 815</b>
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 061 624	492 193		1 553 817
Installations générales agencements aménagements divers	22 404	8 770		31 174
Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 219	12 020		63 239
<b>TOTAL</b>	<b>1 135 247</b>	<b>512 983</b>		<b>1 648 230</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 293 501</b>	<b>557 544</b>		<b>1 851 045</b>

Ventilation des dotations de l'exercice 2021	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab. rech. développ.	31 201				
Autres immobilisations. incorporelles	13 360				
<b>TOTAL</b>	<b>44 561</b>				
Instal. techniques matériel outillage indus.	492 193				
Instal. générales agenc. aménag. divers	8 770				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 020				
<b>TOTAL</b>	<b>512 983</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>557 544</b>				

### 6.3. STOCKS

Les stocks sont principalement composés de composants industriels et de pièces détachées.

Les stocks sont récents et ne comportent pas, par nature, de risques d'obsolescence. En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les deux périodes présentées.

#### 6.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances 2022	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	94 354		94 354
Créances clients <sup>(1) (2)</sup>	1 896 833	1 896 833	
Personnel et comptes rattachés	4 749	4 749	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 031	3 031	
Impôts sur les bénéfices	26 760	26 760	
Taxe sur la valeur ajoutée	108 095	108 095	
Charges constatées d'avance	10 829	10 829	
<b>TOTAL</b>	<b>2 144 651</b>	<b>2 050 297</b>	<b>94 354</b>

Etat des dettes 2022	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	3 375	3 375		
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	3 048 310	688 876	2 199 248	160 186
Emprunts et dettes financières divers	1 500	1 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	645 711	645 711		
Personnel et comptes rattachés	93 627	93 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 289	85 289		
Subvention à rembourser	81 667	81 667		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 862	13 862		
Autres impôts taxes et assimilés	7 342	7 342		
Produits constatés d'avance	106 946	106 946		
<b>TOTAL</b>	<b>4 087 629</b>	<b>1 728 195</b>	<b>2 199 248</b>	<b>160 186</b>

Etat des créances 2021	Montant brut	A 1 an au	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	84 562		84 562
Créances clients <sup>(1) (2)</sup>	2 453 206	2 453 206	
Personnel et comptes rattachés	5 096	5 096	
Etat, subvention à recevoir	28 000	28 000	
Crédit Impôt Recherche	132 494	132 494	
Taxe sur la valeur ajoutée	333 291	333 291	
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	32 752	32 752	
<b>TOTAL</b>	<b>3 069 401</b>	<b>2 984 839</b>	<b>84 562</b>

Etat des dettes 2021	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 558	10 558		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 643 233	313 577	2 279 656	50 000
Emprunts et dettes financières divers	6 000	6 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	452 380	452 380		
Personnel et comptes rattachés	76 776	76 776		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 015	62 015		
Taxe sur la valeur ajoutée	233 566	233 566		
Etat PAS + formation et apprentissage	6 584	6 584		
Autres dettes <sup>(1)</sup>	1 409 541	1 409 541		
Produits constatés d'avance	29 000	29 000		
<b>TOTAL</b>	<b>4 929 653</b>	<b>2 599 997</b>	<b>2 279 656</b>	<b>50 000</b>

(1) En 2021, une facturation a été émise à tort pour un montant de 1.409.541 €. Cette facturation a été annulée via la comptabilisation d'un avoir à établir au 31 décembre 2021.

(2) Aucune dépréciation n'est comptabilisée au titre des exercices 2021 et 2022.

## 6.5. PRODUITS A RECEVOIR

### Année 2022

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	208 350
Autres créances	3 031
<b>Total</b>	<b>211 381</b>

### Année 2021

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	707 211
Autres créances	13 874
<b>Total</b>	<b>721 085</b>

## 6.6. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

### Année 2022

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 829
<b>Total</b>	<b>10 829</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	106 946
<b>Total</b>	<b>106 946</b>

### Année 2021

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 878
<b>Total</b>	<b>18 878</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	29 000
<b>Total</b>	<b>29 000</b>

Les produits constatés d'avance concernent des clients facturés conformément aux clauses du contrat pour des affaires et prestations à venir et pour lesquels le taux d'avancement est nul à la date de la clôture.

## 6.7. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

### Année 2022

Catégories d'actions	Valeur Nominale	Nombre de titres			
		Au	Créés	Remboursés	En
Actions ordinaires	24 €	11 875			11 875
Actions de préférence	24 €	11 820			11 820
ADP Invest					

L'assemblée générale mixte en date du 17 mai 2022, a décidé de réduire le capital social de 1.800.820,00 €, par résorption à due concurrence des pertes antérieures, et ce, par diminution de 76 € de la valeur nominale de toutes les actions.

Cette même Assemblée décide également de modifier l'affectation initiale de la « prime d'émission réservée », pour l'affecter au compte « Report à nouveau » pour une somme de 718.656,00 €.



Enfin, elle décide également de prélever l'intégralité des 128.250,00 € figurant au poste « Primes d'émission » pour l'affecter au poste « Report à nouveau ».

## Année 2021

Catégories d'actions	Valeur Nominale	Nombre de titres			
		Au	Créés	Remboursés	En
Actions ordinaires	100 €	11 875			11 875
Actions de préférence	100 €	11 820			11 820
ADP Invest					

## 6.8. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Associés	Actions ordinaires	ADP Invest	Total actions (ND)	% (ND)	BSA 2017	BSPCE 2017	BSPCE 2018	BSPCE 2019	BSPCE Performance	Total (FD)	% (FD)
<b>Associés historiques</b>											
Marc Vergnet	7 551	-	7 551	31,87%		400	1 800	-	800	10 551	33,89%
Daniel Villessot	177	-	177	0,75%	80	-	-	-	-	257	0,83%
Michel Ronc	124	-	124	0,52%	-	-	-	-	-	124	0,40%
Samir Naessany	267	-	267	1,13%	-	-	-	-	-	267	0,86%
AGRINERGIA (Eric Scotto)	1 192	-	1 192	5,03%	-	-	-	-	-	1 192	3,83%
Jacques Allemand	154	-	154	0,65%	-	-	-	-	-	154	0,49%
ACTESS (Jacques Allemand)	230	-	230	0,97%	-	-	-	-	-	230	0,74%
Jean-Claude Andreini	114	-	114	0,48%	-	-	-	-	-	114	0,37%
Thierry Chambolle	154	-	154	0,65%	-	-	-	-	-	154	0,49%
AALINN (Arnaud Lejeune)	154	-	154	0,65%	-	-	-	-	-	154	0,49%
Laurent Vergnet	136	-	136	0,57%	70	-	-	-	-	206	0,66%
Renaud Vergnet	136	-	136	0,57%	70	-	-	-	-	206	0,66%
Eric Dury	1	-	1	0,00%	-	-	-	-	-	1	0,00%
Maxime Haudebourg	800	-	800	3,38%		400	300	-	800	2 300	7,39%
Hervé Peyronnet	100	-	100	0,42%	40	-	-	-	-	140	0,45%
Olivier Dupont	354	-	354	1,49%	280	-	-	-	-	634	2,04%
DESPINA (Olivier Dupont)	231	-	231	0,97%	-	-	-	-	-	231	0,74%
<b>Total Associés Historiques</b>	<b>11 875</b>	<b>-</b>	<b>11 875</b>	<b>50,12%</b>	<b>540</b>	<b>800</b>	<b>2 100</b>	<b>-</b>	<b>1 600</b>	<b>16 915</b>	<b>54,33%</b>
<b>Management/Salariés</b>											
Quentin Ragetly	-	-	-	-	-	-	400	200	900	1 500	4,82%
Alexis Dupont	-	-	-	-	-	50	-	50	-	100	0,32%
Gwenaël Eon	-	-	-	-	-	50	-	50	-	100	0,32%
Basile Bouillot	-	-	-	-	-	-	-	100	-	100	0,32%
Tristan Le Delliou	-	-	-	-	-	-	-	100	-	100	0,32%
Titouan Garel	-	-	-	-	-	100	-	-	-	100	0,32%
Séverine Malgouyres	-	-	-	-	-	-	-	100	-	100	0,32%
Maxime Therrillion	-	-	-	-	-	100	-	-	200	300	0,96%
<b>Total Management/Salariés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>300</b>	<b>400</b>	<b>600</b>	<b>1 100</b>	<b>2 400</b>	<b>7,71%</b>
<b>Investisseurs professionnels</b>											
Centre Capital Investissement (UI Inves	-	2 780	2 780	11,73%	-	-	-	-	-	2 780	8,93%
FPCI Loire Valley Invest (GO CAPITAL)	-	2 780	2 780	11,73%	-	-	-	-	-	2 780	8,93%
Gaia Impact Fund	-	1 390	1 390	5,87%	-	-	-	-	-	1 390	4,46%
FPCI Famæ Impact I (FAMAE IMPACT)	-	1 390	1 390	5,87%	-	-	-	-	-	1 390	4,46%
Wicap Mascara	-	3 480	3 480	14,69%	-	-	-	-	-	3 480	11,18%
<b>TOTAL Investisseurs</b>	<b>-</b>	<b>11 820</b>	<b>11 820</b>	<b>49,88%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 820</b>	<b>37,96%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 875</b>	<b>11 820</b>	<b>23 695</b>	<b>100%</b>	<b>540</b>	<b>1 100</b>	<b>2 500</b>	<b>600</b>	<b>2 700</b>	<b>31 135</b>	<b>100,00%</b>

	BSA <sub>2017</sub>	BSPCE <sub>2017</sub>	BSPCE <sub>2018</sub>	BSPCE <sub>2019</sub>	BSPCE <sub>PERFORMANCE</sub>
Date de mise en place	01/06/2017	01/03/2018	20/10/2018	20/12/2019	20/12/2019
Date d'expiration	01/09/2027	01/03/2028	20/10/2028	20/12/2029	25/12/2025
Prix d'exercice	130 €	130 €	150 €	180 €	180 €
Nombre de bons émis	540	1 100	2 500	600	2 700
Nombre de bons restant à ce jour	540	1 100	2 500	600	2 700

Pour information, les bons ont été émis gratuitement.

A la date d'arrêté des comptes, compte tenu de l'exercice et de la suppression des bons mentionnés en Note 3.3 « Événements postérieurs au 31 décembre 2022 », un nombre maximal de 690.000 actions nouvelles seraient susceptibles d'être émises sur exercice des 4.600 BSPCE en circulation, représentant une dilution potentielle maximale de 14,8% du capital social de la Société.

Cela représenterait une augmentation de capital d'un montant maximal de 774.500 €.

## 6.9. SUBVENTIONS

Tableau subventions et quotes-parts affectées au résultat au 31 décembre 2022 :

Subventions	Montant des subventions (compte 131)	Montant rapporté au résultat (compte 139)	Montant net
Région Centre Eau De Mer	30 000,00 €	-30 000,00 €	0,00 €
Région Eau Sauma Pm	161 240,00 €	-131 769,00 €	29 471,00 €
Ademe Demos	187 956,00 €	-153 602,00 €	34 354,00 €
Région Eau Sauma Gm	139 686,39 €	-46 563,00 €	93 126,39 €
Bpifrance	200 000,00 €	-9 523,00 €	190 477,00 €
Ademe Ecodess	356 814,94 €	-39 934,00 €	316 880,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 700,33 €</b>	<b>-411 391,00 €</b>	<b>664 309,33 €</b>

Tableau subventions et quotes-parts affectées au résultat au 31 décembre 2021 :

Subventions	Montant des subventions (compte 131)	Montant rapporté au résultat (compte 139)	Montant net
Région Centre Eau De Mer	30 000,00 €	-26 016,67 €	3 983,33 €
Région Eau Sauma PM	161 240,00 €	-99 520,91 €	61 719,09 €
Ademe Demos	187 956,00 €	-116 010,62 €	71 945,38 €
Région Eau Sauma GM	139 689,39 €		139 689,39 €
Bpifrance	0,00 €	-18 625,25 €	-18 625,25 €
Ademe Ecodess	411 261,24 €		411 261,24 €
Ademe Furna	141 000,00 €		141 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 071 146,63 €</b>	<b>-260 173,45 €</b>	<b>810 973,18 €</b>

### Subventions perçues en 2021

Une subvention R&D&I a été perçue au cours de l'exercice pour le projet Eau saumâtre-B pour un montant de 54.219,39 € de la région centre.

### Subventions perçues en 2022

Une subvention de soutien à l'investissement industriel dans les territoires a été accordée par Bpifrance pour un montant de 200.000 €. Cette subvention est affectée à l'aménagement d'un atelier, d'un espace de stockage et de bureaux destinés à la production des machines de la Société (Bâtiment C).

Les subventions reçues au cours des années antérieures font l'objet d'un amortissement sur la même durée que les immobilisations acquises à l'aide de ce financement et à partir de la même date de début d'amortissement.

## 6.10. AVANCES CONDITIONNEES

Les avances remboursables et/ou conditionnées obtenues au cours de l'exercice et des exercices antérieurs (ADEME-Coface/BPI) sont remboursables selon des conditions particulières notamment de chiffre d'affaires réalisé par la Société dans certaines zones géographiques déterminées.

Les soldes d'avances conditionnées sont :

- au 31 décembre 2021, principalement ADEME DEMOS pour 225.098 € (voir Note 6.25 « *Résultat exceptionnel* ») et ECODESS pour 317.373 € ;
- au 31 décembre 2022, principalement ECODESS pour 317.373 €.

## 6.11. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Tableau de Variation des Emprunts				
Libellé	Solde au 31/12/2021	+	-	Solde au 31/12/2022
Bpifrance Prêt Amorçage	40 250		23 000	17 250
Bpifrance prêt Innov renf Fonds propres	325 000		100 000	225 000
Bpifrance prêt innovation 098620/00	1 000 000			1 000 000

Tableau de Variation des Emprunts				
Bpifrance PGE soutien innovation	600 000			600 000
BNP PGE soutien innovation	612 649		12 577	600 072
CA prêt trésor 140 K€	65 333		28 000	37 333
CA prêt 300 K€ n° 882139	0	300 000	31 345	268 655
Bpifrance 300 000 €	0	300 000		300 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 643 232</b>	<b>600 000</b>	<b>194 922</b>	<b>3 048 310</b>

Tableau de Variation des Emprunts				
Libellé	Solde au 31/12/2020	+	-	Solde au 31/12/2021
Bpifrance avance remboursable	24 000		24 000	0
Bpifrance prêt amorçage	63 250		23 000	40 250
Bpifrance prêt innovation renf fonds propres	425 000		100 000	325 000
Bpifrance prêt innovation 098620/00	1 000 000			1 000 000
Bpifrance PGE soutien innovation	600 000			600 000
BNP PGE soutien innovation	600 000	13 032	383	612 649
CA prêt trésor 140 K€	93 333		28 000	65 333
<b>TOTAL</b>	<b>2 805 583</b>	<b>13 032</b>	<b>175 383</b>	<b>2 643 233</b>

EMPRUNTS (DETTES M-T)									
Intitulé	Montant	Taux	Périodicité	Date d'octroi du prêt	Date de la première échéance	Durée du différé <sup>(1)</sup>	Durée du prêt	Dernière échéance	Capital restant dû au 31/12/2022
Prêt à taux variable Euribor 3 mois moy – BPI	115 000	Taux variable	Trimestrielle	31/01/2015	30/06/2018	3	5	30/06/2023	17 250
Prêt NYPRO trésorerie – CA	140 000	0,00%	Mensuelle	15/05/2019	15/05/2019	0	5	15/04/2024	37 333
Prêt Innovation - BPI	500 000	3,05%	Trimestrielle	30/09/2017	31/03/2020	2	5	31/03/2025	225 000
PGE BNP	612 649	0,75%	Mensuelle	30/11/2020	30/11/2022	1	4	30/11/2026	600 072
PGE BPI	600 000	2,25%	Trimestrielle	16/12/2020	31/12/2022	1	4	31/12/2026	600 000
Prêt Innovation – BPI	1 000 000	2,85%	Trimestrielle	31/03/2020	30/09/2022	2	5	30/09/2027	1 000 000
Prêt Rebond – BPIr	300 000	0,22%	Trimestrielle	31/08/2022	31/08/2024	2	5	31/08/2029	300 000
Prêt MT Entreprise (matériel / travaux) – CA	300 000	0,80%	Mensuelle	31/08/2022	31/08/2022	0	7	31/03/2029	268 655
<b>TOTAL</b>									<b>3 048 310</b>

**INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS 3 375**

**TOTAL EMPRUNTS ET DETTES 3 051 685**

(1) Les différés en soutien au développement de l'entreprise, figurant dans la colonne « durée du différé » ont été établis contractuellement au moment de l'attribution du prêt.

## 6.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les contrats clients sont assortis d'engagements au titre des garanties constructeur. Compte tenu du caractère non significatif des appels en garantie, aucune provision n'a été comptabilisée pour les exercices clos au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

## 6.13. CHARGES A PAYER

**Année 2022**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 375
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 225

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	210 848
<b>Total</b>	<b>414 448</b>

#### Année 2021

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 558
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 124
Dettes fiscales et sociales	103 447
<b>Total</b>	<b>385 129</b>

#### 6.14. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

##### Engagements financiers

##### *Engagements donnés 2022*

Autres engagements donnés :		
BNP avals et cautions divers		0
Crédit Agricole 140 000 € nantissement fonds de commerce		37 333
Crédit agricole 300 000 € nantissement fonds de commerce		268 655
Garanties internationales		0
<b>Total (1)</b>		<b>305 988</b>

##### *Engagements donnés 2021*

Autres engagements donnés :		
BNP avals et cautions divers		0
Crédit Agricole 140 000 € nantissement fonds de commerce		65 333
Garanties internationales		0
<b>Total (1)</b>		<b>65 333</b>

#### 6.15. ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les engagements de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- Compte tenu des données de la Société, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,52%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2022 s'élève à 44.047,31 €.
- Compte tenu des données de la Société, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 1,05%, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2021 s'élève à 60.956,91 €.

Les principales hypothèses communes aux exercices 2021 et 2022 sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- taux d'évolution des salaires : 2% par an ;
- turn-over : moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2022.

## 6.16. ENTREPRISES LIEES

*Transactions avec les parties liées :*

### Contrat de prestation de services avec la société VI3E

La Société a conclu le 27 septembre 2019 un contrat de prestation de services avec la société VI3E, dont Monsieur Marc Vergnet, actionnaire de la Société, est gérant et actionnaire majoritaire. Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2019, tel que modifié par voie d'avenant le 12 septembre 2022.

Cette convention a pour objet de décrire les missions confiées par la Société, à savoir lobbying, stratégie, conseil en matière technologique, relations avec certains clients ou partenaires stratégiques de la Société, conseil et assistance dans la définition des spécifiés marchés des produits par la société VI3E.

En contrepartie, la société VI3E percevait jusqu'en octobre 2022 une rémunération forfaitaire de cinq mille euros (5.000 €) par mois et, depuis octobre 2022, perçoit une rémunération forfaitaire de deux mille cinq cents euros (2.500 €) par mois hors frais de déplacements et de mission.

## 6.17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2021 s'élève à 12.841,00 €

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2022 s'élève à 10.274,57 €.

Ces honoraires sont uniquement relatifs à la certification des comptes

## 6.18. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

### Année 2022

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes produits finis France	50 000
Ventes produits finis suspension de taxe	2 113 252
Ventes de services UE	5 800
Ventes produits finis export	2 432 431
Produits activités annexes	675
<b>Total</b>	<b>4 602 158</b>
Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes France	50 000
Ventes Export et suspension de taxe et UE	4 552 158
<b>Total</b>	<b>4 602 158</b>

### Année 2021

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes produits finis France	800
Ventes produits finis suspension de taxe	27 360
Ventes de services UE	234 647
Ventes produits finis export	1 740 004
Produits activités annexes	10 641
<b>Total</b>	<b>2 013 452</b>
Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes France	800
Ventes export et suspension de taxe et UE	2 012 652
<b>Total</b>	<b>2 013 452</b>

## 6.19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Autres produits d'exploitation	Année 2022	Année 2021
Production stockée	-13 500	-123 950
Production immobilisée	157 620	640 583
Subvention d'exploitation	5 267	2 088
Reprise sur amort. et prov., transfert de charges	1 200	14 444
Autres produits	9	18

Autres produits d'exploitation	Année 2022	Année 2021
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>150 595</b>	<b>533 183</b>

#### 6.20. CHARGES D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation	Année 2022	Année 2021
Achats matières et fournitures	2 460 067	726 430
Achats d'emballages	566	0
Frais accessoires & transports sur achats		2 713
Var. stock matières	-283 646	-210 796
<b>Total des achats consommés</b>	<b>2 176 987</b>	<b>518 346</b>

#### 6.21. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Autres achats et charges externes	Année 2022	Année 2021
Sous-traitance	228 615	752 271
Achats non stockés matières et fournitures	52 766	19 043
Loyers et charges locatives	160 628	83 239
Entretien et réparations	70 029	35 310
Assurances	32 265	30 636
Rémunération intermédiaire et honoraires	321 008	179 648
Publicité et communication	53 562	28 931
Transports	20 032	78 039
Déplacements, missions et réceptions	191 705	139 983
Frais téléphone et Internet	5 841	6 223
Services bancaires commissions sur emprunts	40 251	26 035
Cotisations professionnelles	8 546	6 360
Autres charges gestion courantes	179	438
<b>Total des autres achats et charges externes</b>	<b>1 185 427</b>	<b>1 386 156</b>

#### 6.22. CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	Année 2022	Année 2021
Salaires et traitements	882 840	753 807
Charges sociales	316 124	232 373
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>1 198 964</b>	<b>986 180</b>

#### 6.23. EFFECTIFS MOYENS

	Personnel salarié 2022	Personnel salarié 2021
Cadres	17	14
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>16</b>

#### 6.24. RESULTAT FINANCIER

Résultat financiers	Année 2022	Année 2021
Gain de change	4 002	2 000
Perte de change	-11 743	-13 727
Intérêts sur emprunts	-51 845	-61 425
Dépréciation participations financières	-163 248	0
<b>Résultat financier</b>	<b>-222 834</b>	<b>-73 152</b>

La valeur de la participation de la Société dans le capital de IWS au 31 décembre 2022 a conduit à la constitution d'une provision pour dépréciation d'un montant de 163.248 €.

#### 6.25. RESULTAT EXCEPTIONNEL

##### Produits et charges exceptionnels 2022

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
qp subvention virés au résultat	151 219	777 000
Avance conditionnée Ademe projet Demos	225 098	777 000
Arrêt Projet Furna	113 000	777 000
<b>Total</b>	<b>489 317</b>	

#### Produits et charges exceptionnels 2021

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
qp subvention virés au résultat	94 464	777 000
Avance conditionnée Ademe projet Demos	526 728	777 000
Remboursement franchise assurance	5 500	777 000
<b>Total</b>	<b>626 692</b>	

Les avances remboursables et/ou conditionnées obtenues au cours de l'exercice et des exercices antérieurs (ADEME-BPI assurance prospection) sont remboursables selon des conditions particulières notamment de chiffre d'affaires réalisé par la Société dans certaines zones géographiques déterminées.

A ce titre, il a été constaté un profit exceptionnel de 225.098 € en 2022 et de 526.728 € en 2021 concernant l'avance conditionnée de l'ADEME pour le projet DEMOS. Le remboursement de cette avance comportait 2 seuils de déclenchement sur 2 années successives.

Les objectifs de vente concernés par le projet DEMOS n'ont pas été atteints sur chacune des années.

#### 6.26. IMPOT ET TAXES

Impôts et taxes	Année 2022	Année 2021
Impôts et taxes sur rémunération	17 656	5 546
CFE et CVAE	2 989	1 796
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>20 645</b>	<b>7 342</b>

#### 6.27. IMPOT SUR LES BENEFICES ET CIR

Au titre de l'exercice clos en 2022, la Société a bénéficié d'un CIR d'un montant de 26.760 €. Ce crédit d'impôt sera remboursé au cours de l'exercice 2023.

Au titre de l'exercice clos en 2021, la Société a bénéficié d'un CIR d'un montant de 130.494 €. Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice 2022.

#### Accroissements et allègements dette future

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements autres :	
- Déficit cumulé reportable 31/12/2022	4 040 286
- Déficit cumulé reportable 31/12/2021	3 557 251



## NOTE 7 : AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 2022											
Filiales et participations		Informations financières									
		Capital (Rand)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (Rand)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brut	Net					
Renseignement détaillé concernant les filiales et les participations ci-dessous											
-Participations IWS - 2022		7 180 773	-6 417 573	11,79%	180 515 €	17 267,00 €	0	0	8 050 487 Rand	(2 747 013) Rand	0

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS 2021											
Filiales et participations		Informations financières									
		Capital (Rand)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (Rand)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
					Brut	Net					
Renseignement détaillé concernant les filiales et les participations ci-dessous											
-Participations IWS - 2021		7 180 773	-3 670 560	11,79%	180 515 €	180 515 €	0	0	3 556 354 Rand	(3 321 018) Rand	0

## 7.2. TABLEAU DE VARIATIONS DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	Année 2022	Année 2021
<b>Résultat net</b>	-329 401	-224 899
+ Amortissements et provisions	956 621	557 544
- Subvention d'investissement viré au résultat	-151 219	-207 464
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		
+ Moins-values de cession, nettes d'impôt		
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>	<b>476 001</b>	<b>125 181</b>
<b>- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>583 243</b>	<b>834 852</b>
Stocks et en-cours	270 146	86 846
Créances clients	-556 372	2 246 567
Autres créances	-365 082	371 230
Comptes de régularisation Actif	-8 049	13 552
Fournisseurs et comptes rattachés	-193 331	-331 373
Autres dettes	1 513 878	-1 607 427
Comptes de régularisation Passif	-77 946	55 457
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>-107 242</b>	<b>-709 671</b>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>513 777</b>	<b>660 728</b>
Corporelles et incorporelles	503 985	660 550
Financières	9 792	178
<b>Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Corporelles et incorporelles		
Financières		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-513 777</b>	<b>-660 728</b>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires		
Subventions d'investissements et avances conditionnées	-196 639	-331 509
Augmentations de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	600 000	23 208
Remboursements d'emprunts	199 422	181 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>203 938</b>	<b>-489 301</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>-417 081</b>	<b>-1 859 700</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>803 253</b>	<b>2 662 952</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)</b>	<b>386 172</b>	<b>803 252</b>

## 7.3. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 2022

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice - 12/2021</b>	<b>1 301 340</b>
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Variation de capital <sup>(1)</sup>	-1 800 820
Variation des primes, réserves <sup>(1)</sup>	-846 906
Résultat net	-329 401
Variation des provisions règlementées et subventions d'équipement	-146 665
Autres variations <sup>(1)</sup>	2 633 852
<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO</b>	<b>811 400</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>-489 940</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	<b>-489 940</b>

(1) Voir Note 3.2 « Au titre de l'exercice 2022 »

#### 7.4. TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 2021

<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice - 12/2020</b>	<b>1 399 493</b>
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Variation de capital	-
Variation des primes, réserves	
Résultat net	-224 899
Variation des provisions règlementées et subventions	-40 245
Autres variations (ajustements et reclassements, voir Note 8 « Reclassements et ajustements effectués »)	166 991
<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 12/2021</b>	<b>1 301 340</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	<b>-98 153</b>
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	<b>-98 153</b>

## NOTE 8 : RECLASSEMENTS ET AJUSTEMENTS EFFECTUES

La Société a identifié, postérieurement à l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 des reclassements et ajustements au bilan et au compte de résultat. Ces reclassements et ajustements ont été comptabilisés dans les comptes annuels des exercices concernés pour les besoins du présent Prospectus.

### 8.1. EXERCICE 2021

	31/12/2021	AJUSTEMENT ET RECLASSEMENT		31/12/2021
	COMPTES APPROUVES	AJUSTEMENT <sup>(1)</sup>	RECLASSEMENT <sup>(2)</sup>	COMPTES RETRAITÉS
Immobilisations incorporelles	85 219			85 219
Immobilisations corporelles	2 406 443			2 406 443
Immobilisations financières	265 077			265 077
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 756 738</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 756 738</b>
Matières premières, approvisionnements	210 796			210 796
Marchandises	21 500			21 500
Avances & acomptes versés sur commandes	0			0
Clients et comptes rattachés	2 453 206			2 453 206
Autres créances	484 756	28 000		512 756
Disponibilités	803 253			803 253
Charges constatées d'avance	18 878			18 878
<b>Actif circulant</b>	<b>3 992 389</b>	<b>28 000</b>	<b>0</b>	<b>4 020 389</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 749 127</b>	<b>28 000</b>	<b>0</b>	<b>6 777 127</b>
Capitaux propres hors subventions investissements	828 266	-113 000		715 266
Résultat de l'exercice	-224 899			-224 899
Subventions	530 982	141 000	138 991	810 974
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 134 349</b>	<b>28 000</b>	<b>138 991</b>	<b>1 301 340</b>
Avances conditionnées	685 126		-138 991	546 135
<b>Autres fonds propres</b>	<b>685 126</b>	<b>0</b>	<b>-138 991</b>	<b>546 135</b>
Emprunts obligataires convertibles				0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 653 791			2 653 791
Emprunts et dettes financières diverses	6 000			6 000
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 380			452 380
Dettes fiscales & sociales	378 941			378 941
Autres dettes	1 409 541			1 409 541
Produits constatés d'avance	29 000			29 000
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>4 929 653</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 929 653</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 749 127</b>	<b>28 000</b>	<b>0</b>	<b>6 777 127</b>

- (1) Antérieurement à l'exercice 2021 la subvention reçue sur le projet Furna a été enregistrée immédiatement en produit pour un montant de 113.000 €. Ce traitement comptable diffère de la méthode d'enregistrement des subventions (Note 5.9 « Capitaux propres »).

Une correction a donc été passée dans les capitaux propres au 31 décembre 2021 (annulation du produit dans le compte de report à nouveau et enregistrement de la subvention en capitaux propres pour la totalité de son montant de 141.000 € et 28.000 € en subvention à recevoir).

- (2) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il a été procédé à un reclassement, selon le contrat, entre la partie Avance conditionnée et la partie Subvention d'investissement du montant perçu par la Société pour le projet ECODESS.

## Tableau des engagements hors bilan 2021

L'ensemble de nos garanties (PGE, PPI, FEI, caution garanties bancaires internationales BPI) détaillées ci-dessous et figurant dans l'annexe des comptes sociaux clos au 31 décembre 2021 et approuvées par l'assemblée générale ne sont pas présentées dans le jeu de compte unique car elles ont été octroyées aux organismes prêteurs (BPI, BNP, Crédit Agricole) et non à la Société.

### Engagements reçus 2021

BNP AVALS ET CAUTION DIVERS	360 000
BNP GARANTIES INTERNATIONALES	1 360 800
BNP POUR 90% DE 600 K€ SOIT 540 K€	540 000
BPIFRANCE POUR 90% DE 600 K€ SOIT 540 K€	540 000
GARANTIE FEI POUR 50% DU PRET BPI INNOVATION 1 MILLION D'EUR	500 000
GARANTIE PPI POUR 30% DU PRET BPI INNOVATION 1 MILLION D'EUR	300 000
INTERVENTION BPIFRANCE FINANCEMENT	206 395
CONTREGARANTIE STE CAUTION MUTUELLE	551 384
<b>Total</b>	<b>4 358 579</b>

## 8.2. EXERCICE 2022

### Tableau de passage bilan 2022

	31/12/2022	AJUSTEMENT & RECLASSEMENT		31/12/2022
	COMPTES APPROUVES	AJUSTEMENT (1)	RECLASSEMENT (2)	COMPTES RETRAITÉS
Immobilisations incorporelles	47 703			47 703
Immobilisations corporelles	2 154 571			2 154 571
Immobilisations financières	111 621			111 621
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 313 895</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 313 895</b>
Matières premières, approvisionnements	494 442			494 442
En cours de production	8 000			8 000
Avances et acomptes versés sur commandes	5 040			5 040
Clients et comptes rattachés	1 896 833			1 896 833
Autres créances	142 635			142 635
Disponibilités	386 172			386 172
Charges constatées d'avance	10 829			10 829
<b>Actif circulant</b>	<b>2 943 951</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 943 951</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 257 845</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 257 845</b>
Capitaux propres hors subventions investissements	603 367	-126 874		603 367
Résultat de l'exercice	-456 275	126 874		-329 401
Subventions	525 317		138 991	537 435
<b>Capitaux propres</b>	<b>672 409</b>	<b>0</b>	<b>138 991</b>	<b>811 400</b>
Avances conditionnées	497 807		-138 991	358 815
<b>Autres fonds propres</b>	<b>497 807</b>	<b>0</b>	<b>-138 991</b>	<b>358 815</b>
Emprunts obligataires convertibles				0

	31/12/2022	AJUSTEMENT & RECLASSEMENT		31/12/2022
	COMPTES APPROUVES	AJUSTEMENT (1)	RECLASSEMENT (2)	COMPTES RETRAITÉS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 051 685			3 051 685
Emprunts et dettes financières diverses	1 500			1 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	645 711			645 711
Dettes fiscales et sociales	281 787			281 787
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	106 946			106 946
Emprunts et dettes	4 087 630	0	0	4 087 630
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 257 845</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 257 845</b>

(1) L'arrêt du projet Furna a été constaté courant 2022 par l'organisme financeur et a conduit la Société à constater un produit exceptionnel et à comptabiliser un ajustement de 126.874 €.

(2) Voir commentaire (2) en Note 8.1 « Exercice 2021 ».

#### **Tableau de passage compte de résultat 2022**

	31 décembre 2022		
	COMPTES APPROUVES	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (1)	COMPTES RETRAITÉS
Production vendue de bien	4 601 483		4 601 483
Productions vendues de services	676		676
			0
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>4 602 158</b>	<b>0</b>	<b>4 602 158</b>
Production stockée	-13 500		-13 500
Production immobilisée	157 620		157 620
Subvention d'exploitation	5 267		5 267
Rep. prov. transfert de charges	1 200		1 200
Autres produits	9		9
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 752 753</b>	<b>0</b>	<b>4 752 753</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achat matières premières et autres appro.	2 460 633		2 460 633
Var. stock matières et autres approv.	-283 646		-283 646
Autres achats et charges externes	1 185 247		1 185 247
Impôts et taxes	20 646		20 646
Salaires et traitements	882 840		882 840
Charges sociales	316 124		316 124
Dotations aux amortissements	793 373		793 373
Autres charges	180		179
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>5 375 397</b>		<b>5 375 396</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-622 643</b>		<b>-622 643</b>
Produits financiers	4 002		4 002
Charges financières (dont dépréciation participation)	226 836		226 836
Résultat financier	-222 834		-222 834
Résultat courant avant impôts	-845 477		-845 477
Produits exceptionnels	376 316	113 000	489 316
Charges exceptionnelles	13 874	-13 874	0
Résultat exceptionnel	362 442		489 316
Impôt sur les bénéfices	-26 760		-26 760
Total des produits	5 133 072		5 246 071
Total des charges d'exploitation	5 589 347		5 575 473
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-456 275</b>	<b>126 874</b>	<b>-329 401</b>

(1) L'arrêt du projet Furna a été constaté courant 2022 par l'organisme financeur et a conduit la Société à constater un produit exceptionnel et à comptabiliser un ajustement de 126.874 €.

#### Tableau des engagements hors bilan 2022

L'ensemble de nos garanties (PGE, PPI, FEI, caution garanties bancaires internationales BPI) détaillées ci-dessous et figurant dans l'annexe des comptes sociaux clos au 31 décembre 2022 et approuvées par l'assemblée Générale ne sont pas présentées dans le jeu de compte unique car elles ont été octroyées aux organismes prêteurs (BPI, BNP, Crédit Agricole) et non à la Société.

#### *Engagements reçus 2022*

BNP POUR 90% DE 600 K€ SOIT 540 K€	540 000
BPIFRANCE POUR 90% DE 600 K€ SOIT 540 K€	540 000
GARANTIE FEI POUR 50% DU PRET BPI INNOVATION 1 MILLION D'EUR	500 000
GARANTIE PPI POUR 30% DU PRET BPI INNOVATION 1 MILLION D'EUR	300 000
BPIFRANCE PRET CREDIT AGRICOLE 700 K€	35 000
BNP GARANTIES INTERNATIONALES	479 152
INTERVENTION BPIFRANCE FINANCEMENT	1 120 000
INTERVENTION BPIFRANCE FINANCEMENT	206 395
CONTREGARANTIE STE CAUTION MUTUELLE	551 384
<b>Total</b>	<b>4 271 931</b>

## **5.2. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES**

Néant.

## **5.3. AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES**

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 figure en Annexe 2.

## **5.4. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE**

Les indicateurs clés de performance auxquels se réfère la Société sont présentés à la section 2.5.1.3 « *Principaux indicateurs de performance* ».

## **5.5. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE**

A l'exception des éléments mentionnés en Note 3.3 « *Évènements postérieurs au 31 décembre 2022* » de l'annexe au jeu de compte unique sur les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 figurant à la section 5.1 « *Informations financières historiques* » du Document d'Enregistrement, il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **5.6. POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDE**

### **5.6.1. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des dernières années**

Néant.

### **5.6.2. Politique de distribution de dividendes**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes et ce, afin de consacrer les ressources disponibles au financement de son développement et de sa croissance.

La Société n'a versé aucun dividende au cours des trois (3) derniers exercices clos.

## **5.7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

Néant.



## 6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DES VALEURS MOBILIÈRES

### 6.1. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

#### 6.1.1. Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du Document d'Enregistrement, le capital social de la Société est composé de 3.965.250 actions, réparties en 2.192.250 actions ordinaires et 1.773.000 actions de préférence.

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date d'approbation du Document d'Enregistrement :

Actionnaires	Base non diluée		Valeurs mobilières donnant accès au capital	Base diluée <sup>(10)</sup>	
	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote	BSPCE	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital social et des droits de vote
<b>Fondateurs</b>					
Marc Vergnet	1.462.650	36,89%	800	1.582.650	34,00%
Maxime Haudebourg	120.000	3,03%	1.500	345.000	7,41%
<b>Investisseurs financiers</b>					
Wicap Mascara <sup>(1)</sup>	522.000 <sup>(7)</sup>	13,16%	0	522.000	11,21%
Centre Capital Développement (UI Investissement) <sup>(2)</sup>	417.000 <sup>(7)</sup>	10,52%	0	417.000	8,96%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital) <sup>(3)</sup>	417.000 <sup>(7)</sup>	10,52%	0	417.000	8,96%
Gaïa Impact Fund <sup>(4)</sup>	208.500 <sup>(7)</sup>	5,26%	0	208.500	4,48%
FPCI Famae Impact I <sup>(5)</sup>	208.500 <sup>(7)</sup>	5,26%	0	208.500	4,48%
Groupe OKwind <sup>(6)</sup>	0	0,00%	0	0	0,00%
<b>Associés historiques, managers et salariés</b>					
Associés historiques <sup>(8)</sup> , managers et salariés <sup>(9)</sup>	609.600	15,36%	2.300	954.600	20,50%
<b>TOTAL</b>	<b>3.965.250</b>	<b>100,00%</b>	<b>4.600</b>	<b>4.655.250</b>	<b>100,00%</b>

(1) Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 2, rue Jean Giono - 31130 Balma, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 991 258 R.C.S Toulouse.

(2) Société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 38, rue de la Mairie de Loire - 45100 Orléans, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 341 256 543 R.C.S Orléans.

(3) Fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion Go Capital, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1 A, rue Louis Braille 35136 Saint Jacques de la Lande, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 445 284 458 R.C.S. Rennes.

(4) Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 20, rue Monsieur Le Prince - 75006 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 335 682 R.C.S. Paris.

(5) Fonds professionnel de capital investissement représenté par la société Famae Impact, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro n°200000012, dont le siège social est situé 61bis, rue Bichat - 75010 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 850 524 851 R.C.S. Paris.

(6) Société anonyme dont le siège social est situé Zone du Haut Montigne - 35370 Torcé, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 331 045 R.C.S. Rennes.

(7) 100% des actions détenues sont des actions de préférence.

- (8) Désignent Monsieur Daniel Villessot, Monsieur Michel Ronc, Monsieur Samir Naessany, Monsieur Jacques Allemand, Monsieur Jean- Claude Andreini, Monsieur Thierry Chambolle, Monsieur Laurent Vergnet, Monsieur Renaud Vergnet, Monsieur Eric Dury, Monsieur Hervé Peyronnet, Monsieur Olivier Dupont, Agrinergia (société de droit luxembourgeois, dont le numéro SIREN est le 843 875 014), Despina (813 855 434 R.C.S. Aix-en-Provence), Actess (478 823 024 R.C.S. Tarascon) et Aalinn (511 644 866 R.C.S. Paris).
- (9) Désignent Monsieur Quentin Ragetty, Monsieur Gwenaél Eon, Monsieur Basile Bouillot, Monsieur Tristan Le Delliou, Monsieur Titouan Garel, Madame Séverine Malgouyres et Monsieur Maxime Therrillion.
- (10) Base diluée tenant compte de l'exercice de l'intégralité des BSPCE en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement mais ne prenant pas en compte la conversion des OCA en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de cinq pour cent (5%) du capital et des droits de vote de la Société.

Chacune des actions de préférence donne à son titulaire droit à (i) des informations financières privilégiées sur la Société, (ii) à un mécanisme dit de « ratchet », (iii) ainsi qu'à des droits financiers prioritaires en cas de cession totale.

Conformément aux résolutions prises par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'actions de préférence en date du 24 avril 2023, les actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires concomitamment à la décision du Conseil d'administration fixant le prix définitif des actions nouvelles dans le cadre l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, selon une parité d'une (1) action ordinaire pour une (1) action de préférence. Le capital social de la Société sera intégralement composé d'actions ordinaires à compter de cette date.

Il est par ailleurs rappelé que la Société a émis, le 30 mai 2023, 2.150 OCA d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros. Les OCA seront automatiquement converties en actions nouvelles en cas de réalisation du projet d'introduction en bourse de la Société au plus tard le 31 décembre 2023. Le montant correspondant à l'émission desdites actions nouvelles sera intégré dans le montant de l'offre qui sera lancée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, étant précisé qu'alternativement, à la demande de la Société, chaque titulaire d'OCA s'est irrévocablement engagé à souscrire un nombre d'actions nouvelles représentant un prix de souscription global au moins égal au montant de la créance obligataire qu'il détiendra, par compensation avec l'intégralité du montant de sa créance obligataire détenue à l'égard de la Société (se référer à la section 6.5.4.2 « *Obligations convertibles en actions* » du Document d'Enregistrement).

Le nombre d'actions ordinaires devant être émises sur conversion des OCA ou par compensation de la créance obligataire (devenue exigible du fait de l'introduction en bourse) dépendra du prix d'émission des actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse, diminué d'une décote de 20%.

En conséquence, il n'est pas possible, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, de déterminer l'incidence dilutive de ces émissions sur la détention en capital des actionnaires. Une information spécifique sera portée dans la note d'opération en prenant comme hypothèse de calcul la médiane de la fourchette de prix des actions nouvelles dans le cadre de l'offre. En toute hypothèse, la dilution potentielle résultant de la conversion des OCA en actions nouvelles sera intégrée dans la dilution potentielle totale résultant de ladite offre.

Il est également précisé que la société Groupe OKwind s'est irrévocablement engagée, dans le cadre de l'offre qui sera lancée par la Société concomitamment à l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Growth à Paris, à souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société représentant un prix de souscription global égal à 750.000 euros.

### **6.1.2. Droits de vote des principaux actionnaires**

Chaque action donne droit à une (1) voix.

### **6.1.3. Contrôle de la Société**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires ne contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

#### **6.1.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement et à la connaissance de la Société, à l'exception du pacte d'actionnaires en date du 8 juillet 2019, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre les actionnaires susceptible de constituer une action de concert.

Il est précisé que les actionnaires de la Société ont modifié par avenant en date du 25 mai 2023 le pacte d'associés conclu le 8 juillet 2019 afin de prévoir les engagements respectifs des associés en cas de non-réalisation de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth à Paris. Le pacte d'actionnaires tel qu'amendé deviendra automatiquement caduc par l'effet de l'admission des titres de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris. Il ne subsistera alors aucun accord entre actionnaires.

#### **6.2. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze (12) derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

#### **6.3. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Certains membres de la direction générale et du Conseil d'administration de la Société sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'accord de coopération technique et commerciale conclu entre la société Groupe OKwind, administratrice, et la Société, il n'existe pas, à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, de conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres de la direction générale et du Conseil d'administration à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le Conseil d'administration et les organes de direction.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des mandataires sociaux de la Société a été sélectionné en tant que membre du Conseil d'administration ou de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre élément susceptible de générer un conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société en date du 24 avril 2023, qui s'impose à tous les membres du Conseil d'administration, en ce compris les éventuels censeurs, a mis en place une procédure de prévention pour lutter contre les conflits d'intérêts :

- Une procédure interne mise en place par le Conseil d'administration permet la révélation et la gestion des conflits d'intérêts pouvant apparaître entre l'intérêt social de la Société et un ou plusieurs membres du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration fait par ailleurs chaque année la revue des conflits d'intérêts connus, à l'occasion de son examen annuel des conventions réglementées et/ou de son évaluation annuelle du fonctionnement et des travaux du Conseil d'administration, afin d'évaluer les mesures à prendre.
- Le Conseil d'administration recourt à une expertise indépendante relative aux conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce lorsqu'il le juge pertinent, notamment en raison du contexte, des enjeux et des montants en jeu. Les diligences accomplies à cet effet sont indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est établi chaque année par le Conseil d'administration.

#### **6.4. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

##### **▪ Contrat de prestation de services avec la société VI3E**

La Société a conclu le 27 septembre 2019 un contrat de prestation de services avec la société VI3E, dont Monsieur Marc Vergnet, actionnaire de la Société, est gérant et actionnaire majoritaire. Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2019, tel que modifié par voie d'avenant le 12 septembre 2022.

Cette convention a pour objet de décrire les missions confiées par la Société, à savoir lobbying, stratégie, conseil en matière technologique, relations avec certains clients ou partenaires stratégiques de l'entreprise, conseil et assistance dans la définition des spécifiés marchés des produits par la société VI3E.

La rémunération de la société VI3E correspond à un volume de missions qui a été négocié en amont entre les parties. Lorsque ce volume vient à augmenter ou à baisser, les parties concluent un avenant au contrat initial afin d'augmenter ou de baisser, le cas échéant, la rémunération forfaitaire. Ainsi, en contrepartie de ses prestations, la société VI3E percevait jusqu'en octobre 2022 une rémunération forfaitaire de cinq mille (5.000 €) par mois et, depuis octobre 2022, elle perçoit une rémunération forfaitaire de deux mille cinq cents euros (2.500 €) par mois hors frais de déplacements et de mission. La Société a par ailleurs l'intention de résilier le contrat avant le 27 juin 2023, pour une prise d'effet de la résiliation au plus tard le 27 septembre 2023.

La Société a suivi la procédure d'approbation des conventions règlementées prévue par les anciens statuts de la Société, son pacte et la réglementation applicable aux sociétés par actions simplifiées.

- **Contrat d'accord de coopération technique et commerciale avec la société Groupe OKwind**

Le 25 mai 2023, la société Groupe OKwind et la Société ont conclu un contrat de coopération d'une durée de quatre ans renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an, ayant pour objet de définir le cadre juridique et les principaux termes et conditions selon lesquels elles s'engagent à :

- collaborer pour le développement d'une solution technique et commerciale dont l'objectif final est de commercialiser une offre couplant leurs technologies respectives ; et
- effectuer des opérations dites de « test » de la solution sur les segments de marchés visés suivants :
  - o dessalement d'eau saumâtre sur des sites au moins distants de 5 km par rapport au littoral maritime ;
  - o traitement complémentaire des eaux destinées à la consommation humaine par élimination entre autres de molécules de type PFAS.

OSMOSUN a choisi de se rapprocher de Groupe OKwind car cette dernière est spécialisée dans la fourniture de solutions de production et de management d'électricité renouvelable innovants, ciblant le marché de l'autoconsommation sur des sites de taille intermédiaire.

En cas de dépôt de brevet, la propriété intellectuelle sera partagée entre les parties au contrat pour les travaux développés, chaque partie restant propriétaire exclusive de ses connaissances extérieures.

Le contrat contient une clause d'exclusivité aux termes de laquelle la Société s'engage à ne pas entrer en négociation, pour parler ou conclure des accords de partenariat, apports d'affaires ou accord de quelque nature que ce soit avec un concurrent de la société Groupe OKwind pendant l'exécution du contrat.

Compte tenu de la nomination le 30 mai 2023 de la société Groupe OKwind en qualité d'administratrice de la Société, le Conseil d'administration de la Société, réuni le même jour, a approuvé, en tant que de besoin, la signature de l'accord de coopération technique et commerciale au titre de la procédure des conventions règlementées et la société Groupe OKwind s'est abstenue de prendre part à ce vote et aux discussions y afférentes, bien qu'il s'agisse d'une convention conclue antérieurement à la prise de fonctions de la société OKwind au sein du Conseil d'administration de la Société.

## **6.5. CAPITAL SOCIAL**

### **6.5.1. Montant du capital social**

A la date d'approbation Document d'Enregistrement, le capital social de la Société s'élève à la somme de six cent trente-quatre mille quatre cent quarante euros (634.440 €). Il est divisé en trois millions neuf cent soixante-cinq mille deux cent cinquante (3.965.250) actions de seize centimes d'euro (0,16 €) de valeur nominale chacune, dont 2.192.250 actions ordinaires et 1.773.000 actions de préférence, entièrement souscrites et intégralement libérées.

### **6.5.2. Titres non représentatifs du capital social**

Néant.

### **6.5.3. Acquisition par la Société de ses propres actions**

A la date d'approbation du Document d'Enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale mixte du 24 avril 2023 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ladite assemblée générale, à opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions mis en œuvre conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et du Règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016, ainsi qu'aux dispositions du règlement général de l'AMF, dans les conditions décrites ci-après.

#### 6.5.3.1. Objectifs du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration est autorisé à opérer sur les actions de la Société en vue :

- d'animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ; et
- plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

#### 6.5.3.2. Principales modalités du programme

##### ▪ Modalités d'acquisition

Les actions de la Société pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité de procéder par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses actions dans le respect des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

##### ▪ Prix d'achat maximum

L'acquisition des actions ne pourra excéder, hors frais d'acquisition, 300% du prix par action des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Etant précisé qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, ce prix unitaire sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

- **Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d’actions**

En toute hypothèse, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer ne pourra excéder cinq millions (5.000.000) d’euros.

- **Nombre maximum d’actions pouvant être achetées**

Les achats pourront porter sur un nombre d’actions qui ne pourra excéder dix pour cent (10%) du capital social à la date de ces achats. Toutefois, le nombre d’actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du capital social.

- **Nombre maximum d’actions pouvant être auto-détenues**

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de dix pour cent (10%) de son capital social.

### 6.5.3.3. Obligations de communication

Il est rappelé que la Société est tenue aux obligations de communication suivantes :

- **Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat**

Publication d’un descriptif du programme de rachat d’actions, étant précisé que ledit descriptif est présenté à la présente section 6.5.3 « Acquisition par la Société de ses propres actions ».

- **Pendant la réalisation du programme de rachat**

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d’un contrat de liquidité).

Déclarations mensuelles de la Société à l’AMF.

- **Chaque année**

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l’utilisation des actions acquises dans le rapport du Conseil d’administration à l’assemblée générale annuelle.

### 6.5.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

#### 6.5.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d’entreprise

A la date d’approbation du Document d’Enregistrement, il existe quatre (4) plans de bons de souscription de parts de créateur d’entreprise (les « **BSPCE** ») :

- les 1.100 BSPCE émis en vertu des décisions collectives des associés réunis le 1<sup>er</sup> juin 2017 (les « **BSPCE<sub>2017</sub>** »), en deux tranches en date respectivement du 1<sup>er</sup> juin 2017 et du 1<sup>er</sup> mars 2018 ;
- les 2.500 BSPCE émis en vertu de la 1<sup>ère</sup> résolution de l’assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2018 (les « **BSPCE<sub>2018</sub>** »), en deux tranches en date respectivement du 20 octobre 2018 et du 8 juillet 2019 ;
- les 700 BSPCE émis en vertu de la 6<sup>ème</sup> décision unanime des associés constatée par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2019 (les « **BSPCE<sub>2019</sub>** »), en une tranche en date du 20 décembre 2019 ; et
- les 2.700 BSPCE émis en vertu de la 1<sup>ère</sup> décision unanime des associés constatée par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2019 (les « **BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub>** »), en une tranche en date du 20 décembre 2019.

Les caractéristiques des différents plans de BSPCE sont décrites ci-dessous :

	<b>BSPCE<sub>2017</sub></b>	<b>BSPCE<sub>2018</sub></b>	<b>BSPCE<sub>2019</sub></b>	<b>BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub></b>
Date des décisions des actionnaires	1 <sup>er</sup> juin 2017	20 octobre 2018	8 juillet 2019	20 décembre 2019
Date de décision du Président	1 <sup>er</sup> mars 2018	8 juillet 2019	20 décembre 2019	--

	BSPCE <sub>2017</sub>	BSPCE <sub>2018</sub>	BSPCE <sub>2019</sub>	BSPCE <sub>PERFORMANCE</sub>
Date d'attribution effective	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> juin 2017 pour 800 BSPCE<sub>2017</sub></li> <li>1<sup>er</sup> mars 2018 pour 300 BSPCE<sub>2017</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 octobre 2018 pour 2.100 BSPCE<sub>2018</sub></li> <li>8 juillet 2019 pour 400 BSPCE<sub>2018</sub></li> </ul>	20 décembre 2019	20 décembre 2019
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, dont le nombre d'actions pouvant être souscrites par :	165.000	375.000	90.000	405.000
Quentin Ragetly	0	60.000	30.000	135.000
Maxime Haudebourg	60.000	45.000	0	120.000
Début de la période d'exercice des BSPCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> juin 2017 pour 800 BSPCE<sub>2017</sub></li> <li>1<sup>er</sup> mars 2018 pour 300 BSPCE<sub>2017</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 octobre 2018 pour 2.100 BSPCE<sub>2018</sub></li> <li>8 juillet 2019 pour 400 BSPCE<sub>2018</sub></li> </ul>	20 décembre 2019	20 décembre 2019
Fin de la période d'exercice des BSPCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> juin 2027 pour 800 BSPCE<sub>2017</sub></li> <li>1<sup>er</sup> mars 2028 pour 300 BSPCE<sub>2017</sub></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 octobre 2028 pour 2.100 BSPCE<sub>2018</sub></li> <li>8 juillet 2029 pour 400 BSPCE<sub>2018</sub></li> </ul>	20 décembre 2029	31 décembre 2025
Prix d'exercice des BSPCE	130 €	150 €	180 €	180 €
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité de 150 actions pour 1 BSPCE</li> <li>Condition de présence du bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité de 150 actions pour 1 BSPCE</li> <li>Condition de présence du bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité de 150 actions pour 1 BSPCE</li> <li>Condition de présence du bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parité de 150 actions pour 1 BSPCE</li> <li>Condition de présence du bénéficiaire</li> </ul>
Nombre d'actions souscrites à la date d'approbation du Document d'Enregistrement	60.000	270.000	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs	50	0	150	0
Nombre total de BSPCE restant en circulation à la date d'approbation du Document d'Enregistrement	650	700	550	2.700

BSPCE	Nombre total de BSPCE attribués et souscrits	Prix d'exercice moyen pondéré	BSPCE <sub>2017</sub>	BSPCE <sub>2018</sub>	BSPCE <sub>2019</sub>	BSPCE <sub>PERFORMANCE</sub>
BSPCE consentis aux 10 premiers salariés de la Société (information globale)	3.800	165,92 € <sup>(1)</sup>	650	700	550	1.900
BSPCE exercés par les 10 premiers salariés de la Société (information globale)	0	0 € <sup>(1)</sup>	0	0	0	0

(1) Prix d'exercice moyen payé ou à payer par les bénéficiaires en cas d'exercice des BSPCE. Conformément à la réglementation, les BSPCE sont attribués gratuitement aux bénéficiaires éligibles. Le prix d'exercice des BSPCE est payé par le bénéficiaire afin de souscrire les actions nouvelles.

L'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth Paris sera sans incidence sur les BSPCE en circulation : elle n'entraînera ni leur exercice automatique, ni leur caducité.



#### 6.5.4.2. Obligations convertibles en actions

Le Conseil d'administration de la Société réuni en date du 22 mai 2023 a décidé de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 avril 2023, aux termes de sa 33<sup>ème</sup> résolution, à l'effet d'émettre des obligations convertibles en actions (les « **OCA** »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes.

Le 30 mai 2023, la Société a émis 2.150 OCA d'une valeur nominale unitaire de 1.000 euros intégralement souscrites par :

- La société Groupe OKwind à hauteur de 750 OCA ;
- FPCI Loire Valley Invest (Go Capital) à hauteur de 700 OCA ;
- FPCI Famae Impact I à hauteur de 500 OCA ; et
- Centre Capital Développement (UI Investissement) à hauteur de 200 OCA.

Les principales caractéristiques des OCA sont les suivantes :

Émission des OCA	
Date d'émission	Conseil d'administration réuni en date du 30 mai 2023 ayant constaté l'émission des OCA dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte en date du 24 avril 2023 aux termes de sa 33 <sup>ème</sup> résolution
Caractéristiques de l'emprunt obligataire	
Nombre d'OCA en circulation	2.150
Prix de souscription unitaire	1.000 €
Montant de souscription totale	2.150.000 €
Date d'échéance	30 mai 2025
Taux d'intérêt	6% l'an payable à terme échu
Modalités de conversion	
Conversion anticipée automatique en cas de réalisation de l'introduction en bourse sur Euronext Growth à Paris	<p>Les OCA seront automatiquement converties en actions nouvelles de manière anticipée en cas de réalisation de l'introduction en bourse de la Société au plus tard le 31 décembre 2023, étant précisé qu'alternativement, à la demande de la Société, chaque titulaire d'OCA s'est engagé irrévocablement à souscrire un nombre d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, par compensation avec le montant de sa créance à l'égard de la Société.</p> <p>Le prix unitaire des actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse correspondra au cours de bourse diminué d'une décote de 20%.</p>
Conversion anticipée en cas de non-réalisation de l'introduction en bourse de la Société	En cas de non-réalisation de l'introduction en bourse de la Société au plus tard le 31 décembre 2023, que ce soit en cas d'échec de l'introduction en bourse ou en cas de décision de la Société de ne pas procéder au lancement de l'introduction en bourse, si une cession totale ou partielle de la Société ou une augmentation de capital de la Société est réalisée entre la date de la décision du Conseil d'administration de la Société constatant l'échec de l'introduction en bourse ou décidant de ne pas procéder au lancement de l'introduction en bourse (la « <b>Décision du Conseil</b> ») et la date d'échéance, chaque titulaire d'OCA pourra demander la conversion anticipée de tout ou partie des OCA qu'il détiendra à la date de réalisation de ladite opération.
Conversion à la date d'échéance	En cas de conversion des OCA à la date d'échéance, les OCA donneront droit à leurs titulaires à des actions de préférence ADP <sub>INVEST</sub> décrites dans les statuts de la Société en lieu et place d'actions ordinaires de la Société.
Engagement de conservation	Les actions nouvelles émises sur conversion des OCA seront soumises à un engagement de conservation durant 12 mois à compter de la date d'introduction en bourse de la Société.

Cas de remboursement	
Remboursement anticipé en cas de non-réalisation de l'introduction en bourse de la Société	<p>Chaque titulaire d'OCA pourra demander le remboursement anticipé de tout ou partie des OCA qu'il détiendra, à tout moment à compter de la Décision du Conseil.</p> <p>Les OCA seront remboursées par la Société à leur valeur nominale, majorée d'une prime de non-conversion de 15% et des intérêts courus sur lesdites OCA à cette date.</p>
Remboursement à la date d'échéance	<p>Les OCA qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de conversion par leur titulaire au plus tard à la date d'échéance</p> <p>Les OCA seront remboursées par la Société à leur valeur nominale, majorée d'une prime de non-conversion annuelle de 20% et des intérêts courus sur lesdites OCA à la date d'échéance.</p>

### 6.5.5. Capital autorisé

Les délégations et autorisations suivantes ont été consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2023 :

N° de résolution	Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Durée
18	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	<p>10% du capital</p> <p>Prix maximum unitaire : 300% du prix par action des actions offertes au public dans le cadre de l'introduction en bourse</p> <p>Montant maximum : 5.000.000 €</p>	-	18 mois
19	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues	10% du capital par période de 24 mois	-	18 mois
20	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	<p>Capital : 560.000 € <sup>(1)</sup></p> <p>Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup></p>	-	26 mois
21	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	<p>Capital : 560.000 € <sup>(1)</sup></p> <p>Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup></p>	<p><u>Au titre de l'introduction en bourse :</u> Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres ».</p> <p><u>Postérieurement à l'introduction en bourse :</u> Le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée par les</p>	26 mois

N° de résolution	Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Durée
			volumes des cours de l'action des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	
22	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Capital : 560.000 € <sup>(1) (2)</sup> (dans la limite de 20% du capital par période de 12 mois) Dette : 50.000.000 € <sup>(1) (2)</sup>	<u>Au titre de l'introduction en bourse :</u> Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par la confrontation de l'offre des titres et des demandes selon la technique dite de « construction du livre d'ordres ».  <u>Postérieurement à l'introduction en bourse :</u> Le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.	26 mois
23	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale	Plafond applicable à l'émission initiale  Capital : 560.000 € <sup>(1)</sup> Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup>	Prix identique à celui de l'émission initiale.	26 mois
24	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un échange de titres financiers	Capital : 560.000 € <sup>(1)</sup> Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup>	Le prix unitaire d'émission sera fonction de la parité d'échange, laquelle devra faire le cas échéant l'objet d'une expertise indépendante.	18 mois

N° de résolution	Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Durée
25	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne <sup>(3)</sup>	Capital : 560.000 € <sup>(1)</sup> Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup>	Le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des volumes des cours de l'action des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.	18 mois
26	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société	Capital : 5% du capital <sup>(1)</sup> Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup>	Le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des volumes des cours de l'action des trois dernières séances de bourse sur le marché Euronext Growth précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.	18 mois
27	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers	Capital : 5% du capital <sup>(1)</sup> Dette : 50.000.000 € <sup>(1)</sup>	Le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera déterminé conformément aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, sans pouvoir être inférieur de plus de 30% (ou 40% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans) au prix unitaire déterminé dans les conditions visées à la 21 <sup>ème</sup> résolution.	26 mois
28	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	Capital : 560.000 € Dette : 50.000.000 €	-	-
29	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Capital : double du capital <sup>(4)</sup>	-	26 mois

N° de résolution	Nature de la délégation ou de l'autorisation	Plafonds	Modalités de détermination du prix	Durée
30	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles	5% du capital <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup>	Le prix d'exercice des BSPCE sera au moins égal :  - au prix de toute émission d'actions réalisée au cours des six mois précédents, avec une éventuelle décote pour la perte économique ;  - à défaut, à la moyenne pondérée des volumes des cours de l'action des trois dernières séances de bourse précédant la date sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25% après correction.	18 mois
31	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société	5% du capital <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup>	-	38 mois
32	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société	5% du capital <sup>(4)</sup> <sup>(5)</sup>	-	38 mois
33	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations convertibles en actions (OCA) de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes <sup>(6)</sup>	Capital : 280.000 € <sup>(4)</sup> Dettes : 25.000.000 € <sup>(4)</sup>	<u>Prix d'émission des OCA :</u> Le prix d'émission résultera de la confrontation du nombre d'OCA offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs.  <u>Prix d'émission des actions émises sur conversion des OCA :</u> Le prix d'émission des actions émises sur conversion des OCA sera égal au prix par action des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, ou au prix de toute autre augmentation de capital ou au prix de cession totale ou partielle de la Société, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.	18 mois

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de cinq cent soixante mille (560.000) euros en capital et de cinquante millions (50.000.000) d'euros en dette.

(2) Il s'agit d'un sous-plafond commun avec celui de la 21<sup>ème</sup> résolution, sur lequel il s'impute.

(3) Les catégories visées sont :

- des partenaires stratégiques de la Société, situés en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure avec la Société ou l'une de ses filiales un ou plusieurs contrats de partenariat commerciaux (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) et/ou des sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlées par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement ;
- des clients, fournisseurs et/ou prestataires de services de la Société et, s'il s'agit d'entités, leurs associés ou actionnaires ;

- des investisseurs, personnes physiques ou personnes morales, des sociétés patrimoniales, des *family offices*, des sociétés d'investissement, des fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective, français ou étrangers investissant de manière régulière dans les secteurs de l'eau, du dessalement, des énergies renouvelables et de façon plus générale dans les entreprises ayant une activité prenant en compte l'impact social ou l'impact sur l'environnement, l'eau ou le climat, ou exerçant une activité dans ces secteurs ;
- des sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective, français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Euronext Growth ou sur tout autre marché réglementé et/ou régulé et qui sont spécialisés dans les financements structurés pour entreprises petites ou moyennes ;
- tout établissement financier, organisme public, banque de développement, fonds souverain français ou européen ou toute institution rattachée à l'Union Européenne, souhaitant octroyer des fonds aux petites et moyennes entreprises et dont les conditions d'investissement peuvent inclure en tout ou partie un investissement en fonds propres et/ou sous forme de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social ;
- des créanciers de la Société dans le cadre d'un mécanisme d'*equitization* et d'apurement des dettes de la Société.

(4) Il s'agit d'un plafond autonome.

(5) Il s'agit d'un sous-plafond commun.

(6) Les catégories visées sont :

- des actionnaires historiques de la Société souhaitant soutenir la Société dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris ;
- des investisseurs, personnes physiques ou personnes morales, des sociétés patrimoniales, des *family offices*, des sociétés d'investissement, des fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective, français ou étrangers investissant de manière régulière dans les secteurs de l'eau, du dessalement, des énergies renouvelables et de façon plus générale dans les entreprises ayant une activité prenant en compte l'impact social ou l'impact sur l'environnement, l'eau ou le climat, ou exerçant une activité dans ces secteurs.

#### **6.5.6. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital**

Néant.

#### **6.5.7. Informations relatives au capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

## **6.6. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS**

### **6.6.1. Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### **6.6.2. Franchissements de seuils statutaires**

#### **ARTICLE 13 – FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la Société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième (4<sup>ème</sup>) jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation.

La personne tenue à l'information ci-dessus est également tenue de déclarer à la Société, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart du capital ou des droits de vote, les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six (6) mois à venir, tels que listés à l'article L. 233-7, VII du Code de commerce, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième (5<sup>ème</sup>) jour de bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation donnant lieu à l'application de ce paragraphe.

Toute personne, physique ou morale, est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus au présent article lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

### 6.6.3. Absence de droit de vote double

Chaque action donne droit à une (1) voix.

## 6.7. CONTRATS IMPORTANTS

La Société a conclu les contrats de financement suivants :

- **Contrat de prêt garanti par l'Etat avec Bpifrance Financement**

Le 16 décembre 2020, la Société, en qualité d'emprunteur, a conclu un contrat de prêt garanti par l'Etat à hauteur de 90% avec Bpifrance Financement (320 252 489 R.C.S. Créteil), aux termes duquel Bpifrance Financement s'engage à prêter à la Société la somme de six cent mille euros (600.000 €) pour une durée initiale d'un (1) an au taux effectif global annuel de 1,75%.

Par voie de lettre valant avenant au contrat, les parties ont modifié (i) la durée de l'emprunt pour la porter à cinq (5) ans et (ii) le taux effectif global pour le porter à 2,25%. La dernière échéance de remboursement est fixée au 31 décembre 2026.

En outre, le contrat prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de survenance d'un événement important de nature juridique ou financière ayant des conséquences majeures sur l'activité ou la rentabilité de la Société. Elle s'engage également à informer et communiquer les documents nécessaires à l'identification des bénéficiaires effectifs en cas de modification de la répartition du capital social ou des droits de vote et en cas de modification de la forme juridique et du capital social.

Le prêt a été octroyé pour faire face aux conséquences financières de la pandémie de Covid-19.

- **Contrat de prêt garanti par l'Etat avec BNP Paribas**

Le 30 novembre 2020, la Société, en qualité d'emprunteur, a conclu un contrat de prêt garanti par l'Etat avec BNP Paribas, en qualité de prêteur, aux termes duquel BNP Paribas (662 042 449 R.C.S. Paris) consent un prêt d'un montant de six cent mille euros (600.000 €) pour une durée initiale d'un (1) an au taux effectif global de 1,44%.

Les parties ont convenu d'augmenter la durée initiale de l'emprunt de cinq (5) ans, reportant son échéance au 30 novembre 2026.

La Société doit informer la Banque, dans un délai raisonnable, de tous événements susceptibles d'affecter significativement l'importance ou la valeur de son patrimoine.

Le prêt a été octroyé pour faire face aux conséquences financières de la pandémie de Covid-19.

En outre, la Société a également conclu les contrats significatifs suivants dans le cours normal de ses affaires :

- **Contrat de travaux conclu avec Aguabrava**

Le 29 novembre 2022, la Société, en qualité de titulaire et dans le cadre du programme CVE/087 « 100% Solar Desalination Unit, Brava de l'organisme LuxDev, a conclu un contrat de travaux avec Aguabrava (société de droit cap-verdien), en qualité d'autorité contractante, aux termes duquel la Société s'engage auprès d'Aguabrava à effectuer des travaux d'installation d'une unité d'osmose inverse pour la production d'eau dessalée et d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque pour une tranche ferme d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille euros (1.490.000 €) avec une tranche optionnelle de vingt-sept mille deux cents euros (27.200 €), étant précisé que le financement du projet est effectué par LuxDev.

La Société s'est engagée à prendre à sa charge les frais de fourniture des consommables et pièces détachées et de service de remplacement et de test pendant une année à compter de la conclusion du contrat.

Le délai d'exécution est de quatorze (14) mois pour la tranche ferme et douze (12) mois pour la tranche optionnelle.

- **Contrat d'études, de fourniture et d'installation avec Chohan Group**

Le 7 avril 2021, la Société a conclu, en qualité de fournisseur, un contrat d'études, de fourniture et d'installation aux termes duquel la Société s'engage auprès de Chohan Group (818 342 602 R.C.S. Paris), en sa qualité d'acheteur, à lui fournir et installer une station de pompage et une station de dessalement sur le site de l'unité de dessalement de la Société Nationale d'Eau mauritanienne à Nouadhibou, en Mauritanie, pour un montant de trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille euros (3.888.000 €).



La 27 mai 2021, les parties ont conclu un avenant modifiant les délais de livraison et d'installation, les modalités de paiement ainsi que l'étendue de l'assistance qui sera assurée sur le site.

- **Contrat d'études, de fourniture et de prestations sur site avec SLN**

Le 2 juillet 2021, la Société a conclu, en qualité de fournisseur, un contrat d'études, de fourniture et de prestations sur site aux termes duquel la Société s'engage auprès de SLN (50 054 R.C.S. Nouvelle Calédonie), en sa qualité d'acheteur, à lui fournir et installer une station de pompage et une station de dessalement sur le site de l'unité de dessalement de la SLN à Poum en Nouvelle Calédonie, pour un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000 €).

La 17 octobre 2021, les parties ont conclu un avenant modifiant certaines clauses contractuelles du contrat pour travaux complémentaires d'un montant de cent dix-sept mille cinq cent soixante euros (117.560 €).

- **Convention d'occupation précaire avec Ostyum**

Le 2 janvier 2023, la Société, en qualité de preneur, a conclu pour une durée de six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin 2023, une convention d'occupation précaire avec la société Ostyum (477 787 576 R.C.S. Chartres), en qualité de bailleur, ayant pour objet l'activité de stockage, moyennant un loyer hors taxes et hors charges de mille six cents euros (1.600 €) payable mensuellement d'avance le premier de chaque mois.

- **Baux commerciaux conclus avec Ostyum**

Le 17 octobre 2017, la Société, en qualité de preneur, a conclu avec la société Ostyum (477 787 576 R.C.S. Chartres), en qualité de bailleur, un contrat de bail commercial afférent au siège social de la Société, d'une durée de neuf (9) ans, qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et qui prendra fin le 31 octobre 2026. Le loyer annuel hors taxes et hors charges s'élève à cinquante mille quatre cents euros (50.400 €).

Le 10 janvier 2022, la Société en qualité de preneur, a conclu avec Ostyum, en qualité de bailleur, un second contrat de bail commercial d'une durée de neuf (9) ans qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> avril 2022 et qui prendra fin le 31 mars 2031, et ce afin d'augmenter la superficie des locaux de son siège social. Un avenant au contrat en date du 6 décembre 2022 a été conclu entre les parties afin d'ajouter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un lot supplémentaire à la location, dont la Société avait déjà la jouissance par le biais d'une convention d'occupation précaire conclue le 19 mai 2022 et renouvelée par consentement tacite. Le montant du loyer annuel s'élève à soixante-seize mille cent quarante euros (76.140 €) hors taxes et hors charges.

- **Contrat d'accord de coopération technique et commerciale avec la société Groupe OKwind**

Le 25 mai 2023, la société Groupe OKwind et la Société ont conclu un contrat de coopération d'une durée de quatre ans renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an (pour plus de détails, se référer à la section 6.4 « *Transactions avec les parties liées* »).

A l'exception des contrats ci-dessus, la Société n'a pas conclu d'autres contrats significatifs.

## 7. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Document d'Enregistrement sont disponibles sans frais au siège social de la Société (20, avenue Gustave Eiffel – 28630 Gellainville) ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.osmosun.com](http://www.osmosun.com)).

Pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement, les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement ; et
- les informations financières historiques incluses dans le Document d'Enregistrement.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société ([www.osmosun.com](http://www.osmosun.com)).

## 8. GLOSSAIRE

Le glossaire ci-dessous définit certains termes techniques auxquels il est fait référence dans le Document d'enregistrement.

Terme	Définition
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement.
<b>AMF</b>	Autorité des Marchés Financiers.
<b>ANER</b>	Agence Nationale des Energies Renouvelables.
<b>Appel(s) d'Offres</b>	La procédure par laquelle l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats, au sens de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique.
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières.
<b>BOO</b>	<i>Build, Own, Operate.</i>
<b>BOT</b>	<i>Build, Operate, Transfer.</i>
<b>BSPCE</b>	Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise.
<b>BSPCE<sub>2017</sub></b>	Les BSPCE émis par décision collective des associés réunis lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 <sup>er</sup> juin 2017.
<b>BSPCE<sub>2018</sub></b>	Les BSPCE émis par décision collective des associés réunis lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2018.
<b>BSPCE<sub>2019</sub></b>	Les BSPCE émis par décision unanime des associés constatée par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2019.
<b>BSPCE<sub>PERFORMANCE</sub></b>	Les BSPCE émis par décision unanime des associés constatée par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2019.
<b>BWRO</b>	<i>Brackish Water Reverse Osmosis (osmose inverse pour eau saumâtre).</i>
<b>CAGR</b>	<i>Compound Annual Growth Rate (taux de croissance annuel composé).</i>
<b>CAPEX</b>	<i>Capital Expenditure.</i>
<b>CIR</b>	Crédit d'Impôt Recherche.
<b>CNR</b>	Comité des Nominations et des Rémunérations instauré par le Conseil d'administration.
<b>Code Middelnext</b>	Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel que révisé en septembre 2021 par Middelnext.
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau.
<b>Directive Machine</b>	Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE.
<b>Document d'Enregistrement</b>	Le présent document d'enregistrement.
<b>ECODESS</b>	Eco-Dessalement.
<b>EBITDA</b>	<i>Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization.</i>
<b>FAQ</b>	<i>Frequently asked questions (Questions fréquemment posées).</i>
<b>Incoterms</b>	<i>International Commercial Terms</i> , constituent un ensemble codifié des dispositions contractuelles standards relatives au transport des marchandises.
<b>GIZ</b>	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (agence de coopération internationale allemande pour le développement).
<b>LuxDev</b>	Agence Luxembourgeoise pour la Coopération au Développement.
<b>MASDAR</b>	Agence des Energies Renouvelables des Emirats Arabes Unis.
<b>MENA</b>	<i>Middle East &amp; North Africa</i> (Moyen-Orient et Afrique du Nord).
<b>MPPT</b>	<i>Maximum Power Point Traking.</i>
<b>OCA</b>	Obligations convertibles en actions.
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable.
<b>OMS</b>	L'Organisation Mondiale de la Santé.
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies.
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale.
<b>OPEX</b>	<i>Operating expenses.</i>
<b>O&amp;M</b>	<i>Operations et Maintenance.</i>
<b>Position-Recommandation n°2021-02</b>	Position-recommandation AMF n°2021-02, telle que modifiée le 5 janvier 2022.
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement.

Terme	Définition
<b>Règlement MAR</b>	Le règlement (UE) 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.
<b>RGPD</b>	Règlement Général sur la Protection des Données.
<b>RO</b>	<i>Reverse osmosis (osmose inverse).</i>
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises.
<b>SWRO</b>	<i>Seawater Reverse Osmosis (osmose inverse d'eau de mer).</i>
<b>Société</b>	OSMOSUN, société anonyme dont le siège social est situé au 20, avenue Gustave Eiffel - 28630 Gellainville et immatriculée sous le numéro 800 480 683 R.C.S. Chartres.
<b>Taxonomie Européenne</b>	Outil de classification destiné aux investisseurs et aux entreprises afin de déterminer quelles activités économiques et quels investissements contribueront de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE : 1. atténuation du changement climatique ; 2. adaptation au changement climatique ; 3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques ; 4. transition vers l'économie circulaire ; 5. prévention et réduction de la pollution ; 6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
<b>TBI</b>	Turkana Basin Institute.
<b>UE</b>	Union Européenne.
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

## ANNEXE 1

### Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du Document d'Enregistrement, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'annexe 24 du règlement européen délégué n°2019/980 du 14 mars 2019.

N°	Sections/Rubriques	Référence	Pages
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
1.1.	Responsable du Document d'Enregistrement	1.1	7
1.2.	Attestation de la personne responsable	1.2	7
1.3.	Rapports d'experts et déclaration d'intérêts	1.3	7
1.4.	Informations provenant de tiers	1.4	7
1.5.	Déclaration relative au Document d'Enregistrement	1.5	7
<b>2.</b>	<b>Stratégie, performance et aperçu des activités</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
2.1.	Informations concernant la Société	2.1	8
2.1.1.	Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société intervenues depuis la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières sont fournies dans le Document d'Enregistrement	2.1.5	8
2.1.2.	Description du financement prévu des activités de la Société	2.1.6	8
2.2.	Aperçu des activités	2.2	9
2.2.1.	Stratégie de la Société	2.2.3	17
2.2.2.	Principales activités	2.2.6	46
2.2.3.	Principaux marchés et environnement concurrentiel	2.2.5	27
2.3.	Structure organisationnelle	2.3	66
2.3.1.	Organigramme opérationnelle	2.3.2	67
2.3.2.	Organigramme juridique	2.3.1	66
2.4.	Investissements	2.4	69
2.4.1.	Principaux investissements réalisés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023	2.4.1	69
2.4.2.	Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	2.4.2	69
2.5.	Examen du résultat et de la situation financière	2.5	69
2.6.	Tendances	2.6	79
2.7.	Prévisions ou estimations du bénéfice	2.7	79
2.7.1.	Prévision ou estimation déjà publiée	2.7	79
2.7.2.	Nouvelle prévision ou estimation	2.7	79
2.7.3.	Attestation concernant les prévisions	2.7	79
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>3</b>	<b>80</b>
<b>4.</b>	<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>4</b>	<b>93</b>
4.1.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	4.1	93
4.1.1.	Composition du Conseil d'administration et de la direction générale	4.1.1	93
4.1.2.	Déclarations des membres du Conseil d'administration et de la direction générale	4.1.5	100
4.2.	Rémunération et avantages	4.3	104
4.2.1.	Rémunération des mandataires sociaux au titre des exercices 2021 et 2022	4.3.1	104
	Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023	4.3.2	107
		6.5.4	146
4.2.2.	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux	4.3.3	108
4.3.	Participations et stock-options	4.4	109
		6.5.4	146
<b>5.</b>	<b>Informations financières et indicateurs clés de performance</b>	<b>5</b>	<b>110</b>
5.1.	Informations financières historiques	5.1	110
5.1.1.	Informations financières historiques auditées	5.1	110
5.1.2.	Changement de date de référence comptable	5.1	110
5.1.3.	Normes comptables	5.1	110
5.1.4.	Changement de référentiel comptable	5.1	110
5.1.5.	Bilan, compte de résultat, méthodes comptables et note explicatives	5.1	110
5.1.6.	Informations financières consolidées	5.1	110

N°	Sections/Rubriques	Référence	Pages
5.1.7.	Date des dernières informations financières	5.1	110
5.2.	Informations financières intermédiaires et autres	5.2	140
5.3.	Audit des informations financières annuelles	5.3	140
5.3.1.	Audit des informations financières annuelles	5.3	140
5.3.1.a.	Rapports d'audit refusés par les contrôleurs légaux ou contenant des réserves, modifications, limitations ou observations	5.3	140
5.3.2.	Autres informations auditées	5.3	140
5.3.3.	Informations non auditées	5.3	140
5.4.	Indicateurs clés de performance	5.4	140
5.5.	Changement significatif de la situation financière de la Société	5.5	140
5.6.	Politique en matière de dividendes	5.6	140
5.7.	Informations financières pro forma	5.7	140
<b>6.</b>	<b>Informations relatives aux actionnaires et aux détenteurs de valeurs mobilières</b>	<b>6</b>	<b>141</b>
6.1.	Principaux actionnaires	6.1	141
6.1.1.	Répartition du capital et des droits de vote de la Société	6.1.1	141
6.1.2.	Droit de vote des principaux actionnaires	6.1.2	142
6.1.3.	Contrôle de la Société	6.1.3	143
6.1.4.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	6.1.4	143
6.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.2	143
6.3.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.3	143
6.4.	Transactions avec les parties liées	6.4	143
6.5.	Capital social	6.5	144
6.5.1.	Montant du capital social	6.5.1	144
6.5.2.	Montant du capital émis	6.5.1	144
6.5.3.	Titres non représentatifs du capital	6.5.2	144
6.5.4.	Acquisition par la Société de ses propres actions	6.5.3	144
6.5.5.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.5.4	146
6.5.6.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	6.5.6	153
6.5.7.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	6.5.7	153
6.6.	Actes constitutifs et statuts	6.6	153
6.7.	Contrats importants	6.7	154
<b>7.</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>7</b>	<b>156</b>

## ANNEXE 2

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022

#### **Osmosun (ex Mascara Technologies Nouvelles)** **Exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022**

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Osmosun (la « **Société** ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et/ou d'admission de titres de capital ou de créance de la Société à la négociation sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Société relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022, établis pour les besoins du prospectus et présentés conformément aux règles et principes comptables français (les « **Comptes** »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les Comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

La Société s'appuie sur des procédures d'inventaire physique pour fiabiliser les quantités en stocks à la clôture. En raison de l'impossibilité d'assister à l'inventaire physique et d'obtenir les pièces comptables justificatives permettant la reconstitution a posteriori du stock au 31 décembre 2021, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les quantités en stock au 31 décembre 2021 dont le montant en comptabilité s'élève à 232 296 Euros.

A notre avis et sous cette réserve, les Comptes ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la base de préparation décrite en Note 2 « *Base de préparation* » de l'annexe.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la Note 4.3 « *Continuité d'exploitation* » de l'annexe concernant les éléments et hypothèses sur lesquels repose l'application du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes clos le 31 décembre 2022
- la Note 8 « *Reclassements et ajustements effectués* » de l'annexe qui expose les retraitements et ajustements identifiés en 2022 et comptabilisés rétrospectivement au titre des exercices concernés, pour l'établissement des Comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

**SEFAC**

Ludivine Mallet  
Associée

Julien Compeyron  
Associé



## ANNEXE 3

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

#### **MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Société par actions simplifiée

20, avenue Gustave Eiffel

28630 GELLAINVILLE

---

#### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2022



**MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Société par Actions Simplifiée  
20, avenue Gustave Eiffel  
28630 GELLAINVILLE

A l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**,

**En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.**

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Conformément à l'article 17 des statuts de votre société, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article 227-10 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

**1. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE VI3E SARL**

Votre société a conclu, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une convention de prestations de services avec la société VI3E en date du 27 septembre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Cette convention a pour objet de décrire les missions confiées, à savoir lobbying, stratégie, conseil en matière technologique, relations avec certains clients ou partenaires stratégiques de l'entreprise, conseil et assistance dans la définition des spécificités marchés des produits, par votre société à la société VI3E, représentée par Monsieur Marc VERGNET.

En contrepartie, la société VI3E perçoit une rémunération forfaitaire de 5.000 € par mois hors frais de déplacements et de mission.

Un avenant à la convention a été signé en date du 12 septembre 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2022 et porte la rémunération mensuelle à 2.500 € hors taxes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 55.000 € hors taxes, hors frais de déplacements et de mission.

Fait à Paris, le 5 avril 2023

**Le Commissaire aux comptes  
SEFAC**

**Représentée par Monsieur Julien COMPEYRON  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

[sefac@sefac-sma.fr](mailto:sefac@sefac-sma.fr)  
[www.sefac-sma.fr](http://www.sefac-sma.fr)

31-33, rue de la Baume  
75008 Paris  
—  
T +33(0)1 53 67 70 50

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE  
& DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
MEMBRE D'ATH  
CONSEIL DE LA RÉGION PARIS-ÎLE-DE-FRANCE  
COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SAS AU CAPITAL DE 150 000 €  
SIRET: 32858120200046  
TVA: FR 33328581202  
RCS: Paris - Code APE: 6920Z  
—



## ANNEXE 4

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

#### **MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Société par actions simplifiée

20, avenue Gustave Eiffel

28630 GELLAINVILLE

---

#### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021



**MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**  
Société par Actions Simplifiée  
20, avenue Gustave Eiffel  
28630 GELLAINVILLE



A l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **MASCARA NOUVELLES TECHNOLOGIES**,

**En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.**

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 9 juin 2022

**Le Commissaire aux comptes**  
**SEFAC**

**Représentée par Monsieur Julien COMPEYRON**  
**Membre de la Compagnie Régionale de Paris**



[sefac@sefac-sma.fr](mailto:sefac@sefac-sma.fr)  
[www.sefac-sma.fr](http://www.sefac-sma.fr)

31-33, rue de la Baume  
75008 Paris  
T +33(0)1 53 67 70 50

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE  
& DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
MÉMBRE D'ATH  
CONSEIL DE LA RÉGION PARIS-ÎLE-DE-FRANCE  
COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SAS AU CAPITAL DE 150 000 €  
SIRET: 32858120200046  
TVA: FR 33328581202  
RCS: Paris - Code APE: 6920Z